

Schéma de Cohérence Territoriale

Rapport de présentation : volet 1
Diagnostic
Etat initial de l'environnement



COHERENCE

« Vu pour être annexé à la
délibération du Comité
Syndical du SCoT en date
du 26 février 2014 » :

Le Président

Antoine de MENTHON





S O M M A I R E

PREAMBULE DU RAPPORT DE PRESENTATION 7

- 1. CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT DE PRESENTATION 8
- 2. DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE A ETE REALISEE 10
- 3. ZOOM SUR LA PARTIE COMMERCE 12

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU BASSIN ANNÉCIEN 16

- 4. L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE 17
- 5. LA DEMOGRAPHIE 20
 - 5.1. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE QUI NE FAIBLIT PAS 20
 - 5.2. UNE POPULATION JEUNE ET UNE TERRE D'ACCUEIL 23
 - 5.3. DES COURONNES PERIURBAINES QUI « EXPLOSENT » AU DETRIMENT D'UNE AGGLOMERATION QUI RESTE PREPONDERANTE 26
 - 5.4. ENJEUX 27
- 6. LE LOGEMENT 28
 - 6.1. UNE FORTE PRODUCTION DE LOGEMENTS DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE GENERALE 28
 - 6.2. DES EVOLUTIONS DIFFERENCIEES ENTRE CENTRE ET PERIURBAIN 33
 - 6.3. LE LOGEMENT SOCIAL 36
 - 6.4. LES BESOINS EN LOGEMENTS PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES 38
 - 6.5. ENJEUX 40
- 7. SERVICES, EQUIPEMENTS ET COMMERCE 41
 - 7.1. UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN SERVICES ET EQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES 41
 - 7.2. DES NIVEAUX D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES CONTRASTES SUR LE TERRITOIRE 46
 - 7.3. HIERARCHIE DES CENTRALITES URBAINES ET COMMERCIALES ET DES ZONES COMMERCIALES MONOFONCTIONNELLES 50
 - 7.4. LES NOUVEAUX EQUILIBRES COMMERCIAUX A RECHERCHER 56



7.5.	DES ETABLISSEMENTS ARTISANAUX EN NOMBRE CROISSANT	61
7.6.	ENJEUX	62
8.	LA MOBILITE INTERNE	63
8.1.	LES MIGRATIONS ALTERNANTES	63
8.2.	LES DEPLACEMENTS INDIVIDUELS MOTORISES	67
8.3.	UNE SOUS-UTILISATION DES MODES DOUX	72
8.4.	LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES PARCS-RELAIS	72
8.5.	ENJEUX	76
9.	ENJEUX TRANSVERSAUX	78

COMPETITIVITE DU BASSIN ANNÉCIEN 81

1.	LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	82
1.1.	LE BASSIN ANNÉCIEN DANS SON ENVIRONNEMENT	82
1.2.	L'ACCESSIBILITE EXTERNE	84
1.3.	ENJEUX	86
2.	L'ÉCONOMIE DU BASSIN ANNÉCIEN	87
2.1.	UNE ÉCONOMIE ÉQUILIBREE	87
2.2.	UNE ÉCONOMIE CENTREE SUR LE POLE URBAIN	89
2.3.	ENJEUX	102
3.	ENJEUX TRANSVERSAUX	105

LA QUALITÉ DU BASSIN ANNÉCIEN 106

1.	LE PAYSAGE	108
1.1.	ÉTAT INITIAL : DE GRANDES RICHESSES EN FORTE ÉVOLUTION	108
1.2.	ENJEUX DU PAYSAGE	114
2.	LE PATRIMOINE NATUREL	124
2.1.	ÉTAT INITIAL : DE GRANDES RICHESSES, UN FONCTIONNEMENT COMPLEXE	125
2.2.	ENJEUX DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	139
3.	GESTION DE L'EAU	141
3.1.	ÉTAT INITIAL : UN PATRIMOINE RICHE, DES PROBLEMES DIFFUS DE QUALITE ET DE QUANTITE D'EAU	141



3.2.	ENJEUX LIES A L'EAU	156
4.	ÉNERGIES ET CLIMAT	158
4.1.	ÉTAT INITIAL : LA PLACE PREPONDERANTE DU BATIMENT ET DES TRANSPORTS, PEU DE PRODUCTION LOCALE D'ENERGIE RENOUVELABLE	158
4.2.	ENJEUX DES ENERGIES / CLIMATS	175
5.	QUALITE DE L'AIR	177
5.1.	ÉTAT INITIAL : LE POIDS DES DEPLACEMENTS EN VOITURE INDIVIDUELLE	177
5.2.	ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR	181
6.	DECHETS	182
6.1.	ÉTAT INITIAL : UNE GESTION MISE EN PLACE, MAIS UN MANQUE DE VALORISATION MATIERE ET DE GESTION DES DECHETS INERTES	182
6.2.	ENJEUX DE LA GESTION DES DECHETS	188
7.	CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	190
7.1.	ÉTAT INITIAL : UN DEFICIT IMPORTANT EN MATERIAUX	190
7.2.	ENJEUX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET CARRIERES	192
8.	QUALITE DES SOLS	193
8.1.	ÉTAT INITIAL : L'IMPERMEABILISATION FAVORISE UNE POLLUTION DIFFUSE, DES SITES POLLUES SONT EN COURS DE REHABILITATION	193
8.2.	ENJEUX LIES A LA QUALITE DES SOLS ET DES SITES POLLUES	194
9.	AMBIANCES SONORES	195
9.1.	ÉTAT INITIAL : L'IMPORTANCE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE, LA PRESENCE D'ESPACES DE TRANQUILLITE	195
9.2.	ENJEUX DE L'AMBIANCE ET DES NUISANCES SONORES	197
10.	RISQUES	198
10.1.	ÉTAT INITIAL : DES RISQUES BIEN PRESENTS, L'IMPORTANCE DE LA TRAME AGRI- ENVIRONNEMENTALE POUR PREVENIR LES RISQUES NATURELS	198
10.2.	ENJEUX DE LA GESTION ET PREVENTION DES RISQUES	201
11.	OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION D'ESPACE	203
11.1.	L'OCCUPATION DES SOLS EN 2004	203
11.2.	CONSOMMATION FONCIERE	206
11.3.	AGRICULTURE ET CONSOMMATION D'ESPACE	218



12. EVOLUTION DES FORMES URBAINES ET DEVELOPPEMENT DURABLE	222
12.1. LES FORMES D'URBANISATION DEVELOPPEES AU COURS DU DERNIER DEMI-SIECLE	222
12.2. NOUVELLES FORMES D'URBANISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE	224
13. GESTION DE L'URBANISME : DES MOYENS A PROTEGER, ADAPTER ET DEVELOPPER	227
14. ENJEUX DE L'OCCUPATION DU SOL, DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DES FORMES URBAINES	229
CONCLUSION GENERALE	233
15. ACRONYMES	238



PREAMBULE DU RAPPORT DE PRESENTATION



Conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'urbanisme, le SCoT respecte les principes d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines, de mixité sociale et de respect de l'environnement.

Le SCoT est constitué :

- du rapport de présentation : 1^{er} document constitutif du SCoT, il propose une lecture partagée du territoire et des principaux enjeux d'aménagement ainsi que la justification des orientations au regard des objectifs de politiques publiques et des enjeux environnementaux,
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'environnement, de paysage, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et marchandises,
- du Document d'Orientations et d'Objectifs, document réglementaire qui décline les orientations du PADD et opposable aux documents d'urbanisme locaux, Plans locaux de l'Habitat et Plans de déplacements urbains dans un principe de compatibilité.

1. CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT DE PRESENTATION

L'article R122-2 du Code de l'urbanisme décrit le contenu du rapport de présentation qui :

- Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1-2 et présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientations et d'objectifs ;
- Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;
- Décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 111-1-1, L. 122-1-12 et L. 122-1-13 et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations et d'objectifs. Le cas échéant, il explique les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma ;
- Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;



- Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue par l'article L. 122-14. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le présent rapport de présentation est divisé en deux parties :

- Le 1^{er} volet comprend :
 - Le diagnostic : état des lieux et identification des principaux enjeux du bassin annécien,
 - L'État initial de l'environnement : analyse environnementale permettant notamment de mieux connaître les composantes naturelles, paysagères et agricoles et les ressources du territoire.
- Le 2^{ème} volet comprend :
 - L'exposé des choix retenus
 - L'articulation avec les autres documents d'urbanisme, plans et programmes
 - L'analyse des incidences sur l'environnement
 - Les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT
 - Le résumé non technique

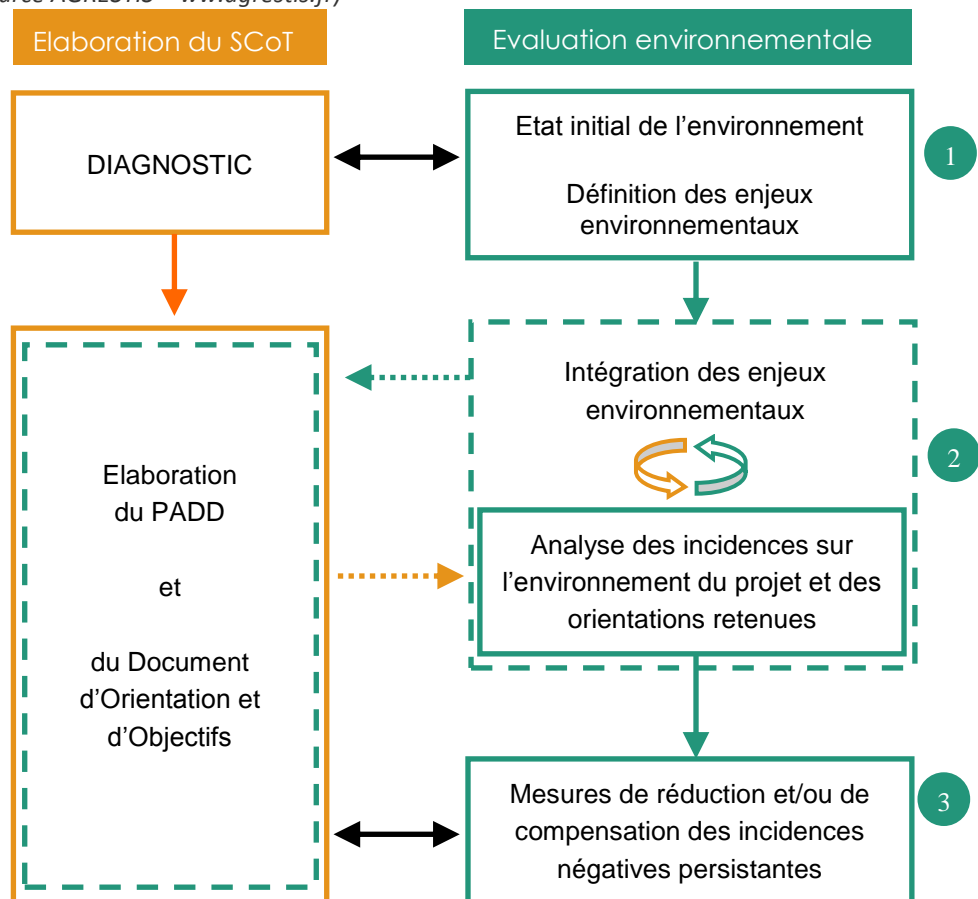


2. DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE A ETE REALISEE

Le travail d'évaluation des incidences du SCoT sur l'environnement a consisté en premier lieu à **éviter** la majeure partie des incidences prévisibles. Le travail a donc été avant tout d'assurer la meilleure intégration possible des grands enjeux environnementaux dans l'élaboration du PADD et du DOO.

C'est donc un travail itératif entre la construction du SCoT et l'évaluation environnementale proprement dite qui a été mis en œuvre, conformément au schéma ci-après (0).

Déroulement de « l'évaluation environnementale » dans l'élaboration du SCoT
(Source AGRESTIS – www.agrestis.fr)



L'évaluation environnementale a donc aidé à construire un projet qui intègre les enjeux environnementaux à partir d'un travail itératif avec l'urbaniste et les élus. Ce travail itératif s'est formalisé par des échanges techniques, notamment en réunions de travail interdisciplinaires



(urbaniste, écologue, élus) et des réunions de bureau du SCoT. Le traitement des domaines de l'environnement dans le SCoT s'est également nourri des débats lors des réunions de la commission environnement ouverte à tous les acteurs de l'environnement du territoire et aux services du Département, de l'État (DDT, DREAL) et de la Région. Plusieurs réunions de travail spécifiques aux questions environnementales ont également eu lieu avec les services de la DDT, du Conseil Général (Déchets, eau, ENS) et de la Région (SRCE).

L'évaluation environnementale a été réalisée dans les limites établies à l'article L121-11 du Code de l'urbanisme, rappelées ci-après :

*« Le rapport de présentation contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le document, de son contenu et **de son degré de précision** et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur ».*

Concernant ce dernier point, il est rappelé que les projets susceptibles d'avoir des incidences environnementales devront faire l'objet en phase ultérieure (AVP/PRO - PC) d'une évaluation environnementale pour certains et, le cas échéant, d'un document d'incidences Natura 2000 précis et ciblé à leur échelle.

Les résultats et conclusions de la démarche d'évaluation environnementale sont présentés dans sept chapitres du présent rapport de présentation :

■ **VOLET 1 :**

- Partie 3 : L'état initial de l'environnement et les enjeux transversaux

■ **VOLET 2 :**

- **Préambule :** Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.
(8° de l'article R.122-2 du CU)
- **Partie 1 :** Exposé des choix retenus
(5° de l'article R.122-2 du CU)
2 - Les choix d'intégration des enjeux environnementaux.
Ce chapitre présente les principaux objectifs, prescriptions et recommandations issus du travail itératif réalisé tout au long de l'élaboration du SCoT. Ces **mesures** sont de nature à développer des **incidences favorables** du SCoT sur l'environnement ou à **éviter des incidences défavorables** prévisibles.
(pour partie, 4° et 6° de l'article R.122-2 du CU)
- **Partie 2 :** Articulation avec les autres schémas, plans et programmes.
(2° de l'article R.122-2 du CU)
- **Partie 3 :** Analyse des incidences du schéma sur l'environnement et mesures complémentaires.
Cette partie présente l'analyse des **incidences défavorables persistantes** de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, malgré les **mesures** d'intégration des enjeux



environnementaux présentées en partie 1. Elle présente les **mesures** développées ou envisagées pour réduire ou compenser s'il y a lieu ces incidences.

(pour partie, 4° et 6° de l'article R.122-2 du CU)

- **Partie 4** : Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT.
(7° de l'article R.122-2 du CU)
- **Partie 5** : Résumé non technique
(8° de l'article R.122-2 du CU)

L'état initial a fait l'objet, pour chaque domaine de l'environnement, d'une analyse des données bibliographiques existantes, complétées et croisées avec des données issues de la consultation de personnes ressources, de références techniques du bureau d'études assurant une mission d'AMO sur ce volet et du traitement de diverses bases de données.

L'évaluation des incidences de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement a consisté à réaliser une analyse croisée entre les grands enjeux environnementaux dégagés à l'issue de l'état initial de l'environnement et les éléments du SCoT.

L'analyse des incidences du SCoT s'est opérée tout au long de son élaboration afin de proposer au fur et à mesure de la construction du PADD et du DOO des modifications plus favorables à l'environnement. Cette présentation de la démarche d'évaluation environnementale dans le rapport de présentation traduit ainsi le déroulement effectif du travail d'échanges transversal réalisé tout au long de l'élaboration du SCoT.

3. ZOOM SUR LA PARTIE COMMERCE

- La récente législation et celle à venir consacrent le rôle du SCoT en matière d'aménagement commercial, en lien désormais étroit avec les autres problématiques de développement des collectivités que sont l'économie, le transport, l'urbanisme, le logement, etc.
- Après avoir longtemps été régulé à travers les Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC), sur des critères de décision essentiellement économiques, le commerce doit aujourd'hui être réfléchi à travers un nouveau prisme. La loi Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU) a commencé à impulser la prise en compte du commerce via des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme), et a ainsi donné aux collectivités des outils pour définir les localisations préférentielles pour le commerce. La Loi de Modernisation de l'Économie (LME), du 4 août 2008, a créé les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC), qui délivrent les autorisations d'exploitation commerciale, tout comme les CDEC, mais au regard de critères



d'aménagement du territoire et de développement durable et en cohérence avec le projet de territoire. La LME donne également la possibilité au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'intégrer un Document d'Aménagement Commercial (DAC). Elle relève le seuil d'autorisation de 300 à 1 000 m², ce qui n'est pas sans impact sur le développement des surfaces commerciales.

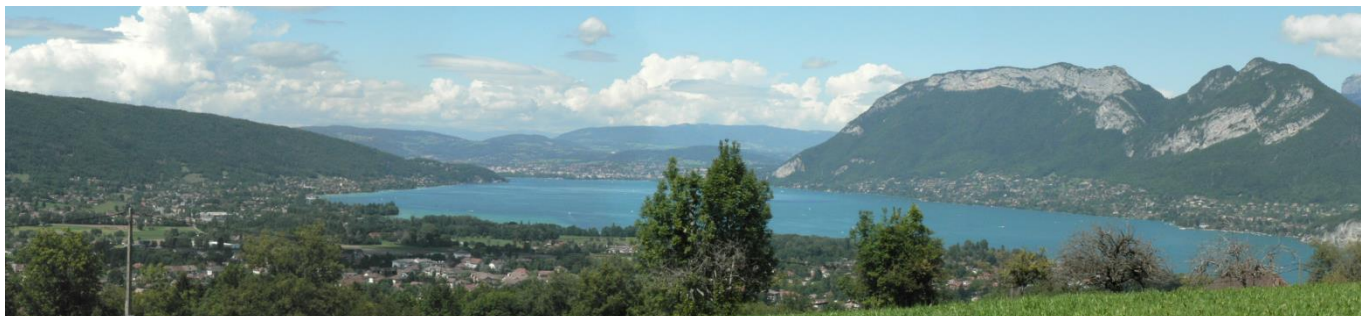
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) et la réforme de l'urbanisme commercial en cours (proposition de loi dite « Ollier »¹), tendent à confirmer le rôle croissant des documents d'urbanisme en matière de régulation des implantations commerciales, en faisant du DAC un élément de contenu obligatoire des SCoT, et en dotant ce document de moyens de régulation plus ambitieux. Les documents d'urbanisme sont voués à devenir le moyen principal, pour les collectivités, d'orienter le développement commercial sur leur territoire dans le cadre de cette nouvelle législation. Le SCoT comprend notamment un DOO qui « précise les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces afin de répondre aux exigences d'aménagement du territoire, notamment en matière de revitalisation des centres-villes, de cohérence entre équipements commerciaux, desserte en transports, notamment collectifs, et maîtrise des flux de marchandises, de consommation économe de l'espace et de protection de l'environnement, des paysages, de l'architecture et du patrimoine bâti. Il comprend un document d'aménagement commercial défini dans les conditions prévues au II de l'article L. 752-1 du code de commerce, qui délimite des zones d'aménagement commercial en prenant en compte ces exigences d'aménagement du territoire ».
- L'objectif du projet commercial du SCoT, en lien avec les évolutions législatives, est donc de considérer le commerce comme une composante essentielle d'un urbanisme de développement durable en ce qu'il participe :
 - à l'arrêt du mitage du territoire et la limitation de la consommation du sol en concentrant le développement urbain dans des pôles urbains existants,
 - la structuration des centres-villes et centres-bourgs et la création ou le renforcement de centralités urbaines,
 - à la proximité de l'offre pour réduire les déplacements et dynamiser la vie locale.

¹ La proposition de loi relative à l'urbanisme commercial, dite proposition Ollier, adoptée le 15 juin 2010 à l'assemblée, entérinée par le Sénat le 31 mars 2011, mais à l'heure actuelle bloquée dans son parcours réglementaire. Le texte propose en particulier de modifier les modalités suivant lesquelles les autorisations d'urbanisme liées à l'activité commerciale peuvent être accordées, conformément à des critères définis en matière d'environnement et d'habitat.





I N T R O D U C T I O N



Le bassin annécien s'est engagé dans une première réflexion sur l'opportunité d'un SCoT en 2003 pour déboucher sur la constitution du Syndicat Mixte en 2005. Son territoire s'est agrandi en 2006 pour englober la Communauté de communes du Pays de Cruseilles. Il regroupe ainsi 1 Communauté d'agglomération et 6 Communautés de communes, 63 communes et 205 000 habitants sur 753 km². Dans ce territoire structuré autour d'Annecy et de son lac, des études sectorielles dans les différentes intercommunalités ont mis en évidence des premiers enjeux thématiques.

Le processus s'est poursuivi par la réalisation du présent diagnostic territorial incluant l'état initial de l'environnement. En croisant les différents enjeux, il dépasse la description des évolutions du territoire, pour dégager les grandes questions qui se posent pour le futur du territoire. Elles ont conduit à structurer le présent document en trois grandes parties :

- Partie 1 : L'organisation et le fonctionnement du bassin annécien abordent les questions de démographie, de structuration interne, d'habitat, de services, d'équipements, de commerces et de déplacements internes.
- Partie 2 : La compétitivité du bassin annécien regroupe les questions de positionnement et d'accessibilité externes, d'économie et d'emploi.
- Partie 3 : La qualité du bassin annécien comprend l'État initial de l'environnement et traite des questions d'occupation du sol, de consommation d'espace et de formes urbaines.

Au-delà des débats tenus par les membres du Bureau du Syndicat Mixte, ainsi que des nombreuses réunions de travail avec les partenaires et élus du territoire, ce diagnostic se nourrit également d'échanges plus récents avec les acteurs du territoire :

- séminaire transversal des acteurs du territoire le 4 décembre 2008,
- comité syndical le 27 mars 2009,
- élus de chaque EPCI en avril et mai 2009,
- personnes publiques associées le 5 mai 2009.



P A R T I E 1

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU BASSIN ANNÉCIEN



4. L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE

Le présent diagnostic propose de porter un regard sur le bassin annécien en complétant les habituelles analyses par intercommunalités par une analyse de l'armature urbaine et des relations entre les communes. Trois critères sont utilisés ici :

- l'attractivité des communes pour leurs services et équipements : les pôles ;
 - la densité urbaine pour le centre du territoire : cœur d'agglomération et pôle urbain (définition INSEE) ;
 - l'attractivité en termes d'emplois : couronnes périurbaines et sous influence.
- **L'organisation du territoire s'appuie sur 5 polarités**, qui distinguent les communes remplissant, de par leur taille et les équipements et services dont elles disposent, un rôle de centralité pour les territoires environnants, en les hiérarchisant selon leur offre de services et d'équipements et selon leur rayonnement.

Rang	Polarité
1	Annecy Annecy, pôle de rang 1, concentre un quart de la population du territoire et offre les services publics associés au statut de préfecture et tous les services et équipements d'agglomération en matière de santé, culture, formation... complété par une offre commerciale de niveau d'agglomération.
2	Faverges Pôle de rang 2, Faverges (6 657 habitants) offre non seulement les services et équipements répondant aux besoins hebdomadaires, mais plus de 2 360 emplois. C'est un pôle rural (au moins 5 000 habitants et au moins 1 500 emplois)
3	La Balme de Sillingy, Sillingy, Cruseilles et Groisy Reconnus pour leur offre de services et d'équipements répondant aux besoins hebdomadaires des habitants des couronnes périurbaines, les pôles de rang 3 sont au nombre de 3 : <ul style="list-style-type: none"> ■ La Balme de Sillingy/Sillingy, pôle de 8 998 habitants en 2009 ; ■ Cruseilles avec 3 722 habitants ; ■ Groisy avec 2 976 habitants.



- **L'analyse de la densité urbaine** s'appuie d'une part sur les analyses INSEE pour ce qui concerne le pôle urbain, défini par l'INSEE par la continuité physique de 200 m entre les bâtiments, et offrant au moins 5 000 emplois et d'autre part sur l'observation pour le cœur d'agglomération qui représente une concentration de population, d'emplois, d'équipements, de services et une densité urbaine.

Territoire urbain : découpage territorial

Cœur d'Agglomération

Il s'agit de la centralité que constituent les communes de : Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet et Seynod.

Pôle urbain

Il comprend 15 communes dont Annecy et Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Duingt, Epagny, Lovagny, Metz-Tessy, Meythet, Poisy, Pringy, Saint-Jorioz, Sevrier et Seynod.

- **Le territoire périurbain** s'analyse selon les attractions des communes sur le plan de l'emploi, à partir des analyses faites par l'INSEE suite au RGP 1999 et selon les définitions suivantes :
 - les couronnes périurbaines, dont chaque commune envoie au moins 40 % de ses actifs résidents, travaillent dans l'aire urbaine constituée du pôle urbain et de sa couronne,
 - les communes multi-polarisées, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs pôles urbains,
 - les communes sous influence des pôles ruraux, dont chaque commune envoie au moins 40 % de ses actifs résidents, travaillent dans le pôle rural.

Territoire périurbain : découpage territorial

Communes sous influence du pôle rural de Faverges

Il s'agit des communes du Sud du territoire. Une seule commune a le statut de commune rurale en 1999 et a été intégrée à cet ensemble.

Couronnes périurbaines

La couronne périurbaine d'Annecy s'étend largement au nord et à l'est du périmètre, ainsi qu'au-delà du périmètre sur les SCOT de l'Albanais et de Fier et Aravis.

Les communes sous la double influence d'Annecy et de Genève-Annemasse ont été regroupées avec les communes périurbaines d'Annecy.

La couronne périurbaine de Genève-Annemasse couvre le nord du Bassin.

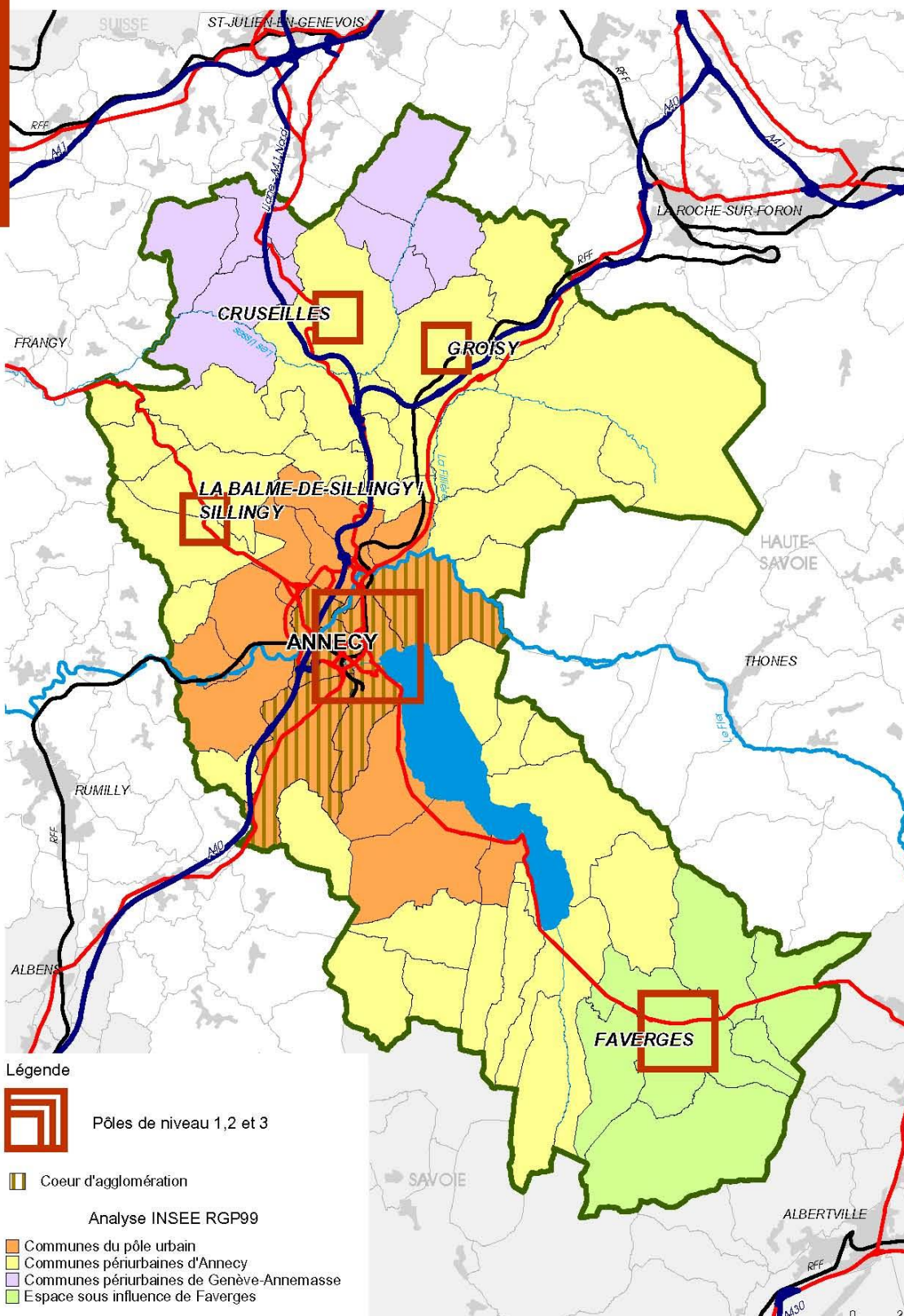
Cette armature urbaine et son découpage territorial sont représentés sur la carte ci-après.



ARMATURE URBAINE

BASSIN ANNECIEN

SCoT



Légende



Pôles de niveau 1,2 et 3



Coeur d'agglomération

Analyse INSEE RGP99



Communes du pôle urbain



Communes périurbaines d'Annecy



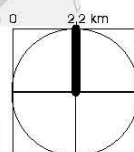
Communes périurbaines de Genève-Annemasse



Espace sous influence de Faverges



Sources des données :
SCoT BA, INSEE RGP 99 , IGN BD Carto
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHE / 23 mars 2009





5. LA DEMOGRAPHIE

5.1. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE QUI NE FAIBLIT PAS

Avec 209 903 habitants en 2009, le bassin annécien a poursuivi sa croissance à un rythme soutenu depuis 1990.

Tableau 1 : Evolution de la population de 1990 à 2009 par EPCI

	1990	1999	2009	Evolution 1999 - 2009
CA d'Annecy	119 372	128 087	135 959	6.1%
C.C. du Pays de Fillière	10 717	13 003	15 851	21.9%
C.C. du Pays de Cruseilles	7 624	9 734	12 290	26.3%
C.C. Fier et Ussets	8 231	10 264	13 443	31.0 %
C.C. de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	8 632	10 153	11 506	13.3%
C.C. de la Tournette	4 974	5 427	5 994	10.4%
C.C. du Pays de Faverges	11 821	12 887	14 860	15.3%
Bassin annécien	171 371	189 555	209 903	10.7%

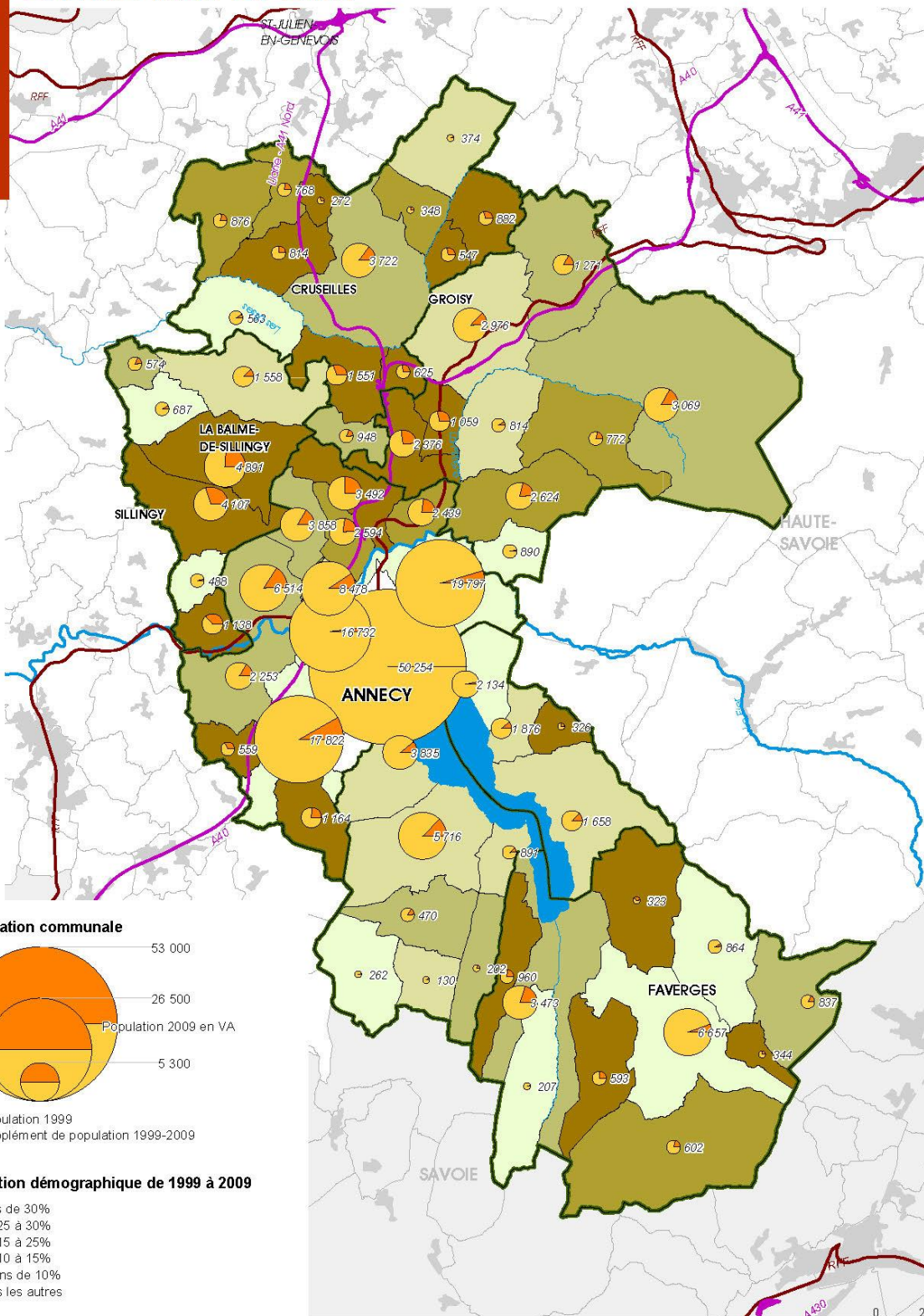
Source : INSEE RGP 90, 99, Population légale 2009 - base-cc-evol-struct-pop-09.

- La croissance démographique du bassin annécien est passée de 9,6 % entre 1990 et 1999 à 10,7 % entre 1999 et 2009. Cette croissance a tendance à se répartir de façon hétérogène sur tout le territoire, et à moins se concentrer dans les première et deuxième couronnes autour d'Annecy, comme lors de la décennie précédente.
- Pendant la même période de 1999 à 2009, la Haute-Savoie a connu une croissance de 14.8 % et la Région Rhône-Alpes de 9.4 %. Les départements de Haute-Garonne et du Gard, dont les dynamiques sont comparables à celles de la Haute-Savoie, ont respectivement connu des évolutions de 17.6 % et 12.7 %.
- Les trois Communautés de communes du Pays de Fillière, Fier et Ussets, et du Pays de Cruseilles ont connu les plus fortes hausses, au-delà de 20 % sur 10 ans.
- La Communauté d'agglomération d'Annecy continue de croître à un rythme très élevé pour une agglomération : elle concentre 38 % de la croissance totale de 20 348 habitants et représente 65 % de la population totale.

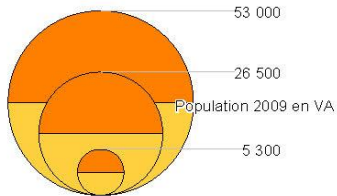


REPARTITION ET EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2009

SCOT
BASSIN ANNECIEN



Population communale



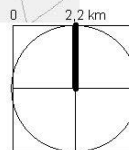
- Population 1999
- Supplément de population 1999-2009

Evolution démographique de 1999 à 2009

- plus de 30%
- de 25 à 30%
- de 15 à 25%
- de 10 à 15%
- Moins de 10%
- tous les autres

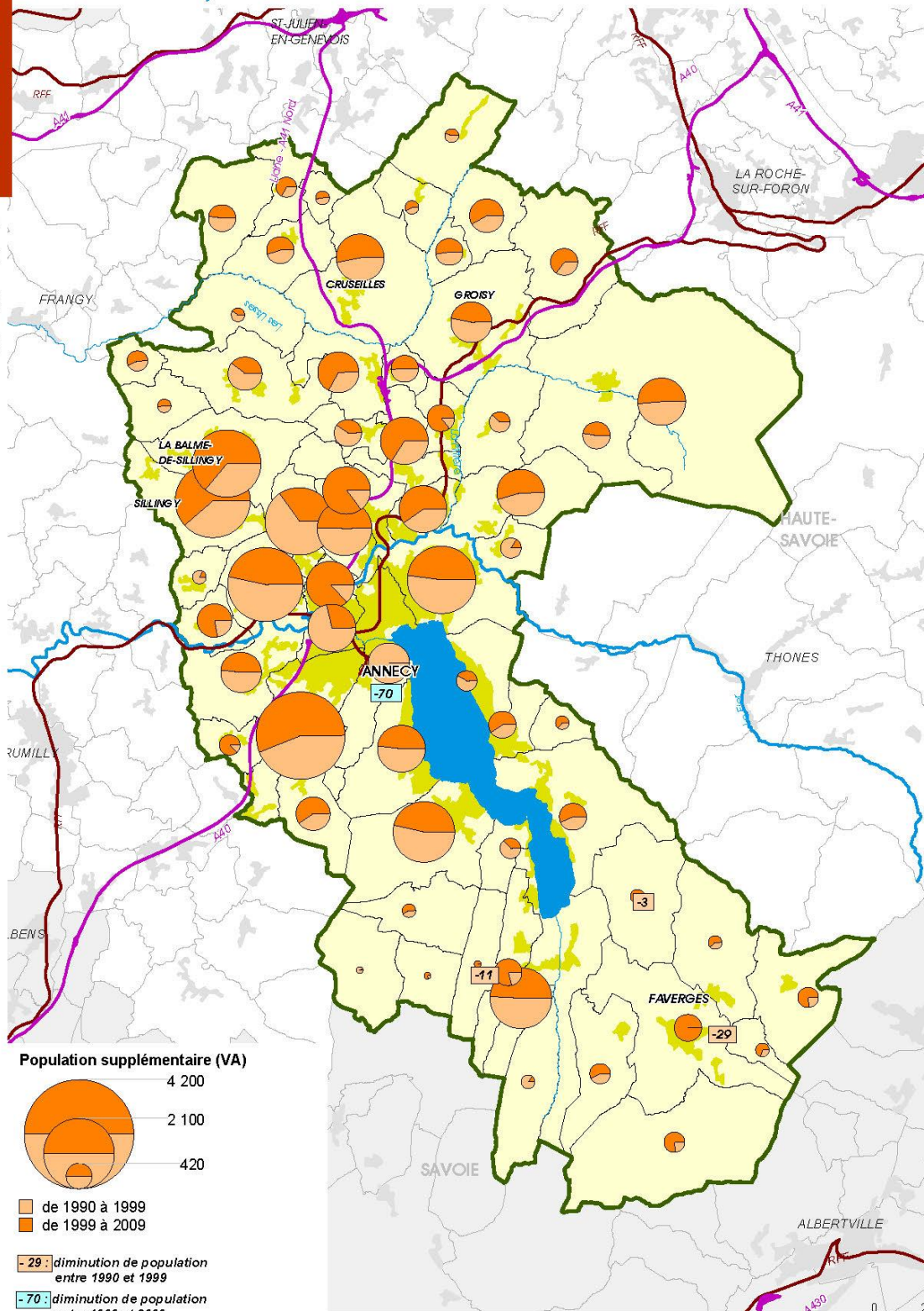


Cabinet Jean-Claude FOUCHÉ
Cartographie : Claudia Cardoso Tour
22 mars 2013

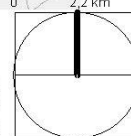




REPARTITION DES VARIATIONS DE LA POPULATION ENTRE 1990, 1999 ET 2009



Cabinet Jean-Claude FOUCHÉ
 Cartographie : Claudia Cardoso Tour
 22 mars 2013





5.2. UNE POPULATION JEUNE ET UNE TERRE D'ACCUEIL

L'analyse porte sur les données des recensements 1990 et 1999, les données plus récentes n'étant pas disponibles.

Un territoire jeune dont la tendance au vieillissement est accentué dans l'agglomération, autour du lac et au sud

Le bassin annécien n'échappe pas au vieillissement de la population, qui se traduit par une part plus importante des tranches d'âge 60-74 ans et + 75 ans.

- La carte ci-après met en évidence une population plus âgée dans les communes riveraines du lac et tout au sud du territoire, et une population plus jeune au centre et à l'est du territoire.
- Entre 1990 et 1999, le vieillissement s'est accru surtout pour l'Agglomération d'Annecy et les C.C. Fier et Ussets, du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du lac et de la Tournette.
- Les populations jeunes, 0-19 ans et/ou 20-39 ans, ont diminué dans la C2A, la C.C. de la Tournette et la C.C. du Pays de Faverges.

Un territoire d'accueil

- Si le vieillissement de la population se traduit par un solde naturel non négligeable mais relativement hétérogène selon les intercommunalités, le solde migratoire, en revanche, est le révélateur de la forte dynamique du bassin annécien.
- Élevé dans la C.C. de Fier et Ussets, ce solde est également important dans les C.C. du Pays de Cruseilles et du Pays de Fillière.

Tableau 2 : Soldes naturel et migratoire entre 1999 et 2009

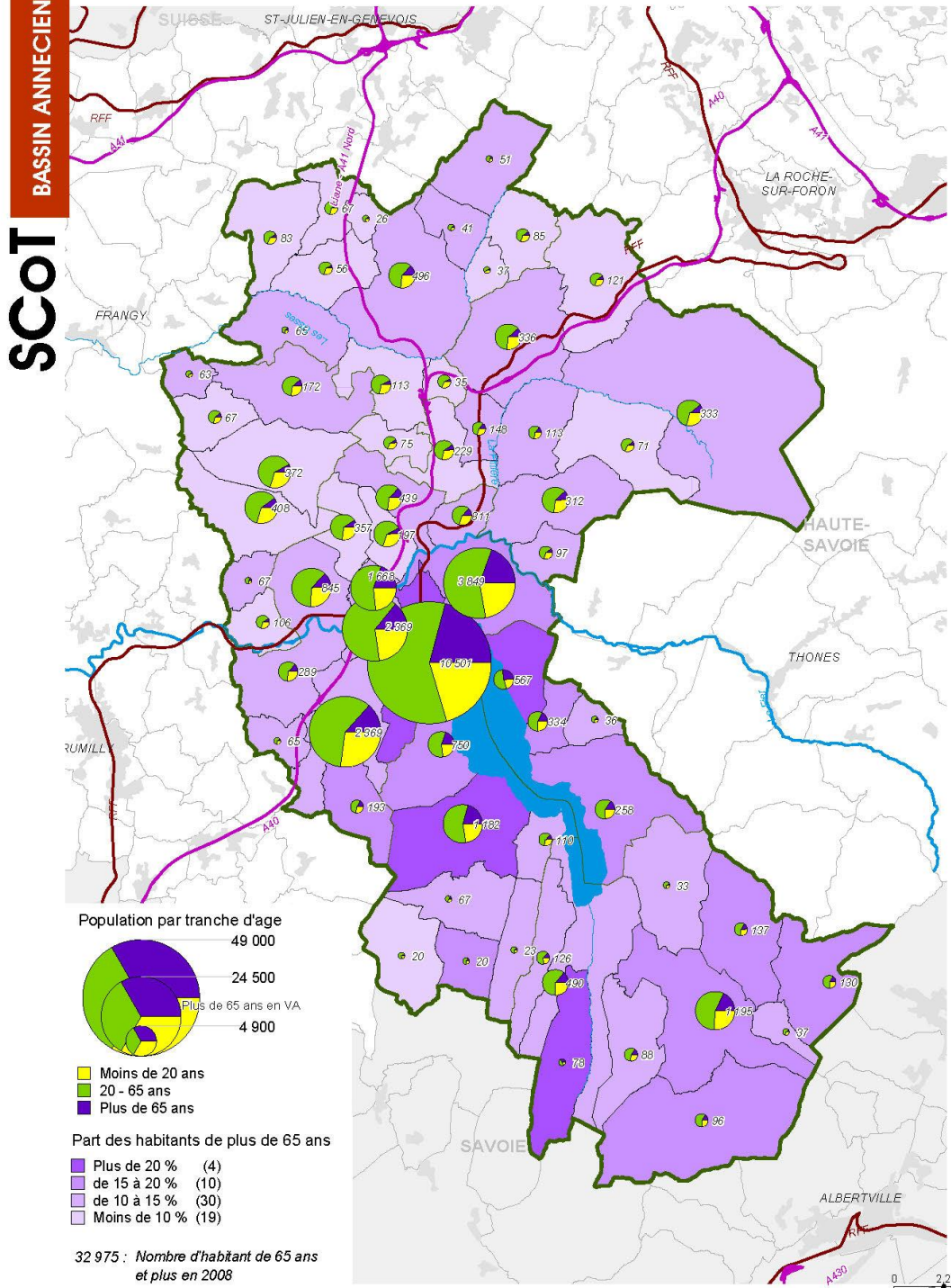
	Taux annuel solde naturel en % (1999 – 2009)	Taux annuel solde migratoire en % (1999 – 2009)
CA d'Annecy	0.6 %	0,0 %
C.C. du Pays de Fillière	0.7 %	1.3 %
C.C. du Pays de Cruseilles	0.7 %	1.6 %
C.C. Fier et Ussets	0.8 %	1.9 %
C.C. de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	0.4 %	0.9 %
C.C. de la Tournette	0.2 %	0.8 %
C.C. du Pays de Faverges	0.5 %	0.9 %

Source INSEE – RP 2009

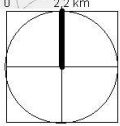


SCOT BASSIN ANNECIEN

PART DE LA POPULATION DE PLUS DE 65 ANS EN 2008



Cabinet Jean-Claude FOUCHE
Cartographie : Claudia Cardoso Tour
7 juin 2013





- Comparé aux agglomérations du sillon alpin et à la Haute-Savoie, le solde migratoire sur le territoire du SCoT se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale et est également inférieur à la moyenne départementale.

Tableau 3 : Solde migratoire et évolution de la population entre 1999 et 2009

	Évolution annuelle totale	Évolution annuelle due au solde migratoire	Part du solde migratoire dans l'évolution totale
Aire urbaine Chambéry	0.9 %	0.4 %	44 %
Aire urbaine Grenoble	0.5 %	-0.1 %	-20 %
Haute-Savoie	1.4 %	0.8 %	57 %
Rhône-Alpes	0.9 %	0.4 %	44 %
Territoire SCoT	0.8 %	0.2 %	25 %
France	0.7 %	-0.2 %	29 %

Source INSEE RP 99 et RP 2009 exploitations principales

La croissance démographique observée entre 1999 et 2009 est sensiblement supérieure à la moyenne nationale mais le tableau ci-dessus permet d'estimer certaines tendances :

- Une dynamique économique locale qui attire des populations
- Mais une croissance des frontaliers relativement faible par rapport aux territoires environnants
- Des prix de plus en plus élevés du foncier et de l'immobilier qui entraînent les jeunes plus loin de la ville centre et du lac.

Une population en moyenne plus riche qu'en Haute-Savoie ou en Rhône-Alpes, avec de fortes hétérogénéités

Tableau 4 : Revenus des ménages en 2007

Territoire	Revenu moyen par habitant	Revenu moyen le plus bas	Revenu moyen le plus haut
SCoT	22 313 €	12 306 €	48 529 €
C2A	21 129 €	14 792 €	25 720 €
C.C. du Pays de Fillière	21 602 €	17 948 €	25 965 €
C.C. du Pays de Cruseilles	23 215 €	18 449 €	26 583 €
C.C. Fier et Usses	20 135 €	19 292 €	22 598 €
C.C. de la Rive gauche	19 103 €	12 306 €	25 962 €
C.C. de la Tournette	34 867 €	24 551 €	48 529 €
C.C. du Pays de Faverges	16 142 €	12 841 €	20 192 €
Haute-Savoie	20 291 €		
Savoie	16 203 €		
Au national	15 027 €		

Source Observatoire départemental 2007

- Les revenus les plus élevés se situent dans la C.C. de la Tournette, où la population est plus âgée qu'ailleurs, et les plus faibles se situent dans la C.C. du Pays de Faverges.



5.3. DES COURONNES PERIURBAINES QUI « EXPLOSENT » AU DETRIMENT D'UNE AGGLOMERATION QUI RESTE PREPONDERANTE

Analysons maintenant ces évolutions à partir des découpages issus de l'armature urbaine du territoire, présentés dans le chapitre 1 ; rappelons que le cœur d'agglomération comprend Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet et Seynod.

Tableau 5 : Évolution et répartition de la population selon les types de territoire

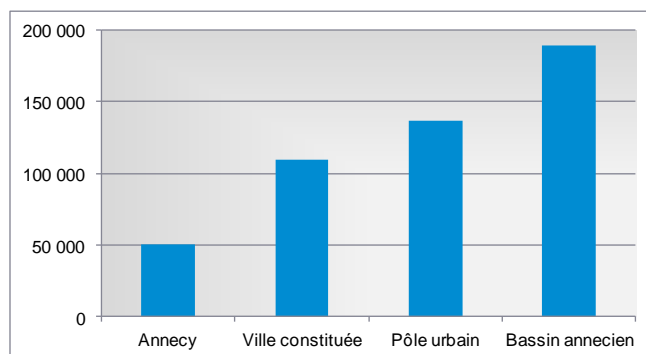
	Population		Répartition		
	2009	1999-2009	1990	1999	2009
Pôle urbain	145 816	6.6%	72.7%	72.2%	69.5%
dont Annecy	50 254	-0.1%	28.0%	26.5%	23.9%
dont cœur d'agglomération	113 086	3.1%	58.4%	57.9%	53.9%
Communes périurbaines d'Annecy	48 746	23.2%	20.5%	20.9%	23.2%
dont pôle 3	15 696	26.6%	6.5%	6.5%	7.5%
Communes périurbaines de Genève-Annemasse	5 444	28.4%	2.2%	2.2%	2.6%
Espace rural de Faverges	9 897	10.1%	4.5%	4.7%	4.7%
Dont pôle 2 (Faverges)	6 657	5.6%	3.1%	3.3%	3.2%
Bassin annécien	209 903	10.7%	100.0%	100.0%	100.0%

Source INSEE RGP 99, Pop légale 2009

- Les couronnes périurbaines croissent 2 à 4 fois plus vite que le pôle urbain, à des taux très élevés, sans distinction particulière pour les communes des pôles de rang 3
- En valeur absolue, les croissances sont les plus importantes autour et à proximité d'Annecy :
 - dans la couronne périurbaine d'Annecy,
 - dans les communes du pôle urbain hors cœur d'agglomération.
- Bien que moindre dans l'aire rurale de Faverges, le phénomène est identique avec une croissance plus élevée dans les communes sous influence que dans le pôle rural.
- Avec le desserrement urbain résultant de la fuite des ménages hors des villes, on assiste ainsi à un phénomène d'éclatement urbain : le poids du cœur d'agglomération tout en restant très important, est passé de 58 % à 54 % de la population du bassin entre 1990 et 2009.
- Le poids du pôle urbain est ainsi rogné d'année en année, et ce sont les communes du cœur d'agglomération, hors Annecy, qui sont le plus concernées par cette décre relative.
- Annecy a perdu en habitants sur la période 1999-2009 (-0,1%). Après avoir connu une légère augmentation de sa population entre 1999 et 2006, la ville a perdu 769 habitants soit -1,5 % sur cette période.



Tableau 6 : Poids respectif des entités du territoire du SCoT en 2009



Source : INSEE population 2009

- Un quart de la population vit à Ancey
- Plus de la moitié vit dans les 5 communes du cœur d'agglomération
- Presque les trois quarts vivent dans le pôle urbain

5.4. ENJEUX

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un territoire dynamique sur le plan démographique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une répartition de la croissance défavorable à la ville centre
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une segmentation spatiale du territoire sur le plan des richesses

Enjeux

Avant d'entrer dans l'analyse des autres facteurs, cette analyse démographique pose d'ores et déjà les questions fondamentales que le SCoT devra aborder :

- Sur le plan des transports : l'éclatement urbain est défavorable à l'organisation de transports en commun performants
- Sur le plan de la consommation du sol, les croissances dans les couronnes périurbaines ou du pôle urbain hors cœur d'agglomération sont plus consommatrices de sol : maisons individuelles
- Sur le plan des paysages et l'environnement : avec la consommation du sol, les paysages sont fortement transformés sur l'ensemble du territoire
- Sur le plan des services et des équipements, pour accompagner la croissance
- Sur le plan social : l'équilibre aux différentes échelles repose sur une offre de logements et de services pour toutes les catégories de population
- Sur le plan des objectifs généraux sur lesquels travaillera le SCoT : quelle capacité d'accueil et quelle répartition de la population à terme dans ce contexte d'éclatement urbain ?



6. LE LOGEMENT

Sources utilisées dans ce chapitre :

- DDE Enjeux de l'Etat (2006)
- Diagnostic du PLH de la C2A – Urbanis et C2A (2007)
- Diagnostic habitat des communautés de communes (Tournette, Pays de Faverges, Rive Gauche, Fier et Usses, Pays de Cruseilles, Pays de Fillière) - Urbanis (2007)
- INSEE (2009)
- PLH de la CC Tournette (2007-2012), approuvé en 2007
- PLH de la CC Rive Gauche du Lac d'Annecy (2011-2018), approuvé en 2011
- PLH de la Communauté d'agglomération d'Annecy (2007-2012), approuvé en 2008
- PLH de la CC du Pays de Fillière (2012-2018), approuvé en 2012
- PLH de la CC Fier et Usses (2012-2018), approuvé en 2012

6.1. UNE FORTE PRODUCTION DE LOGEMENTS DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE GENERALE

Une croissance généralisée

- Face à une croissance démographique de 10.7 % en 10 ans, les résidences principales ont connu une croissance relativement modérée de l'ordre de 18 % entre 1999 et 2009, suite à des périodes de desserrement important des ménages.
- Cependant, la décroissance des résidences secondaires démontre une forte tension sur le logement.
- La croissance des appartements est un peu plus élevée que la croissance des maisons individuelles, annonçant là aussi un début de retournement.
- Les efforts ont porté sur le logement social, avec une croissance plus de deux fois plus élevée que celle de l'ensemble des résidences principales.
- En 2008, le bassin annécien regroupait 6 142 logements vacants, soit 5,7 % du parc total de logements.²

Tableau 7 : Nombre et évolution du parc de logements

	Année de recensement	Nombre	Évolution depuis 1999
Population	2009	209 903	10.7%
Résidences principales	2009	92 471	18.1%
Résidences secondaires	2009	6 552	-4,0%
Maisons individuelles	2009	37 267	17.0%
Appartements	2009	67 398	21.6%
Logements sociaux	2009	9 705	5.8%

Source : INSEE

Une croissance concernant tout le territoire

- Tension sur le marché du foncier et de l'immobilier et croissance démographique font partie des facteurs explicatifs de cette croissance forte sur les zones périurbaines, mise en évidence dans la carte ci-après.

² Source : INSEE, 2009



- Les poches de forte croissance se sont éloignées du pôle urbain par rapport à la période précédente ; elles sont cependant plus denses dans la partie centrale et au nord du territoire. On assiste globalement à la poursuite de l'éclatement urbain.

Un parc ancien à rénover

Parc de logements selon les EPCI

EPCI	Parc logement Total	% parc logements avant 1975
CA d'Annecy	70 579	27.6%
C.C. Pays de Fillière	6801	31.5%
C.C. Pays Cruseilles	5536	36.6%
C.C. Fier et Usses	5481	25.6%
C.C. Rive Gauche	6425	27.3%
C.C. Tournette	4257	34.0%
C.C. Pays Faverges	8010	37.3%
Total	107 089	29%

Source FILOCOM 2009

NB **définition INSEE du Parc de logements total** : maisons, appartements et autres logements (logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes)

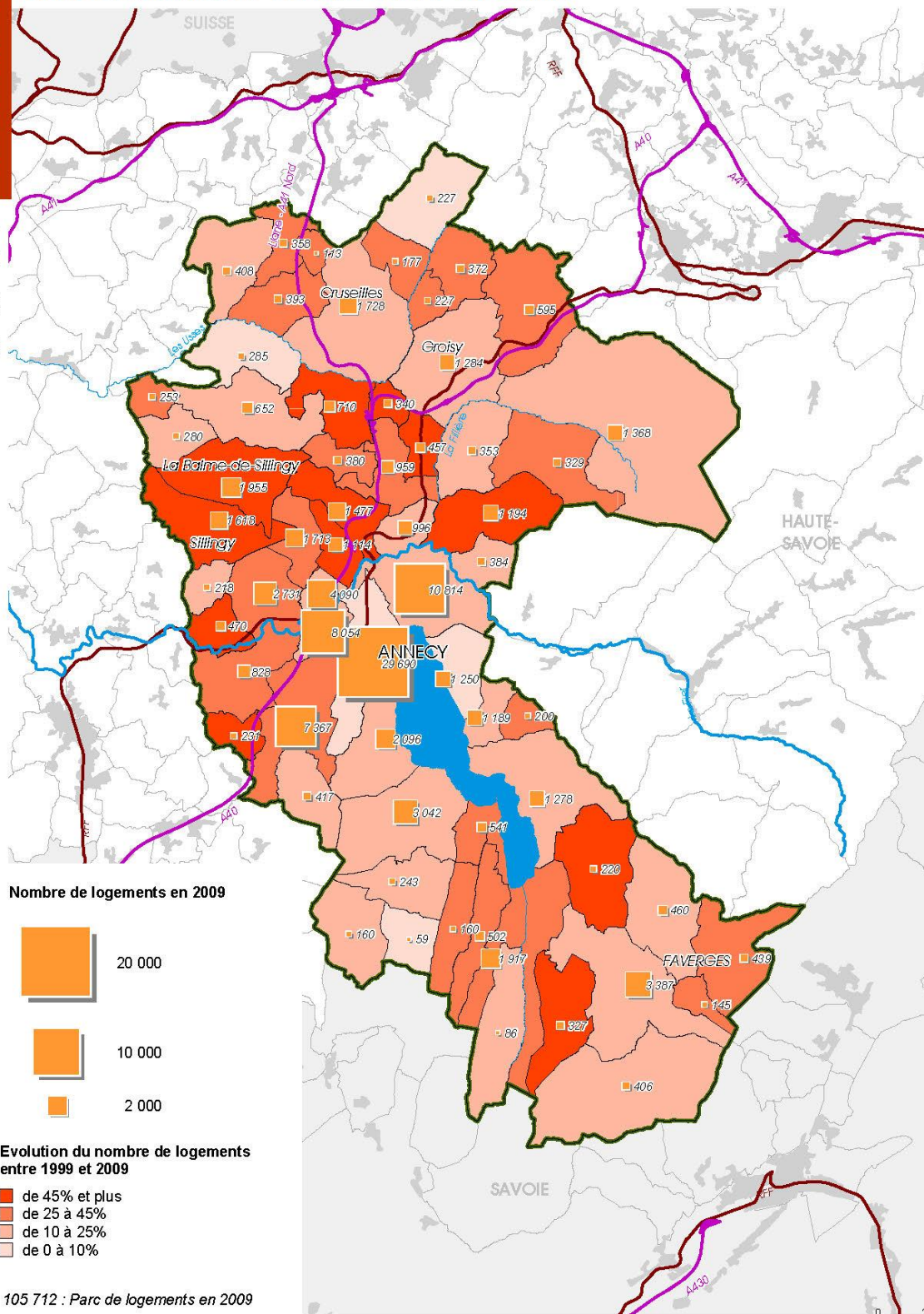
- La part des logements construits avant 1975 représente un peu moins d'un tiers du parc de logements à l'échelle du bassin annécien.
- 13 % des logements de plus de 15 ans sont éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'habitat)
- Selon FILOCOM³, le parc privé potentiellement indigne représenterait environ 1,5% du parc privé total avec une part plus importante (entre 2 et 4 %) sur la CCPC, la CCPFi et la CCPF. Il concerne plus particulièrement la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

³ Source FILOCOM 2009

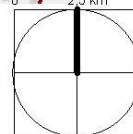


SCOT
BASSIN ANNECIEN

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR COMMUNE ENTRE 1999 ET 2009



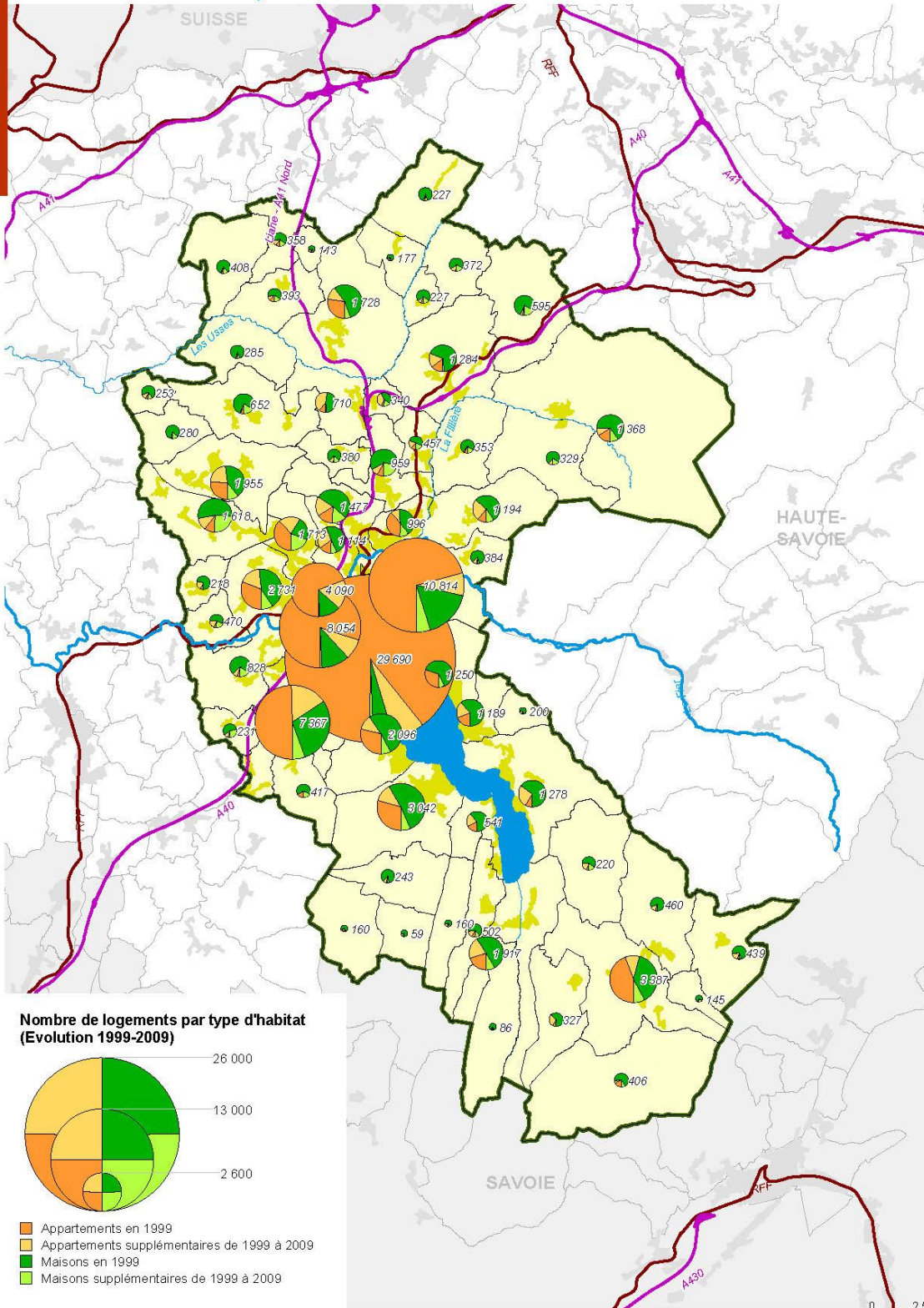
Cabinet Jean-Claude FOUCHÉ
Cartographie : Claudia Cardoso Tour
22 mars 2013



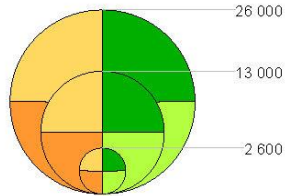


EVOLUTION DU PARC DES MAISONS ET DES APPARTEMENTS PAR COMMUNE, ENTRE 1999 ET 2009

SCOT
BASSIN ANNECIEN



Nombre de logements par type d'habitat
(Evolution 1999-2009)

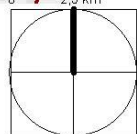


- Appartements en 1999
- Appartements supplémentaires de 1999 à 2009
- Maisons en 1999
- Maisons supplémentaires de 1999 à 2009

105712 : Parc de logements en 2009



Cabinet Jean-Claude FOUCHE
Cartographie : Claudia Cardoso Tour
22 mars 2013





La prédominance de la maison individuelle

- Les maisons individuelles représentent en moyenne 35 % des résidences principales (INSEE –2009). Leur distribution est cependant très liée au caractère urbain des communes, comme le met en évidence la carte ci-après.
- Dans les communes périurbaines d'Annecy, de Genève-Annemasse, de l'espace rural de Faverges et hors des pôles, les maisons individuelles représentent plus de 80 % des logements,
- A Faverges, elles représentent 46 % des logements et dans les pôles de rang 3, elles représentent 63 %,
- En revanche, à Annecy, les appartements représentent 94 % des logements.

Tableau 8 : Répartition des logements par typologie et par EPCI

EPCI	Maison		Appartement	
	1999	2009	1999	2009
CA d'Annecy	10 884	13 048	48 879	55 635
C.C. Pays de Fillière	4 451	5 254	683	1 624
C.C. Pays Cruseilles	3 515	4 074	709	1 612
C.C. Fier et Usses	2 985	3 853	750	1 580
C.C. Rive Gauche	3 442	3 817	1 617	2 424
C.C. Tournette	2 556	2 549	727	1 349
C.C. Pays Faverges	3 983	4 672	2 054	3 173
Total	31 816	37 267	55 419	67 397

Source : INSEE

Tableau 9 : Répartition des logements par typologie et par EPCI

EPCI	% Maison		% Appartement	
	1999	2009	1999	2009
CA d'Annecy	18.2%	19.0%	81.8%	81.0%
C.C. Pays de Fillière	86.7%	76.4%	13.3%	23.6%
C.C. Pays Cruseilles	83.2%	71.7%	16.8%	28.4%
C.C. Fier et Usses	79.9%	70.9%	20.1%	29.1%
C.C. Rive Gauche	68.0%	61.2%	32.0%	38.8%
C.C. Tournette	77.9%	65.4%	22.1%	34.6%
C.C. Pays Faverges	66.0%	59.6%	34.0%	40.4%
Total (YC secret statistique)	36.5%	35.6%	63.5%	64.4%

% calculé sur le nombre (total maison+ appartement)

Source : INSEE



- Le tableau ci-dessus révèle que la part des maisons individuelles entre 1999 et 2009 diminue très sensiblement hormis sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Annecy où leur part est passée de 18,2 % à 19 %.

6.2. DES EVOLUTIONS DIFFERENCIEES ENTRE CENTRE ET PERIURBAIN

Un desserrement en milieu urbain

Tableau 10 : Evolution des logements et de la population depuis 1999

	Logements		Population
	2009	Croissance 1999-2009	Croissance 1999-2009
Pôle urbain	75 021	14.5%	6.6%
dont Annecy	29 690	6.2%	-0.1%
dont cœur d'agglomération	60 013	11.1%	3.1%
Communes périurbaines d'Annecy	22 967	30.0%	23.2%
dont pôle 3	6 585	33.5%	26.6%
Communes périurbaines de Genève	2 560	25.4%	28.4%
Espace rural de Faverges	5 164	22.6%	10.1%
dont pôle 2 (Faverges)	3 387	20.9%	5.6%
TOTAL	105 712	18.2%	10.7%

Source : INSEE RGP

A noter que les résidences principales représentent 87.5 % du total des logements.



Tableau 11 : Nombre d'habitants par résidence principale

	Population 2009	Résidences principales 2009	Estimation Habitant/résidence principale
Pôle urbain	145 816	67 233	2.17
dont Annecy	50 254	25 880	1.94
dont cœur d'agglomération	113 086	54 005	2.09
Communes périurbaines d'Annecy	48 746	18 976	2.57
dont pôle 3	15 696	6 055	2.59
Communes périurbaines de Genève	5 444	2 065	2.64
Espace rural de Faverges	9 897	4 198	2.36
dont pôle 2 (Faverges)	6 657	2 871	2.32
TOTAL	209 903	92 471	2.27

Source : INSEE

- Alors que dans le pôle urbain et à Faverges, le desserrement se poursuit, avec une croissance parfois deux fois plus rapide que celle de la population, le phénomène est beaucoup moins prononcé dans les communes périurbaines d'Annecy et de Genève-Annemasse.
- Dans les C.C. du Pays de Fillière et du Pays de Cruseilles, les nouveaux arrivants sont des ménages avec enfants, relativement jeunes, pour lesquels la décohabitation n'est pas encore de mise.
- La taille des ménages traduit ces différences de croissance : les ménages d'une personne sont plus importants dans les villes (étudiants, personnes âgées, personnes divorcées sans enfants). L'arrivée d'actifs résidents avec enfants dans les communes périurbaines se traduit par des ménages de grande taille. De 2,4 en 1999, la taille des ménages a peu diminué en 10 ans et est passée à 2,27 à l'échelle du bassin annécien en 2009.

Une compensation par la disparition des résidences secondaires

- La décroissance des résidences secondaires a touché plus particulièrement les couronnes périurbaines : -24 % dans la couronne périurbaine de Genève-Annemasse, -11.6 % dans celle d'Annecy et -28 % pour les seuls pôles de rang 3. Ce n'est qu'à Faverges que ce nombre a augmenté.
- Ce mouvement témoigne de l'insuffisance de l'offre de logements pour répondre à la croissance naturelle et migratoire : les résidences secondaires sont transformées en résidences principales.



Marché immobilier et dynamique du bassin annécien

- Des logements parmi les plus chers de Province
 - le marché immobilier est tendu sur l'ensemble du territoire, mis à part dans quelques communes et sur quelques produits au sud du territoire,
 - le niveau des loyers du marché locatif privé est l'un des plus élevés des villes de province,
 - le prix moyen d'un terrain à bâtir en périphérie annécienne a augmenté de 36 % en une seule année (2005) et de 49 % dans le secteur de Cruseilles.
- Les prix des logements neufs ou anciens ont progressé à des rythmes de plus de 10 % par an entre 2000 et 2006. Par exemple sur la C2A, on a constaté un doublement des prix en 5 ans sur la plupart des segments. Les prix sont plus élevés à Annecy et sur la C.C. de la Tournette, moins élevés à Faverges.

Tableau 12 : Prix du neuf en 2005-2006

	Prix au m ² (2005-2006)
C2A	2800 à 4800 €
C.C. de la Tournette	> 4000 €
C.C. du Pays de Fillière	3500 à 4200 €
C.C. du Pays de Cruseilles	2800 €
C.C. du Pays Faverges	1500 à 2800 €
C.C. Fier et Usses	3200 €
C.C. Rive Gauche	3100 à 3800 €

Source : *Diagnostics Habitat et PLH – Urbanis - 2007*

- Si l'on ajoute à ce facteur déterminant dans l'analyse du territoire le fait que la C2A présente un très gros déficit d'offre en logements de grande taille, on comprendra la dynamique interne au bassin annécien :
 - Dans la C2A, et très probablement essentiellement le cœur d'agglomération, cette dynamique se caractérise par :
 - une tension très forte sur le logement : très faible vacance (5,1 % en 2005), prix très élevés,
 - un vieillissement plus prononcé qu'ailleurs de la population,
 - l'arrivée de ménages plutôt jeunes,
 - la concentration des ménages modestes dans le parc social ou dans le parc locatif privé,
 - et par voie de conséquence, le départ des ménages actifs pour des logements plus grands et plus loin des centres d'emplois.
 - Dans les communes périurbaines de Genève-Annemasse et d'Annecy, au nord et à l'ouest d'Annecy :
 - la pression est liée à un phénomène migratoire très important résultant des ménages venant d'Annecy et probablement de migrations venant de l'extérieur liées au travail frontalier,
 - une croissance très forte de la demande en logement aidé.
 - Ce mouvement tend à gagner le sud du territoire, à l'exclusion de Faverges et dans un contexte de prix moins élevé.
 - La rive droite du lac est caractérisée par des ménages aux revenus très élevés et une croissance plus modeste que les autres communes périurbaines.



- Les territoires sont ainsi interdépendants entre eux : l'accueil de familles en maisons individuelles dans les territoires voisins conjugué à un déficit de logements abordables dans l'agglomération induit un risque de spécialisation des territoires : les familles en secteur périurbain, les petits ménages, les isolés jeunes ou âgés au centre.
- Dans un contexte de forts besoins en logements, le bassin annécien dénombre un nombre important de logements vacants (6 211 en 2008), ce qui représente 6 % du parc de logements.

6.3. LE LOGEMENT SOCIAL

Un rattrapage en cours sur le logement social

Tableau 13 : Evolution du nombre de logements sociaux et répartition

	Logements sociaux			
	2009	Croissance 1999-2009	% LS / Rés. Princ.	Répartition
Pôle urbain	7 958	4.2%	11.8%	82.0%
Dont Annecy	3 064	-15.2%	11.8%	31.6%
Dont cœur d'agglomération	7 084	0.7%	13.1%	73.0%
Communes périurbaines d'Annecy	954	29.1%	5.0%	9.8%
Dont pôle 3	518	18.2%	8.6%	5.3%
Communes périurbaines de Genève	66	40.8%	3.2%	0.7%
Espace rural de Faverges	726	-2.6%	17.3%	7.5%
Dont pôle 2 (Faverges)	718	-2.7%	25.0%	7%
Bassin annécien	9 705	5.8%	10.5%	100.0%

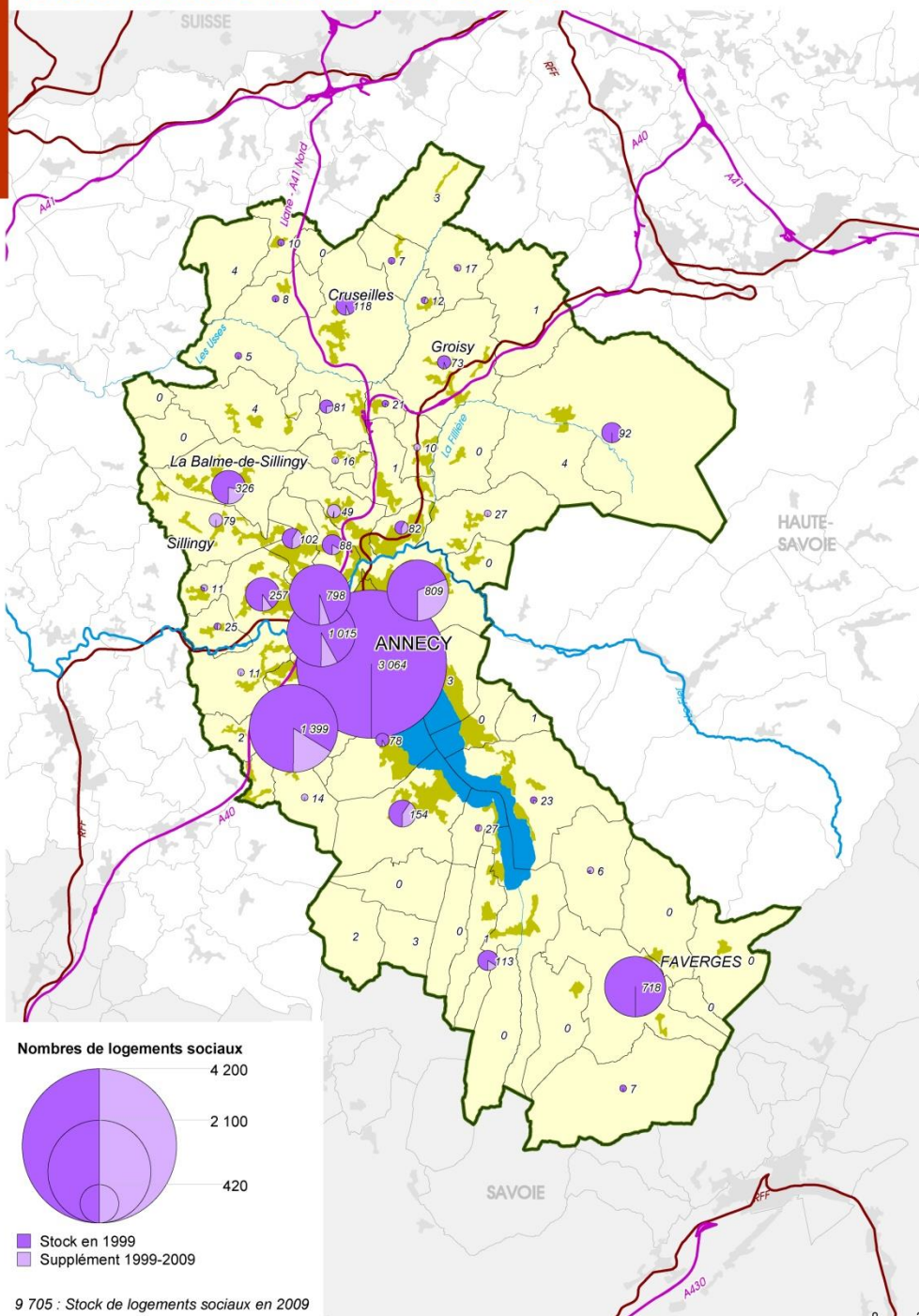
Source : INSEE RGP 99 et recensements complémentaires
INSEE base-cc-logement-09

- Les 9 700 logements sociaux sont répartis principalement dans les villes :
 - les trois quarts de ces logements sont concentrés sur les 5 communes du cœur d'agglomération,
 - Près d'un tiers des logements sociaux sont concentrés uniquement dans Annecy,
 - Les communes de Seynod, Meythet, Metz-Tessy et Faverges comptent les taux les plus importants de logements sociaux, allant de 19 % à Seynod à 21,2 % à Faverges.
- De très gros efforts ont été consentis depuis 1999 dans la construction de logements sociaux, dans un contexte où, certes, le besoin de rattrapage est immense, mais où le prix du foncier rend les opérations complexes à monter :
 - dans les communes périurbaines, cette croissance est de plus de 30 %,
 - dans le pôle urbain, elle dépasse 20 %.

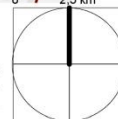


SCOT
BASSIN ANNECIEN

EVOLUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE ENTRE 1999 ET 2009



Cabinet Jean-Claude FOUCHE
Cartographie : Claudia Cardoso Tour
6 février 2014





Une demande croissante et insatisfaite

- La demande de logement social ne cesse de croître tandis que les nouveaux produits ne répondent que partiellement à cette demande :
- Dans la C2A, la production est largement inférieure à la demande. L'offre nouvelle est en décalage avec la demande : entre 2002 et 2004, deux tiers des nouveaux logements réalisés en PLUS4 mais seulement 9 % de PLAI5 pour les plus modestes. A côté d'une sur-occupation dans le logement social avec une majorité de ménages très modestes, les demandeurs sont en majorité des actifs et locataires du parc privé. La C2A a mis en place, de 2006 à 2010, le doublement du PTZ, aujourd'hui stoppé. De même, en 2003 la C2A a mis en place un fonds d'action foncière orienté vers la production de logements sociaux.
- Sur pratiquement tout le reste du territoire, la demande est croissante dans toutes les communes, voire très forte (C.C. Pays de Fillière), avec souvent la même inadéquation d'une offre qui ne répond pas aux demandes des ménages les plus modestes, tout particulièrement dans les C.C. Fier et Usses et Rive Gauche, et y compris sur le sud du territoire.

6.4. LES BESOINS EN LOGEMENTS PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES

- L'ensemble des EPCI du territoire a fait l'objet d'un diagnostic approfondi qui a permis de dégager des orientations pour chacun d'entre eux. A l'exception de la Communauté de Communes du Pays de Faverges, ayant lancé l'élaboration de son PLH et parallèle à l'élaboration du PLUI, l'ensemble des EPCI membres du SCOT sont à ce jour doté d'un PLH approuvé ou en cours de révision.

Tableau 14 : Estimation des besoins en logements et logements sociaux

Communauté de communes ou d'agglomération	Besoin en logements / an	Dont logements locatifs sociaux	Parmi les logements sociaux, les logements intermédiaires (PLS) ne doivent pas dépasser
C2A	1057	31%	De l'ordre de 20 % (Le PLH ne reprend pas de seuil maximum)
C.C. de la Tournette	50	35%	10%
C.C. du Pays de Fillière	165	30%	20%
C.C. du Pays de Cruseilles	133	25%	15%
C.C. du Pays de Faverges	106	20%	-
C.C. Fier et Usses	127	23%	20%
C.C. Rive Gauche	139	30%	13%
TOTAL	1777		

Source : Urbanis - Scénario tendanciel – 2007 / PLH

⁴ Prêt locatif à usage social

⁵ Prêt locatif aidé d'intégration, s'adressant aux revenus les plus modestes



Exemple de lecture

- Les différents PLU fixent notamment pour objectif la construction de nouveaux logements sociaux :
 - Le PLH de la CC de la Tournette prévoit la construction de 62 logements sur les six ans du PLH avec 80 % de logements locatifs aidés « classiques » financés en PLUS, 10 % de logements « très sociaux » financés en PLAI, 10 % de logements sociaux intermédiaires financés en PLS ; en plus des 28 logements locatifs aidés existants en 2007.
 - Le PLH de la CC Rive Gauche du Lac d'Annecy dispose de 351 logements dans le parc locatif aidé et prévoit d'accroître leur nombre le temps du PLH.
 - Le PLH de la communauté l'agglomération d'Annecy fixe pour 2007 à 2010 la création de 1 334 logements sociaux : une programmation triennale a été mise en place ensuite, sur la période 2011-2013 pour 4 128 logements locatifs aidés familiaux et 393 équivalents logements spécifiques.
 - Le PLH de la CC du Pays de Fillière fait état d'environ 181 logements aidés et prévoit la construction d'un peu plus de 150 logements sociaux, soit 28% de l'offre en PLAI.
 - Le PLH de la CC Fier et Usse dispose en 2011 de 520 logements sociaux aidés et vise la réalisation de 205 logements locatifs familiaux aidés.
- Compte tenu de l'inadéquation quantitative et qualitative entre offre et demande, des critères comme le seuil de PLS font partie des leviers pour améliorer la situation.
- Ces propositions seront éventuellement à revisiter à une échelle plus fine :
 - Le développement de logements sociaux devrait encore plus que d'autres être conjugué avec l'offre de transports en commun, pour permettre aux ménages, à leurs enfants, aux personnes âgées à mobilité réduite, d'être autonomes dans leurs déplacements.
 - Les logements « très sociaux » demandent également à être conjugués à une offre de services et d'équipements à proximité, soit sur le plan social, soit sur le plan des formations, des services sanitaires, etc.
 - La satisfaction du besoin temporaire dans les parcours résidentiels dans les communes périurbaines ne peut pas non plus s'affranchir de la question des transports en commun.



6.5. ENJEUX

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des efforts significatifs et à poursuivre sur la production de logements sociaux dans certaines communes ■ Succès notable de la bonification du Prêt à taux zéro sur Annecy 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Eclatement urbain du territoire ■ Coût très élevé du logement (d'abord du foncier qui renchérit considérablement le coût global du logement) sur tout le territoire ■ Départ des jeunes actifs de l'agglomération vers les communes périurbaines ou sous influence rurale du territoire, et au-delà ■ Inadéquation entre l'offre des nouveaux logements sociaux et la demande ■ Impossibilité d'accueillir les ménages modestes (professions intermédiaires, emplois de services à domicile, etc.) implique logements de salariés en dehors du territoire, accroissement des déplacements et augmentation des coûts de transport pour des ménages déjà exclus par les coûts du logement
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Inflexion dans la croissance des prix de l'immobilier à la vente ■ Inflexion ou tout au moins interrogation dans les comportements des ménages quant à la localisation de leur domicile par rapport au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Segmentation sociale du territoire ■ Vieillesse de certains territoires en raison de leur incapacité à accueillir des jeunes ménages : tour du lac, quartiers aisés de la ville ■ A terme, risque de pénurie de main d'œuvre en raison d'un intérêt financier moins attractif (transports + logements) ?

Enjeux

Ces enjeux s'inscrivent dans la continuité directe avec la réflexion sur la démographie :

- La répartition de la croissance à venir pose les mêmes questions que la démographie par rapport à la consommation du sol, à la banalisation des paysages.
- La capacité du territoire à offrir des logements et à permettre les parcours résidentiels à tous les types de ménages : ces parcours résidentiels sont aujourd'hui plus complexes en raison des mobilités professionnelles, des changements dans la vie familiale et du vieillissement, et demandent une offre plus diversifiée.
- La capacité du territoire à offrir des logements là où la croissance démographique sera souhaitée par le SCoT, et en relation avec l'offre de transports en commun.
- La localisation des logements sociaux par rapport, non seulement aux transports en commun mais également par rapport à l'offre de services et d'équipements, et, pour ce qui concerne les logements « très sociaux » (PLA-I), la présence de services de type services sociaux à proximité.



7. SERVICES, EQUIPEMENTS ET COMMERCES

7.1. UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN SERVICES ET EQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES

En 1999, les analyses conjuguées du recensement général de la population (RGP 2006) et de l'inventaire communal ont mis en évidence trois pôles de services dans le territoire : Annecy, Cruseilles et Faverges. Cependant, les évolutions récentes en termes démographiques et de services, notées à partir du recensement RGP 2006 et des rencontres avec les élus et acteurs du territoire, ont conduit la présente analyse à retenir également Groisy et La Balme de Sillingy / Sillingy comme pôles de rang 3.

Le centre mieux équipé pour de nombreux services

Source : Groupe de travail Equipements/services du 25/10/2006 – SCOT du bassin annécien

- Equipements de santé

Tableau 15 : Nombre de lits selon les établissements en 2007

	Nombre de lits	Activité
Centre hospitalier de la région d'Annecy	723	Médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, soins de suite, longue durée
Clinique générale d'Annecy	122	Médecine, chirurgie, obstétrique
Clinique du Lac d'Argonay	141	Médecine, chirurgie
Clinique psychiatrique Régina Sevrier	50	Psychiatrie
Centre de réadaptation fonctionnelle Argonay	60	Soins de suite
Maison de convalescence la Marteraye – Saint Jorioz	55	Soins de suite
Maison de convalescence Bon Attrait - Villaz	134	Soins de suite

Source : DRASS, SAE2007 et Finess 01/01/2009

- Dans chaque EPCI, la commune la plus importante dispose d'au moins un médecin et une pharmacie. La densité de médecins généralistes est 13,4 pour 10 000 habitants sur l'ensemble du territoire, avec :
 - une très forte concentration sur le noyau urbain (plus de la moitié),
 - une faible concentration sur Fier et Usses (5 pour 10 000) et le Pays de Cruseilles (6,1 pour 10 000).
- La C2A mieux dotée en crèches et haltes-garderies que le reste du territoire
 - 3 300 places pour les jeunes enfants (crèches, haltes-garderies et périscolaires) sur le territoire, dont 2 300 dans l'agglomération d'Annecy,
 - 83 % des crèches et 75 % des haltes-garderies sont situées dans l'agglomération d'Annecy, soit environ 80 % des places en crèches et haltes-garderies pour 65 % de la population,



- les garderies périscolaires sont mieux réparties sur l'ensemble du territoire : 48 % seulement sont concentrées sur la C2A.

Source : *Observatoire départemental 2007 et CG 74 – service PMI, données 2009*

- Des lacunes en perspective pour l'accueil des personnes âgées.

Début 2009, le territoire du SCoT comptait 1 260 lits médicalisés (places permanentes en EHPAD⁶ et en Unités de Soins de Longue Durée autorisées) dont près de 75 % sur la C2A :

- sur le plan des lits autorisés d'EHPAD et de soins de longue durée, avec 4 205 lits, la Haute-Savoie a un taux d'équipement du département supérieur à la moyenne nationale : 113 lits pour 1 000 habitants de plus de 75 ans contre 95 en moyenne nationale. Mais 1 056 de ces lits n'ont pas été réalisés, ce qui ramène le taux réel à 91 lits/ 1 000 hab. +75 ans,
- une offre très concentrée sur la C2A, tandis que la C.C. du Pays de Faverges, de la Tournette, du Pays de Fillière et du Pays de Cruseilles (secteur Annecy Est pour le schéma gérontologique) disposent du plus faible taux d'équipement du Département,
- une offre en augmentation depuis plusieurs années mais à un rythme moins soutenu que l'augmentation du nombre de personnes âgées : les C.C. de la Rive Gauche du Lac et de Fier et Usses (secteur Annecy Ouest pour le schéma gérontologique) ainsi que la C2A seront les plus touchées par l'augmentation de la population très âgée, nécessitant une prise en charge en lits médicalisés.

Face à ces constats, les objectifs phares du schéma gérontologique départemental 2008-2012 sont d'une part de favoriser le maintien à domicile en développant des offres alternatives (accueil de jour, hébergement temporaire, services de soins à domicile...), et d'autre part de poursuivre l'effort de développement de l'offre en structures d'hébergements accessibles au plus grand nombre :

- Un besoin de 2 238 lits supplémentaires identifié d'ici 2020 sur l'ensemble du Département.
- Un besoin qui se décline territorialement en 3 secteurs recouvrant le territoire du SCoT :
 - Annecy Est, actuellement sous-équipé, avec 279 lits,
 - La C2A dont les besoins immédiats sont comblés mais où à terme l'offre sera insuffisante, avec 328 lits,
 - Annecy Ouest dont les besoins immédiats ne sont pas comblés et où à terme l'offre sera nettement insuffisante, avec 282 lits.

Source : *www.Ageplus74.fr / Schéma gérontologique départemental 2008-2012 – observatoire départemental.*

- Des écoles bien réparties sur le territoire :

- seules 3 communes du périmètre ne disposent d'aucune classe d'enseignement primaire public sur son territoire,
- 17 collèges sur le bassin, dont 5 privés,
- 6 lycées généraux et techniques (dont 2 privés) et 8 lycées professionnels, sont situés dans l'agglomération d'Annecy, à l'exception du lycée professionnel de Faverges.

Source : *Académie Grenoble 2007 ; Conseil Général, Conseil Régional*

⁶ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



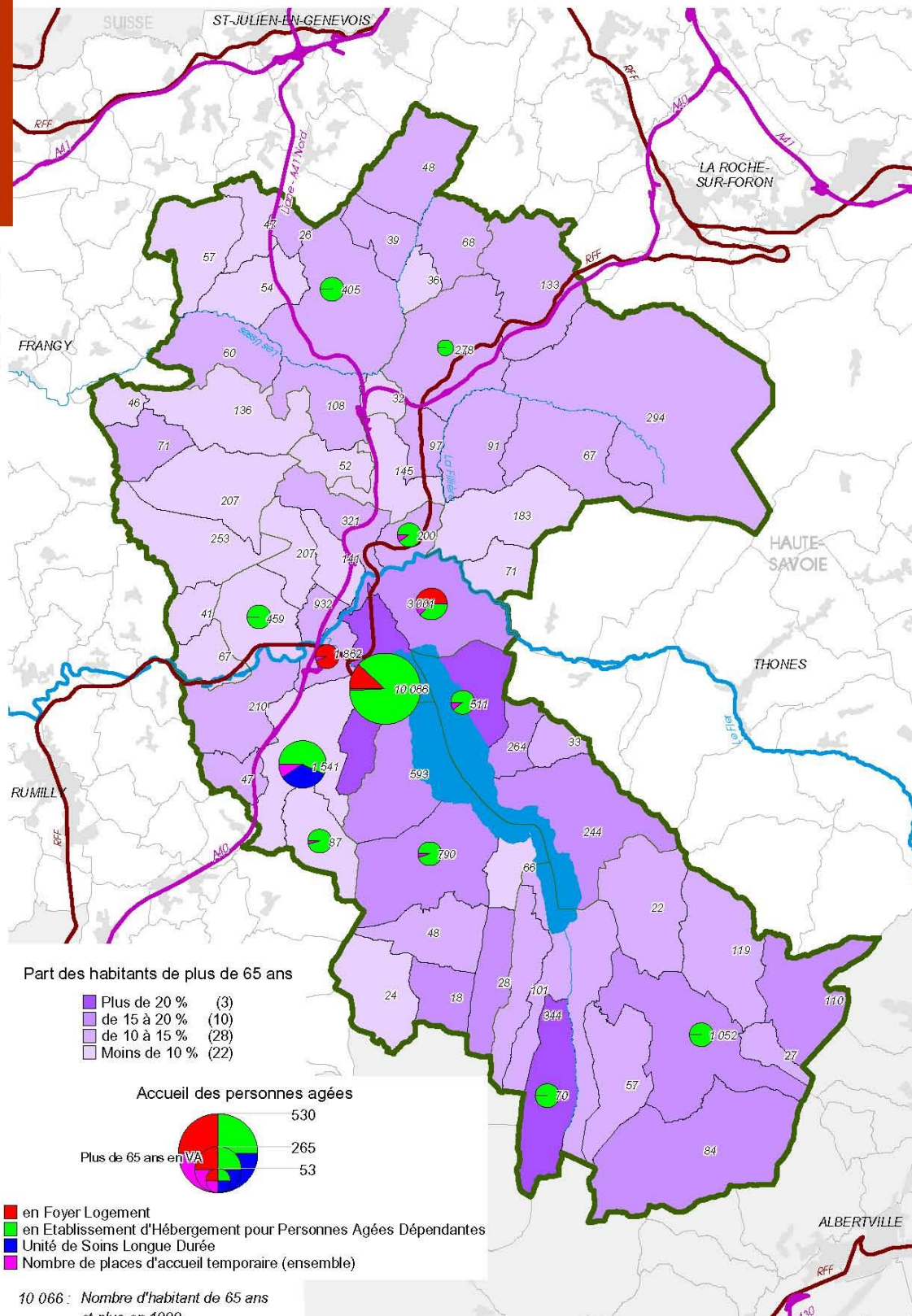
- Une présence relative de l'enseignement supérieur :

Le pôle haut-savoyard de l'Université de Savoie situé à Annecy et Annecy-le-Vieux comprend un institut universitaire technologique, une école d'ingénieurs (Polytech'Savoie), un institut des techniques d'ingénieurs d'industrie et un institut de management, un institut de formation par alternance (T.E.T.R.A.S.).

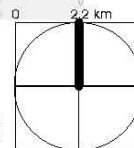


CAPACITE D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

SCoT
BASSIN ANNECIEN



Sources des données :
INSEE RGP 99 , SCoT BA, IGN BD Carto
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHÉ /23 mars 2009





- 4 autres écoles complètent cette offre en enseignement supérieur :
 - Ecole d'infirmières,
 - Ecole des métiers de l'image et des Beaux Arts,
 - Ecole d'Art : cet établissement de formation et de création propose des formations diplômantes supérieures dans le domaine des arts plastiques et des ateliers tous publics,
 - Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique, qui est parallèlement le Conservatoire National de Région de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie.

(NB : Ces deux derniers établissements sont des équipements d'agglomération).

- Des équipements culturels fortement centrés sur l'agglomération, et sur Annecy :
 - Annecy dispose de cinémas et d'un multiplexe de centre-ville, et 5 des 6 autres EPCI proposent des salles de cinéma. La Communauté de communes de Fier et Usse dispose d'un cinéma itinérant.
 - En dehors des châteaux-musées et festivals locaux, l'offre culturelle est concentrée sur l'agglomération : musées, salles de spectacles, théâtre (Musée-Château et Centre d'Interprétation Urbain du Palais de l'Isle, Bibliothèque Bonlieu, les trois bibliothèques de quartier-Novel, les Romains et la Prairie). Les festivals et l'offre de Bonlieu contribuent à la notoriété culturelle de la capitale haut-savoyarde.
 - Cependant, il existe de nombreuses bibliothèques municipales sur l'ensemble du territoire. Certaines salles communales ou intercommunales sont en capacité d'accueillir des spectacles.
- Des équipements sportifs :
 - 3 communes sont dotées de piscine : Annecy (2), Seynod et Cruseilles.
 - Tous les EPCI sont dotés d'au moins 3 équipements sportifs parmi les suivants : pistes d'athlétisme, terrains de petits jeux, terrains de grands jeux, équipements couverts.
 - Ces 4 types d'équipements sont présents à Annecy, Cran-Gevrier et Faverges et la plupart des communes de la C2A en ont au moins 3.

(Source : inventaire communal INSEE 98)



7.2. DES NIVEAUX D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES CONTRASTES SUR LE TERRITOIRE

Notre société évolue chaque jour davantage vers la consommation et l'échange d'information. La création des services en ligne toujours plus variés et plus performants. En 10 ans, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. Si le haut débit était un pré-requis essentiel dans le développement économique et sociétal du territoire, les actions se portent aujourd'hui sur le très haut débit, dont le déploiement constituera pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité.

Les enjeux d'hier, qui étaient l'accès aux réseaux et la maturité des technologies (interopérabilité, normalisation...), sont maintenant en passe d'être résolus mais ils n'étaient l'affaire que de spécialistes (opérateurs télécom, SSII, web agency, éditeurs de logiciels...), ce qui réduisait leur portée sociétale.

Aujourd'hui, nous assistons à une évolution d'un accès intermittent à une connectivité permanente et stable à un espace d'accumulation de données et à un lieu de création et de partage de savoir....

L'émergence des Smart-cities pour les territoires :

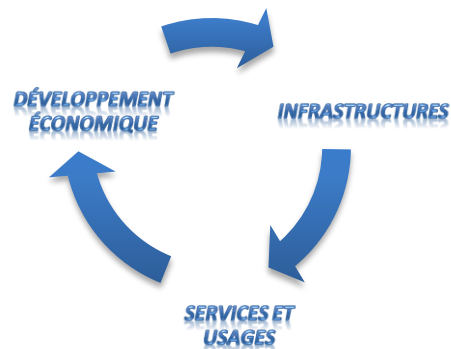
- Ce concept émergent désigne un type de développement urbain apte à faire face aux besoins des institutions, des entreprises et des citoyens en intégrant les possibilités offertes par le numérique.
- Ce nouveau développement urbain par les TIC alimente un développement économique durable ainsi qu'une qualité de vie élevée, avec une gestion avisée des ressources naturelles.

L'aménagement numérique du territoire repose sur la complémentarité de 3 éléments :

- Le développement de l'économie numérique
- Les nouveaux usages
- Les infrastructures

Ces trois thématiques permettent de disposer d'une approche globale et vertueuse puisque le réseau d'infrastructures devient porteur du développement de services innovants et que les usages entraînent à leur tour une demande accrue de services.

Ce triptyque est aujourd'hui considéré comme un ensemble fondamental pour le développement économique et la compétitivité des territoires.





En termes d'infrastructures, les NTIC reposent sur deux types d'infrastructures :

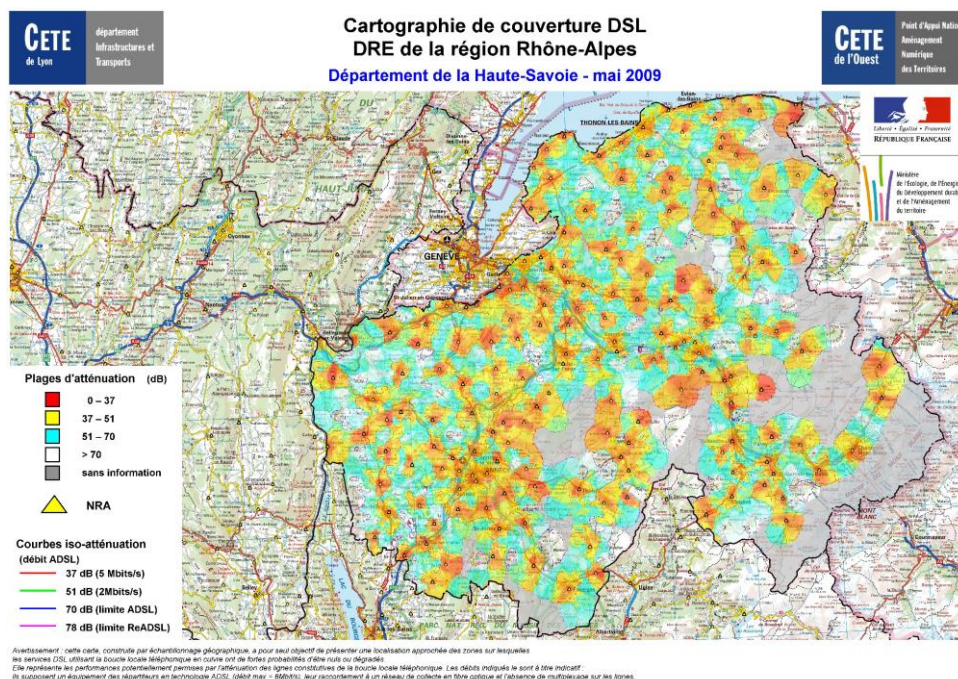
- Les infrastructures de réseaux :
 - Les réseaux d'accès fixes :
 - ADSL
 - Fibre optique (en cours de déploiement)
 - Câbles
 - Technologies radio terrestres
 - Les réseaux d'accès mobiles :
 - 2G
 - 3G
 - 4G (en cours de déploiement)
- Les infrastructures de stockage :
 - Datacenter

7.2.1. UNE SITUATION CONTRASTÉE SUR LE TERRITOIRE

La situation géographique du bassin annécien, en concurrence avec des collectivités de dimension internationale (Genève) ou en fort développement (Annemasse), l'oblige à garantir une offre de service numérique de haut niveau.

La couverture réseau, principalement par les technologies ADSL, est relativement complète sur le bassin, malgré les difficultés imposées par la typographie locale (milieu rural et montagnard).

Carte de la couverture réseaux du bassin annécien (Source CETE de Lyon)





Néanmoins, si la couverture ADSL du territoire semble d'un bon niveau, les performances annoncées en termes de haut débit, entre 2 Mb/s et 10 Mb/s (pour près de 70 % des entreprises du territoire) ne permettent plus de répondre aux attentes les plus exigeantes liées aux nouveaux usages en matière de transfert de données, visioconférence ou vidéosurveillance pour ne citer que quelques exemples.

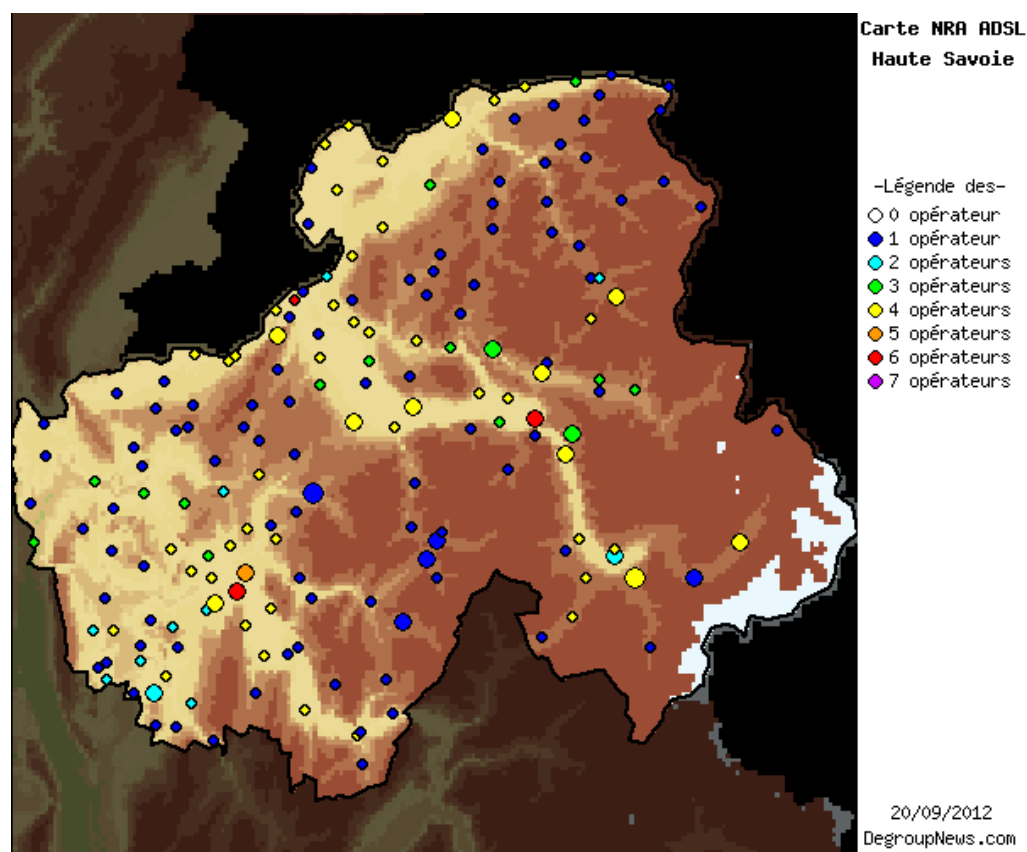
En effet, les nœuds de raccordement abonnés (NRA) étant trop peu suffisamment nombreux, les utilisateurs s'en retrouvent éloignés du central téléphonique et doivent faire face à l'atténuation du signal DSL (et donc du débit pour l'utilisateur).

Par conséquent, les attentes des utilisateurs sont principalement axées sur une augmentation du débit dans les zones les plus éloignées. Cependant, pour des questions de rentabilité économique, les opérateurs privés, et principalement SFR et Orange, ont choisi de limiter leurs initiatives de déploiement des infrastructures THD sur des zones denses.

Le constat principal ici est l'absence de dynamique concurrentielle au sein du tissu économique en matière de connectivité et une très faible diversification des offres. Ce constat est à mettre au regard de celui, identique, du marché résidentiel.

Il vient par ailleurs confirmer la nécessité de réajuster les capacités des réseaux numériques.

Carte des offres opérateurs ADSL – Source DegroupNews





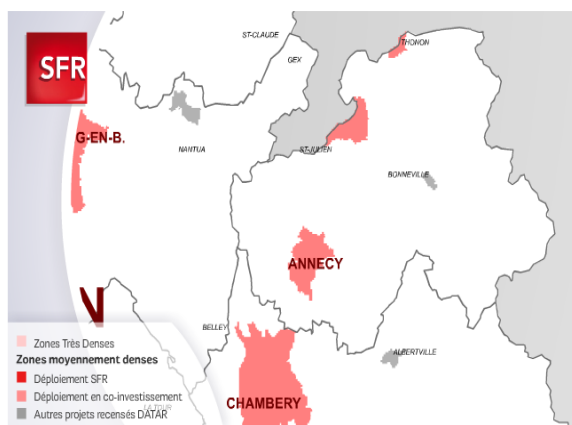
La situation des entreprises

En fait, moins de la moitié des établissements (46 %) se déclarent entièrement satisfaits des débits disponibles. Il s'agit le plus souvent d'entreprises pour lesquelles l'arrivée du THD ne favoriserait pas forcément le développement de nouvelles activités. Finalement, ces établissements s'adaptent et se contentent des moyens disponibles.

Malgré cette absence de réseaux THD largement accessibles, on peut observer toutefois un recours à des technologies complémentaires pour garantir une liaison intra-entreprises à plus fort débit (SDSL, VPN, Liaison louée, Fibre Optique ou Câble). Cependant, le coût de ces liaisons reste discriminant pour les entreprises de petites tailles.

Les perspectives de déploiement annoncées au niveau départemental pour un accès au réseau THD en fibre optique ou une augmentation du débit en ADSL laissent entrevoir une possibilité de développement de nouvelles activités pour 30 % des établissements (E-business, gestion à distance, formation en ligne / serious game).

Carte des engagements THC pour les opérateurs SFR et Orange



Pour l'ADSL, l'enjeu pour le territoire n'est pas la couverture mais l'augmentation du débit dans les zones les plus éloignées. Pour des raisons économiques, les opérateurs sont peu enclins à déployer des infrastructures sur ces secteurs et l'opérateur historique y enregistre de très fortes parts de marché, en raison d'un taux de dégroupage plus faible. Le taux de pénétration Internet est freiné en raison d'une offre moins concurrentielle et des débits moyens limités. Pourtant, les besoins de services en communication

électroniques sont au moins aussi importants en zones rurales qu'en zones urbaines. Avec des débits plus rapides, le taux de pénétration d'Internet dans les zones rurales pourrait être beaucoup plus important.

La couverture ADSL est donc hétérogène et insatisfaisante à l'échelle du bassin annécien :

- Un accès ADSL aux particuliers, ciblé sur les agglomérations, avec un déficit d'offres supérieures à 10 Mbits/s,
- Des offres ADSL aux entreprises limitées compte tenu de la couverture du dégroupage,
- Une situation de marché peu diversifiée.

Les perspectives d'une plus grande variété d'offres de services séduisent les entreprises les plus grandes (plus de 50 salariés), surtout pour développer de nouvelles activités grâce au THD.



7.2.2. LA PRESENCE D'ACTEURS MOTEURS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Au-delà d'une infrastructure réseaux et de ces constats sur les débits, le bassin annécien bénéficie sur son territoire d'acteurs permettant d'assurer le développement de l'économie numérique.

En effet, le cluster Citia, par exemple, spécialisé sur l'image en mouvement et cofondateur du pôle de compétitivité régional Imaginove, permet de fédérer les entreprises locales autour d'une organisation orientée vers l'innovation technologique.

Le soutien de cette filière permet de positionner la Haute-Savoie et plus spécifiquement le bassin annécien comme un territoire innovant.

Au niveau départemental, la filière représente près de 900 M€ de valeur et emploie environ 8 000 emplois en Haute-Savoie. Au regard des dernières analyses, et dans le cadre d'une prise en compte des enjeux du numérique, près de 4 500 créations d'emplois nouveaux d'ici 2015 pourraient être créés (source Mc Kinsey pour le ministère de l'économie numérique). On peut donc aisément se fixer un objectif de 10 000 emplois nouveaux sur les 15 prochaines années pour autant que des actions de support soient entreprises.

7.3. HIERARCHIE DES CENTRALITES URBAINES ET COMMERCIALES ET DES ZONES COMMERCIALES MONOFONCTIONNELLES

- L'objectif du projet commercial du SCoT, en lien avec les évolutions législatives, est de considérer le commerce comme une composante essentielle d'un urbanisme de développement durable en ce qu'il participe :
 - à l'arrêt du mitage du territoire et la limitation de la consommation du sol en concentrant le développement urbain dans des pôles urbains existants,
 - à la structuration des centres-villes et centres-bourgs et la création ou le renforcement de centralités urbaines,
 - à la proximité de l'offre pour réduire les déplacements et dynamiser la vie locale.
- A côté des centralités urbaines ayant vocation à renforcer leur offre commerciale, il y a les polarités uniquement commerciales, en zones de grande ampleur ou en établissements isolés, dont le devenir doit être repensé de façon interactive avec le développement des dites centralités. Il importe donc d'évaluer la nature de l'offre commerciale de ces polarités et de voir dans quelle mesure et comment leur évolution dans les 20 prochaines années ne doit pas fragiliser, voire compromettre, le confortement des centres urbains.

Le centre ville d'Annecy

- Parmi les centres urbains, il convient évidemment d'insister sur le rôle primordial du centre ville d'Annecy. Celui-ci était trop souvent mis sur le même plan que les pôles majeurs de la grande distribution d'Epagny et de Seynod. Le point de vue urbanistique est tout différent. Il ne s'agit plus de raisonner en fonction de chiffres d'affaires globaux, mais en fonction du rôle que doit jouer l'offre commerciale dans une meilleure structuration du territoire. Le centre ville d'Annecy est le centre de toute



l'agglomération et de tout le bassin de vie, et même au-delà. La réflexion doit être centrée ici sur les dimensions qualitatives de l'offre commerciale.

- L'offre commerciale s'y déploie sur tous les segments classiques des centres-villes : boutiques de vêtements et chaussures, commerces loisirs et culture, commerces de bouche de qualité, cadeaux et décoration de la maison, restaurants et cafés-restaurants. Deux spécificités : l'importance prise par le commerce haut de gamme, en matière de commerce de bouche et de vêtements en particulier ; et l'importance du tourisme, surtout dans la vieille ville, avec un certain nombre de boutiques saisonnières.
- La clientèle vient de l'étranger d'une façon assez significative : Suisse, mais aussi Italie. Elle vient aussi de l'ensemble du bassin de vie et de son pourtour pour les « achats plaisir » de produits de luxe ou haut de gamme, ou pour des achats plus courants de vêtements et chaussures. Le tourisme et le revenu moyen élevé de la population du bassin de vie déterminent ce positionnement qualitatif de l'offre.
- Le centre ville cherche à privilégier et à mettre en valeur son image de commerce de qualité. A l'avenir, les enseignes « nouveaux concepts » devraient être activement recherchées. Cependant, le créneau des achats plus ordinaires ne doit pas être négligé. En cela, le centre ville entre directement en concurrence avec les galeries marchandes et les grandes surfaces spécialisées d'Epagny ou de Seynod.

Les centres-villes et quartiers des communes de l'agglomération d'Annecy

- Si le rythme de croissance de la population a été dans un passé récent plus fort dans les EPCI périphériques que dans les communes de l'agglomération, ces dernières auront cependant une croissance urbaine très significative. Cette croissance, liée à d'autres déterminants analysés ci-après, contribue à crédibiliser l'opportunité et la nécessité de l'implantation d'une offre commerciale plus importante, à l'instar de ce qu'ont déjà réalisé, ou sont en train d'étudier certaines communes. Cette offre commerciale supplémentaire ne concerne pas seulement l'alimentaire et les services à la personne, mais aussi, dans une moindre mesure, les commerces de loisirs et culture et d'équipement de la personne.
- Du point de vue du contexte urbain susceptible d'accueillir ce développement, il convient de distinguer les villes construites sur des terrains plutôt plats (Meythet, le bas de Cran-Gevrier) et les villes, majoritaires, qui se sont développées sur un territoire de reliefs (Annecy-le-Vieux, Pringy, Poisy, haut de Cran-Gevrier). Cette distinction est importante. Le réseau viaire en lacets des communes construites sur des hauteurs ne se connecte pas – ou difficilement – d'une commune à l'autre. Il en résulte, pour se rendre aux grandes zones commerciales, l'incitation, pour ne pas dire l'obligation, à emprunter le système de voies rapides automobiles irrigant toute l'agglomération, et l'augmentation de la thrombose de ce réseau aux heures et jours de pointe. Cet aspect du fonctionnement urbain est une incitation supplémentaire au développement des centralités de proximité dans chaque ville.



- Hors centre ville, la présence du commerce dans les quartiers est importante et doit être maintenue, en privilégiant un regroupement de l'offre autour de pôles où l'offre de proximité est complète ou quasi complète⁷. En dehors de ces regroupements, le commerce se disperse le plus souvent sur de grands axes de circulation, dont le principal est l'avenue de Genève. Mais ici les linéaires sont discontinus, et la présence de magasins plus ou moins spécialisés (clientèle venant d'au-delà du quartier, donc intérêt d'une façade sur une voie majeure de l'agglomération) devient importante et parfois prédominante par rapport aux commerces de proximité. Cette configuration de l'offre est présente sur la plupart des boulevards et avenues structurantes de la trame viaire annécienne.
- L'analyse ville par ville est développée par de courtes monographies en annexe du présent rapport. La cartographie qui suit en synthétise les orientations.

Les centralités urbaines et commerciales autour de C2A

- Les six communautés de communes autour d'Annecy devraient accueillir dans les prochaines années une part très importante de la croissance démographique du bassin de vie. Dans les dernières décennies, l'augmentation de la population a déjà été sensible. Il en résulte une modification essentielle, et qui va s'amplifier, de la sociologie des populations : prépondérance de plus en plus forte de ménages « rurbains », aux revenus souvent élevés, accomplissant des trajets quotidiens domicile-travail vers l'agglomération d'Annecy et vers Genève, accessoirement vers Annemasse.
- Cette croissance démographique et urbaine est dangereuse pour l'agriculture et le monde rural traditionnel si elle s'opère par urbanisation désordonnée et mitage du paysage. Le ScoT vise à répondre à ce défi en prescrivant une densification du territoire des bourgs et des extensions urbaines, si elles sont nécessaires, en continu du tissu bâti existant, limitant ainsi le grignotage du foncier agricole. Dans le même ordre d'idées, et pour limiter les déplacements, le commerce doit développer le potentiel d'offres nouvelles résultant de cette croissance en intégrant les créations de magasins à l'intérieur des centres bourgs ou à défaut dans les extensions urbaines voisines, conçues avec des programmes mixtes. Cette orientation correspond d'ailleurs tout à fait aux souhaits des habitants, anciens et nouveaux arrivants, comme le montrent diverses enquêtes effectuées dans le cadre du FISAC.
- Au premier rang des commerces nouveaux à implanter, les (plutôt) petits supermarchés et les supérettes auront un rôle stratégique pour amoindrir l'évasion vers les grandes surfaces annéciennes, annemassiennes ou genevoises, ou même albertvilloises et chambériennes pour la partie sud du bassin de vie. Triple intérêt :

⁷ Par offre de proximité complète, on entend les commerces de bouche traditionnels – boulangerie, boucherie, charcuterie-traiteur, crèmerie, fruits et légumes -, un petit supermarché (ou un discount alimentaire) ou une supérette incluant le cas échéant des étals de commerce de bouche, la pharmacie, les commerces de services les plus fréquentés – coiffeur, laverie ou pressing, clé-minute -, le tabac-journaux, un ou deux cafés voire restaurants et une ou quelques banques avec D.A.B. La présence d'un bureau de poste est un atout efficace pour la vitalité de cette offre de proximité.



limiter les déplacements, les engorgements de trafic – à Annecy et ailleurs – et les atteintes à l’environnement qui en résultent ; deuxièmement conforter l’attractivité du commerce local et donc la vitalité de petites villes ; enfin répondre aux besoins des habitants. On constate d’ailleurs que ce mouvement d’implantation de nouvelles surfaces a commencé avec succès dans les deux dernières décennies. Le tableau en annexe montre en effet que les communes des six EPCI autour d’Annecy totalisent déjà 12 930 m² de la surface totale des 22 926 m² de surfaces de supermarchés existants dans le bassin, soit 56,4 % pour un pourcentage de population de 33 %. Ce qui confirme deux choses : le quadrillage de supermarchés de l’agglomération annécienne insuffisant et la pertinence de l’implantation de supermarchés hors agglomération.

- A l’inverse, la présence de supérettes dans les communes hors agglomération est insignifiante : 290 m² pour 1 238 m² à l’échelle du bassin de vie, soit 23 %. Des perspectives d’implantations nouvelles existent et devraient être encouragées.
- Les enquêtes FISAC révèlent aussi une demande des habitants pour une offre de commerce, de proximité plus conséquente ; pour des marchés plus performants en produits frais, ce qui pourrait s’organiser en encourageant les circuits courts ; enfin, pour une offre de commerces loisirs-culture et équipement de la personne.

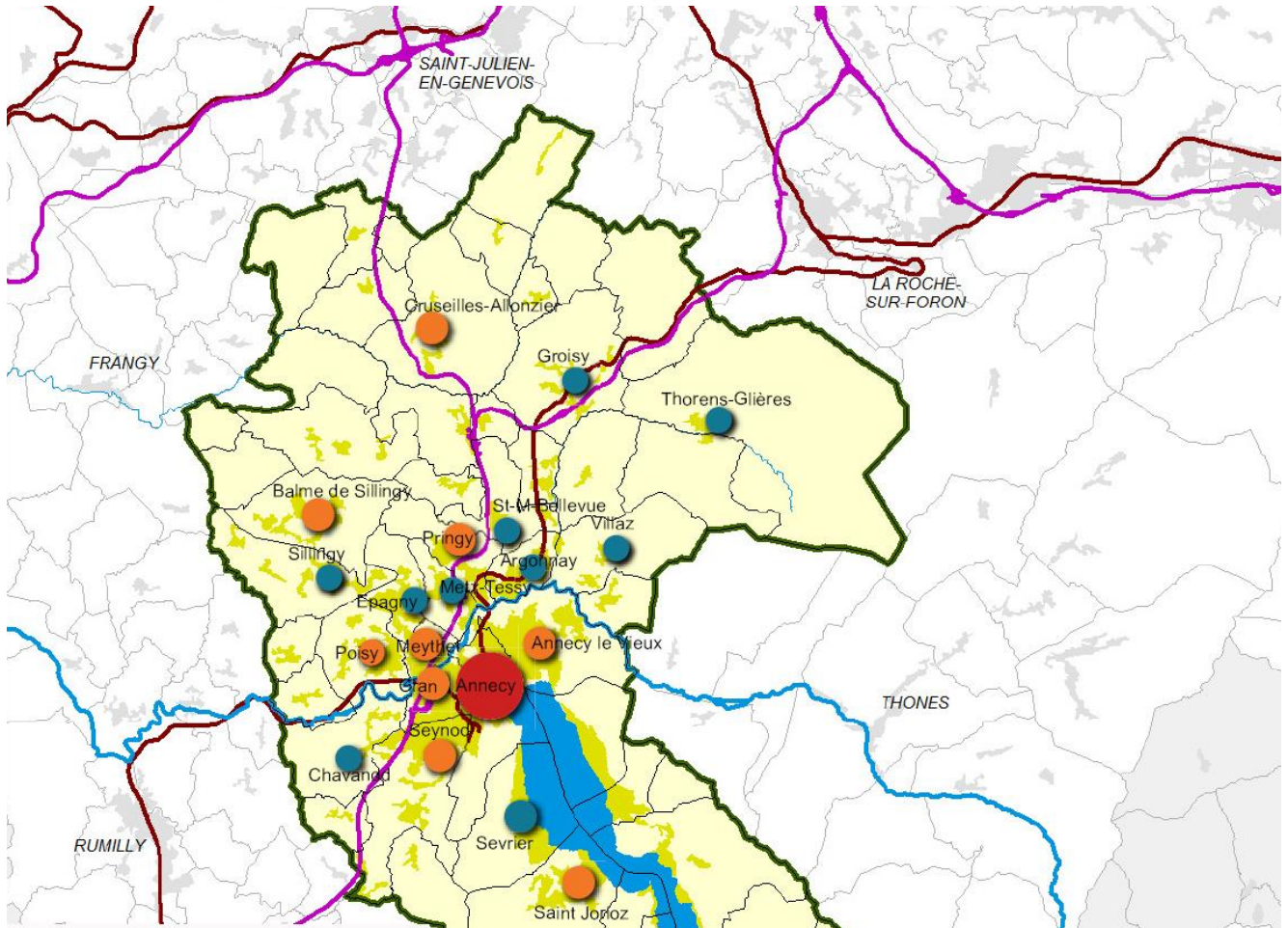
Les grandes zones commerciales monofonctionnelles

- L’offre de grande distribution se déploie principalement :
 - dans deux grandes zones monofonctionnelles à Epagny et Seynod, chacune avec un hypermarché, respectivement Auchan et Géant Casino ;
 - dans un troisième hypermarché à Annecy nord, Carrefour, plus un magasin Leclerc de 3 586 m² à Cran-Gevrier route des Creuses ;
 - dans des ensembles moins vastes de moyennes surfaces spécialisées, à Meythet, à Gillon (quartier d’Epagny), Seynod (ZI des Mélasses, de Vovray et des Césardes et le long de la RD1201), mélangeant souvent tous types de commerces avec des établissements de concessionnaires autos ;
 - dans des sites isolés accessibles depuis des voies automobiles passantes, par exemple pour des jardineries à Metz-Tessy ou Annecy-le-Vieux, pour des magasins de bricolage ou pour la future implantation autorisée dernièrement pour Leroy-Merlin à Epagny ;
 - Le bâtiment de Carrefour, d’une conception un peu vieillotte, dispose d’une galerie marchande moins performante que celle de ses concurrents (trois cases vides en juillet 2012), dans un environnement contraint (entre les avenues de Genève et de Brogny), où tout accompagnement par d’autres grandes surfaces est impossible.
- Auchan et Casino disposent chacun de galeries marchandes en plein essor, où l’on recense le plus souvent les mêmes enseignes qu’au centre ville. Ces galeries sont en pleine activité et ont bénéficié dernièrement d’autorisations d’agrandissement (+ 4 300 m² pour Auchan et + 5 000 m² pour Casino, avec en ce dernier cas une diminution de 1 800 m² de l’hyper). Les deux grands complexes sont entourés de grands commerces spécialisés, ceux de Grand Epagny étant de très grande ampleur avec une offre couvrant des domaines très variés, y compris de nombreux restaurants et des établissements de soins aux personnes, en plus des « classiques » : équipement de la



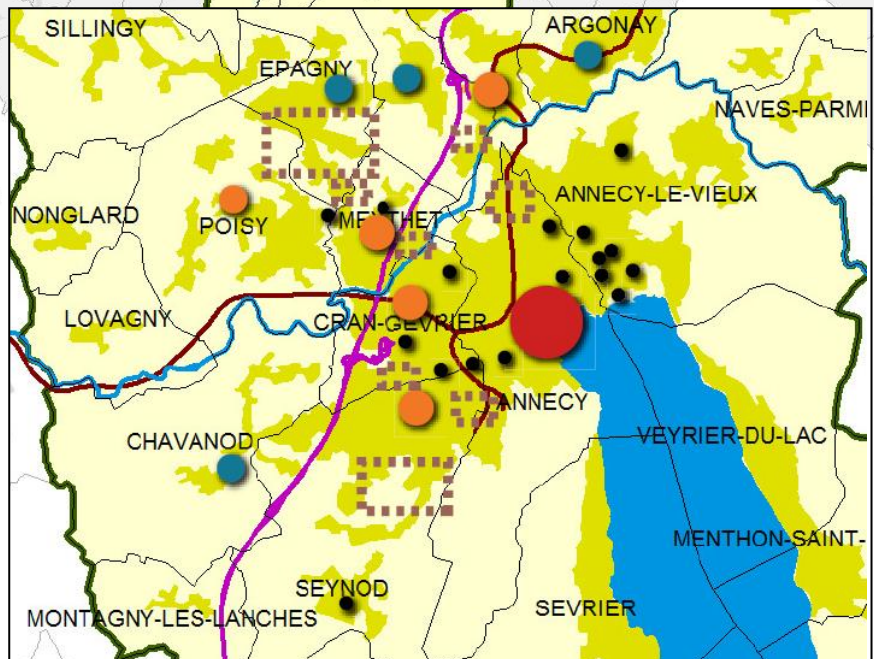
personne, équipement de la maison, bricolage, matériaux de construction, loisirs et culture, automobiles, alimentaire spécialisé, etc. Grand Epagny est le premier site du bassin de vie pour le chiffre d'affaires total.

- Globalement, le commerce de grandes surfaces est développé au même niveau que celui d'agglomérations de tailles comparables. Annecy est dans la moyenne. Le retard sur la gamme bricolage a été rattrapé avec les dernières autorisations en CDAC. Significativement il n'en est pas de même pour les moyennes surfaces généralistes ayant vocation à s'implanter dans les quartiers, pour lesquelles le bassin annécien présente une assez faible densité. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il y a eu partout en France une inflation d'immobilier commercial dans les dernières années. Etre dans la moyenne ne veut pas dire que l'offre n'est pas surabondante dans une vision prospective, comme on le montre ci-après.



Hiérarchie des polarités urbaines

-  **Centre ville d'Annecy**
-  Centralités secondaires à forte potentialité de confortement, selon programmations allant au delà du commerce de proximité
-  Centralités secondaires dont le commerce de proximité est à renforcer ou à créer dans une nouvelle configuration urbaine
-  Autres centres bourgs et centres villageois, maintien des commerces existants ou augmentation modérée
-  Zones commerciales monofonctionnelles





7.4. LES NOUVEAUX EQUILIBRES COMMERCIAUX A RECHERCHER

Une perspective de développement porteuse

- Le contexte porteur pour le commerce est ainsi un atout précieux pour le passage d'une vision quantitative à une vision qualitative du développement commercial, en interaction avec les orientations de mixité urbaine et de confortement de toutes les centralités, de l'hypercentre d'Annecy jusqu'aux petites villes de la périphérie du bassin de vie.
- A l'appui de cette orientation, deux évolutions déterminantes doivent être prises en compte :
 - l'opportunité et la faisabilité d'une limitation de l'évasion des petites villes vers l'extérieur du bassin,
 - l'évolution, à Annecy comme dans tout le pays – et au-delà –, des attentes des consommateurs favorisant la proximité.
- Le territoire du bassin annécien propose une offre commerciale relativement dense, avec près de 270 000 m² de commerces de 300 m² et plus.
- La Communauté d'agglomération d'Annecy prédomine largement puisqu'elle comprend à elle seule près de 230 000 m², soit 85 % de l'offre (y compris surfaces sur Sillingy).
- Cette prédominance se concentre en particulier sur 3 pôles principaux : la zone du Grand Epagny avec 98 000 m², soit 36 % de l'offre du territoire du bassin annécien, la commune de Seynod avec 53 000 m² (20 %) répartis sur plusieurs pôles mais principalement concentrés sur le secteur Périaz – Val Semnoz, et la ville d'Annecy avec 44 000 m² (hors très nombreuses boutiques du centre ville dont la surface est inférieure à 300 m²).
- Ce mouvement de concentration se poursuit voire s'accélère puisque la plupart des autorisations d'urbanisme portent sur des projets concernant ces communes : sur 85 000 m² de surfaces commerciales autorisées depuis 2003, 41 % l'ont été sur la commune d'Epagny et 31 % sur Seynod. Près de 50 000 m² ont été autorisées sur la période la plus récente (2010-2012), aucun projet n'ayant été refusé en CDAC depuis 2008⁸.
- Pourtant, des études montrent⁹ que les dépenses réalisées par les ménages dans les commerces de la ville d'Annecy et de l'agglomération tendent à stagner¹⁰. En dehors de Seynod (dont l'attraction évolue fortement en lien avec le développement de Périaz), on constate d'une façon globale une baisse de l'attraction des pôles commerciaux de l'agglomération. Cela signifie une légère remontée du taux d'évasion

⁸ sans doute du fait de critères de décision moins précis qu'à l'époque des CDEC qui ne permettent pas de définir les exigences minimales à respecter en matière de développement durable et d'aménagement du territoire en l'absence de SCoT et de DAC.

⁹ Etude PIVADIS, étude sur l'état du commerce et de l'équipement commercial dans le bassin annécien, 2009

¹⁰ Stagnation en valeur : augmentation des dépenses de 9,4 % sur Annecy entre 2002 et 2008 ; + 10,6 % sur l'agglomération (calculs en Euros courants, à comparer au taux d'inflation sur la période (estimé à 13,5 %)



(qui reste relativement bas, autour de 12 %). Les ménages qui habitent sur les territoires « frontaliers » avec la Savoie tendent à consommer davantage sur Chambéry et Albertville (accès plus rapide, développement de l'offre commerciale sur l'agglomération de Chambéry).

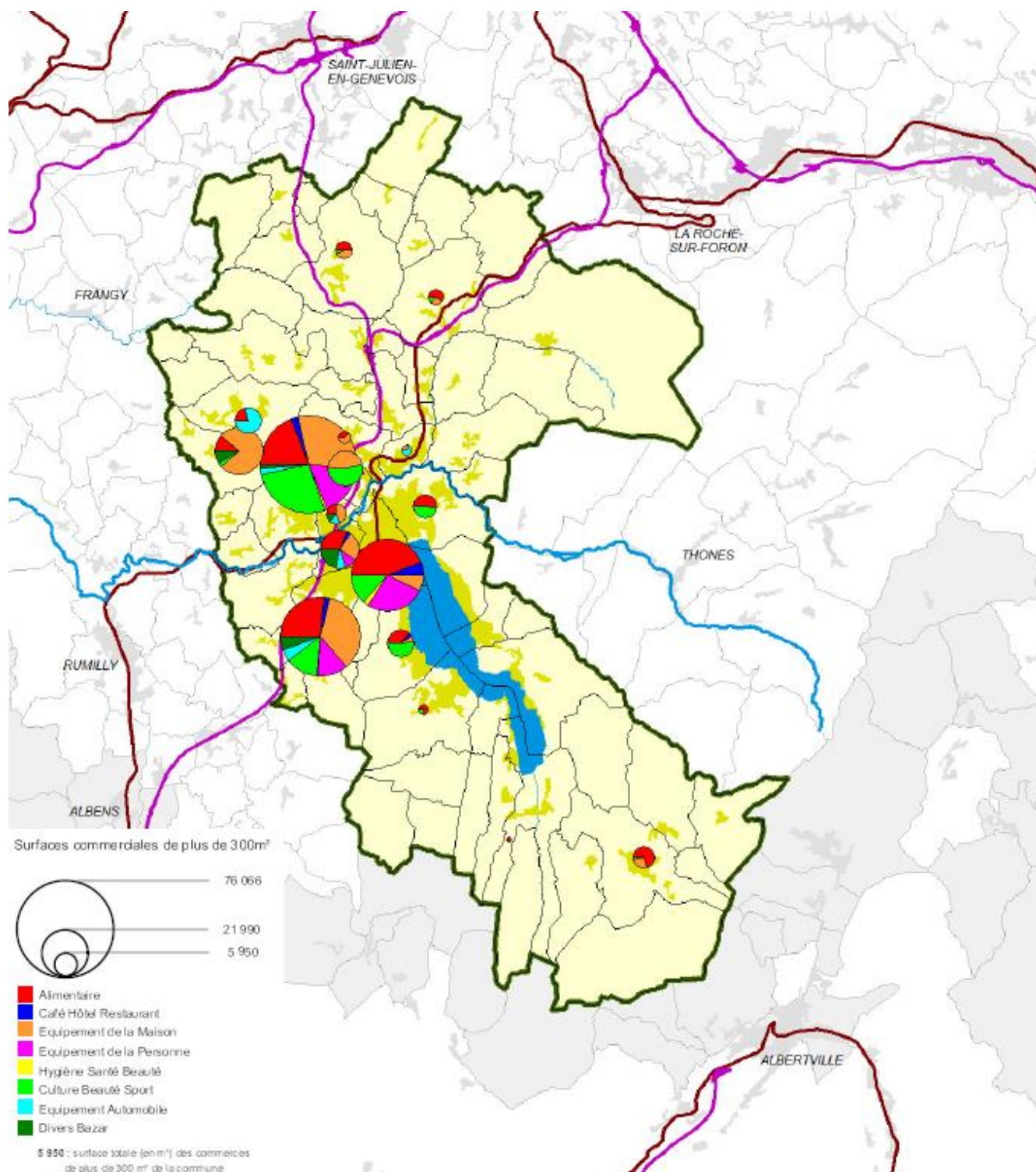
A l'extérieur de l'agglomération annécienne, le commerce des bourgs centres enregistre plutôt un regain d'attractivité en alimentaire, en particulier ceux qui disposent déjà d'un équipement commercial de qualité. Exemples de Faverges et de Saint-Jorioz dont les taux d'emprise (parts de marché) augmentent. Ces résultats sont liés aux comportements du consommateur... qui recherche toujours des prix (1er critère d'achat), mais qui fait preuve de pragmatisme pour les courses courantes et achète de ce fait les produits alimentaires de façon plus régulière à proximité de son domicile. En revanche, les taux d'emprise des bourgs centres en non-alimentaire restent faibles et évoluent peu, principalement en raison de l'absence d'équipement commercial.

- De plus, le marché hors agglomération progresse deux fois plus vite que le marché infra agglomération, s'appuyant sur une progression démographique plus rapide et sur un indice de consommation un peu plus élevé. Dans ces conditions, la présence de certaines offres répondant aux besoins courants élargis devient viable sur d'autres secteurs du bassin de vie alors qu'historiquement, seule l'agglomération annécienne était en capacité de proposer cette offre. D'où notamment le développement de l'offre sur Rumilly¹¹.

¹¹ Source : CCI 74

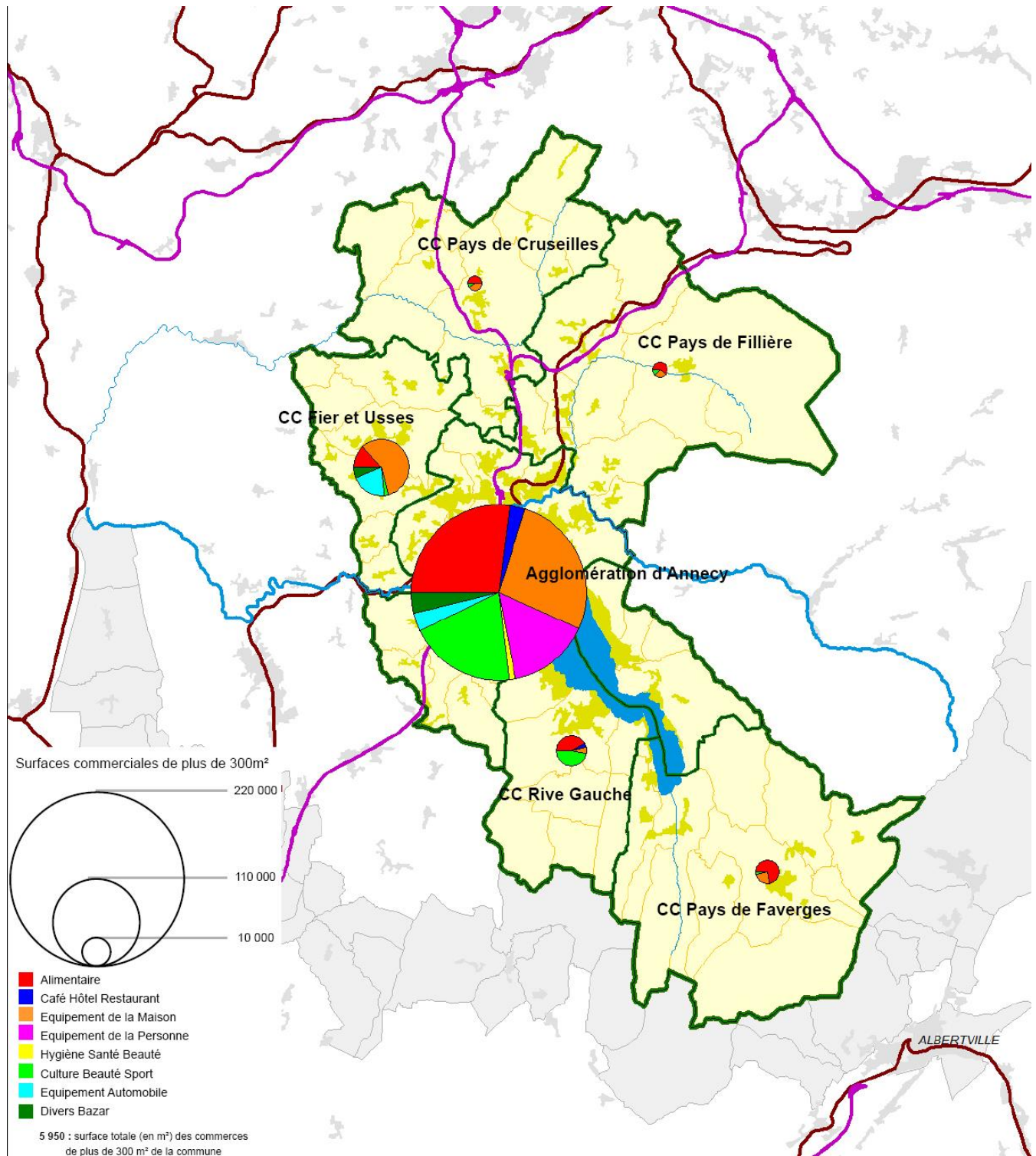


SURFACES COMMERCIALES DE PLUS DE 300 M² EN 2012 PAR COMMUNE ET PAR NATURE D'ACTIVITES





SURFACES COMMERCIALES DE PLUS DE 300 M² EN 2012 PAR EPCI ET PAR NATURE D'ACTIVITES





L'évolution des attentes de la clientèle sur la localisation des achats

La proximité n'est pas seulement un objectif d'urbanisme, c'est une attente de plus en plus marquée de la population. Le modèle grandes courses de périodicité rapprochée dans une grande surface périurbaine perd du terrain. Citons le CREDOC, autorité de référence, qui écrit dans un rapport commandité par l'ONCC¹² : « *Aujourd'hui les valeurs de la proximité n'ont jamais autant été sollicitées par les consommateurs, qui semblent prendre leurs distances à l'égard de l'hyperconsommation.... Les experts du commerce parlent même de nouvelle révolution commerciale pour souligner la profondeur du mouvement, qui autorise à comparer la période actuelle avec celle du début des années 60 avec l'avènement de la grande distribution* ».

- La cause de cette évolution, en dehors des dysfonctionnements provoqués par la thrombose des réseaux routiers, est en grande partie la conséquence de changements structurels très profonds dans la composition du peuplement : vieillissement d'une part qui se traduit par une moindre disposition aux déplacements, un désir de trouver près de chez soi son approvisionnement ; et réduction de la taille des ménages qui réduit l'intérêt de grosses courses régulières consommatrices de temps.
- Il résulte de ce constat que la forme commerçante supermarché (ou même supérette) intégrée dans la ville dense est promise à un essor certain. C'est d'autant plus vrai à Annecy que ce type de distribution est particulièrement faible dans l'agglomération. L'ensemble des grandes chaînes de distribution s'adapte aujourd'hui à cette évolution en intégrant à leur gamme de magasins des moyennes et petites surfaces généralistes.

L'évolution des attentes de la clientèle sur les typologies de commerce

- La vogue des circuits courts et les exigences qualitatives des consommateurs renforcent cette tendance. On s'approvisionne auprès d'AMAP, des magasins bio se créent, bien que la France ait un retard certain dans ce domaine par rapport aux autres pays européens. La grande distribution anticipe cette tendance, mais risque de demeurer moins réactive que le petit commerce en matière de circuits courts.
- Le e-commerce se développe extrêmement rapidement, dans tous les secteurs de la distribution, et prend des parts de marché conséquentes dans l'équipement de la personne et la branche culture-loisirs. Le commerce d'occasion se développe rapidement grâce à Internet, par exemple dans le domaine de l'habillement des bébés et des enfants.
- Enfin, l'époque est à la recherche de nouveaux concepts pour les lieux de vente et pour la présentation de l'offre, plus ludique, plus conviviale. A l'étranger, de nouveaux types de magasins sont inventés. La France commence à suivre ce mouvement qui devrait trouver un ancrage dans le centre ville d'Annecy ou, secondairement, dans des centres villes de l'agglomération.

¹² ONCC : Observatoire des Nouveaux Concepts Commerçants



7.5. DES ETABLISSEMENTS ARTISANAUX EN NOMBRE CROISSANT

Tableau 16 : Répartition des établissements artisanaux par type d'activité et par territoire en octobre 2008

	Alimenta- tion	Bâti- ment	Fabrica- tion	Services*	Autre	total	Répar- tition	Evolution 2002/2008
C2A	179	905	646	775	9	2514	64%	+ 11,3%
C.C. Pays de la Fillière	16	133	104	67	1	321	8,2%	+ 8,5%
C.C. Pays de Cruseilles	11	95	47	44		197	5%	+ 15,8%
C.C. Fier et Usses	14	140	59	64		277	7%	+ 34,5%
C.C. Rive Gauche Lac d'Annecy	8	79	56	54	1	198	5%	+ 15%
C.C. de la Tournette	6	44	23	23		96	2,5%	+ 24%
C.C. du Pays de Faverges	14	151	82	76		323	8,3%	+ 29,2%
Bassin annécien	248	1547	1017	1103	11	3926	100%	+ 17,6%
Evolution 2002/2008	+ 9 %	+ 27 %	+ 22 %	+ 8%	-92 %	+ 14 %		

* Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne, réparation, transport

Source : Fichier des établissements artisanaux actifs au 20/10/2008 – Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie.

- 64 % des établissements artisanaux sont situés sur la Communauté d'agglomération d'Annecy. Parmi ces établissements, 36 % sont des établissements artisanaux dans le secteur du bâtiment.
- Les territoires les plus dynamiques en termes d'évolution du nombre d'établissements sont la Communauté de communes Fiers et Usses + 34,5 %, la Communauté de communes du Pays de Faverges + 29,2 % et la Communauté de communes de la Tournette + 24 % entre 2002 et 2008.
- Selon la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Savoie, la C2A a perdu presque 18 % de ses activités entre 1996 et 2007 en alimentation traditionnelle – boucherie, boulangerie, fromagerie –. Le secteur de la poissonnerie résiste. Dans la même période, les établissements non traditionnels (cuisson de produits) ont développé leurs implantations.
- Les marchés (non sédentaires) sont également fortement présents, essentiellement en matinée sur des centres villes et des quartiers en alimentaire et/ou non alimentaire : Annecy, place des Romains, Vieille Ville, quartier de Novel, boulevard Taine, les Teppes, Annecy le Vieux, Cran Gevrier, Meythet et Seynod. En période touristique, des marchés saisonniers avec produits locaux et régionaux participent à l'animation des territoires.



7.6. ENJEUX

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un territoire bien doté en services et équipements ■ Un bon niveau d'offre commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une forte concentration des développements récents sur les zones commerciales monofonctionnelles
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une dynamique démographique et l'évolution des attentes de la clientèle en faveur du renforcement de la proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un manque d'hébergements pour les personnes âgées ■ Des projets commerciaux encore importants dans les zones monofonctionnelles et le long des axes routiers ■ Une surinflation récente de production de m² de grandes surfaces, beaucoup plus rapide que la hausse du chiffre d'affaires global du commerce : risque d'apparition de friches commerciales

Enjeux

Les enjeux dans le domaine des services et des équipements relèvent d'une part de certains champs d'activité et d'autre part de la localisation sur le territoire :

- Sur le premier point, l'offre existante dans tous les domaines contribue à l'attractivité globale du territoire, et l'enseignement supérieur, les manifestations culturelles et les grands équipements sportifs en sont les principaux ingrédients. Deux questions sont à retenir pour le futur :
 - l'offre future de services doit être réfléchie au regard des évolutions de la demande et des innovations technologiques : quelles orientations pour les commerces avec le développement du e-commerce ? quelle offre de services de proximité en fonction de l'évolution des modes de vie ?
 - la question du manque d'hébergements pour personnes âgées doit être résolue pour les différentes catégories sociales.
- Sur le plan de la répartition sur le territoire, trois échelles différentes doivent être prises en considération :
 - à l'échelle du bassin annécien, le renforcement de l'offre de services et d'équipements dans les pôles secondaires est essentiel pour réduire la dépendance du territoire à l'agglomération centrale et limiter certains déplacements. Un schéma d'équipement commercial sur le périmètre permettrait également de définir les équilibres centres / périphéries,
 - à une échelle plus fine, où l'on pourrait parler de bassins de consommation (autour de l'agglomération d'Annecy, de Cruseilles et de Faverges) et à l'intérieur de chaque quartier ou bourg, la localisation des développements à venir doit intégrer d'autres critères que l'accessibilité voiture : accessibilité modes doux et transports en commun, insertion dans le tissu urbain.
- Le commerce peut devenir un puissant facteur de renforcement de l'armature des centralités urbaines. La condition première est de contenir l'expansion des grandes zones commerciales et unités de grande distribution isolées dans toutes les branches où le commerce peut s'intégrer au tissu des centres urbains. Elles ont vocation en premier lieu à abriter tous les établissements qui ne peuvent s'intégrer dans la ville mixte.
- Cette maîtrise permettra le renforcement du commerce local, qui doit être impérativement intégré à un développement plus urbain, dans des tissus bâtis mixtes. La répartition de cette offre nouvelle intégrée sur le territoire doit se concevoir EPCI par EPCI, en tenant compte de la démographie de chacun de ceux-ci, de la capacité d'intégration urbaine, des tensions concurrentielles plus ou moins vives provoquées par le positionnement par rapport aux agglomérations voisines.



8. LA MOBILITE INTERNE

8.1. LES MIGRATIONS ALTERNANTES

Les dernières données disponibles du recensement général de la population datent de 1999 et sont trop anciennes pour être pertinentes. Il a donc été choisi de travailler avec une donnée plus récente : les DADS (Déclarations Annuelles des Données Sociales) de 2006 ; c'est une donnée moins complète mais qui reflète cependant bien les tendances et permettra de donner une bonne lecture de ces mouvements au sein du territoire et avec l'extérieur.

La Déclaration Annuelle des Données Sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, et d'après le Code Général des Impôts, est astreinte à cette déclaration toute personne physique ou morale domiciliée ou établie en France qui verse des traitements ou des salaires. Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf les agents des organismes de l'Etat titulaires ou non (N°SIRET commençant par 10 à 19 sauf 18), les services domestiques (division NAF 95), les activités extraterritoriales (division NAF 99). Les déclarations des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (EDF, SNCF, RATP, La Poste, France Telecom...), ainsi que des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière sont en revanche prises en compte. Les salariés de l'agriculture et de la sylviculture (divisions NAF 01, 02) sont pris en compte depuis l'année 2002.

Source : INSEE

Le tableau qui suit présente la part des actifs résidents de chaque EPCI, en ligne, allant travailler dans une autre EPCI du bassin annécien, en colonne. Les cases en fond bleu font ressortir le degré d'autonomie de chaque EPCI : il s'agit du pourcentage d'actifs résidents dans un EPCI travaillant dans le même EPCI. Exemple de lecture : 75,1 % des résidents de la Communauté d'agglomération annécienne travaillent dans la C2A et 1,5 % travaillent dans la C.C. de Fier et Usse.

Tableau 17 : Migrations alternantes au sein du bassin annécien

EPCI de Résidence \ EPCI d'emploi	CA Agglo Annecy	C.C. Fier et Usse	C.C. Pays de Faverges	C.C. Pays de Fillière	C.C. Rive Gauche	C.C. Tournette	C.C. Pays de Cruseilles
CA Agglo Annecy	75.1%	1.5%	0.6%	1.2%	1.0%	0.6%	0.8%
C.C. Fier et Usse	61.4%	12.9%	0.0%	1.6%	0.6%	0.0%	1.7%
C.C. Pays de Faverges	31.9%	0.6%	41.4%	0.5%	6.0%	1.6%	0.4%
C.C. Pays de Fillière	49.1%	1.1%	0.4%	17.5%	0.5%	0.4%	2.9%
C.C. Rive Gauche	54.5%	0.7%	3.9%	0.7%	24.5%	0.5%	0.3%
C.C. Tournette	52.8%	0.8%	2.6%	0.9%	1.1%	19.3%	0.5%
C.C. Pays de Cruseilles	26.1%	0.9%	0.0%	3.0%	0.3%	0.0%	19.1%
SCoT Fier Aravis	23.9%	0.4%	0.9%	0.9%	0.4%	0.8%	0.3%
SCoT Albanais	41.0%	1.4%	0.1%	0.6%	0.3%	0.2%	0.5%

Sources INSEE - DADS 2006



Le tableau qui suit décrit les migrations alternantes des résidents du bassin annécien avec les territoires voisins. La lecture est identique au tableau précédent.

Tableau 18 : Migrations alternantes avec les territoires voisins

EPCI d'emploi EPCI de Résidence	SCoT Fier Aravis	SCoT Albanais	Reste Haute- Savoie	Savoie	Reste Rhône-Alpes	Autres lieux	Canton de Genève
CA Agglo Annecy	0.9%	2.4%	4.1%	2.5%	3.7%	3.2%	5.6%
C.C. Fier et Usse	0.6%	3.2%	4.9%	1.5%	3.3%	2.5%	7.6%
C.C. Pays de Faverges	2.4%	0.8%	1.6%	10.4%	2.4%	2.8%	0.1%
C.C. Pays de Fillière	1.4%	1.1%	11.9%	1.6%	3.2%	2.8%	8.8%
C.C. Rive Gauche	0.6%	1.9%	2.6%	4.4%	4.4%	5.4%	1.0%
C.C. Tournette	4.5%	1.4%	4.4%	4.2%	5.0%	9.5%	2.6%
C.C. Pays de Cruseilles	0.2%	0.9%	13.6%	1.1%	2.2%	2.2%	32.4%
SCoT Fier Aravis	64.0%	0.6%	4.1%	1.4%	2.1%	2.6%	0.3%
SCoT Albanais	0.4%	42.7%	2.6%	6.5%	3.2%	2.3%	0.5%

Sources INSEE - DADS 2006

- La Communauté d'agglomération d'Annecy, pôle d'emploi incontestable du bassin annécien et au-delà :
 - aucune Communauté de communes ne dépasse le seuil de 50 % des actifs résidant et travaillant sur son territoire, le taux étant de 41 % pour la C.C. du Pays de Faverges et inférieur à 25 % pour toutes les autres,
 - 4 C.C. sont très dépendantes de la C2A : Fier et Usse, Pays de Fillière, Rive Gauche et Tournette, qui y envoient plus de 50 % de leurs actifs. La C2A reçoit également le tiers des actifs résidents de la C.C. du Pays de Faverges et le quart de la C.C. du Pays de Cruseilles,
 - la C.C. du Pays de Cruseilles est l'EPCI le plus « éclaté » sur le plan des emplois entre la C2A, le canton de Genève et le reste de la Haute-Savoie,
 - les échanges entre C.C. sont faibles, aucune ne représentant un pôle d'emploi pour les autres.

Mentionnons encore que :

- 84 % des 97 000 emplois DADS recensés sur le bassin annécien en 2006 sont localisés dans la C2A,
- 70 %, soit 68 000 de ces emplois, sont occupés par des actifs résidents du bassin annécien, et là encore, 84 % d'entre eux sont localisés dans la C2A.

Et enfin :

- au sein de la C2A, les migrations alternantes sont centrées en premier lieu sur Annecy : un taux de 54 % d'autonomie et une dépendance allant de 30 % à 40 % de toutes les autres communes de la C2A,
- des migrations alternantes entre les autres communes apparaissent comme des mouvements, il ne se dégage aucun mouvement majoritaire, les migrations se faisant « dans tous les sens » d'une commune à l'autre.



DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2006

SCoT
BASSIN ANNECIEN



Sources des données :
INSEE 2008 - DADS2006
Fonds cartographique : IGN BD Cartho
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHE / 05 mai 2009





- Un territoire ouvert sur l'extérieur :
 - 10 % des actifs de la C.C. du Pays de Faverges travaillent en Savoie, et respectivement 14 % et 12 % des actifs des C.C. des Pays de Cruseilles et de Fillière travaillent à l'extérieur du périmètre en Haute-Savoie,
 - la C2A attire également très fortement les actifs des périmètres des SCOT voisins : 41 % des actifs de l'Albanais et 24 % des actifs de Fier Aravis.
- Genève, pôle d'emploi extérieur de plus en plus important

Tableau 19 : Evolution du nombre de travailleurs frontaliers par EPCI

EPCI	1999	2013	Evolution
CA d'Annecy	1 137	6 275	551%
C.C. Pays de Fillière	223	887	397%
C.C. Pays Cruseilles	849	3 188	375%
C.C. Fier et Usses	183	909	497%
C.C. Rive Gauche	5	275	5 500%
C.C. Tournette	3	228	7 600%
C.C. Pays Faverges	0	71	
Total YC secret statistique	2 400	11 833	493%

Source CG 74

Tableau 20 : Evolution du nombre de travailleurs frontaliers selon les territoires

Territoire	1999	2013	Evolution
Annecy	428	2 325	543%
Pôle Urbain	714	6 528	914%
Pôles de rang 3	464	1 496	322%
Aire Urbaine Genève	396	1 422	359%

Source CG 74

- Le nombre de frontaliers du Bassin Annécien a presque quintuplé entre 1999 et 2013 en passant de 2 400 à 11 833. Le plus grand nombre de frontaliers provient de la C2A avec 5,6 % de ses actifs résidents, soit 3 287 actifs en 2006 et un doublement en 7 ans, Une part considérable des travailleurs frontaliers du Bassin Annécien provient de la C2A. Leur nombre a plus que quintuplé entre 1999 et 2013.
- Un tiers des actifs résidents de la C.C. du Pays de Cruseilles travaille dans le canton de Genève, mais il est intéressant de noter que 9 % et 8 % des actifs résidents des C.C. du Pays de Fillière et Fier et Usses sont également des frontaliers.
- Des déplacements captifs de la voiture :
 - Globalement les parts modales des transports collectifs dans les migrations domicile-travail sont très faibles, puisqu'en moyenne seuls 1,4% des déplacements domicile-travail sont réalisés en transports collectifs,
 - Les parts modales des transports collectifs les plus élevées sont en lien avec le bassin annécien, notamment en interne à ce dernier (4,9%) et en échange avec l'Albanais (4,8%), en lien avec l'offre SIBRA et TER.



8.2. LES DEPLACEMENTS INDIVIDUELS MOTORISES

Sources : SSTC 2006, CG 74, Etude de l'impact de l'A41 Nord – Agence économique de la Haute-Savoie.

8.2.1. UNE PREDOMINANCE DE LA VOITURE DANS UN TERRITOIRE TRES BIEN MAILLE EN INFRASTRUCTURES

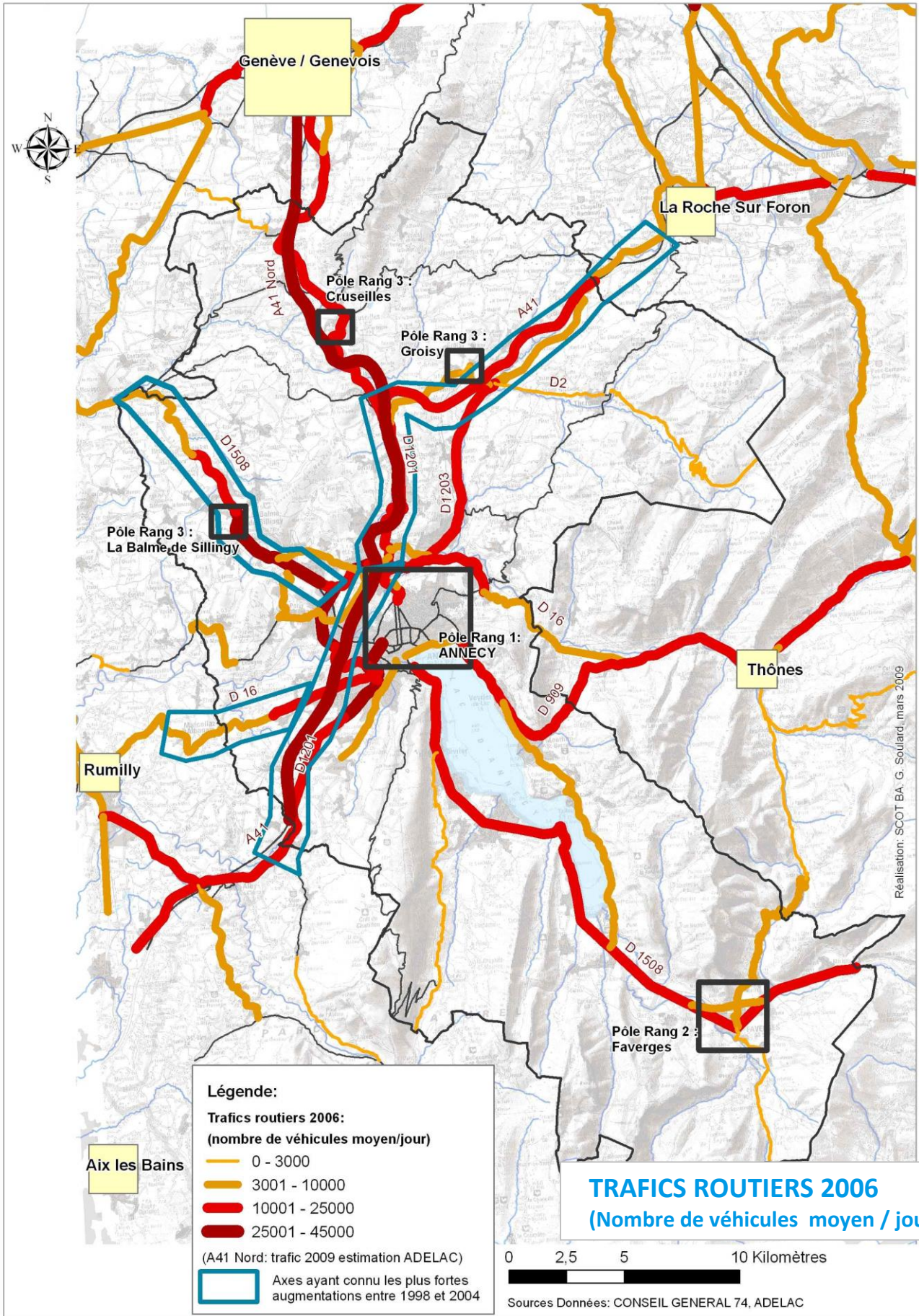
Un taux d'équipement très élevé en voitures individuelles

- Si la mobilité individuelle semble se stabiliser, on constate néanmoins une augmentation du nombre global de déplacements en lien avec la croissance de la population sur le territoire du bassin annécien. Par ailleurs, les distances parcourues domicile-travail s'allongent.
- En 2005, le nombre de véhicules par habitant était évalué à 0,59 dans le département (0,50 au niveau national). D'après la préfecture (observatoire départemental), on note une augmentation de 33 % des immatriculations entre 1995 et 2004.
- Tandis que le nombre de ménages augmente globalement entre 1998 et 2008 (+15,6 %), ceux qui ne possèdent pas de voitures sont plus nombreux de 3 % (ils passent de 12 % des ménages en 1999 à 15 % en 2008). Ceux possédant deux voitures et plus sont encore plus nombreux (+24,5 %), ils représentaient 38 % des ménages en 1999 contre 39 % en 2008.
- La majorité des déplacements en voiture est effectuée par un conducteur seul.

Un territoire bien desservi par les infrastructures routières organisé autour de cinq principaux axes centrés sur Annecy

Le territoire du bassin annécien est un territoire bien maillé par les infrastructures routières.

- **L'A41 Grenoble - Chambéry-Genève** qui traverse le territoire du Sud au Nord : le dernier tronçon Allonzier-la-Caille / Saint-Julien-en-Genevois mis en service en décembre 2008 raccorde désormais Annecy à Genève en 20 minutes.
- **La RD 1201 Aix Les Bains - Cruseilles – Saint Julien en Genevois**, qui dessert Annecy et le pôle commercial de Seynod.
- **La RD 1508 Albertville – Bellegarde**, qui dessert Annecy et la zone commerciale d'Epagny-Sillingy. La RD 1508 d'Annecy à Doussard constitue la liaison entre l'A41 et le sud du département en direction de la Savoie. Elle assure des fonctions de transit important.
- **La RD 1203 Annecy-La Roche-sur-Foron** qui dessert quelques zones commerciales secondaires dans le Pays de Fillière.
- **La RD 16 Annecy – Thônes.**





Des saturations ponctuelles

- Des flux automobiles de plus en plus importants concentrés sur quelques axes aux portes de l'agglomération annécienne, essentiellement à l'Ouest du territoire.
- Ces infrastructures concentrent les flux domicile-travail mais également des flux loisirs et des flux achats. Certaines sections sont particulièrement chargées voire saturées aux heures de pointe. Ces effets ne font que s'accroître d'année en année. Les flux se répercutent alors sur des routes secondaires parfois très empruntées.

Cet accroissement des déplacements est également amplifié en période touristique, été et hiver, pour la pratique des activités de loisirs et s'étend à l'extérieur du périmètre du SCOT pour l'accès aux stations de ski des Aravis. Il en découle une amplification des déplacements automobiles.

- La RD 1508 et le périphérique qui dessert notamment Grand-Epagny sont largement saturés aux heures de pointe, réduisant de fait l'accessibilité du pôle commercial.
- Sur les principaux axes, la charge du réseau routier représente **entre 20 000 et 45 000 véhicules/jour** :

- la principale augmentation significative de trafic entre 2002 et 2012 est enregistrée sur l'A41 (avec notamment une forte augmentation sur l'A41 Nord constatée entre 2005 et 2011 sur le tronçon Annecy / Saint Martin de Bellevue, ce qui s'explique par la mise en service de la Liaison Annecy Nord Express (Liane) en décembre 2008) .Corrélativement, il est constaté une baisse du trafic sur la RD 1201 Nord et Sud entre 2002 et 2012, même si l'on constate une nouvelle augmentation entre 2011 et 2012.

- le transit entre le Sud du territoire (et avant de Savoie) en direction du Nord traverse le centre d'Annecy.



Tableau 21: Evolution du trafic sur les principaux axes – moyennes journalières

Axe	Lieu de comptage	2001	2002	2004	2005	2011	2012	Evolution 2002/2012
1508 N	Gillon/Chaumontet	43 400	43 800	44 000	44 270	44 542	44 456	+ 1,50 %
			+ 0.92 %	+ 0.46 %	+ 0,61 %	+ 0.61 %	- 0,19 %	
1508 S	Doussard (Rd point)	12 500	12 500	12 900	12 900	12 879	12 679	+ 1,43 %
			+ 0 %	+ 3.20 %	+ 0 %	- 0.16 %	- 1,55 %	
1508 S	Duingt-St Jorioz	-	-	-	-	-	13 735	/
1508 S	St Jorioz-Sevrier	-	-	-	-	-	18 301	/
1508 S	Sevrier-Annecy	24 600	24 300	24 000	23 410	22 364	22 446	-7,63 %
			- 1.22 %	- 1.23 %	- 2.46 %	- 4.47 %	+ 0.37 %	
909	Col de Bluffy	4850	4900	5300	5175	4889	4823	-1,57 %
			+ 2.80 %	+ 8.16 %	- 2.40 %	- 5.53 %	- 1.35 %	
909	Veyrier du Lac	-	18 000	-	-	17 592	17 272	-4,04 %
						- 1.82 %		
909 A	Doussard-Talloires	-	10 700	-	9300	-	6634	-38,00 %
909 A	Menthon-Veyrier	-	10 720	-	10 600	9786	9453	-11,82 %
					- 7.68 %	- 3.40 %		
16	Alex - Annecy le Vieux	8000	7800	8700	8950	10080	10152	
			- 2.5 %	+ 11,54 %	+ 2.90 %	+ 12,63 %	+ 0.71 %	
1201	Annecy-Seynod	25 200	25 200	24 900	24 900	20 855	21 237	-15,73 %
			+ 0 %	- 1.19 %		- 16.24 %	+ 1.83 %	
1201	Seynod – Alby/Chéran	15 400	15 600	15 700	15 300	14 024	14 081	-9,74 %
			- 1.30 %	+ 0.64 %	- 2.55 %	- 8.34 %	+ 0.41 %	
A 41 S	Annecy-Alby/ Chéran	28 000	29 000	30 980	31 180	39 594	39 917	37,64 %
			+ 3.57 %	+ 6.83 %	+ 0.65 %	+ 26,99 %	+ 0.82 %	
A 41 S	Annecy Sud- Annecy Nord	22 300	23 100	24 740	25 110	33 793	34 878	50,99 %
			+ 3.59 %	+ 7.10 %	+ 1.50 %	+ 34,58 %	+ 3.21 %	
A 41 N	Annecy-St Martin Bellevue	25 100	25 900	27 370	27 770	41 808	41 133	58,81 %
			+ 3.19 %	+ 5.68 %	+ 1.46 %	+ 50,55 %	+ 3.17 %	
A 41 N	St Martin – Copponex	-	-	-	-	20 050	21 491	/
						+ 7.19 %		
A 41 N	Copponex – Saint Julien en G.	-	-	-	-	21 715	23 357	/
						+ 7.56 %		
A 410	St Martin- La Roche/Foron	18 300	19 100	20 430	20 710	20 205	20 319	6,38 %
			+ 4.37 %	+ 6.96 %	+ 1.37 %	- 2.44 %	+ 0.56 %	
1201	Annecy- Allonzier	-	17 100	-	16 610	14 184	14 159	-17,20 %
					- 14.61 %	- 0.18 %		



Tableau 21 : Evolution du trafic sur les principaux axes – moyennes journalières (suite)

Axe	Lieu de comptage	2001	2002	2004	2005	2011	2012	Evolution 2002/2012
1201	Allonzier-Cruseilles	-	20 100	-	20 150	12 829	13 058	-35,03 %
						(-36.33%)	(+1.79%)	
1201	Cruseilles-Copponex	19 700	18 500	-	19 000	11 640	12 488	-32,50 %
			(-6.09%)			(-38.74%)	(+7.29%)	
1203	Argonay-Groisy	-	14 100	-	14 670	13 010	13 187	-6,48 %
						(-11.32%)	(+1.36%)	

Source: DDT- CG 74- AREA – ADELAC

Variations 2001/2002; 2002/2004 ; 2004/2005; 2005/2011
2011/2012

Un trafic poids lourds concentré sur deux axes

Le **trafic poids lourds** est également fortement concentré sur l'A41 et la RD 1508, notamment aux extrémités sud et nord (en direction de Bellegarde). Il représente :

- entre 10 % et 11 % sur l'A41 : soit plus de 2 000 poids lourds par jour.
- plus de 7 % sur la RD 1508 Sud.

Des projets routiers nécessitant une priorisation

Les projets routiers visent à **fluidifier le trafic** et à **limiter le transit au cœur de l'agglomération**. Actuellement, la réalisation de projets programmés est en cours et peut être considérée comme acquise dans le cadre du SCoT. D'autres projets sont à l'étude ou envisagés par les partenaires mais aucune décision n'est encore prise.

- Projets programmés, en cours de réalisation et projets en cours de programmation :
 - la déviation de Pringy pour désengorger le centres de la communes du trafic de transit : mise en service prévue en 2011/2012,
 - la sécurisation des carrefours de la RD 1508, de la RD 1503 et des giratoires sur Faverges : avancement progressif au cours des années à venir,
 - dans le cadre de l'aménagement de la RD 1508 Nord, une première phase à ce jour à l'étude prévoit la mise en place d'un site propre sur la RD 1508.
- Projets à l'étude et en cours de réflexion :
 - dans ce même cadre de l'aménagement de la RD 1508 Nord, une seconde phase viserait à renforcer la capacité de l'axe avec une mise à 2X2 voies,
 - l'aménagement de capacité du contournement d'Annecy dans le prolongement de l'aménagement de la RD 1508 Nord,
 - la réalisation d'un contournement Ouest de l'agglomération, afin de libérer l'hypercentre du trafic d'échange et de transit et améliorer l'accessibilité du lac, en lien avec un projet de tunnel sous le Semnoz,
 - la réalisation du tunnel du Semnoz afin de boucler le contournement d'Annecy.

En dehors des projets programmés, une priorisation des projets en cours de réflexion reste à faire, et ce d'autant plus que tous les projets envisagés ne pourront pas être réalisés à l'horizon 2020. Le SCoT offre à ce titre une opportunité pour les acteurs du bassin annécien de repenser la hiérarchisation du réseau routier, notamment en fonction des évolutions récentes : A41,



échangeur Sud-Sud, déviations de Pringy et Poisy... Notons qu'à ce jour la première phase de l'aménagement de la RD 1508 avec la mise en sécurité et la création d'un site propre pour les transports en commun est jugée prioritaire par de nombreux acteurs : le financement des travaux n'est pas encore complètement arrêté mais semble être en bonne voie.

8.3. UNE SOUS-UTILISATION DES MODES DOUX

Malgré une taille d'agglomération favorable et un centre relativement plat, les **modes doux sont très peu utilisés**, essentiellement pour les déplacements de loisirs. Pourtant, le Plan de Déplacements Urbains de la C2A a mis en évidence qu'en ville, un déplacement sur deux est inférieur à 1 km.

- Une part modale qui reste faible dans les déplacements quotidiens : la marche à pied et le vélo ne représentent que 25 % des déplacements dans la C2A alors que la VP représente près de 70 % des déplacements.
- La piste cyclable aménagée le long de la rive Ouest du lac est bien fréquentée en période estivale mais essentiellement à titre de loisirs. Elle est sous-utilisée pour les déplacements quotidiens. La partie Est du tour du lac a été déclarée d'utilité publique et les travaux pour la réalisation de la piste cyclable en rive Est du Lac sont en cours. Une piste reliant Annecy à Thônes est également en cours de réalisation. Enfin, une voie verte d'Annecy à Aix-les-Bains est à l'étude.
- L'offre d'itinéraires pédestres et équestres existante sur le territoire est valorisée notamment pour les touristes mais également les habitants du territoire.

8.4. LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES PARCS-RELAIS

8.4.1. DES TRANSPORTS URBAINS EN AMELIORATION CONTINUE DANS L'AGGLOMERATION

Le **Périmètre de Transports Urbains (PTU) couvre le territoire de l'agglomération d'Annecy**, qui bénéficie d'une desserte par le réseau de transports collectifs urbains SIBRA.

Une organisation centrée pour partie sur les gros générateurs de trafic

- Le réseau de transports en commun est structuré autour d'un **axe nord/sud fort** qui rayonne vers les pôles structurants tels que l'université, les zones d'activités, l'hôpital et l'aéroport.
- Ce réseau s'organise autour de 30 lignes :
 - **10 lignes principales** assurent la desserte des communes et des générateurs de déplacements centraux de l'agglomération,
 - **8 lignes d'extension**, qui desservent **les communes périphériques** de l'agglomération et rabattent sur les lignes principales,
 - **12 lignes express interurbaines**, qui assurent les liaisons entre les communes environnantes et la gare routière d'Annecy (lignes départementales qui complètent l'offre SIBRA).

Une offre en amélioration permanente

- Entre 1999 et 2005, l'offre en km de la SIBRA a augmenté de + 8.6 % et la fréquentation globale de + 28 %, traduisant une très bonne efficacité des



améliorations proposées. Cette efficacité du réseau annécien est surtout portée par les lignes principales, les lignes d'extension desservant les communes périphériques souffrant de plus faibles performances. Quelques sites propres sont d'ores et déjà en service : de Seynod-Chef lieu vers Périaz, viaduc hôpital Annecy Gare – Centre Courrier, Annecy Centre – Préfecture...

- Depuis 2008, la SIBRA a déployé son réseau au nord de l'agglomération d'Annecy, notamment pour offrir un accès au nouveau centre hospitalier : fréquence accrue des bus, élargissement des plages horaires.

Un taux d'utilisation faible malgré des performances satisfaisantes au regard d'agglomérations comparables

- Des performances comparativement satisfaisantes :

Tableau 21 : Analyse comparée des transports en commun en 2004

Périmètre de transport urbain	Offre		Fréquentation
	Nb de lignes	Nb de Km / Hab.	Nb de voyages / Hab.
BOURG EN BRESSE	12	20,4	45
VALENCE	14	29,2	63
CHAMBERY	26	31,4	89
ANNECY	24	30,4	88

Source : Observatoire régional des transports

- Comparée aux réseaux d'agglomérations de taille similaire, l'offre en km par habitant du PTU proposée par le réseau SIBRA est sensiblement supérieure (30.4 km/hab. contre 29.3 km/hab. en moyenne) et la fréquentation plus importante (89 voyages/hab./an contre 79 voyages/hab./an en moyenne).

Source Analyses 2006 SSTC 74

- Mais un taux d'utilisation trop faible, général dans les villes moyennes :
- La part des TC reste cependant très faible au sein de la C2A.

Tableau 22 : Part modale dans la C2A

Bus	8%	Marche à pied	20%
Voitures	67%	Vélo	5%

Source : Modes de déplacement des résidents - Source : enquête téléphonique 400 ménages - Syndicat Mixte d'étude du tunnel sous le Semnoz – 2005.

- Les TC dans les villes moyennes sont généralement très peu concurrentiels avec les véhicules particuliers : degré de saturation, offre suffisante de places stationnement, insuffisance dans la fréquence des TC avec des ruptures de charges peu acceptées, et leur côté moins pratique que la voiture..., font que la voiture individuelle reste plus intéressante, sauf pour les publics captifs (étudiants, scolaires, personnes non motorisées) et pour certains trajets directs et à haute fréquence.



- La performance des TC est donc une condition nécessaire mais insuffisante pour contrebalancer la prépondérance des déplacements individuels. Une politique volontariste pour offrir une alternative efficace à la voiture individuelle doit prendre en compte des éléments tels que la limitation des places de stationnement, la qualité des transports publics et des espaces publics pour leur accessibilité, la qualité des lieux d'intermodalité et la compatibilité billettique et horaire, etc.

Des parcs relais et pôles d'échanges intermodaux pour compléter l'offre

- Pour favoriser la complémentarité entre TC et VP, le CG74 et la C2A ont mis en place plusieurs pôles d'échanges et d'intermodalité qui selon les sites sont des **parcs relais, des pôles bus et/ou une offre de vélos en location**.
- Au centre du réseau de transports du bassin annécien, le pôle d'échanges de la gare d'Annecy permet en un même point une correspondance entre les lignes de bus, le réseau TER et le service de location de vélos.
- **Les parcs relais (parking+bus) sont situés dans l'agglomération d'Annecy.** L'agglomération compte 2 parcs-relais complétés par 8 parkings de proximité : ces derniers, sans être dédiés au transfert sur le réseau TC, sont situés en toute proximité de haltes de TC. Il semble que l'existence de ces parcs de stationnement soit insuffisamment connue par le public, et notamment par les personnes habitant hors du PTU. Ils sont actuellement peu fréquentés. Se pose de plus la question de leur localisation pour les publics – cibles venant de l'extérieur de l'agglomération.
- Des projets de parcs-relais viendront prochainement compléter cette offre dans et en dehors de l'agglomération : à Allonzier-la-Caille en relation avec l'offre TC sur l'A41 pour les liaisons Annecy-Genève, à la Balme en relation avec Sillynbus, à Chaux et à Pringy, résultat d'une coopération entre SIBRA et Conseil Général, ainsi qu'à Alby à proximité de l'échangeur de l'A41 sur la commune d'Alby-sur-Chéran.

Les réflexions en cours

- Des réflexions sont en cours pour rendre plus attractif et performant le réseau de transports en commun : projets de transports en commun en site propre, articulation avec le réseau routier pour favoriser l'intermodalité et limiter le recours à la voiture particulière. Ces réflexions intègrent la valorisation de l'axe ferroviaire sur la ligne Rumilly-La Roche et sur le tronçon Annecy-Vovray, et deux axes majeurs de TC : RD 1508-Centre-Hôpital-RD 1508 et Montagny-Seynod-Centre-Annecy-le-Vieux-Parc des Glaisins, ainsi que la création de pôles d'échanges et d'intermodalité.
- Actuellement, le site propre La Balme-Annecy fait d'ores et déjà l'objet d'une étude technique. Une étude a également été lancée sur le tronçon Annecy/Saint-Jorioz entre Sevrier (de la sortie projetée du tunnel sous le Semnoz) et Saint-Jorioz, prévoyant un sens unique pour un bus qui alternerait son sens selon l'horaire de la journée.

8.4.2. AU-DELA DE L'AGGLOMERATION, UN RESEAU FREQUENTE ESSENTIELLEMENT PAR LES PUBLICS SCOLAIRES

- L'essentiel de l'offre de cars du Conseil Général est à vocation scolaire : 72 % à 99 % de la fréquentation, assurant un aller le matin vers Annecy et un ou deux retours le soir. La grande majorité des lignes de cars concernant le périmètre est structurée en



étoile autour d'Annecy, assurant des liaisons au minimum quotidiennes entre les communes périurbaines et le pôle annécien.

- Les lignes structurantes permettent de relier les pôles importants du département entre eux et vers des pôles extérieurs : Annecy, Annemasse, Thonon-Evian, Cluses, Chamonix –Sallanches et Albertville. Ces lignes structurantes, en plus des dessertes scolaires, assurent au minimum un A/R le matin et un A/R l'après-midi toute l'année. Elles assurent une correspondance et une complémentarité avec la SNCF et le TER.
- Avec la mise en service de l'A41 Nord, la ligne de bus directe Annecy-Genève verra son temps de parcours beaucoup plus performant.
- L'offre objective que le Département souhaite mettre en consultation s'organise autour :
 - De lignes internationales et interdépartementales : de 10 à 30 allers-retours, des services cadencés, 2 services par heure en périodes de pointe et 1 service par heure sur le reste de la journée.
 - De lignes intra départementales : de 5 à 10 allers-retours, 1 service par heure en période de pointe et à midi et 1 service toutes les 2 heures sur le reste de la journée.
 - De lignes de proximités : des services calés aux besoins des scolaires et pendulaires, 1 service par heure en périodes de pointe et 1 service en demi-journée.

8.4.3. UNE OFFRE FERROVIAIRE LIMITEE SUR LE PLAN GEOGRAPHIQUE

- Le territoire compte 5 gares et points d'arrêt TER, et Annecy interrégionale qui a connu un important réaménagement en 2007 :
 - 39 TER et 11 cars par jour sont proposés en 2008. L'offre TER a diminué depuis 2004 (elle était alors de 62 TER) bien que la fréquentation en gare ait augmenté,
 - l'offre proposée permet des échanges avec Lyon, les principaux pôles voisins (Chambéry, Annemasse, Genève...) mais aussi avec des communes ou secteurs plus ruraux. Le TGV permet des liaisons avec Paris,
 - les trois points d'arrêt Pringy, St Martin-Bellevue, Groisy sur l'axe Annecy - La Roche-sur-Foron connaissent une assez faible fréquentation,
 - malgré une fréquentation en hausse, l'offre TER a diminué depuis 2004. De manière générale, le réseau ferroviaire existant est sous-exploité.
- Une étude prospective sur l'offre ferroviaire en Haute-Savoie est en cours dans la perspective du prochain contrat de projets entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes. Les Conseils Généraux et les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse ainsi que RFF et le canton de Genève sont étroitement associés. Le projet de TER entre Genève et Annecy, inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, sera questionné dans ce cadre.

8.4.4. UN DEMARRAGE DES PLANS DE DEPLACEMENT DES ENTREPRISES

- Deux sociétés implantées sur le territoire ont mis en place une **desserte spécifique (cars et minibus) pour leurs salariés** : **Dassault** à Argonay et **Stäubli** à Faverges.
- La Communauté d'agglomération d'Annecy a également mené des actions auprès des principaux employeurs du territoire afin d'inciter les salariés à utiliser les transports en commun. L'agglomération et l'entreprise participent au financement de l'abonnement à hauteur de 50 %, les 50 % restant sont à la charge de l'utilisateur.



8.5. ENJEUX

Atouts

- Un territoire bien irrigué pour les transports individuels motorisés (TIM)
- Une première structuration de l'offre en transports en commun (TC) sur le cœur d'agglomération
- Un PDU de l'agglomération donnant toute sa place aux transports en commun et à la mobilité douce

Handicaps

- Des saturations ponctuelles qui grèvent le fonctionnement de l'agglomération, accélérées par la faible utilisation des TC
- Une offre en transports collectifs peu « visible » et peu attractive hors du cœur d'agglomération, entraînant une faible part modale des transports en commun
- Une offre ferrée qui reste peu structurante pour les déplacements internes
- Une organisation de l'habitat peu favorable à une desserte par les transports collectifs dont le développement linéaire de l'urbanisation prioritairement le long des axes de communication nord-sud.
- De la part des ménages et de nombreuses communes, une attente générale de transports en commun dans un contexte d'éclatement et d'étalement urbains, comme si les TC devaient suivre indéfiniment un développement urbain conçu indépendamment d'eux

Opportunités

- De nombreux projets routiers et TC, mobilisateurs pour les différents partenaires
- Une prise de conscience des besoins, notamment de l'échelle à laquelle se posent les problèmes : au-delà du PTU actuel
- Des comportements des ménages susceptibles d'évoluer

Risques

- Un retard dans les choix et les investissements qui apporterait de l'incertitude quant au devenir du territoire
- Un déclin d'attractivité, notamment du centre, lié aux saturations



Enjeux

La question des transports, au centre des préoccupations des habitants et de nombreux acteurs du territoire, ne peut être abordée en restant déconnectée de la réflexion sur la localisation du développement urbain, que ce soit pour de l'habitat, des services/équipements ou des activités économiques.

- Le premier enjeu réside donc dans l'articulation, à toutes les échelles (du projet de territoire aux opérations d'aménagement), entre les transports en commun et les développements urbains.
 - Cette question se posera à une échelle très fine dans les communes centres de l'agglomération (cœur d'agglomération et communes supportant des gros générateurs de trafic) ; au-delà de l'articulation avec le développement urbain, l'accompagnement des projets en cours doit être complété par des incitations au report modal (limitation de stationnement...).
 - La facilitation de l'usage des TC et des modes doux repose également sur de bonnes informations, sur une qualité des espaces publics conduisant aux haltes, sur la localisation idoine des parkings-relais, réfléchi à l'échelle pertinente (au-delà des limites administratives).
 - Dans les communes périurbaines et l'espace rural, la question doit se poser autant en termes d'offre de transport qu'en termes d'offre foncière et de logement : n'y a-t-il pas lieu de conditionner les seconds aux premiers en structurant le territoire autour de bourgs dont le développement serait plus important parce qu'accessibles en TC ?
- Le second enjeu réside dans la priorisation puis la réalisation des projets routiers (incluant les projets de TCSP) jugés prioritaires :
 - Les choix devraient intégrer la réflexion globale de l'organisation du territoire et de ses transports en commun.
 - En particulier, il importe de décider et d'organiser ou non l'urbanisation car tout projet routier est porteur de développement urbain potentiel, générant à terme des saturations.
- Le transport en commun sur l'ensemble du territoire en tant que réponse sociale à des publics captifs (élèves, personnes à mobilité réduite, personnes âgées) constitue également un enjeu qu'il importe de traiter avec l'offre globale.



9. ENJEUX TRANSVERSAUX

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Dynamisme démographique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coût du logement ■ Manque de logements sociaux adaptés à la demande
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pôles de rang 1 et 2 jouant leur rôle de rayonnement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pôles de rang 3 ne rayonnant pas réellement
<ul style="list-style-type: none"> ■ Territoire bien doté en services et équipements et majorité des communes équipées en services de base 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un manque d'hébergement pour personnes âgées
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'articulation entre offre TC, répartition population et localisation pôles d'emploi / générateurs de trafic ■ Dysfonctionnements en matière de transports ■ Offre ferrée peu structurante pour les déplacements internes
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une poursuite de la dynamique économique et démographique ■ Une première structuration TC et un intérêt des AOT pour des améliorations continues ■ Une volonté politique d'agir sur le territoire : CDRA, SCoT, manifeste... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclin d'attractivité du territoire ■ Perte d'attractivité en raison des dysfonctionnements : prix des logements, temps de déplacement... ■ Segmentation sociale du territoire

Les grands enjeux transversaux

Deux grands enjeux transversaux se dessinent :

- La structuration du territoire pour réduire les dysfonctionnements en matière de transports et limiter la consommation d'espace : cette structuration doit s'articuler d'une part autour de l'armature urbaine du territoire, qu'il s'agit de renforcer notamment au niveau des pôles de rang 3, et d'autre part en adéquation avec l'offre existante ou potentielle de transports en commun :
 - avec une offre de services et d'équipements à proximité des habitants afin de limiter les déplacements domicile-services,
 - des choix à faire pour localiser la croissance à venir : quelles relations entre déplacements, développement résidentiel, polarités de services et commerciales et polarités d'emplois ?
- Des choix pour la cohésion sociale :
 - une offre de logements sociaux pour répondre à des demandes diversifiées entre cœur d'agglomération, bourgs et villages,
 - des services pour la population de demain : personnes âgées, petite enfance, nouveaux services.

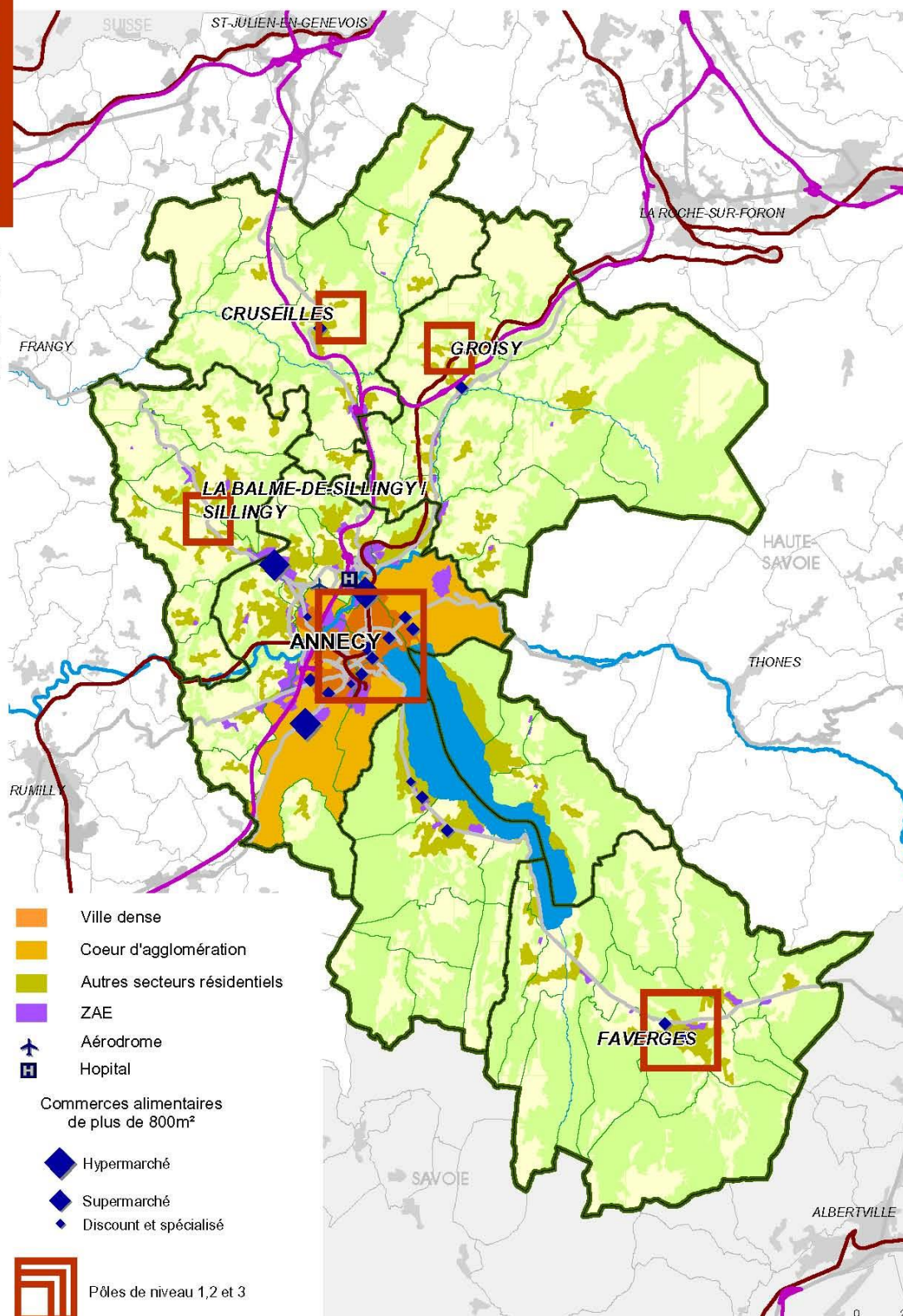
Ces enjeux sont éclairés par la carte ci-après qui indique les grands générateurs de trafic sur l'armature urbaine et ses découpages. Elle met en évidence les besoins d'articulation entre transports en commun et générateurs de déplacements.

- A l'échelle du périmètre : quelle est la place de chaque territoire dans le développement à venir ?
- Et à l'échelle de l'agglomération : comment lier lieux de développement et lieux de desserte en TC, quelles relations entre le centre et les périphéries et quelles vocations pour les périphéries ?

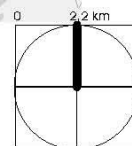


TERRITOIRE ET GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

SCOT
BASSIN ANNECIEN



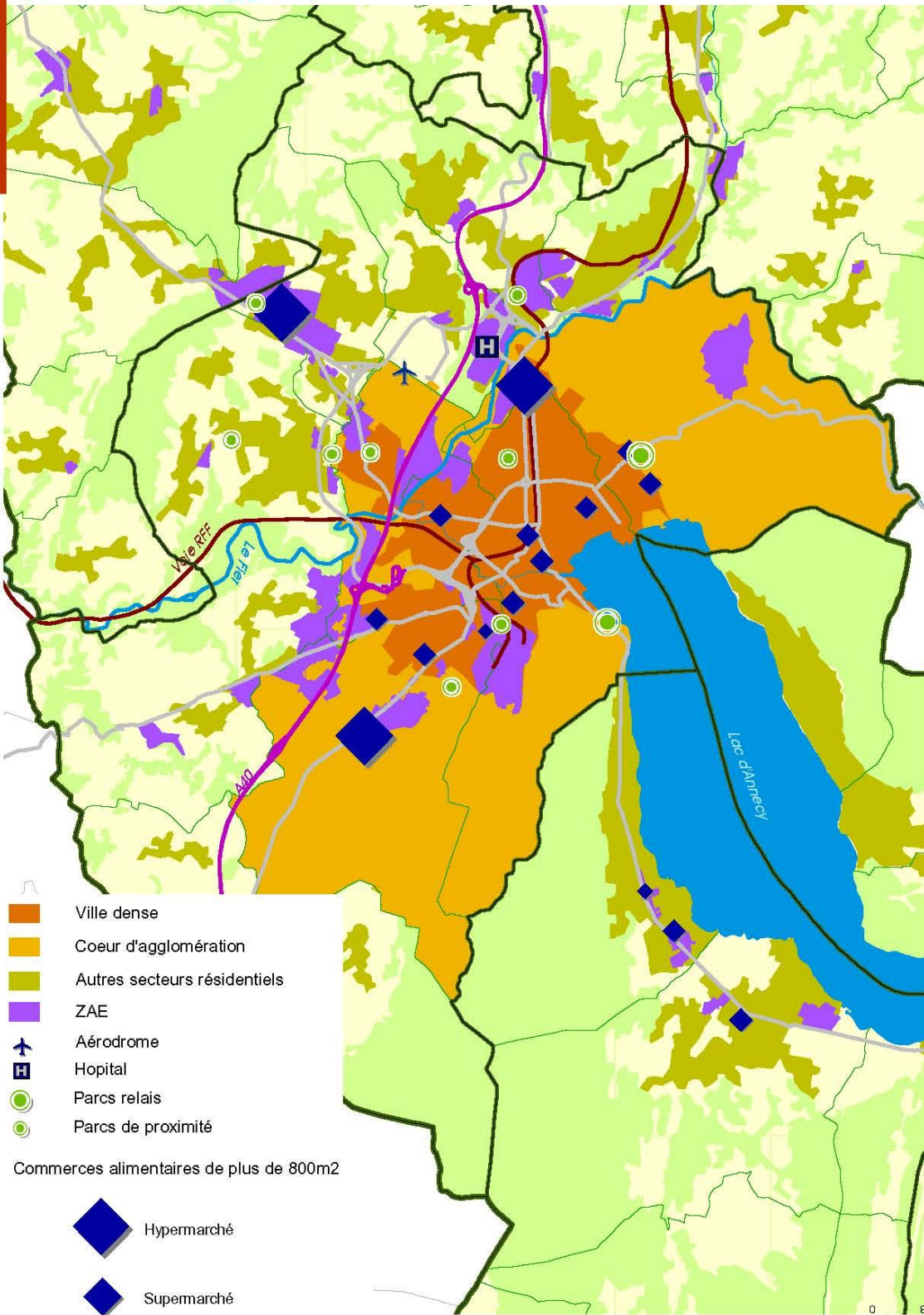
Sources des données :
DDE 74, Base ECO 74, SIBRA, SCot BA, IGN BD Carto
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHÉ / 23 mars 2009



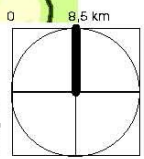


TERRITOIRE ET GENERATEURS DE DEPLACEMENTS (Zoom sur l'agglom.)

SCoT
BASSIN ANNECIEN



- Ville dense
 - Coeur d'agglomération
 - Autres secteurs résidentiels
 - ZAE
 - Aéroport
 - Hopital
 - Parcs relais
 - Parcs de proximité
- Commerces alimentaires de plus de 800m2
- Hypermarché
 - Supermarché
 - Discount et spécialisé



Sources des données :
DDE 74, Base ECO 74, SIBRA, SCoT BA, IGN BD Carto
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHE / 23 mars 2009





P A R T I E 2

COMPETITIVITE DU BASSIN
ANNÉCIEN



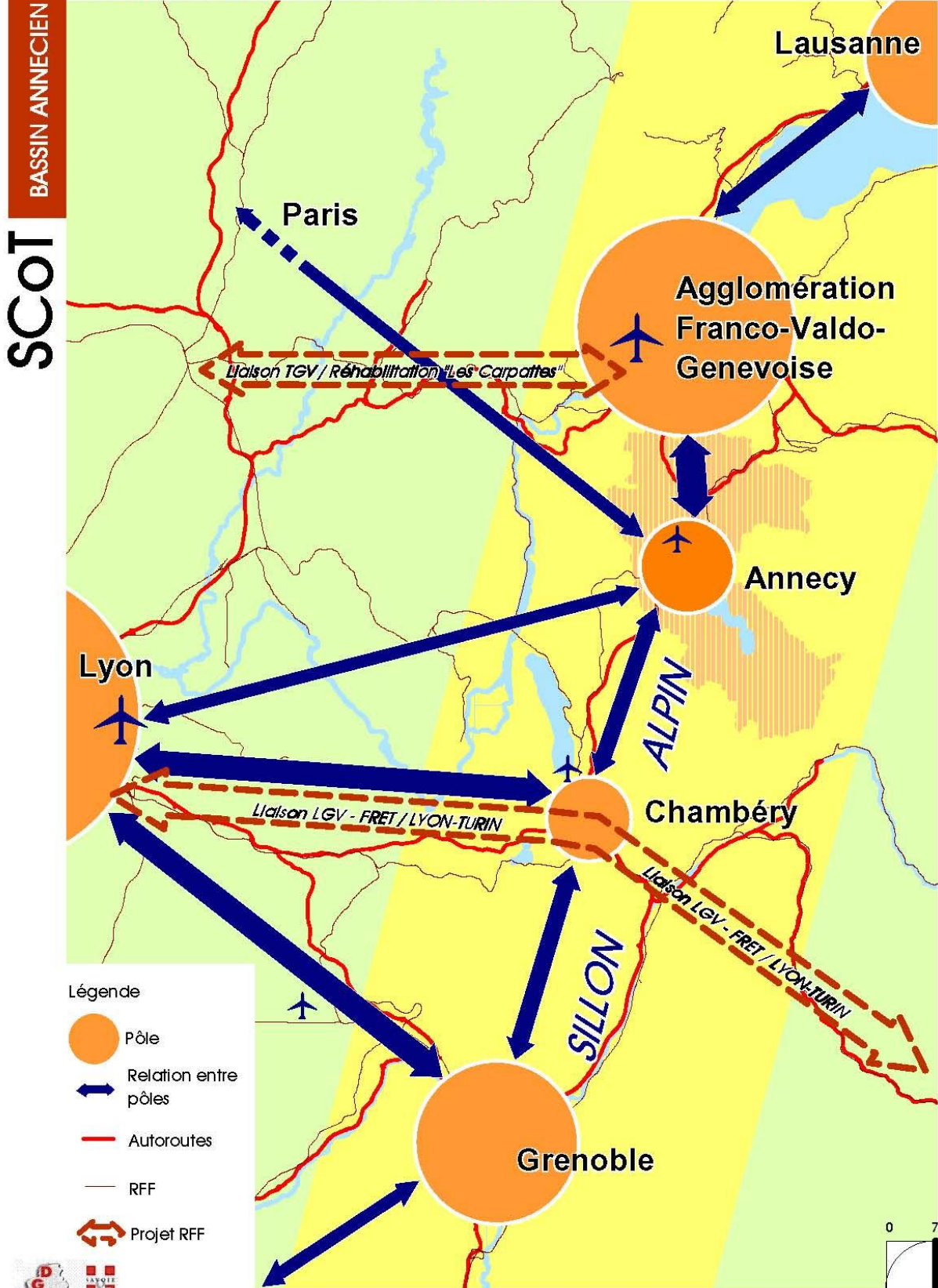
1. LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

1.1. LE BASSIN ANNECIEN DANS SON ENVIRONNEMENT

- Le bassin annécien est intégré dans une région riche et dynamique : il se situe au nord d'un sillon alpin dense en activités et en population aux portes du bassin lémanique.
- A l'échelle nationale et européenne, cet ensemble de régions : le sillon alpin, le bassin lémanique et l'Italie du Nord, portent une image de qualité et de dynamisme, qui englobe aussi bien l'économie, le cadre de vie, que le tourisme.
- Les échanges sont nombreux au sein du sillon alpin et avec Lyon. Avec la région genevoise, ils relèvent essentiellement du travail frontalier et du tourisme commercial.



POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE



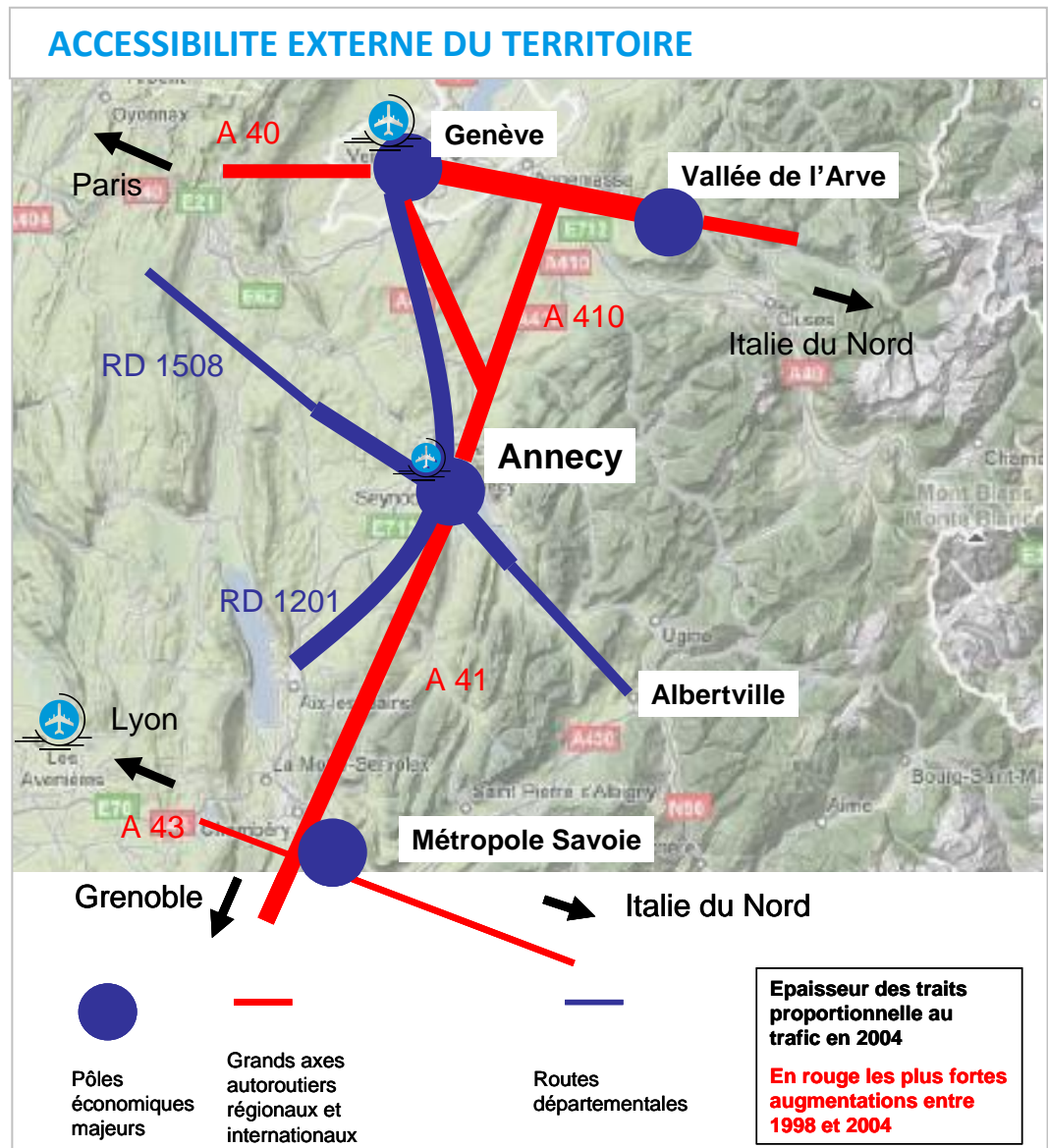
Fonds cartographique : IGN BD Cartho
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHÉ / 20 mars 2009



1.2. L'ACCESSIBILITE EXTERNE

Un très bon maillage routier contre une insuffisance ferroviaire notoire

- Le bassin annécien profite d'un **maillage routier** bien développé et **désormais d'une très bonne desserte autoroutière** avec le prolongement de l'**A41**, qui permet de relier Annecy à Genève en 20 minutes.





- Il dispose également d'une bonne liaison aéroportuaire avec la proximité de cinq aéroports :
- **Aéroport de Genève-Cointrin** : à 40 minutes d'Annecy, 85 % des passagers sont internationaux, forte croissance du nombre de passagers (+6 % par an), 10 millions de passagers,
- **Lyon-Saint-Exupéry** : à 1h d'Annecy, grand choix de destinations tant à l'international que vers la France,
- **Aéroports de Grenoble et de Chambéry** : portes d'entrée sur les stations alpines, en quelques années de nombreuses lignes charters se sont ouvertes en direction du Royaume-Uni,
- **Aéroport d'Annecy** : avec environ 60 000 passagers par an, dont 70 à 75 % de cadres de Savoie et Haute-Savoie, cet aéroport assure une desserte nationale pour une clientèle affaires, essentiellement à destination de Paris (4 rotations par jour). En très légère baisse depuis 2006, la fréquentation connaît une baisse plus marquée depuis septembre 2008 du fait de la conjoncture économique actuelle. Si les élus du Conseil Général de Haute-Savoie souhaitent maintenir cette desserte affaires, le Tour de France constitue par ailleurs une occasion à saisir pour développer la fréquentation. Cependant, les capacités limitées de l'aérogare, du parking de stationnement et de la piste d'atterrissage, ainsi que son environnement relativement contraint (urbanisation, cuvette) ne permettent pas d'envisager un développement important du trafic.

Sources : CCI de Haute-Savoie et UAF

- **Les infrastructures ferroviaires** sont sous-dimensionnées : le département ne dispose d'aucune double voie. Elles permettent cependant de relier **Paris** par TGV une quinzaine de fois par jour mais pour un temps de trajet d'Annecy entre 3h30 et 4h.
- Les gares TGV de Chambéry et de Bellegarde permettent, après un temps d'accès train ou voiture, des liaisons plus intéressantes.

- Des relations insuffisantes avec la capitale régionale :
- la faible qualité de l'offre se traduit par 4 % de part modale pour le fer pour les lignes Annecy-Lyon et Annecy Grenoble contre 25 % pour Lyon-Saint Etienne et 14 % pour Lyon- Bourg en Bresse,
- un avantage concurrentiel pour la voiture pour les relations entre Annecy et Lyon et Annecy et Grenoble en temps de trajet,
- on constate cependant des croissances plus importantes sur ces lignes pour le train entre + 8 et 18% par an contre -1 % à +3 % par an pour la voiture.

- Une étude multipartenariale est en cours pour évaluer les besoins ferroviaires dans la perspective du contrat de projet Etat-Région. Elle implique la Région, le Département, le Canton de Genève, les agglomérations concernées sur la Haute-Savoie et RFF. Elle témoigne de la préoccupation de tous les acteurs sur cette question d'accessibilité ferroviaire.



2. L'ÉCONOMIE DU BASSIN ANNECIEN

2.1. UNE ÉCONOMIE ÉQUILIBRÉE

2.1.1. ANALYSE DE L'ÉCONOMIE

Compte tenu du caractère dépassé du recensement de 1999, notre analyse est basée sur la source Unistatis, qui recense les emplois salariés privés. Tout en étant partielle, elle met en évidence des tendances qui reflètent bien l'évolution sur le territoire.

Une première lecture de l'économie est proposée avec une analyse plus fine que l'analyse classique des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. A partir des emplois salariés privés, une répartition est opérée en distinguant :

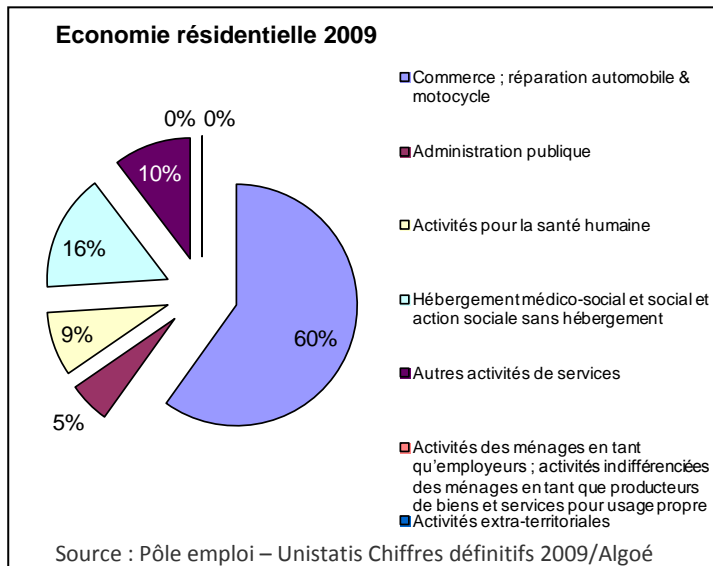
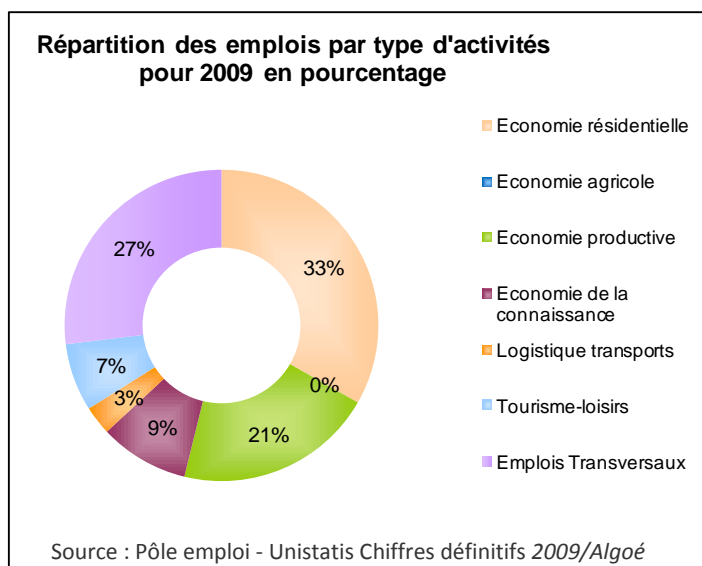
- L'économie **résidentielle** regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détail, administrations...
- L'économie **productive** regroupe les activités industrielles et agricoles.
- L'économie de la **connaissance** regroupe les activités relatives à l'éducation, la recherche et au conseil.
- La **logistique** comprend les entreprises de transport (hors emplois du SIBRA, inclus dans l'économie résidentielle) et de commerce de gros.
- Le **tourisme et loisirs** comprend les activités hôtelières et récréatives.
- Les **emplois transversaux** regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, les activités immobilières, la construction et les services opérationnels divers.



Tableau 23 : Répartition des emplois par type d'activités pour 2009 sur l'ensemble du territoire

	En % d'emplois	En Nb d'emplois	En % d'Ets	En Nb d'Ets
Economie résidentielle	33%	22 065	35%	2 486
Economie agricole		1		1
Economie productive	21%	13 706	8%	583
Economie de la Connaissance	9%	6 157	12%	880
Logistique transports	3%	1 988	2%	160
Tourisme-Loisirs	7%	4 650	11%	812
Emplois Transversaux	27%	17 891	31%	2 179
Total	100%	66 458	100%	7 101

Source : Assedic - Unistatis Chiffres définitifs 2009/Algoé.



L'économie du bassin annécien apparaît ainsi comme une économie équilibrée, avec une part significative d'économie productive à côté d'une économie résidentielle logiquement très importante. On peut s'attendre à l'intérieur de celle-ci à une croissance des services personnels et domestiques. Le renforcement de l'économie de la connaissance et des emplois de tourisme-loisirs constitue un défi pour les années à venir.



2.2. UNE ECONOMIE CENTREE SUR LE POLE URBAIN

2.2.1. UN DESSERREMENT DES EMPLOIS DANS LE PERIURBAIN

Tableau 24 : Emplois salariés et évolution

	2009	Variation 1999-2009	Répartition
Pôle urbain	57 050	-1.9%	85.8%
Dont Annecy	21 116	-8.2%	31.8%
Dont cœur d'agglomération	41 605	-5.4%	62.6%
Communes périurbaines d'Annecy	6 515	12.5%	9.8%
Dont pôle 3	2 779	7.3%	4.2%
Communes périurbaines de Genève	197	-7.5%	0.3%
Espace rural de Faverges	2 696	-9.5%	4.1%
Dont pôle 2 (Faverges)	2 360	-11.6%	3.6%
TOTAL	66 458	-1%	100.0%

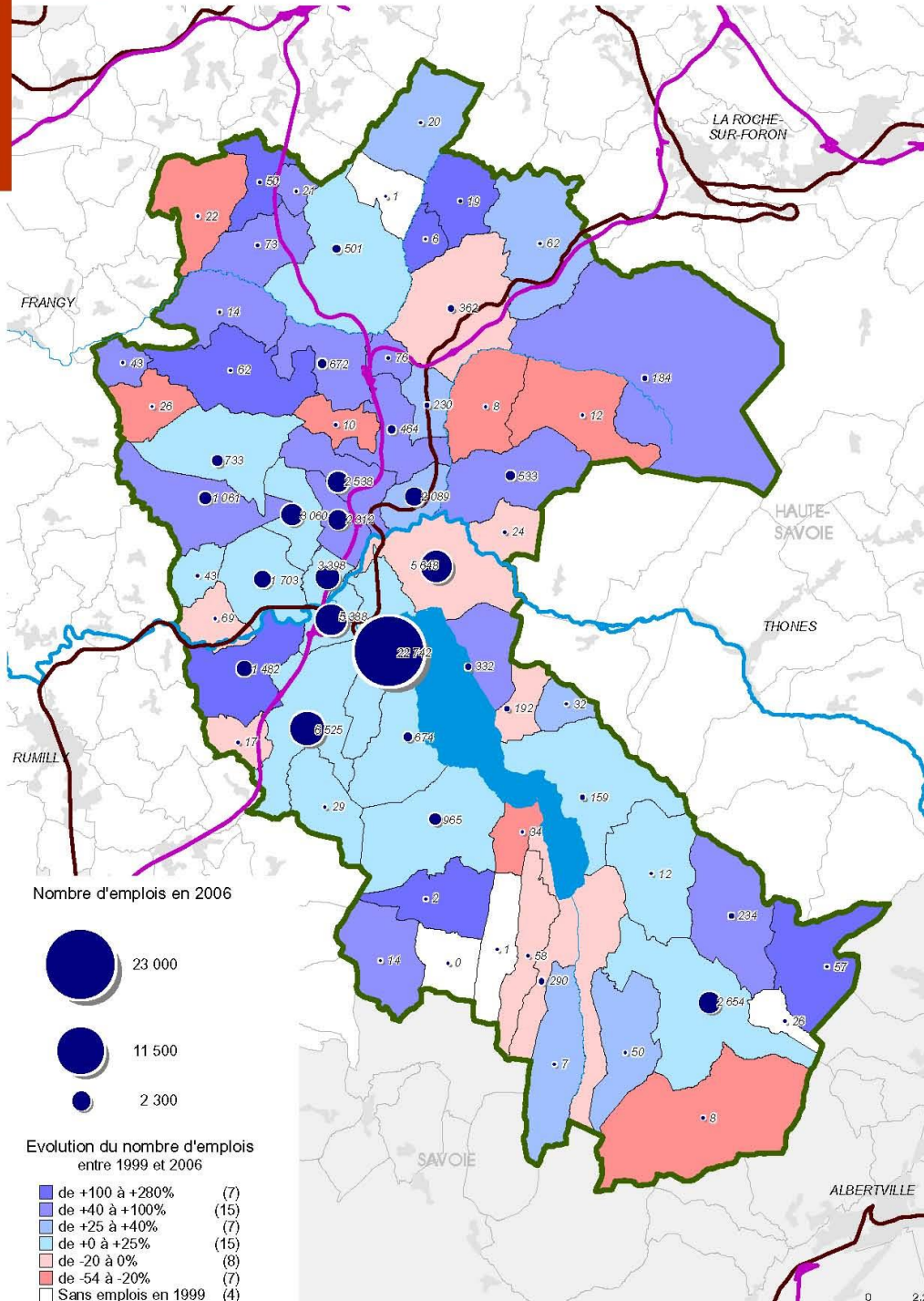
Source : Pôle emploi - Unistatis Chiffres définitifs 2009/Algoé.

- La quasi-totalité des 66 000 emplois salariés privés du bassin se répartissent sur le pôle urbain, la Ville d'Annecy comptant pour un tiers de tous les emplois et le cœur d'agglomération (5 communes) pour presque les deux tiers. Le reste se répartit principalement dans les communes périurbaines d'Annecy et dans une moindre mesure dans l'espace rural de Faverges.
- En sus du centre ville, pôle principal, 20 000 de ces emplois se répartissent sur 7 pôles majeurs d'activités sur l'agglomération d'Annecy, dont 3 se trouvent en dehors du cœur d'agglomération (Source : CDRA bassin annécien – C2A) :
 - Bouvarde/hôpital : 4000 emplois (à terme) – Metz-Tessy
 - Les Glaisins : 3 500 emplois – Annecy Le Vieux
 - Altaïs/Cesardes/Prés : 3 300 emplois - Chavanod
 - Epagny/Poisy : 3 000 emplois
 - Argonay/Pringy/Dassalut : 3 000 emplois
 - Vovray : 2 500 emplois - Seynod
 - Projet de Seynod Montagny : 1 500 emplois en projet
- La croissance des emplois entre 1999 et 2009 se répartit de manière très hétérogène sur le territoire du bassin annécien. Si le nombre d'emplois salariés croît de 12,5 % à l'échelle des communes périurbaines d'Annecy, il diminue de 11,6% à dans les communes du Pôle 2 ou encore de 8,2 % à Annecy.
- On assiste à un véritable desserrement de la localisation des emplois :
 - avec 1 050 emplois supplémentaires, le cœur d'agglomération ne capte que 15 % de la croissance des emplois, alors qu'elle représente les deux tiers des emplois de tout le territoire,
 - cette croissance est donc très élevée hors du cœur d'agglomération : elle se localise dans les communes du pôle urbain hors cœur d'agglomération et dans les couronnes périurbaines.
- Le sud du territoire est également engagé dans cette dynamique, mais dans une moindre mesure, tout particulièrement dans la commune de Faverges.

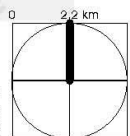


EVOLUTION DES EMPLOIS PAR COMMUNE ENTRE 1999 ET 2006

SCOT
BASSIN ANNECIEN



Sources des données :
INSEE, IGN BD Cartho
Cartographie @ Cabinet JC FOCHE / 11 mars 2009





2.2.2. LES ZONES D'ACTIVITES

Sources : BasEco Haute-Savoie à partir de l'enquête de zones de la Sedhs 2007 et du Fichier consulaire Etudes Prospectives 2007

- Les zones d'activités ont une surface totale de 1 072 ha, dont **878 ha utilisables** (hors surfaces gelées, surfaces non aménageables, surfaces occupées par des logements). Le territoire compte ainsi **84 zones** dont 19 zones industrielles, 15 artisanales et 35 mixtes.
- **115 ha sont actuellement disponibles** dont 26 ha seulement sont équipés.
- Lors des dix dernières années (1995 – 2005), la consommation du foncier dans les zones d'activités a été évaluée par la communauté de communes : **177 ha dont 10 ha par an pour la C2A.**

Tableau 25 : Consommation annuelle de foncier économique par EPCI

	Consommation moyenne par année
C2A	10 ha
C.C. Pays de Cruseilles	2,1 ha
C.C. Tournette	0,35 ha
C.C. Pays de Faverges	1,5 ha
C.C. Rive Gauche	1 ha
C.C. Fier et Usses	1,6 ha
C.C. Pays de Fillière	1,2 ha
TOTAL	17,7 ha

Source : Conseil Général Haute-Savoie 2006 / Prospectives 2008

- La surface vouée à l'activité économique dans les documents d'urbanisme (POS, PLU) des 63 communes du SCoT est de 850 ha (zones U à vocation économique). La surface dédiée aux activités économiques futures (zones NA ou AU) est d'environ 700 ha.
- La répartition de ces zones d'activités par intercommunalité se fait de la manière suivante :

Tableau 26 : Répartition des zones d'activités par EPCI

	Surface totale ha	Surface disponible	Part de surface utilisable pour chaque intercommunalité
C2A	649,69	53,46	74 %
Fier et Usses	65,82	16,42	7 %
Pays de Cruseilles	30,56	8,32	3 %
Pays de Faverges	35,23	14,31	4 %
Pays de Fillière	51,56	12,76	6 %
Rive gauche	40,39	7,85	5 %
Tournette	4,62	1,45	1 %
Bassin annécien	877,87	114,57	100 %

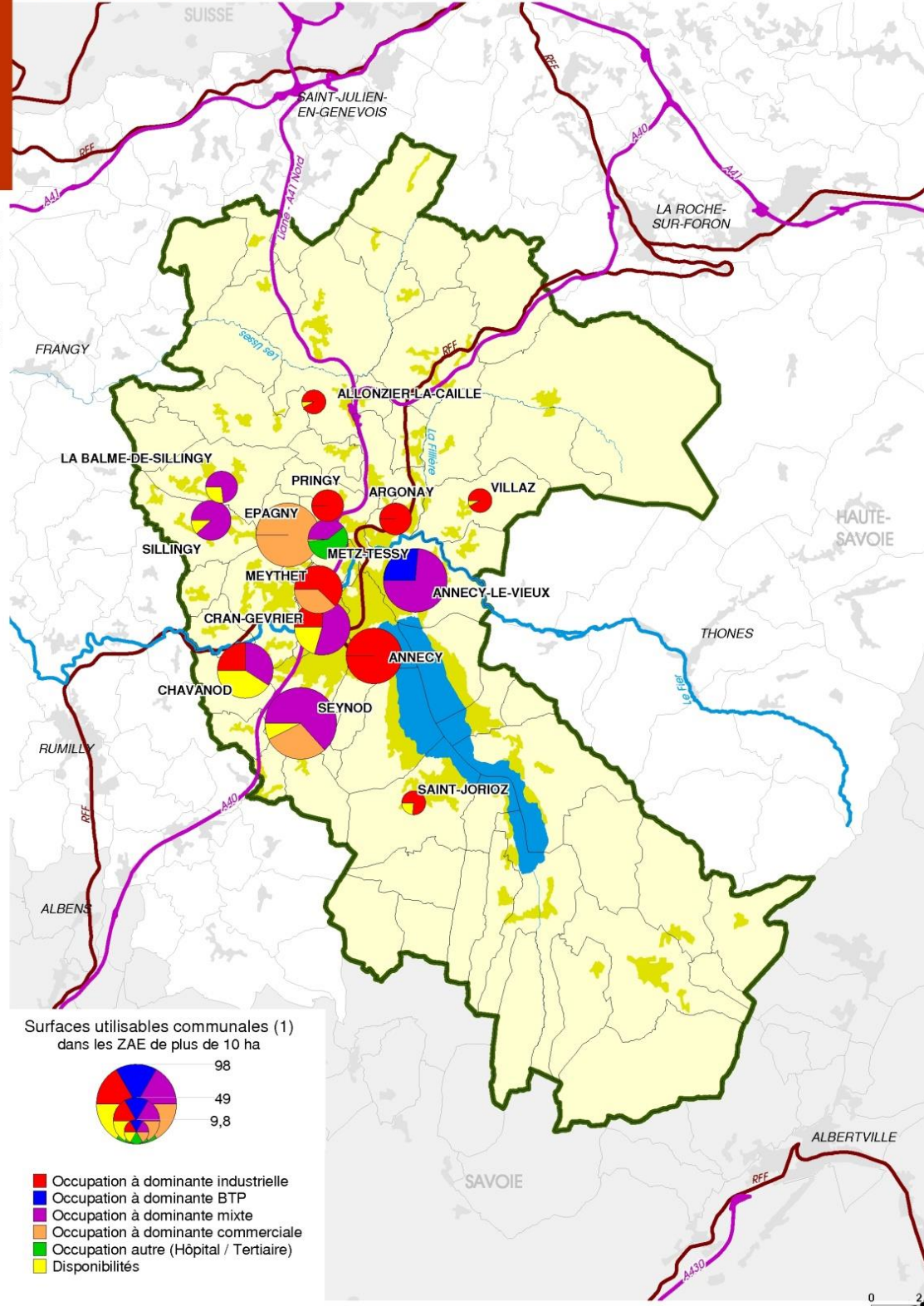
Source : BasEco Haute-Savoie à partir de l'enquête de zones de la Sedhs 2007 et du Fichier consulaire



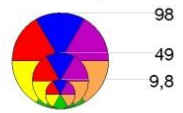
BASSIN ANNECIEN

SCOT

NATURE DES ACTIVITES DES ZAE DE PLUS DE 10 HA ET DISPONIBILITES PAR COMMUNE EN 2007



Surfaces utilisables communales (1) dans les ZAE de plus de 10 ha



- Occupation à dominante industrielle
- Occupation à dominante BTP
- Occupation à dominante mixte
- Occupation à dominante commerciale
- Occupation autre (Hôpital / Tertiaire)
- Disponibilités

(1) : Surface utilisable = Surface totale - (Surface non aménageable + Surface gelée + Surface occupée par des logements)



Sources des données : BasEco Haute-Savoie à partir de l'enquête de zones de la Sedis 2007 et du Fichier consulaire, IGN BD Carto
Cartographie @ Cabinet JC FOUCHE / 15 avril 2009





De nombreux projets

- 210 ha de zones d'activités sont en projet, soit par création, soit par extension. Ces surfaces se concentrent sur ou à proximité de l'agglomération, à proximité de l'autoroute et enfin pour 21 ha sur le Sud du territoire.

Tableau 27 : Les projets de ZAE par intercommunalité

	ha
C2A	98
Pays de Fillière	36
Pays de Cruseilles	34
Fier et Usse	13
Rive Gauche	8
Tournette	0
Pays de Faverges	21

Source : Prospectives Agences des Territoires

Un avenir assuré à l'horizon du SCoT ?

- Lors des dix dernières années 1995 -2005, la surface consommée s'est élevée à 177 ha, toutes vocations confondues, dont 100 ha environ dans la C2A.
- A l'horizon du SCoT, et si les tendances en cours se poursuivaient, le besoin est estimé actuellement à 265 ha. Ce **besoin est couvert** si l'on prend en compte les surfaces actuellement disponibles et les projets annoncés.
- Cependant, la **dimension qualitative** et la localisation des zones doivent faire l'objet d'une attention particulière pour répondre aux attentes des acteurs économiques et de la population locale soucieuse de son environnement.
- Enfin, avec l'objectif général de **consommation d'espace**, la question de l'optimisation de l'occupation du sol dans les zones d'activités doit être posée.

2.2.3. DES SECTEURS D'ACTIVITES PORTEURS

Source : Unistatis

Une industrie qui résiste

- **Près de 15 000 emplois et 1 000 établissements** caractérisent l'industrie du bassin annécien. Si les premiers sont en décroissance avec - 8,1 % entre 2003 et 2006 et 14 930 emplois en 2006, décroissance marquée dans la métallurgie et la transformation des métaux et dans le secteur de la fabrication d'équipements mécaniques, les seconds sont en croissance, manifestant la capacité de résistance du bassin.
- La création d'entreprises est principalement le fait du secteur des machines et des équipements, et en second lieu du secteur de la métallurgie et du travail des métaux, malgré des pertes d'emplois.
- Les créations d'emplois sont notables dans le secteur du travail du bois, meuble, papier, carton, produits minéraux avec quelques créations d'entreprises. Cette évolution positive repose principalement sur des entreprises artisanales répondant à des marchés de proximité et n'hésitant pas à embaucher puis à développer leur effectif.
- Enfin, le secteur agroalimentaire, représentant un peu plus de 10 % des effectifs, est en croissance tant pour l'emploi que pour les établissements.



- Les évolutions mondiales impliquent de plus en plus d'externalisations de la part des entreprises, qui gardent en leur sein la conception et la commercialisation, et de moins en moins la fabrication, ce qui n'est pas sans répercussions sur les besoins en foncier.
- Le bassin annécien participe activement à 3 pôles de compétitivité :
 - la **Mécatronique**, intégrée dans le pôle de compétitivité Arve-Industries avec le décolletage : l'association des entreprises du secteur de la mécatronique, de l'électronique et de l'informatique constitue une réelle opportunité de spécialisation et de renouvellement du tissu économique. THESAME, centre de ressources en mécatronique, regroupe sur le bassin d'emploi des entreprises comme SNR (roulement intelligent), STAUBLI, TEFAL. Ce pôle suppose le déploiement de services performants et surtout l'ancrage local de nouveaux savoir-faire technologiques et humains, notamment en matière de recherche et enseignement supérieur,
 - le pôle rhônalpin « **Imaginove** » sur l'image et les techniques du multimédia : pour le bassin annécien, le Conseil Général de la Haute-Savoie et la C2A ont créé la Cité des Techniques de l'Image et de l'Animation. Ce projet s'appuie sur la notoriété des FIFA et MIFA qui sont le festival et le marché international du film d'animation. Aujourd'hui, un tissu important d'entreprises s'est structuré autour de l'image,
 - le pôle rhônalpin **Sporaltec**, des industries du sport et des loisirs. Près de la moitié des 60 entreprises haut-savoyardes de ce secteur sont implantées dans le périmètre du SCoT (Salomon, Millet, Fulsap, Patagonia, TSL...). Les seules implantations industrielles importantes depuis 4 ou 5 ans relèvent du sport : Patagonia, Millet, Eider, Oxbow, Orage. Plus de 1 100 personnes travaillent dans le secteur d'activité qui connaît une croissance importante, mais subit également de nombreuses mutations (tertiarisation, risques de délocalisation...).

Un secteur du BTP en croissance, reflet de la dynamique démographique

- Plus de 1 500 établissements et presque 6 000 emplois caractérisent ce secteur en croissance, tant en termes d'établissement qu'en termes d'emploi. Le secteur a connu une période de forte croissance entre 2000 et 2005 du fait de la dynamique du marché immobilier.
- La concentration est manifeste également sur la C2A, la C.C. de Fier et Usse représentant plus de 10 % des emplois et une dynamique de création d'entreprises.
- 3 problématiques doivent être relevées :
 - La question de la localisation de ces activités qui provoquent des nuisances pour le voisinage,
 - L'ouverture ou l'extension de carrières pour limiter le transport des matériaux et dans la même logique, la répartition sur le territoire de sites de réception des déchets inertes et de recyclage (cf. partie 3 Qualité, Etat initial de l'environnement),
 - La recherche d'un positionnement autour de l'éco-construction pour la C.C. du Pays de Faverges.
- Compte tenu du ralentissement dans le secteur de la construction, des interrogations se posent à court terme, mais la dynamique globale dans le bassin laisse à penser que le BTP continuera d'être un secteur porteur dans le futur.

Des établissements de services toujours plus nombreux

- **Plus de 5 500 entreprises pourvoient environ 24 000 emplois.** La croissance importante du nombre d'établissements (+ 33 % de 1995 à 2005) est faiblement relayée par la croissance de l'emploi (+ 3 % dans la même période). Les services aux entreprises comptent pour 50 % des effectifs.



- Les emplois sont concentrés à 88 % sur la communauté d'agglomération qui concentre les emplois publics et parapublics ; ces derniers sont également en développement dans les C.C. du Pays de Faverges et de Fier et Usses.
- La C2A concentre également une grande partie des emplois de **services aux entreprises**, qui ont connu des baisses d'effectifs dans les entreprises moyennes et grandes, insuffisamment compensées par des créations de très petites entreprises.
- Ce secteur se structure autour de quelques entreprises importantes possédant leur siège sur le territoire du SCoT (telles que SOPRA dans le secteur informatique), mais le développement de ce type d'entreprise se fait plus à l'international que localement.
- Les grands groupes de services possèdent souvent une agence implantée localement, telle qu'Euro RSCG dans la communication afin de pouvoir offrir un service de proximité à leur clientèle.
- Les **services à la personne** ont connu une croissance modérée, qui peut être liée à la jeunesse relative de la population, mais ils constituent un réservoir pour les créations futures.
- Le pôle de compétitivité « **Image et techniques du multimédia : Imaginove** » s'appuie sur la notoriété du festival et du marché international du film d'animation. L'École de l'image des Gobelins d'Annecy et une pépinière d'entreprises dédiée au secteur de l'image (CITIA Entreprises) ont déjà été mises en place et un important tissu s'est structuré. L'objectif est de faire venir des studios de production pour faire des animations sur 6 mois ou des installations permanentes.
- La localisation des services dans le futur se pose différemment selon le type de services :
 - l'implantation et le développement de services à haute valeur ajoutée qui doivent être localisés dans ou à proximité de la centralité annécienne,
 - la diffusion sur le territoire de services tertiaires plus banaux, cependant bien localisés par rapport aux centralités du territoire et aux infrastructures de transport,
 - la répartition sur le territoire des services à la personne, au plus près des bassins d'habitat.

Une dynamique permanente de création

- La création d'entreprises industrielles a toujours été une caractéristique de l'économie locale :
 - après un fort ralentissement au milieu des années 90, la création d'entreprises a été relancée en 1998 sous l'impulsion des collectivités (accompagnement, plateforme d'initiative locale, pépinière d'entreprises),
 - elle a permis la création d'environ 50 entreprises industrielles ou de services dans le bassin mais elle se traduit trop peu par des projets à fort effet d'entraînement.
- La plupart des entreprises industrielles créées sont des entreprises de sous-traitance et bénéficient souvent de l'externalisation d'activités par des grands donneurs d'ordre implantés localement.



2.2.4. UNE AGRICULTURE PERENNE ORIENTEE VERS LA PRODUCTION LAITIERE

Source : *Diagnostic et enjeux agricoles sur le territoire du SCOT du bassin annécien – Blézat Consulting – 2008*

Ce chapitre présente l'agriculture sous l'angle de sa contribution à l'économie. Les questions de consommation du sol sont abordées dans la troisième partie « La qualité du bassin annécien » dans le chapitre 11.2. de la partie B « Occupation du sol, consommation d'espace et formes urbaines ».

- L'agriculture du territoire a un intérêt de premier plan :
 - 20 700 ha hors alpages, soit 20 % des surfaces agricoles départementales,
 - 600 exploitations, soit 21 % des exploitations du département,
 - 25 % de la production de Reblochon Appellation d'Origine Contrôlée.
- Une agriculture en bonne santé :
 - Les exploitations sont très fortement pérennes (7 5% des exploitations agricoles, 85 % des surfaces) sur tout le territoire (jeunes, structurées, forte valorisation). La superficie moyenne est de 45 ha.
- Une prédominance de la filière lait de qualité nécessitant de vastes surfaces en herbes :
 - 60 % des exploitations ont une orientation bovins-lait tournée essentiellement vers des productions AOC et GIP : Reblochon, Abondance, Tome des Bauges, Chevrotin ; seul l'ouest du territoire n'est pas dans un zonage AOC. Elles utilisent 90 % des surfaces, les cultures étant principalement orientées vers l'alimentation animale,
 - avec les emplois de la transformation, la filière lait représente 900 emplois environ sur le territoire,
 - une dépendance à 4 grands groupes pour l'écoulement du lait, dont des regroupements sont attendus dans le futur,
 - les C.C. du Pays de Cruseilles et de la C2A, disposant de surfaces plus plates, disposent des exploitations les plus grandes,
 - la perspective de la suppression des quotas laitiers ouvre la voie à une production laitière plus importante et à un agrandissement des structures avec une baisse d'effectifs ; à cela s'ajouteront des variations plus fortes des prix, à la hausse comme à la baisse, comme les deux années passées l'ont montré. La transformation et la diversification des circuits de commercialisation représentent des marges de manœuvre limitées sur un marché à tendance excédentaire, où la structure des exploitations et les pratiques sont peu incitatives.
- Quelques filières plus minoritaires :
 - la filière viande, avec 10 à 15 % des exploitations, présentant un potentiel important de circuit court sur des produits transformés (charcuterie),
 - 25 producteurs de fruits sur 3 communes (Cercier, Groisy, Pringy) rencontrent une très forte concurrence internationale et traversent une crise profonde,
 - le maraîchage concerne 5 % et la polyculture-élevage 10 % des exploitations,
 - les autres filières sont minoritaires (autres élevages, grandes cultures et viticulture).
- Même en période de crise, l'économie agricole bien structurée devrait maintenir le volume de production et conserver l'orientation laitière (moins grande dépendance aux aides européennes qu'ailleurs en France).



- Les nouveaux modes de commercialisation, en émergence, concernent peu le territoire : les C.C. du Pays de Faverges et de la Rive Gauche sont les plus en avance ; ils représentent un potentiel d'évolution certain (filières courtes, produits biologiques, etc.).
- En raison des évolutions sur la filière lait et des changements possibles de comportement des exploitations comme des ménages en matière de consommation alimentaire, de transport, etc. , deux types d'exploitation pourraient émerger : d'un côté des exploitations laitières de plus grande taille, produisant de 300 à 400 000 litres de lait par an, et de l'autre des exploitations diversifiées tournées vers la demande du territoire.
- L'enjeu majeur est la ressource foncière pour maintenir cette agriculture de qualité :
 - les agriculteurs ne sont plus propriétaires des terrains qu'ils exploitent pour 90 à 95 % des surfaces,
 - les spécificités de l'agriculture locale la rendent particulièrement sensible à la consommation du foncier par l'urbanisation (cf. Chapitre 3 Qualité).

2.2.5. LE TOURISME, UNE ACTIVITE MENACEE, UN SECTEUR EN MUTATION

- En 2005, le secteur du lac d'Annecy identifié par l'Agence de Développement Touristique (ADT) correspondant approximativement au territoire du bassin annécien en dehors d'une quinzaine de communes au Nord du territoire¹³ a concentré plus du tiers des nuitées du département (26 % des nuitées en hôtellerie et 43 % des nuitées en camping). Cependant, on constate :
 - une baisse régulière du nombre de nuitées depuis 2003, les séjours sont de plus en plus courts et diversifiés. L'hébergement en famille et chez les amis se développe,
 - une baisse de la fréquentation des châteaux, des musées et des sites de plein air.

Tableau 28 : Fréquentation en nuitées entre 2000 et 2005

Nombre de nuitées	Mai à octobre	Le reste de l'année	TOTAUX
Année 2000	16 161 133	22 082 268	38 243 401
Année 2005	15 801 426	20 591 257	36 392 683
Evolution 2000/2005 (en %)	- 2, 2%	- 6,8%	- 4,8%

Source : ADT Haute-Savoie – Lac d'Annecy/ Prospectives Juin 2008

- Ce secteur (source : *observatoire Mont-Blanc Tourisme – Octobre 2008*) comptabilise près de 52 000 lits, dont 46 % dans des résidences secondaires, ce qui représente 8% de la capacité totale de la Haute-Savoie et 54 % de la capacité en lits marchands du département.
- Le nombre de lits a tendance à diminuer depuis 1991 (-3 %). Cette diminution concerne un certain type d'hébergement touristique marchand autour du lac d'Annecy :
 - diminution de l'hôtellerie 1 étoile, du fait de la pression foncière et de la hausse des prix, au profit du développement de résidences « semi-permanentes » voire permanentes,

¹³ Dont les plus importantes en termes de population sont Cruseilles, Thorens-Glières et Choisy.



- de même, la capacité de l'hôtellerie de plein air tend également à diminuer, elle est aujourd'hui de 14 000 lits.
- A l'inverse, la capacité d'hébergement en gîtes ruraux (469 lits), chambres d'hôtes (147 lits) et résidences de tourisme (771 lits) tend à augmenter.



LES SITES TOURISTIQUES DU SCOT ET LE NOMBRE DE VISITES EN 2005

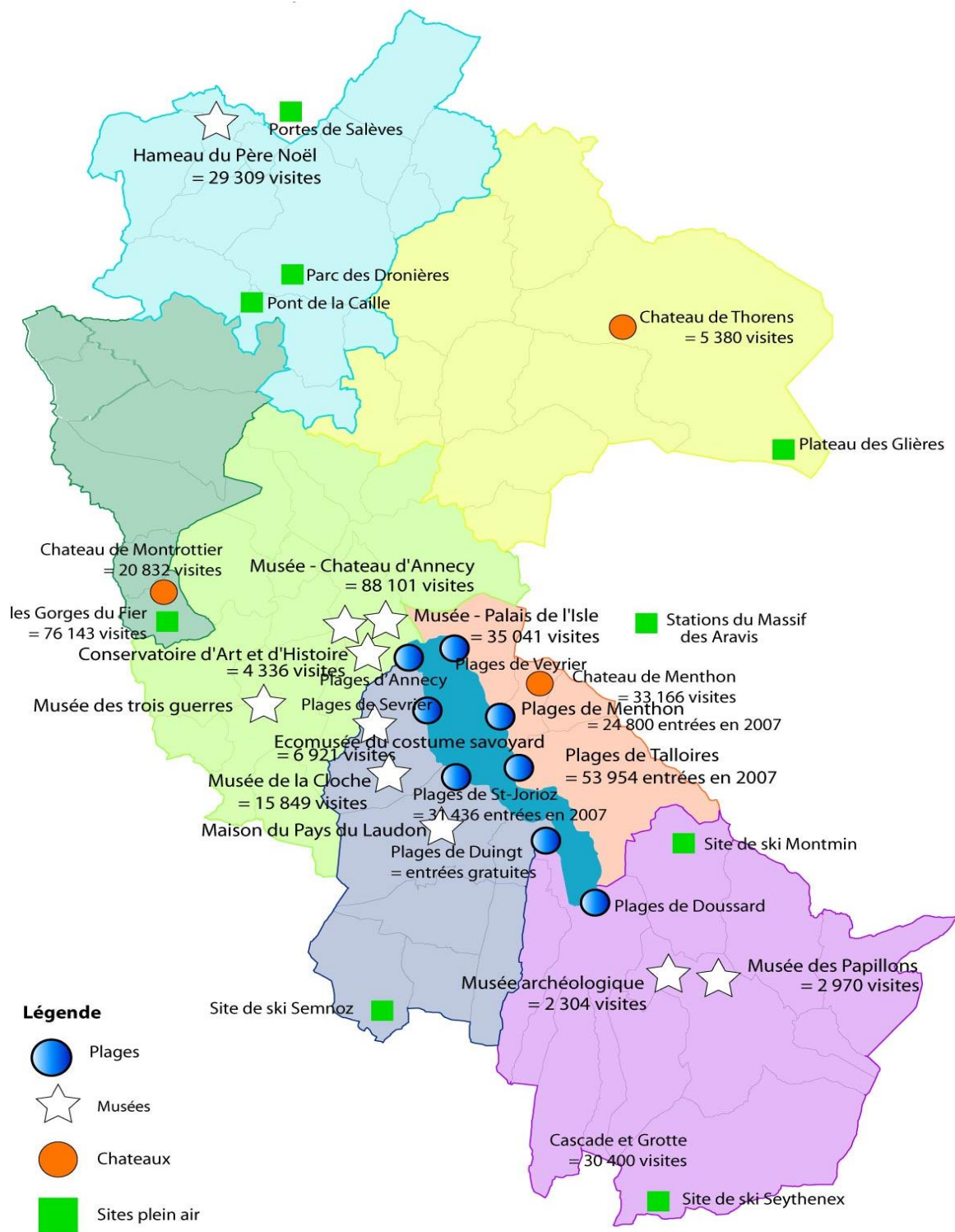


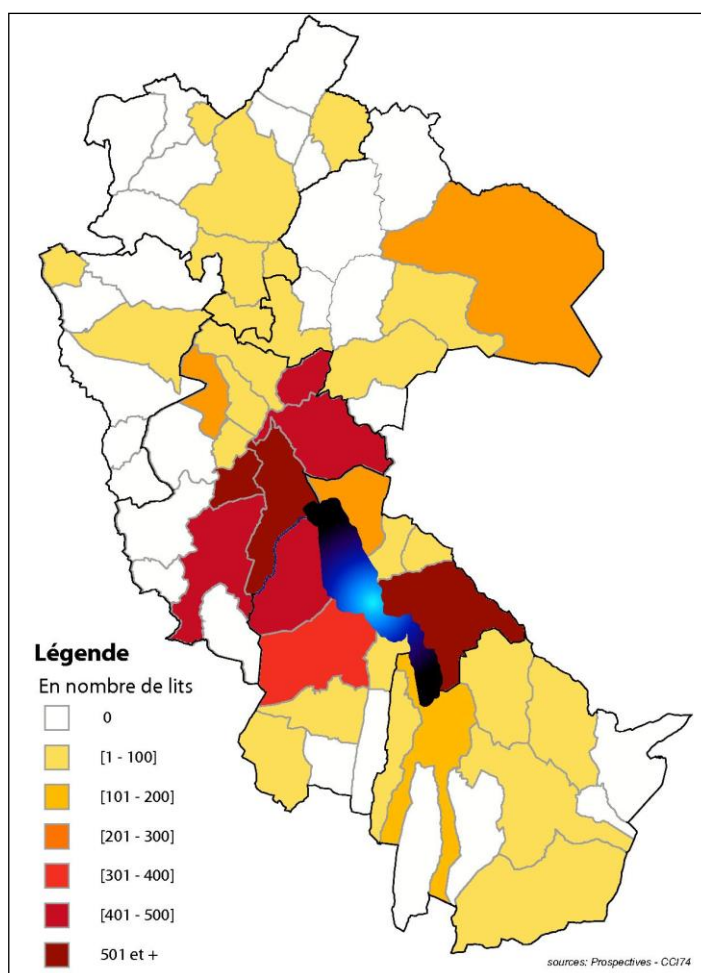


Tableau 29 : Evolution du nombre d'établissements hôteliers

	1995	2000	2005
C2A	74	79	98
Pays de Fillière	11	9	10
Pays de Cruseilles	11	12	10
Fier et Usses	7	5	4
Rive Gauche	28	26	25
Tournette	28	24	28
Pays de Faverges	25	18	14
TOTAL	184	173	189

Source : CCI Haute-Savoie /Prospectives juin 2008

CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE EN HÔTELLERIE EN 2005



Source : Conseil Général de Haute-Savoie



On constate un recentrage de l'hôtellerie sur le périmètre de la C2A afin de répondre à 2 types de clientèle touristique et d'affaires.

- Les hôtels 2 et 3 étoiles constituent l'essentiel de l'offre hôtelière sur la zone du lac d'Annecy (source : observatoire Mont-Blanc Tourisme – Octobre 2008)
 - 56 hôtels 2 étoiles comptent 1 459 chambres (capacité d'accueil estimée à 3 650 lits)
 - 27 hôtels 3 étoiles comptent 1 165 chambres (capacité d'accueil estimée à 2 913 lits)
 - Ces hôtels sont concentrés sur les communes à proximité du lac d'Annecy (principalement Annecy, Annecy-le-Vieux, Sevrier, St-Jorioz, Talloires et Veyrier du Lac.).
- 9 hôtels 4 étoiles (267 chambres – 668 lits) implantés à Annecy, Talloires et Veyrier du Lac.

Des activités et des équipements touristiques liés directement à la présence du Lac d'Annecy se sont progressivement implantés au fil du temps. Il semble que ces équipements drainent une part importante de résidents du bassin annécien qui sont le plus souvent en visite pour une journée au bord du lac. Ce tourisme de « proximité » est aujourd'hui difficile à estimer mais il constitue une offre à part entière en direction des habitants : activité de loisirs ponctuelle, pratique quotidienne, accessibilité, tarif...

- 7 plages payantes bien équipées et surveillées avec des services pour le lac d'Annecy, entre 120 000 et 200 000 entrées selon l'année,
- 18 loueurs de bateaux sur le lac d'Annecy (adhérents au groupement des loueurs de bateaux de la Haute-Savoie) localisés à Annecy, Annecy le Vieux et Veyrier du Lac,
- 3 bases nautiques à Talloires, Sevrier et Veyrier du Lac,
- le kite-surf est pratiqué à Saint-Jorioz et sur la base nautique de Sevrier,
- les espaces naturels du lac, très fréquentés.

L'environnement proche du lac est riche en patrimoine historique, culturel et naturel, et constitue un complément précieux pour étayer un « produit lac complet » : Vieille Ville, le Musée Château, l'Observatoire des Lacs Alpains, le Musée de la Cloche, du Costume Savoyard, les Gorges du Fier, les châteaux : Montrottier, Menthon, Thorens, les villages de caractère : Talloires, Menthon.

- Deux axes de promotion du tourisme ont été initiés par le Conseil Général pour redynamiser le territoire :
 - positionnement sur la glisse avec des événements impliquant des entreprises en recherche de nouveaux débouchés,
 - tourisme d'affaires : un projet de création d'un centre des congrès en bordure du lac dans la Ville d'Annecy le Vieux, intégrera à proximité une résidence hôtelière pour répondre aux nouveaux besoins générés par ce nouvel outil.
- L'Offre touristique est riche et variée (lac et son environnement, tourisme vert) mais l'image touristique liée aux atouts naturels du territoire reste floue (travail important sur un concept porteur, la « glisse » par exemple, à conforter et promouvoir).



2.3. ENJEUX

2.3.1. UNE NECESSAIRE STRUCTURATION TERRITORIALE

Une structuration par secteur d'activité

- Pour l'industrie et l'artisanat de production : hiérarchisation et qualification des zones d'activités, en fonction de la qualité des aménagements et de l'image souhaitée, des équipements et services de proximité présents ou dont le développement est souhaité, de la qualité de l'accessibilité, de la charge foncière (coût du foncier) acceptable par le(s) type(s) d'activité(s) visé(s). **Une hiérarchie à trois niveaux** pourrait être envisagée : zones "emblématiques" ("vitrines" du territoire) ; zones plus "classiques" ; sites de proximité (à vocation dominante artisanale).
- Pour les activités de BTP :
 - définition de secteurs à vocation d'accueil des activités de TP et de « sites économiques de proximité » pour le maintien et le développement de l'artisanat local ; le devenir de la zone des Illettes devra être intégré dans la réflexion,
 - relocalisation de certaines entreprises vers des zones plus adaptées,
 - besoin de réponses locales en matière d'extraction et de transformation des matériaux de construction et de gestion des déchets inertes,
 - création de sites d'activités plus qualitatifs pour certaines entreprises du bâtiment ayant besoin d'un environnement valorisant (ex : éco-construction, show room...).
- Pour l'agriculture :
 - la pérennité de l'activité agricole est un véritable enjeu économique, d'identité, etc., et en lien avec la question du foncier,
 - la diversification des productions pour relever le défi de l'évolution de la PAC.
- Pour les activités de services :
 - les activités de services entretiennent un lien étroit avec l'armature urbaine : l'implantation des services à la population doit de préférence s'appuyer sur un réseau de centralités hiérarchisées,
 - soutenir la dynamique du pôle de compétitivité Imaginove par la création d'un « site emblématique »,
 - l'identification de zones d'activités permettant l'accueil de services "exigeants" nécessitant une très bonne accessibilité (services aux entreprises, activités de conseil....) et des locaux porteurs d'une « image » valorisante pour l'entreprise, si nécessaire en mixité avec d'autres types d'activités économiques (ex : Altaïs, Les Glaisins).



- Pour le tourisme :
 - préservation des sites remarquables, valorisation de la « glisse » du tourisme d'affaires, s'appuyer sur la diversité des facteurs d'attractivité : lacs, villages de caractère, vins, produits du lac, restauration dynamique, thermalisme, activités nautiques diversifiées...
 - conserver voire développer les différentes facettes de l'activité touristique (tourisme vert, tourisme de proximité, tourisme d'affaires...) sur le territoire,
 - encourager une offre d'hébergement et d'équipement,
 - renforcement de l'image globale du territoire à travers la préservation de ses paysages et l'affirmation des qualités des différents territoires qui le composent (complémentarité lac / territoires "ruraux"),
 - définition d'éventuels sites stratégiques pour le développement d'équipements et/ou services touristiques, complémentaires à l'offre actuelle et nécessaires à la dynamique touristique (ex : hébergement, centre de congrès...),
 - utiliser le potentiel en matière d'offres « court séjour » dans une logique d'allongement de la saison estivale (printemps, automne).

- Pour les TIC, la couverture du Sud du territoire est essentielle, ainsi que le maintien permanent d'une couverture au plus haut niveau des technologies des « territoires de la connaissance ».

Une indispensable adaptation de la fiscalité économique

- Le maintien de la dynamique économique nécessite une adaptation de la fiscalité locale pour :
 - éviter les effets de concurrence entre les territoires du SCoT,
 - reconnaître le rôle de chacun sur le territoire et réussir la nécessaire structuration territoriale par secteur d'activité,
 - mettre en place un partage et une solidarité entre les territoires.
- Dans l'absolu et à terme, l'objectif à atteindre est la mise en place d'une solidarité financière sur l'ensemble du territoire, avec de probables incidences en termes de reconfigurations institutionnelles,
- A plus court terme, et afin de s'inscrire dans une évolution progressive, le territoire doit envisager la possibilité d'envisager une première étape du processus, non des moindres, qui consisterait à mettre en place une solidarité fiscale à l'échelle intercommunale.

2.3.2. LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE DU SCoT

Si cet enjeu dépasse le strict cadre du SCoT, il n'en est pas moins partie intrinsèque du projet de territoire que constituera le PADD.

Pour cette dynamisation du territoire, deux enjeux sont en question.

Un pari sur les ressources humaines du territoire

- Premier enjeu, soutenir la créativité et la recherche d'excellence, ce qui passe par :
 - l'accompagnement et l'incitation à la création d'entreprise, à travers des outils déjà utilisés qu'il faut généraliser et renforcer sur le territoire du SCoT, tels que les pépinières d'entreprises, l'accompagnement en terme humain (conseil, etc.) et ce, en collaboration avec les institutions déjà présentes sur ce créneau.



- la mobilisation des différentes instances du territoire pour favoriser la diffusion de l'innovation, tant dans le domaine technologique que dans celui de la gestion d'entreprise afin de promouvoir l'excellence dans tous les secteurs présents sur le territoire.
- Maintenir et développer la formation, par l'amélioration des compétences dans les entreprises, par le maintien et le développement de l'offre de formation, avec les objectifs de :
 - pérenniser voire renforcer les instituts de formation initiale, dans les domaines technologiques et des sciences de la gestion,
 - appuyer voire développer de nouveaux types de formation pour permettre la spécialisation dans des domaines nouveaux, soit en formation initiale ou en formation continue,
 - mobiliser dans ces domaines les acteurs du territoire et des acteurs institutionnels et/ou privés extérieurs au territoire.

Une promotion collective, lisible et partagée

- La dynamique économique territoriale passe par une communication large des grands axes de la politique économique retenue par les élus :
 - communication "vulgarisant" les pôles d'excellence : mécatronique, Imaginove, etc. auprès des populations et des différents acteurs du territoire afin de fédérer les énergies locales,
 - communication représentant l'expression d'un volontarisme des élus du territoire du SCoT et mettant en exergue le partage d'une ambition,
 - promotion de cette dynamique locale, favorable à l'ensemble des acteurs économiques implantés sur le territoire.



3. ENJEUX TRANSVERSAUX

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un bassin très dynamique et très connecté : <ul style="list-style-type: none"> - concentration sur l'agglomération, - des secteurs de pointe pour le développement économique, - s'appuyant sur une économie de la connaissance, - image positive : dynamisme économique + Lac + Montagne + Bien-vivre + Offre commerciale, culturelle, sportive, - agriculture dynamique et de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Certains secteurs industriels menacés ■ Relative perte de vitesse du tourisme dans certains secteurs avec des problèmes d'accessibilité ■ Accessibilité ferroviaire insatisfaisante ■ Sud du territoire « en retrait » ■ Agriculture peu diversifiée
Opportunités	Risques
<p>Une accessibilité améliorée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ une gouvernance économique à réfléchir / solidarité financière. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dysfonctionnement sur le plan de l'accessibilité externe et interne des pôles d'emploi. ■ Développement tous azimuts de zones d'activités non qualifiées. ■ Perte du commerce de centres-villes, de quartiers, de bourgs. ■ Conflits d'usage pour le foncier : économie, agricultures, logements, infrastructures.

Les grands enjeux transversaux

- La qualification du territoire en définissant la place des territoires dans l'économie du bassin :
 - capacité de rayonnement et d'entraînement de la polarité annécienne,
 - accessibilité des pôles d'emploi,
 - solidarité entre les territoires,
 - offre commerciale vivante dans les centres,
- L'accessibilité externe sur le plan ferroviaire.
- L'offre d'accueil adaptée aux entreprises, par une hiérarchisation des zones d'activités et une définition de leurs vocations.
- La dynamisation du territoire : innovation, formation, promotion.
- L'image du territoire : dynamisme, cadre de vie résultant de la combinaison d'espaces urbains, de la montagne et du lac.



P A R T I E 3

LA QUALITÉ DU BASSIN ANNÉCIEN



A. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cadre législatif et réglementaire

La Directive Européenne (2001/42/CE) du 27 juin 2001, retranscrite par ordonnance du 03/06/04 en Droit français, a introduit la nécessité d'une Evaluation des Incidences de certains Plans et Programmes sur l'Environnement. Les Schémas de Cohérence Territoriale sont concernés par cette obligation.

> Article L 122_6 du Code de l'Environnement :

« L'évaluation environnementale comporte l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du plan ou du document sur l'environnement. Ce rapport présente les mesures prévues pour réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que l'application du plan peut entraîner sur l'environnement. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, le projet a été retenu... ».

Le rapport de présentation du SCoT (art. R 122-2¹⁴) doit notamment :

> « Analyser l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma. »

> « Analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et exposer les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement [...]. »

> « Expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées. »

> « Présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappeler que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation. »

> « Comprendre un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

¹⁴ précisé par décret n° 2005_608 du 27/05/05



1. LE PAYSAGE¹⁵

Préambule

« Le paysage visualise l'image des interactions entre l'homme et le milieu naturel initial. »
Le paysage n'est pas figé et évolue dans le temps, selon l'interaction de l'homme et de son environnement. Il repose donc sur l'**histoire** mais est aussi **dynamique**.

5 thèmes d'étude ont été retenus dans l'état des lieux du paysage du territoire du SCoT, afin de brosser le portrait du paysage historique, sensitif, collectif, dynamique du SCoT du bassin annécien :

1.1. ETAT INITIAL : DE GRANDES RICHESSES EN FORTE EVOLUTION

1.1.1. LE GRAND PAYSAGE, HERITE DE LA NATURE ET DE NOS ANCESTRS

Le paysage du SCoT du bassin annécien est le résultat d'une longue histoire, où l'on peut distinguer 3 chapitres principaux :

- Les temps géologiques, qui ont modelé la forme globale du territoire (montagne, vallée, cours d'eau, collines...) et sa végétation naturelle
- L'histoire humaine, liée au développement de l'agriculture depuis le néolithique
- L'histoire contemporaine du territoire (industrie, villégiature, tourisme)

avec un développement de l'urbanisation qui marque une emprise rapide et potentiellement forte en bouleversements (extension des zones bâties, infrastructures...).



*Photo Lévy et Neurdain, Paris CAP (Coll. ROGER VIOLLET)
Arch. Dep. Haute-Savoie*

De cette histoire sont nés différents types de paysages, ou plus précisément de « vocations », ou ambiances paysagères, identifiés sur la base de l'Atlas des paysages de Haute-Savoie et du livre des 7 familles de paysages en Rhône-Alpes DIREN. Il s'agit :

- Des paysages à dominante naturelle : il s'agit ici de tous les espaces où l'empreinte de l'homme est perçue comme marginale par rapport aux « forces de la nature ».

¹⁵ Les éléments concernant le paysage présenté ci-après sont issus d'une mission menée par les cabinets AGRESTIS et TERRITOIRES en 2007 et 2008 pour le compte du Syndicat du SCoT.



- Des paysages à dominante agricole : espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités et travaillés visiblement par l'homme de façon permanente. Ils ont un rôle fondamental d'entretien d'un paysage ouvert.
- Des paysages à dominante urbaine et périurbaine : ce sont des paysages construits qui englobent des morphologies urbaines très différentes, mais qui offrent visuellement une part importante d'espaces bâtis et surtout revêtus.
- Des paysages de coteaux habités : « paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle ». Le relief du territoire les rend particulièrement exposés à la vue.
- Des paysages marqués par les infrastructures, les équipements et les activités : également récents dans des couloirs de déplacements très aménagés.
- Des paysages en évolution incertaine : Ce sont des paysages en mouvement, qui évoluent soit vers des coteaux habités, soit vers des équipements, des infrastructures, sans que l'on puisse lire aujourd'hui avec certitude leur vocation à l'horizon du SCoT.



Les différentes vocations du paysage sont réparties sur l'ensemble du territoire et présentent chacune des problématiques plus ou moins affirmées liées aux vues, à la qualité des espaces publics, aux liaisons douces (type véloroute, par exemple), à l'urbanisme... C'est donc le « dialogue » qu'elles entretiennent avec le relief, comme les pièces assemblées d'un puzzle, qui crée le paysage global du bassin annécien.

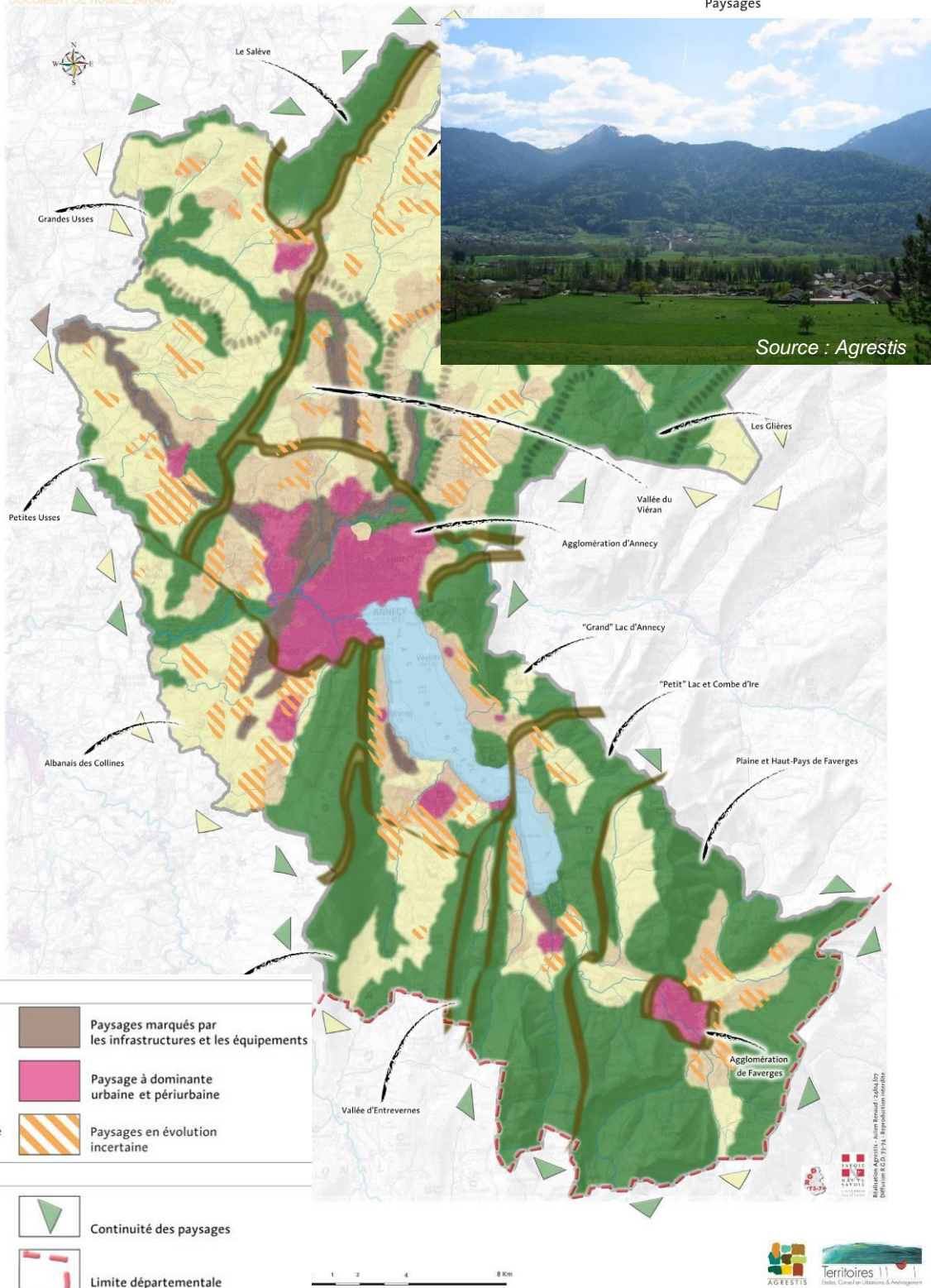
La carte ci-après « Carte des unités paysagères et des types de paysages » localise à la fois les vocations du sol, en termes de paysage, et les limites entre les unités paysagères identifiées sur le territoire.



Syndicat Mixte du S.Co.T. du Bassin Annécien

Etude pour l'élaboration du diagnostic et l'identification des enjeux sur le territoire du S.Co.T. Paysages

DOCUMENT DE TRAVAIL 24/04/07



Carte des unités paysagères et des types de paysages



1.1.2. LA DECOUVERTE DU PAYSAGE PAR LES GRANDS AXES : LE PAYSAGE PERÇU

La qualité de la vue dépend du paysage de fond, bien sûr, mais aussi des abords du point de vue. Un espace très hétéroclite à côté du point de vue peut nuire à cette qualité. C'est d'abord par les grands axes de pénétration et de circulation (route et train) que la population, permanente ou touristique, découvre et apprécie le paysage du territoire du SCoT.

Le territoire du SCoT, le long de ces axes, est dans l'ensemble très ouvert et **offre des vues de qualité très nombreuses** reposant souvent sur le décor d'arrière-plan des montagnes.

Sur la carte ci après « Carte des secteurs et voies de découverte du paysage », nous avons donc repéré des sites spécifiques de lecture/découverte du paysage, importants à l'échelle du SCoT, et qui méritent une attention particulière :

- **les paysages « évènements »** : ces espaces et les paysages perçus sont majeurs pour l'image du territoire. Ils mettent en scène les éléments patrimoniaux du secteur. Ces vues sont reconnues et appréciées de tous, elles sont les ambassadrices du territoire.
- **des espaces majeurs de compréhension du paysage** : sans être aussi fortes que les précédentes, ces vues permettent néanmoins de saisir toute la diversité du territoire traversé.
- **des seuils de découverte** : ils rythment le déplacement grâce à des changements d'ambiances en bord de route (virage, transition entre un espace boisé fermé et un espace agricole ouvert, passage de col...). Ils font davantage partie des ambiances quotidiennes auxquelles s'attachent les habitants.

En complément des espaces de découverte et de compréhension du paysage le long des axes, une problématique particulière est posée par les entrées de ville.

Sur les grands axes de transit, **les entrées de ville sont très souvent suréquipées et détournent le regard** des principaux motifs du paysage. Un continuum urbain indifférencié se déploie ainsi aux entrées d'agglomération et sur les bords du lac.

Le traitement de l'espace public d'accompagnement privilégie souvent la voiture, les enseignes et pré-enseignes sont agressives au regard de la douceur des teintes du paysage naturel, l'architecture est très hétéroclite, les espaces verts sont assez rares et trop ténus.

1.1.3. LA DECOUVERTE DU PAYSAGE AU QUOTIDIEN : LE PAYSAGE VECU

Il existe des lieux à l'extérieur de chez soi, de l'école ou du bureau, où l'on vit et profite du cadre paysager : paysage vécu sur une plage, dans un alpage, en ville à la terrasse d'un café, mais aussi lieux du quotidien, pour les achats dans les zones commerciales... Le but est ici de rechercher ces espaces publics majeurs, structurant la vie de la collectivité.

Ces espaces sont de trois types :

- **les espaces collectifs naturels et ruraux** : Il s'agit d'espaces de rassemblement situés à l'extérieur des centres urbains, permettant d'offrir un regard sur la nature et la campagne environnante. La plupart **se concentrent autour du lac** : promenades avec vue sur le lac et les montagnes (comme la promenade de Menthon, le chemin de croix de Duingt...) ou **espaces de loisirs**, comme le cœur du lac et ses plages, le sommet du Semnoz. Ailleurs, les espaces de montagne sont tous fréquentés, et en particulier les alpages. D'autres sites plus isolés ou de taille restreinte sont identifiés : pôle touristique de Montrottier et des Gorges du Fier, petits plans d'eau artificiels (la Balme de Sillingy, Cruseilles, Marlens)...

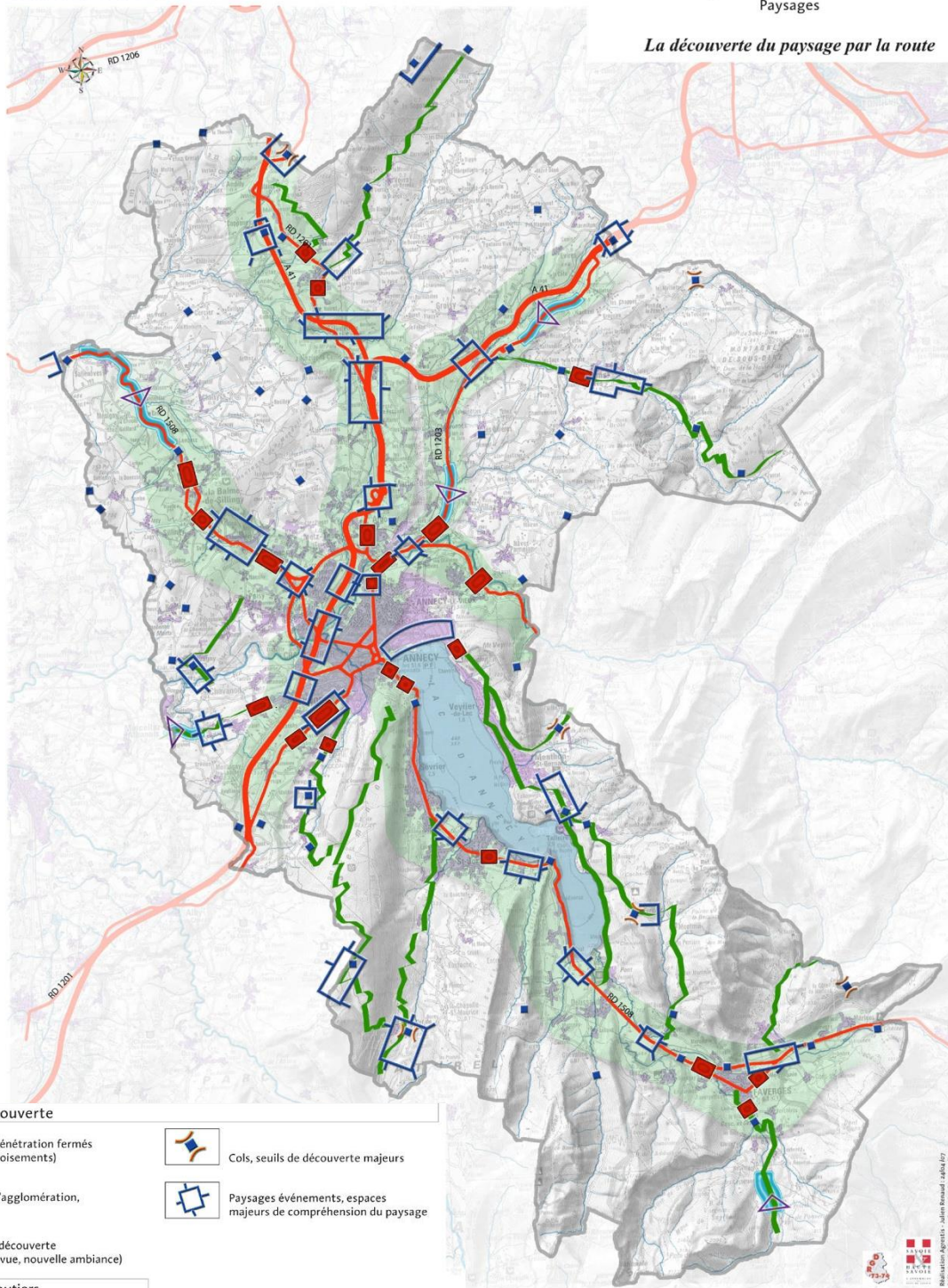


Syndicat Mixte du S.Co.T. du Bassin Annécien






Etude pour l'élaboration du diagnostic et l'identification
des enjeux sur le territoire du S.Co.T.
Paysages

DOCUMENT DE TRAVAIL 24/04/07

La découverte du paysage par la route



Eléments de découverte

-  Axes de pénétration fermés (vallées, boisements)
-  Cols, seuils de découverte majeurs
-  Entrées d'agglomération, de ville
-  Paysages événements, espaces majeurs de compréhension du paysage
-  Seuils de découverte (nouvelle vue, nouvelle ambiance)

Principaux axes routiers

-  Axes majeurs de consommation visuelle du paysage
-  Axes touristiques de consommation visuelle du paysage

2 4 8 Km



Carte des secteurs et voies de découverte du paysage



- **les espaces collectifs équipés** : il s'agit d'espaces de rassemblement dans les zones construites, centres villes, bourgs et villages touristiques, centres culturels, zones commerciales... Certains comme Annecy, sa vieille ville et le Pâquier, ou Cran-Gevrier, offrent **une qualité d'image qui mêle promenade et centre de vie**. D'autres ne sont pas des vecteurs d'image, mais restent très attractifs par les nombreux services offerts, comme la zone commerciale du Grand Epagny. La plupart de ces lieux **se regroupent dans et autour d'Annecy**, avec cependant quelques pôles sur Cruseilles, La Balme, Thorens Glières et le tour du lac.
- **les liaisons douces** : Il s'agit de liaisons non motorisées, comme des voies vertes, des véloroutes, des sentiers de randonnées pédestres. On en distingue ici deux catégories : les sentiers de randonnées pédestres identifiés au PDIPR, principalement sur les secteurs de montagne, et les espaces cyclables.

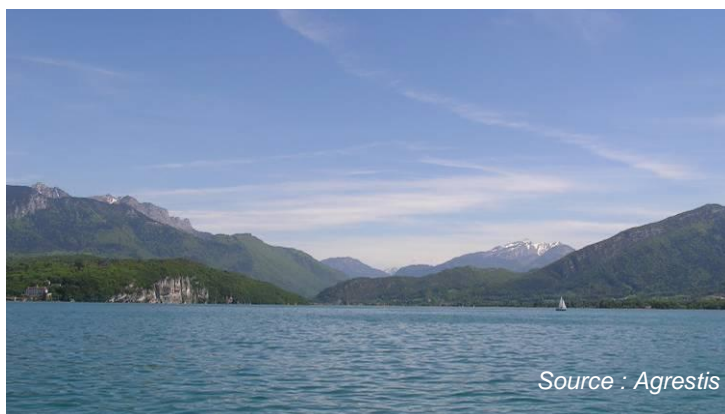
1.1.4. LE PAYSAGE DU LAC

C'est le paysage du bord du lac qui fait la renommée du territoire du SCoT. L'analyse de ce paysage doit permettre de partager une vision commune de ce patrimoine.

- Le paysage du lac se construit essentiellement autour de quatre vues fondamentales : les **deux bouts du lac, encadrés par les versants boisés** des montagnes, et les **deux espaces de transition entre grand et petit lac** au niveau du Col de Bluffy/Tournette et au niveau des pentes agricoles de Saint-Jorioz sous le Col de Leschaux.

Les compositions reposent sur des **équilibres entre les formes et les surfaces d'urbanisation**, des espaces agricoles et des espaces naturels de montagne. Cette organisation confère à la partie grand lac un aspect de **lac urbain à la montagne** et à la partie petit lac un aspect de **lac de montagne plus sauvage**.

Entre les deux, les espaces qui entourent les cols de Bluffy et Leschaux sont enrichis par les pentes agricoles encore présentes qui créent **une ambiance plus rurale**. Ce sont ces transitions douces entre effet d'agglomération et espaces de pleine nature qui accompagnent le visiteur depuis l'agglomération d'Annecy jusqu'au bout du lac.



L'imbrication en mosaïque de l'occupation du sol forme les détails du paysage qui accréditent encore ces transitions. Ces compositions sont devenues au fil du temps très stratégiques pour l'image collective des lieux.



1.1.5. LES PROTECTIONS PAYSAGERES SUR LE TERRITOIRE : LE PAYSAGE PATRIMOINE

- L'ensemble du territoire, hormis les paysages marqués par les infrastructures et les équipements, est reconnu comme étant patrimonial aux yeux des habitants.
- De nombreuses protections (directive paysagère, sites classés, sites inscrits, ZPPAUP, monuments historiques (environ 50 classés ou inscrits), acquisition du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, mais aussi Parc Naturel, démarches de labellisation) confirment **l'importance de ce patrimoine** « Carte des protections du patrimoine paysager et bâti », « Carte inventaire du patrimoine naturel reconnu » et « carte patrimoine naturel protégé, réglementé et/ou géré » p.27 et p.30 de la partie Patrimoine naturel).
- Le Nord du territoire, moins pourvu que le bord du lac en protections, bénéficie cependant d'une des 4 procédures nationales d'instruction de directives paysagères (Salève).
- Enfin, en complément des protections réglementaires, **des politiques volontaires sont menées sur le bord du lac et l'agglomération d'Annecy** (Parc Naturel Régional, label Art et Histoire et démarche d'inscription au titre du patrimoine mondial, coupures vertes inscrites dans les PLU). La charte du Parc Naturel Régional des Bauges, en application sur la rive gauche du lac d'Annecy et le pays de Faverges, visualise des vocations et des actions permettant de **respecter les grandes caractéristiques du paysage**.
- Au-delà de ces **trois paysages ville-lac-montagne**, soumis à des réglementations de protection et de gestion, un autre paysage est reconnu localement comme faisant partie du patrimoine de Haute-Savoie : il s'agit des **vastes espaces agraires**.
- Enfin, Le bassin annécien recèle aussi un patrimoine de quartiers, de villages, de hameaux et petits édifices religieux ou civils ni classés, ni inscrits. Bien que moins prestigieux, ils témoignent d'une histoire riche, participent à l'identité culturelle du territoire et contribuent à son offre touristique. La protection de ce patrimoine relève des collectivités locales à travers les documents communaux d'urbanisme.

1.2. ENJEUX DU PAYSAGE

Cette première analyse des paysages a débouché sur 4 « types » de paysages que l'on peut qualifier de « supracommunaux », analysé leurs évolutions potentielles et défini les enjeux qui leur sont liés.

1.2.1. L'ARMATURE D'ESPACES A DOMINANTE NATURELLE ET AGRAIRE

Comme exposé précédemment, le territoire d'étude est composé d'une grande variété de paysages naturels et de paysages agraires de taille variable. Ces paysages sont soutenus par l'armature "verte et bleue" toujours présente, composée des boisements et de cours d'eau :

- Tous ces espaces à dominante naturelle et agricole ont une valeur identitaire et **patrimoniale** aux yeux des habitants. Ils sont des ambassadeurs de l'identité savoyarde et de la diversité des lieux.
- Les espaces ouverts agricoles (de plaine, d'alpage) sont les garants d'une **consommation visuelle** large et qualitative du territoire, en particulier depuis les axes de déplacements.
- Les montagnes et collines sont des secteurs repères qui **délimitent fortement les unités du paysage et marquent le passage de l'une à l'autre**. Des faiblesses de délimitation entre lieux habités et campagne existent sur les sites collinaires (ambiance boisée à tendance monotone, limites floues vers l'Albanais et la Fillière).



- La ville se réapproprie la nature. L'émergence de projets de reconquête aux marges de la ville (ex. Vallon du Fier) est un signe particulier de l'intérêt porté à ce thème.

Les menaces pèsent surtout sur les paysages ouverts agricoles alors que les grandes entités naturelles semblent pérennes. Leur disparition et le «mitage» des paysages agraires modifient les paysages supracommunaux, que ce soit :

- sur l'avenir des vastes territoires agraires en particulier au nord,
- sur la fermeture des avant-plans en bord de route,
- sur la perte de la transition entre ville et espaces agraires et naturels (couple identitaire savoyard montagne + agriculture).

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Caractère patrimonial de l'ensemble de ces espaces aux yeux des habitants ■ Une consommation visuelle de ces espaces en tous points du territoire, jusqu'aux portes de la ville ■ De grands secteurs caractéristiques du territoire : le Parmelan, la Tournette, le Semnoz et les Bauges, et la chaîne boisée Montagne d'Age - Mandallaz-Salève toujours associés visuellement aux espaces agricoles ouverts ■ Une réappropriation de la nature en ville 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une tendance plutôt monotone au boisement sur les sites collinaires de l'agglomération ■ Des limites peu définissables entre différentes vocations paysagères, surtout au nord
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ■ Effets des outils réglementaires mis en place récemment : directive paysagère du Salève face à la poussée d'urbanisation due à l'A41N ■ Le "Plan des espaces naturels du PNR Bauges, secteur Rive Gauche du lac et Pays de Faverges" ■ Nombreux espaces ruraux, alpages et boisements pérennes (agriculture) ■ Démarches d'aménagement pour maîtriser l'urbanisation (PLU des communes, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, SCoT...) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disparition et mitage des paysages agraires ■ Au Nord, perte de simplicité de l'image campagnarde en l'absence de concentration urbaine et de nouvelles formes urbaines ■ Poursuite d'urbanisation en pied de pente et fragilisation du couple patrimonial "agriculture et montagne" ■ POS anciens parfois peu qualitatifs quant au traitement des espaces agricoles/naturels, et qu'il est difficile de faire évoluer
Enjeux	



■ **La préservation des paysages ouverts**

- L'enjeu majeur est la préservation de vastes paysages à dominante agricole, garants de la diversité et de la qualité des paysages.
- La valorisation de petits paysages d'intérêt, ouverts et créant une multitude d'ambiances particulières, est également un enjeu très important.

■ **La proximité d'un réseau "vert et bleu"**

- Prise en compte des cours d'eau pour structurer et organiser l'urbanisation tout en maintenant un recul par rapport à celle-ci.
- Préservation des ensembles boisés significatifs et structurants dans le paysage, sans pour autant encourager la descente de la forêt ou la fermeture des paysages.
- Préservation de la structure des boisements secondaires au sein des espaces agricoles (haies, vergers, alignement d'arbres, arbres isolés remarquables), à conserver, voire à recréer.

■ **La découverte de la diversité des paysages**

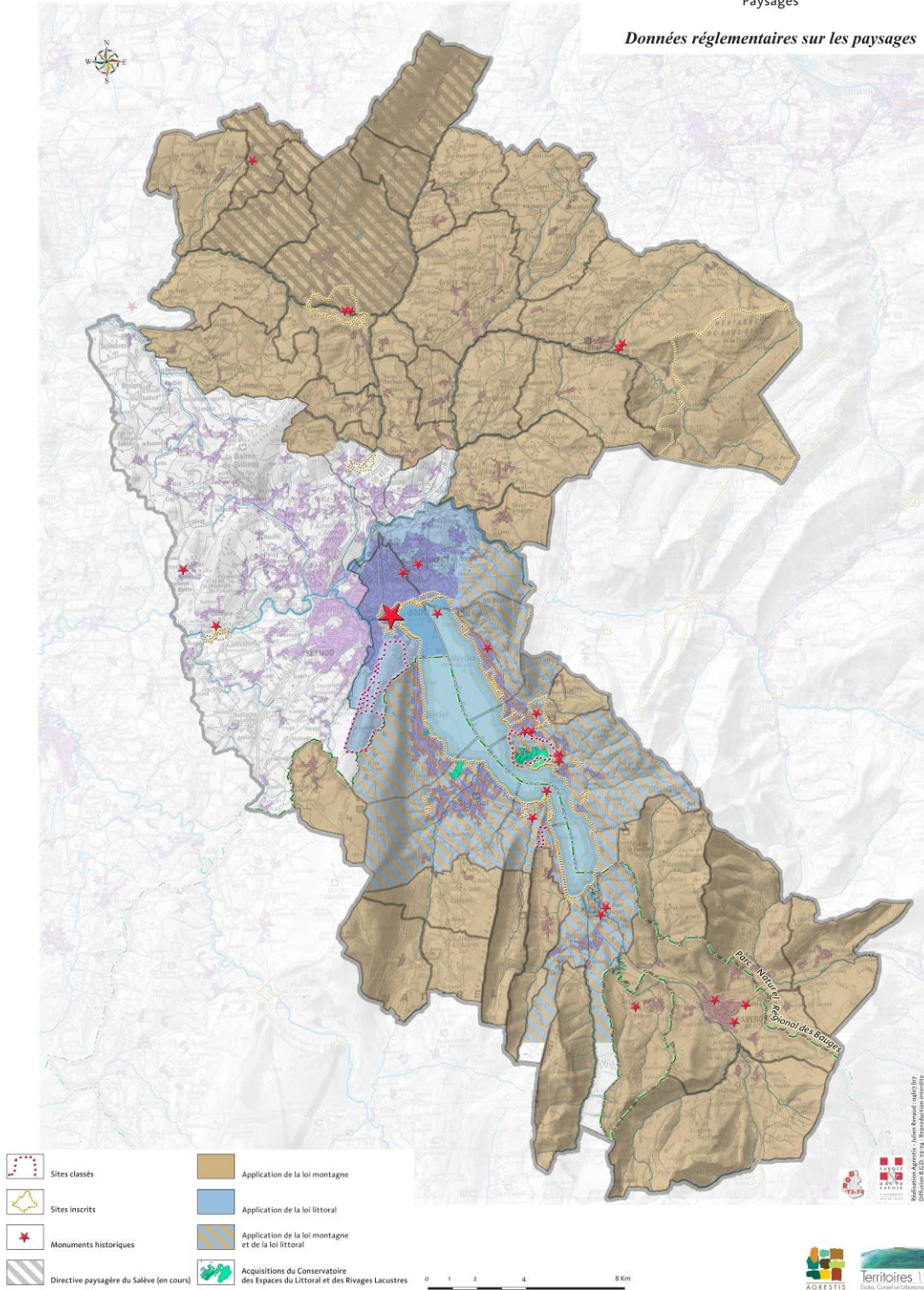
- Les limites urbaines et sous pression : zones de transition où deux paysages " s'entremêlent " en perdant leur vocation (limites urbaines ou physiques, en perte de lisibilité). Ces espaces mériteraient d'être identifiables, dans la mesure où ils délimitent les paysages de qualité du territoire.
 - Les espaces ouverts stratégiques de bord de route : le maintien du caractère ouvert de ces espaces et la qualité de leur entretien sont tout aussi importants que la qualité des espaces vus depuis ces points.
-



Syndicat Mixte du S.Co.T. du Bassin Annécien

Etude pour l'élaboration du diagnostic et l'identification des enjeux sur le territoire du S.Co.T. Paysages

Données réglementaires sur les paysages



Carte des protections du patrimoine paysager et bâti



1.2.2. UN LAC DE MONTAGNE

- Le lac est le paysage emblématique du territoire du SCoT.
- Ce paysage est très sensible du fait de son caractère extraordinaire et de cette urbanisation jusqu'à présent très rapide modifiant le caractère montagnard et balnéaire en caractère plus urbain. Du fait de l'organisation du paysage sur les coteaux, il y a une **réciprocité des vues qui augmente leur sensibilité : tout espace de vue est un espace perçu**.
- Les éléments immuables du lac et des montagnes participent avec force aux grands équilibres du paysage.
- De nombreux points de vue remarquables depuis les hauteurs offrent une très grande compréhension de l'organisation des grands motifs de l'occupation du sol (bois, cours d'eau, villes...) comme une carte dépliée sous les yeux (toutes les communautés de communes du SCoT sont concernées).
- L'ensemble du bassin du lac repose sur des compositions visuelles fragiles. De nouveaux éléments (bâti, avancée de la forêt...) modifient lentement la perception de ces lieux patrimoniaux. La définition du futur paysage du lac, sur la base de ces grands équilibres, reste à trouver.
- La présence de paysages peu lisibles, marqués par les équipements et les infrastructures, est mal perçue le long des axes routiers autour du lac.
- Une lecture collective du paysage du lac se dégage peu à peu, reposant sur des compositions identifiées : bouts du lac, coteaux boisés, cols de transition.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un paysage très fortement reconnu au-delà des frontières régionales, emblème du territoire du SCoT. ■ Une gradation des ambiances entre lac urbain au nord et bout du lac plus naturel au sud. ■ Des ambiances très "équilibrées" tout autour du lac se résumant par les deux bouts du lac encadrés par les versants boisés des montagnes et les deux espaces de transition au niveau du Col de Bluffy/Tournette et au niveau des pentes encore agraires de Saint Jorioz. ■ Des vues remarquables sur le lac depuis les sommets. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un manque d'ambitions communes déclarées, malgré les protections réglementaires. ■ Des vues sur le lac peu nombreuses depuis les routes du bord du lac et des accès au lac existants mais parfois rares sur certaines communes. ■ De nombreuses vues remarquables depuis les hauteurs nécessitant une organisation structurée de l'occupation du sol pour une meilleure lisibilité. ■ La rareté des agricultures de pentes qui humanisent les pentes, au profit de pentes boisées. ■ Les ambiances de transition entre les paysages du grand et du petit lac reposent sur des éléments du paysage fragiles : au niveau du Col de Bluffy/Tournette et de Saint Jorioz/Col de Leschaux (petits prés, haies, séparation des bâtis, camouflage du bourg de St Jorioz).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ■ Population fortement attachée au lac : fond culturel du bassin annécien. ■ Equilibre de composition fragile, qui pourrait être conforté par les projets et processus en cours : SCoT, PNR, UNESCO ... ■ Un cadre touristique confirmé par l'arrivée d'une nouvelle offre intégrant la glisse entre lac et montagne. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une urbanisation qui tend petit à petit à sortir des logiques du terrain naturel (en particulier sur Talloires et ses hameaux, St Jorioz). Des couleurs de bâti qui attirent le regard depuis la rive opposée. ■ Une perte progressive des agricultures de pente. ■ Pas ou peu d'ouverture de nouveaux accès au lac. ■ En l'absence de vision commune du paysage, les règles communales d'urbanisme sont insuffisantes pour assurer la qualité du paysage: poursuite d'urbanisation diffuse, surfréquentation de certains sites, covisibilité entre les rives.



Enjeux

■ La pérennisation des équilibres de composition

Ces équilibres de composition reposent sur la répartition entre espaces boisés, espaces ouverts et espaces urbanisés dans le cadre immuable des montagnes. Les espaces urbanisés offrent différentes formes : des lignes sur Sevrier, des masses sur Veyrier, des villages et hameaux identifiables par ailleurs. D'autre part, certains éléments structurent le paysage : cadre boisé, espaces ouverts de lisibilité, villages et hameaux identifiables dans les coteaux, espaces urbains lisibles, franges végétalisées des rives, lignes boisées des crêtes, rives à dominante naturelle. La prise en compte pour tout aménagement des équilibres des compositions est fondamentale pour le maintien de ce paysage original et recherché.

■ La recherche d'équilibre de composition dans les secteurs sensibles

La lecture de certains secteurs particulièrement sensibles et de leur logique d'organisation est difficile, que ce soit depuis la RN 508, au sein du tissu urbain (Rive Gauche) ou dans les perceptions depuis les sommets. L'orientation du développement urbain sur l'ensemble du tour du lac doit donc pouvoir se faire dans un objectif de réparation lorsque c'est nécessaire.

■ La valorisation des sites patrimoniaux

Un travail de valorisation des points de vue « mythiques » et des panoramas associés reste à faire autour du lac :

- Les **espaces paysagers patrimoniaux** (réserves naturelles, massif de la Tournette),
- Les sites ponctuels paysagers patrimoniaux (roselières, plages),
- Les **sites bâtis patrimoniaux** (châteaux, villages, églises),
- Les **sites belvédères** : points de vue panoramiques (cols, points de vue aménagés),
- La **lisibilité des axes routiers vitrines** dans leur ensemble (entrées de ville, zones commerciales, coupures vertes),
- **Des points focaux et espaces associés de mise en valeur.**

1.2.3. DES PAYSAGES MARQUES PAR LES INFRASTRUCTURES, L'HABITAT ET LES ACTIVITES AUTOUR DES VILLES

Deux paysages nouveaux sont apparus ces 50 dernières années autour des villes : ce sont les « coteaux habités » et les paysages liés à une desserte facilitée par les infrastructures. Autour des villes, ces nouveaux espaces sont difficilement identifiables comme des espaces de vie. Ces mutations en cours sont caractérisées par les points suivants :

- La rapidité de l'apparition de nouveaux paysages (moins d'une génération) et leur développement très important sont difficiles à accepter par les populations.
- Ces espaces pensés souvent comme "fonctionnels" avant tout (habiter, travailler, consommer, se déplacer) souffrent d'un profond défaut d'image et d'urbanité (banalisation).
- Ils sont pourtant fortement recherchés (coteaux habités), fréquentés (zones commerciales) et impliqués dans la découverte du territoire.
- En permettant l'élargissement de la ville, ils empiètent sur un patrimoine reconnu mais mal protégé, les espaces agricoles.

Ainsi, les formes du développement urbain sont un point sensible pour le paysage de demain. Cette question concerne tout particulièrement :

- Le paysage des abords des axes routiers et des entrées de villes ou de bourgs.
- Les formes des extensions d'urbanisation : définition des limites de ces extensions vis-à-vis des espaces agricoles ou naturels, insertion des nouvelles constructions dans leur site.



- L'évolution des tissus urbains existants, que ce soit dans les centres (centres-villes, centres-bourgs, centres-villages), dans les périphéries (coteaux habités) ou par la réaffectation d'espaces sous-utilisés (friches urbaines...).



D'une manière générale, ces différents aspects appellent une certaine créativité et de l'innovation pour développer des formes urbaines et architecturales dans le cadre de démarches d'urbanisme de projet (cf. partie B, 12) :

- répondant aux besoins contemporains des habitants,
- recherchant la diversification du parc de logements et un usage économe des sols,
- permettant le développement de l'armature des espaces publics et collectifs.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des vues majeures très nombreuses depuis les axes routiers, partagées par toute la collectivité et véritables faire valoir des paysages du territoire du SCoT. ■ Des espaces de coteaux habités fortement recherchés, fréquentés (zones commerciales), et impliqués dans la découverte du territoire depuis les habitations ou depuis les routes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ De nouveaux espaces d'habitat pensés souvent comme "fonctionnels" avant tout (habiter, travailler, consommer, se déplacer) souffrant d'un profond défaut d'image et d'urbanité (banalisation, absence de place, ruelles, déficit d'espaces collectifs). ■ Des entrées de villes qui ne sont pas à la hauteur de la qualité des paysages naturels ou de la réputation d'Annecy. ■ De nouveaux espaces marqués par l'économie, dont l'organisation, la qualité architecturale et les vues sur le grand paysage ne sont pas toujours à la hauteur de l'image dynamique et oxygénée de l'économie locale.
Opportunités	Menaces



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Intérêt actuel pour des formes “innovantes” d’urbanisation répondant :<ul style="list-style-type: none">- aux aspirations des habitants en termes de qualité de vie,- à la problématique d’économie de l’espace,- à la problématique des modes de déplacement et de performance environnementale des bâtiments,- au besoin de création des espaces publics et collectifs■ Prise de conscience de l’impact de l’urbanisation des pentes (coteaux habités) sur le paysage.■ Une attention croissante portée sur la gestion des espaces ouverts sensibles, encourageant la réalisation de schémas d’ensemble prenant en compte toutes les composantes du paysage lors de la réalisation de nouvelles urbanisations. | <ul style="list-style-type: none">■ La densification “au coup par coup” des centres existants, pour créer des logements, en oubliant le rapport avec l’urbanisation existante et la qualité du rapport espace public / espace privé.■ La poursuite des modes de développement actuel autour des villes : forte consommation d’espace, au détriment de la qualité paysagère et des enjeux agricoles et écologiques, absence de structuration de la forme urbaine des nouveaux quartiers d’habitat périphérique, développement d’ensembles résidentiels ne s’adaptant pas à leur environnement et banalisation des paysages résidentiels.■ La perte de lisibilité des paysages le long des axes, liée à l’aménagement des bords de voie non concerté et morcelé à l’échelle communale.■ La banalisation des paysages aux entrées de l’agglomération annécienne et de certains bourgs. |
|---|--|

Enjeux

- Travail sur le paysage des axes, entrées et limites
 - Maintien de la diversité reconnue des paysages depuis les principaux axes routiers
 - Redéfinition de la lisibilité des entrées d’agglomération et des bourgs
 - Organisation des limites de l’agglomération dans le respect des sites collinaires
 - Revalorisation des coteaux habités
- Travail sur le paysage des centres urbains
 - Confortement des centres bourgs et des centres urbains : extensions urbaines ou optimisation de l’usage des espaces déjà urbanisés et/ou sous-valorisés, en réfléchissant à l’amélioration de leur organisation et leur esthétisme.
 - Renforcement de l’image de la ville, au-delà du cœur de l’agglomération et des centres des communes, là où le tissu urbain manque souvent de continuité, d’une lecture claire de l’ambiance des lieux.
 - Requalification d’espaces stratégiques, espaces désaffectés, délaissés ou peu valorisés.



1.2.4. UNE ARMATURE SOLIDE D'ESPACES COLLECTIFS

Il existe de très nombreux espaces de rassemblement collectifs sur le territoire, et en particulier des espaces naturels. Ils ont un rôle particulier en ce qui concerne le paysage, d'une part comme espaces privilégiés de découverte ou de point de vue sur les paysages du territoire du SCoT, d'autre part comme espaces paysagers en tant que tels.

Leur répartition sur le territoire se fait surtout en fonction des lieux d'habitation denses et des espaces patrimoniaux :

- Des espaces nombreux, de qualité et bien connectés sur les secteurs touristiques du sud et de la ville d'Annecy.
- Une reconnaissance accrue des sites collinaires comme nouveaux lieux de détente (Mandallaz, Montagne d'Age), et des liaisons en projet entre ceux-ci et le lac en passant par la ville (C2A).
- De nombreux projets de liaisons sur l'agglomération d'Annecy et autour du lac (boucle cyclable autour du lac, sentier d'interprétation sur la réserve du bout du lac, cheminements bas-hauts autour du lac soutenus par le SILA...).
- Des espaces moins nombreux et peu ou pas maillés au nord, comportant pourtant des connexions potentielles (Chaîne Montagne d'Age-Mandallaz-Salève).



Certains de ces espaces fréquentés pèchent par la qualité de leur accueil. Ainsi, de nombreux espaces publics urbains récents sont souvent dominés par le stationnement alors qu'ils pourraient être des opportunités pour inventer la vie de ville et village, sur de nouveaux espaces urbains.



De même, les zones commerciales sont très fréquentées avec une large zone de chalandise, mais offrent une image médiocre en rupture avec la qualité du paysage en toile de fond : enseignes et pré-enseignes, qualité du bâti, entretien des espaces verts, espaces piétons, qualité de voirie... D'autant qu'elles sont positionnées dans des espaces stratégiques, bien visibles le long des axes routiers.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des espaces de rassemblement collectifs très nombreux (surtout espaces naturels). ■ Des parcours structurants sur l'ensemble du territoire médian de plus en plus fortement sollicités (bord de lac, montagnes autour du lac, et de plus en plus fortement la dorsale Montagne d'Age-Mandallaz-Salève). ■ Une forte attractivité des espaces liés à l'eau (lacs, plans d'eau). ■ Des parcours urbains culturels et patrimoniaux émergents. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des espaces publics très boisés sur les sites collinaires du bassin annécien (Semnoz, Montagne d'Age, Mandallaz). ■ Des espaces structurants qui ne sont pas tous reliés entre eux, avec un manque de liaisons douces multi-usages vers l'ouest, le nord et le nord-ouest.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreux projets développés sur l'agglomération par le biais de nouveaux cheminements et de nouveaux espaces comme le vallon du Fier. ■ Volonté de créer des liaisons lac/montagne autour du lac. ■ Projets de nouvelles formes urbaines avec la prise en compte des cheminements en modes doux, évitant l'effet "cul de sac" de nombre de lotissements existants. ■ Réappropriation par la ville d'espaces naturels (Fier, Mandallaz...). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En dehors des secteurs proches de l'agglomération, limitation des possibilités de connexion par les modes doux (absence de réserves foncières offrant des trajets longs structurants). ■ Gestion de l'accueil du public sur les espaces de proximité de plus en plus fréquentés (l'amphithéâtre collinaire, Montagne d'Age-Mandallaz, bords du lac et bientôt bords du Fier).

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'amélioration de l'offre d'espaces collectifs <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de perméabilité entre les espaces publics et privés sur les coteaux habités pour améliorer et qualifier la fréquentation des espaces collectifs - Complémentarité de l'offre d'espaces ouverts collectifs à proximité des sites naturels : organiser l'accessibilité aux espaces naturels et gérer leur fréquentation ■ L'affirmation de la découverte du paysage par les liaisons douces <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de grandes liaisons aux ambiances variées et de qualité entre pôles urbains : elles doivent être accompagnées d'une réflexion paysagère - Développement de liaisons douces qualitatives entre les sites naturels : préserver le maillage de sentiers traditionnels et développer un accès piéton facilité aux lieux de vie - Réflexion sur l'offre de promenades avec vues sur le lac, les villes et les montagnes... ■ Prise en compte des principaux espaces collectifs actuels et à venir <ul style="list-style-type: none"> - Préservation, maintien des sites collectifs naturels / PDIPR / pistes cyclables existants - Pôles d'intermodalité / Gares séquencées potentielles



2. LE PATRIMOINE NATUREL

- La biodiversité¹⁶ connaît actuellement une crise majeure de perte d'espèces. La rapidité du phénomène est sans précédent et est le fait des activités de l'Homme (nombreux auteurs, dont WILSON E.O, 1992). Les facteurs de déclin principaux sont la **destruction et la fragmentation des habitats**, **l'introduction d'espèces allochtones** (non présentes naturellement), **les dérèglements climatiques**, les guerres et surpopulations, et enfin les destructions directes (surchasse, dérangements...).

Les valeurs de la biodiversité, pourquoi la préserver ?

- **Valeurs fonctionnelles** : Le fonctionnement des écosystèmes apporte différents services : production d'eau, d'air respirable, de terres cultivables, production de matières premières (produits pétroliers, bois), etc. Certains chercheurs pensent que seules certaines espèces sont plus importantes, alors que d'autres scientifiques suggèrent que l'ensemble de la biodiversité permet de maintenir ces fonctions. En outre, c'est la biodiversité qui permet aux écosystèmes de **s'adapter aux perturbations**, et notamment aux évolutions climatiques.

- **Valeurs récréatives** : valeurs des activités telles que le tourisme, la pêche, la chasse.

- **Valeurs esthétiques** : source de contemplation et d'identification inépuisable, forgeant l'identité et l'Art des Hommes depuis les origines.

- **Valeurs scientifiques et philosophiques** : l'étude de la biodiversité permet des améliorations dans de multiples domaines, de la médecine à l'agronomie. Elle permet aussi de chercher à comprendre les origines de l'Homme. C'est aussi une valeur intrinsèque qui est d'avoir conscience de la richesse de la vie (cf. valeurs économiques), si l'on considère que la vie doit être protégée pour la rareté qu'elle représente dans l'Univers ou pour toute autre considération philosophique.

- **Valeurs économiques** : Le **chiffrage monétaire** de ces valeurs reste très réducteur. Les économistes avancent des valeurs intrinsèques, qui ne sont pas forcément liées à un usage de la biodiversité, comme la valeur d'existence elle-même, ou des valeurs d'option comme des valeurs accordées en vue d'éventuels usages (parfois inconnus). Des études¹⁷ évaluent ces services rendus par les écosystèmes du monde à 33.000 milliards de dollars américains dont 14.500 milliards de dollars américains pour les seules zones humides.

¹⁶ C'est la richesse du vivant à plusieurs échelles : génétique, spécifique, écosystémique, paysagère.

¹⁷ D'après COSTANZA *et al.* 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* 387, pp 253-260.



2.1. ETAT INITIAL : DE GRANDES RICHESSES, UN FONCTIONNEMENT COMPLEXE

2.1.1. DIVERSITE ET QUALITE DES MILIEUX

Le territoire présente une forte diversité de milieux, à la jonction de la zone collinaire des Préalpes, de la cluse du lac d'Annecy et de grands massifs karstiques. A cette diversité s'ajoute la forte amplitude altitudinale qui offre une large gamme d'espaces naturels¹⁸ et un étagement de la végétation :

- jusqu'à 600-700 mètres, l'espace dominé par les feuillus et l'occupation de l'homme (agriculture, urbanisme, réseaux de communication),
- de 600 à 1 300-1 400 mètres, l'étage montagnard boisé dominé par le hêtre, le sapin et l'épicéa, une agriculture plus extensive et des hameaux,
- entre 1 300 et 2 100 m, l'étage subalpin caractérisé par des forêts de résineux (épicéa, mélèze, pin à crochets), des landes et pâturages,
- au-delà (2 100-2 800), l'étage alpin possède une végétation beaucoup plus rase et des zones rocheuses (peu représenté sur le territoire).

Au nord d'une ligne Quintal – Thorens Glières

- Ce secteur collinaire présente un intérêt majeur de biodiversité intrinsèque et permet la liaison entre des espaces naturels (cf. partie réseau écologique). **L'ensemble Nord du territoire est caractérisé par une grande complexité qui rend difficile l'identification de grandes unités et donne aux documents d'urbanisme communaux une responsabilité importante.**



- On trouve **dans l'avant pays** et dans les plaines et plateaux de Haute Savoie : **71 % des espèces végétales listées dans le livre rouge des espèces végétales rares et menacées** de Haute-Savoie (Schéma départemental des espaces naturels sensibles 2007).
- Parmi ces espaces, sont très fortement favorables à la biodiversité et rendent des services importants à l'homme (auto-épuration de l'eau, réduction des crues...) :
 - Les ripisylves et milieux caractéristiques des cours d'eau ayant conservé leurs irrégularités naturelles (seuils, radiers, méandres, plages de graviers...).
 - Les zones humides. Souvent petites et morcelées, elles fonctionnent en réseau nécessitant la préservation des zones agricoles, boisements et haies attenantes. Sont particulièrement remarquables, l'inventaire des zones humides du bassin annécien mis à jour en 2012, les ensembles du plateau des Bornes et du nord de l'Albanais (Seynod-Quintal, Montagny, Chavanod),
 - des pelouses sèches et friches à molinie, notamment sur le secteur de Sillingy.

¹⁸ Les « espaces naturels » font référence à un degré d'anthropisation relativement faible, se traduisant par une couverture végétale ou de roche mère du sol.



- Les haies, lisières et vergers.
- Les espaces agricoles extensifs. Une majorité des espaces agricoles du SCoT sont des prairies présentant un intérêt élevé pour la biodiversité.

■ Au nord du territoire, s'exercent de fortes pressions urbaines : autour de l'agglomération, en zone plus rurale avec une urbanisation très diffuse.

■ La présence d'espèces invasives (surtout Renouée du Japon) est peu évaluée, mais pose problème pour la biodiversité, le maintien des berges des cours d'eau. Leur présence est souvent liée aux déblais/remblais.



Source : G.Soulard



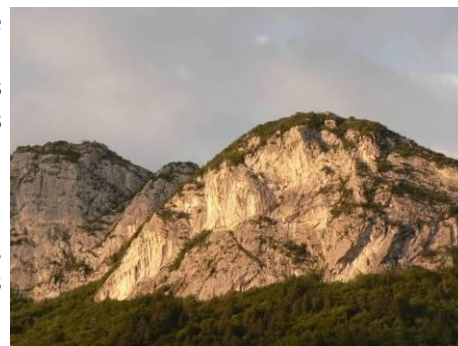
Au sud : la zone de montagne

Ce secteur présente des espaces forestiers et montagnards d'un seul tenant, entrecoupés par des vallées. Celles-ci sont importantes pour assurer des connexions entre ces massifs.

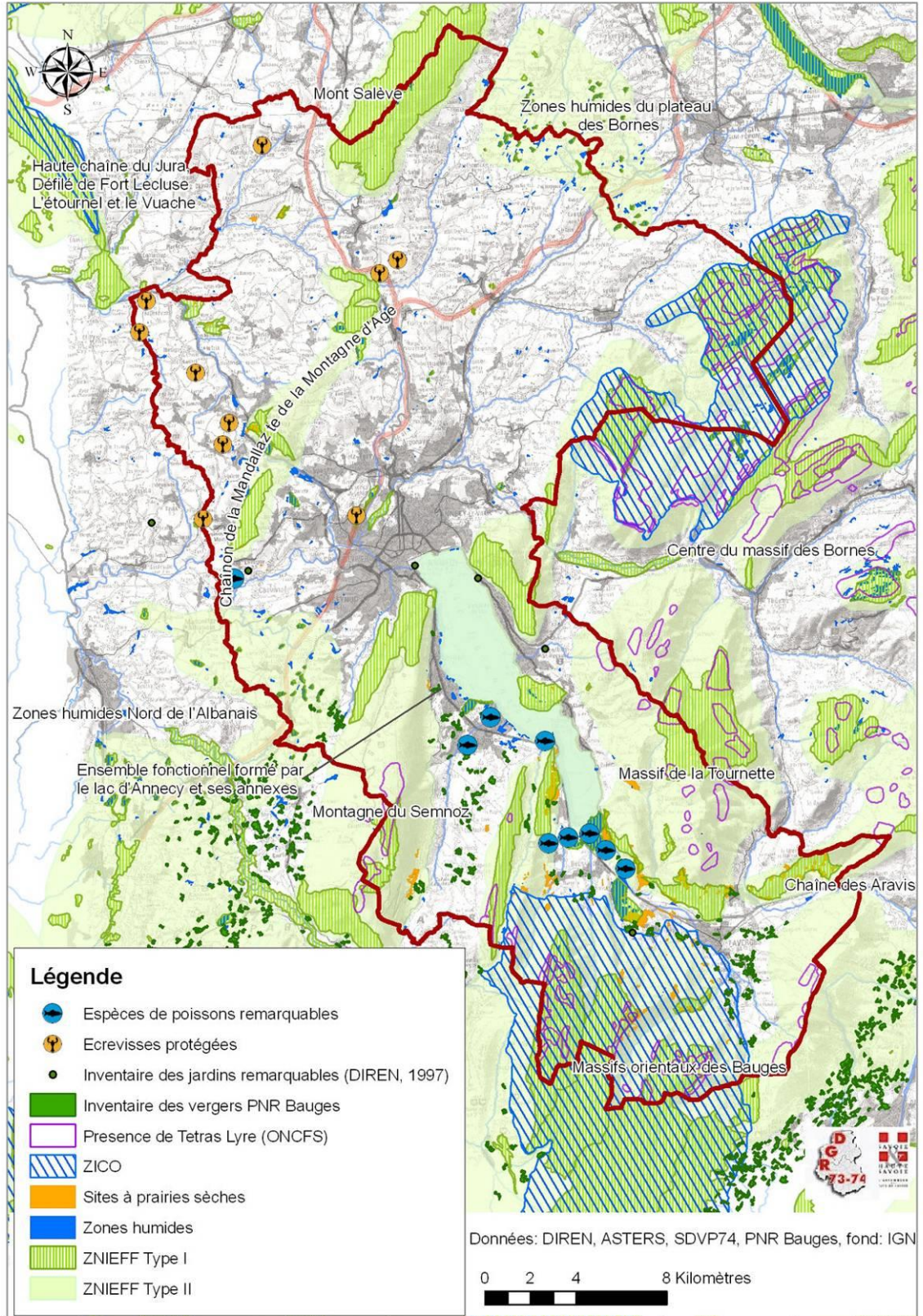
■ Certains milieux remarquables méritent d'être soulignés :

- les prairies sèches et éboulis associés, le plus souvent (mais pas toujours) situés sur des coteaux exposés au sud,
- les falaises,
- les forêts bien représentées et peu morcelées,
- les alpages et les lisières de landes ou forêts,

notamment pour les galliformes de montagne (Tétras lyre, Perdrix Bartavelle). Ces espèces sont en régression dans les Alpes depuis 1990 (OGM, communication personnelle). Les alpages évoluent peu vers la forêt, contrairement au reste du département (BLEZAT CONSULTING, 2007). On y trouve aussi des zones humides d'intérêt majeur pour la biodiversité (tourbières¹⁹).



¹⁹ Zones humides où les conditions du milieu provoquent une très mauvaise dégradation de matière organique, qui s'accumule sous forme de tourbe. Ces tourbières sont intégrées dans l'inventaire des zones humides.



Inventaire du patrimoine naturel « reconnu »



Au centre : le lac d'Annecy

- Lac naturel, étendue moyenne de **2 650 ha**, composé de deux bassins.
- Profondeur moyenne de **40 mètres**.
- Renouvellement complet de l'eau estimé à 4 ans (SAGE, 1998).
- **Principaux affluents** : l'Eau morte, l'Ire, le Laudon et la Bornette, et des sources lacustres (dont celle du Boubioz, sa contribution à l'alimentation du lac est assez mal connue).
- **Lac monomictique** (brassage complet de l'eau en hiver, dû à la densité de l'eau par abaissement de température de la strate supérieure des eaux).
- **Exutoire** : Le Thiou puis le Fier au-delà d'Annecy.
- **Eaux oligo-mésotrophes** : concentrations faibles en nitrates, phosphates, matière organique grâce à un assainissement collectif performant.
- Grande richesse patrimoniale : paysages, archéologie (présence de l'homme dès le néolithique, vestiges de villages sur pilotis), pêche, sports nautiques, baignade... et bien sûr eau potable.



2.1.2. ESPACES PROTEGES ET RECONNUS

Les zones d'inventaires « Carte Inventaire du patrimoine naturel reconnu »

Les surfaces de Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont assez importantes sur le SCoT (tableau I). Ces zones se trouvent **majoritairement au Sud et à l'Est** du territoire, couvrant bien les massifs de montagne et la cluse du lac.

Tableau 30 : Surfaces du SCoT en ZNIEFF (évaluation SIG)

	Nombre	Surface (ha)	Pourcentage du territoire du SCoT
ZNIEFF I	56	9 770 ha	12 %
ZNIEFF II	10	35 677 ha	46 %
TOTAL	66	35 877 ha	46,5 %

Tableau 31 : Autres inventaires (évaluation par SIG)

	Nombre	Surface (ha)
Inventaire des zones humides 74 (groupe de suivi départemental composé de la DDT, du CG74, de la DREAL, de l'Agence de l'Eau, de la FRAPNA et d'Asters-CEN 74)	282	775
L'inventaire régional des tourbières (DIREN, 1999)	19	324
Inventaire des vergers du PNR des Bauges	66	280
Parcs et jardins remarquables (inventaire national 1997) : jardin de l'Europe, parcs du Château de Giez, de Montrottier et de Menthon, parc de la fondation Mérieux au Veyrier-du-Lac	5	



- Les ZNIEFF de **type I** sont des secteurs de superficie assez réduite, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces et de milieux remarquables.
- Les ZNIEFF de **type II** sont des grands ensembles naturels fonctionnels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Les **ZICO** (Zones d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux) : on y trouve des espèces remarquables telles que le Faucon Pèlerin, Hibou Grand Duc, Aigle Royal, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Lagopède Alpin, Tétrás Lyre, etc.
- **D'autres inventaires, sans portée réglementaire**, contribuent à la connaissance des richesses du territoire :
 - Les vergers ont fait l'objet d'inventaires sur les Bauges et des actions de préservation sur le Salève,
 - Les zones humides inventoriées par ASTERS/DDAF,
 - Les prairies sèches (inventaire sur le sud du territoire ASTERS et PNR Bauges),
 - Les inventaires piscicoles et des écrevisses (Fédération de pêche).

Les zones de protection/gestion « Carte Patrimoine naturel protégé, réglementé et/ou géré »

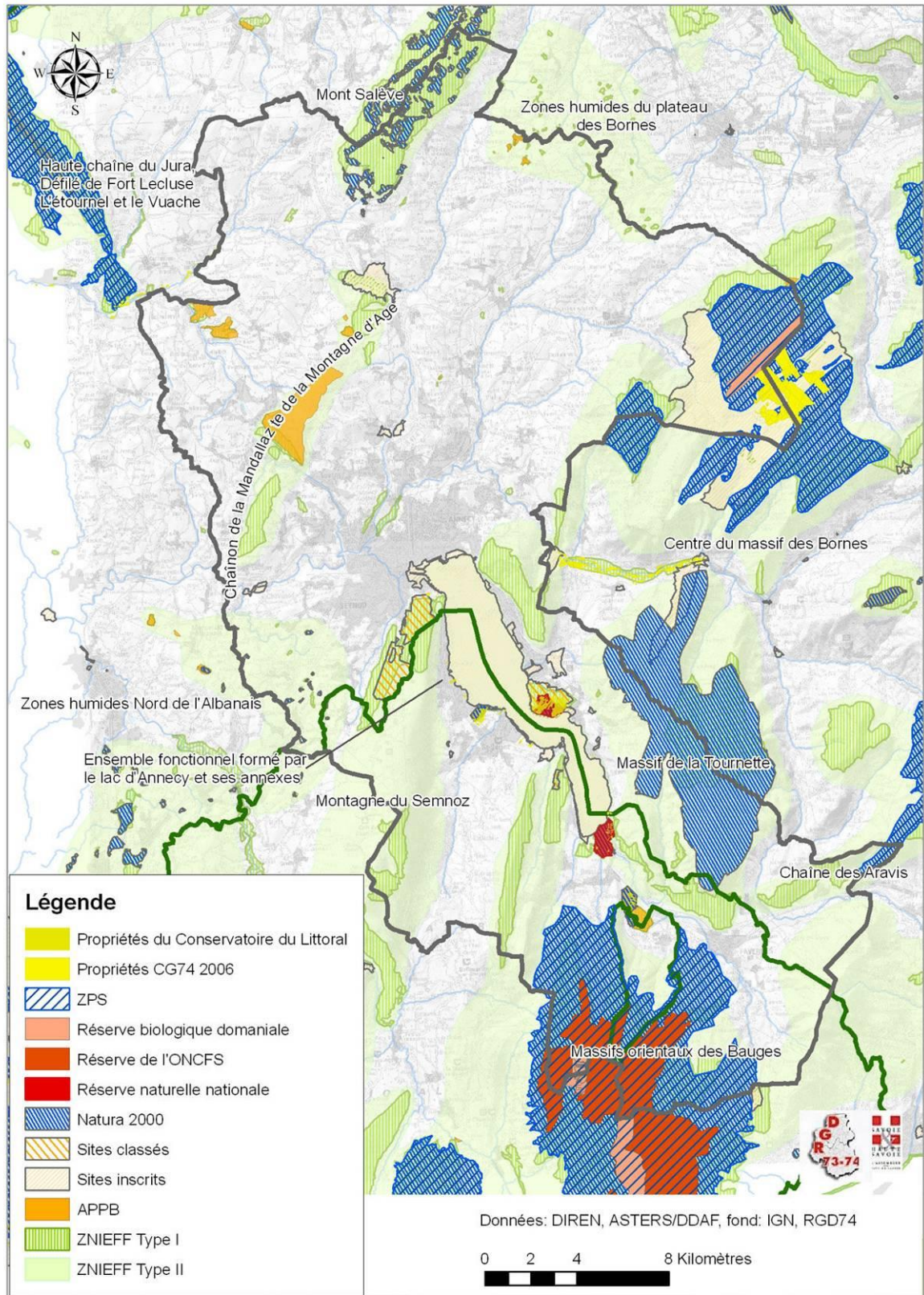
Les réserves naturelles

Tableau 32 : Les réserves naturelles

Site	Réglementation	Superficie (ha)	Gestion
Roc de Chère	Réserve Naturelle	68,24	ASTERS
Bout du Lac d'Annecy	Réserve Naturelle	84	ASTERS
Massif des Bauges	Réserve de chasse et de faune sauvage	5300	ONCFS, ONF, PNR
Réserve du massif oriental des Bauges	Réserve biologique domaniale	120	ONF
Réserve du massif des Frêtes (Glières)	Réserve biologique domaniale	245	ONF

(Sources surfaces : données officielles ou SIG à défaut)

- **Les réserves naturelles nationales** sont les mesures les plus contraignantes au niveau réglementaire en France. Elles ont également pour objectif de sensibiliser le public à la conservation de la nature. Les deux réserves du territoire concernent des milieux variés : milieux humides, des zones boisées, des prairies sèches et gisements de fossiles. Elles abritent une faune et une flore diversifiées.
- **La réserve de chasse et de faune sauvage** des Bauges a pour objectif la connaissance scientifique des populations d'ongulés, la conservation des milieux et espèces, l'ouverture au public. Elle concerne principalement l'étage montagnard d'alpages et de rochers.
- **Les réserves biologiques domaniales** : Accolée à l'ouest de la réserve de chasse et de faune sauvage des Bauges pour l'une, et au cœur du massif des Glières pour l'autre, l'objectif de ces réserves est de laisser évoluer le massif forestier de manière naturelle. Le but est d'optimiser les qualités écologiques et d'en étudier les caractéristiques, ainsi que de sensibiliser le public.



Patrimoine naturel protégé, réglementé et/ou géré.



Les sites d'intérêt communautaire, Natura 2000

Tableau 33 : Les sites d'intérêt Européen

Site	Réglementation	Surface (ha)	Structure porteuse/gestionnaire
Les Aravis	Natura 2000 – SIC ZSC et ZPS	8 907	Syndicat Intercommunal Fier Aravis/gestion par CCVT en collaboration avec ASTERS – CEN* 74, Société d'économie alpestre et Chambre d'Agriculture.
Cluse du Lac d'Annecy	Natura 2000 – SIC ZSC	282	SILA / ASTERS
Le Salève	Natura 2000 – SIC ZSC	4427	Syndicat mixte du Salève
La Tournette	Natura 2000 – SIC ZSC	4 658	Communauté de Communes de la Tournette
Massif des Bauges	Natura 2000 – SIC ZSC et ZPS	14 513	PNR
Zones humides de l'Albanais	Natura 2000 – SIC	600	SIGEA** / gestion par ASTERS - CEN74 et CEN Savoie
Massif des Glières	Natura 2000 – SIC ZSC et ZPS	4 793	Conseil Général de Haute Savoie (DAER)

(Données officielles et ASTERS)

* Conservatoire des espaces naturels

** Syndicat Intercommunal pour la gestion des étangs de l'Albanais

- Les **Zones de protection spéciale (ZPS)** sont issues de la directive 79/409/CEE et visent spécifiquement la conservation des oiseaux. Les **Zones spéciales de conservation (ZSC)** sont issues de la directive 92/43/CEE (directive « habitat ») et concernent la protection et la gestion des habitats naturels, des espèces animales et végétales autres que les oiseaux. Ces sites remarquables constituent le **réseau Natura 2000**, formé par les « Sites d'intérêt communautaire » (SIC).



Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)

- Sur le territoire, on trouve 7 sites Natura 2000 :
 - quatre grandes zones de montagne en marge du SCOT (« les Aravis », « Les Frettes Massif des Glières », « Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges » et « La Tournette »),
 - des sites réunissant des entités morcelées : Le Salève (32.6% de la surface du site est inclus dans le SCOT) et les zones humides de l'Albanais (4.70% du site dans le SCOT), ainsi que le site « cluse du lac d'Annecy ».

Ces sites sont remarquables pour la variété des milieux présents et les habitats typiques qui s'y développent (forêts de pins à crochets *Pinus uncinata*, prairies sèches, tourbières, rochers et falaises...). On y trouve 33 habitats d'intérêt communautaire dont 10 habitats d'intérêt prioritaire, et 40 espèces d'annexe IV de la directive « Habitat » et de l'annexe I de la directive « Oiseaux ».



Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Tableau 34 : Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Site	Réglementation	Surface (ha)
Marais de l'Enfer	APPB	23,24
Marais de Giez	APPB	133
Roselière d'Annecy le Vieux	APPB	1,83
La Mandallaz	APPB	503
Zones humides de Menthonnex en Bornes	APPB	26
Zones humides de la Clef des Faux et de Vers Nantafond	APPB	146
Marais de Chez Bourgeois	APPB	0,73
Tourbière de la Balme	APPB	12
Roselières de St Jorioz	APPB	8
Bois des Côtes – Marais de Côte Merle	APPB	5,05

(Surfaces : données officielles ou SIG à défaut)

- Ce sont des mesures fortes de protection de milieu, souvent de faible étendue (y compris grottes ou bâtiments). Ils visent à la conservation des biotopes ou espèces remarquables.

Les sites classés et sites inscrits

Tableau 35 : Les sites classés ou inscrits

Site	Réglementation	Surface dans le SCoT (ha)
Canaux du Thiou et du Vassé	Classé	1
Forêt communale du vallon Sainte Catherine	Classé	390
Parcelles sur le flanc Est du Taillefer (Doussard)	Classé	17
Roc de Chère	Classé	180
Fontaine de la Goutte	Classé	1
Abords de la Caille	Inscrit	200
Centre ville d'Annecy	Inscrit	77
Abords de la RN 509 au lieu-dit "La Tour"	Inscrit	1
Rives du lac d'Annecy à Albigny	Inscrit	19
Lac d'Annecy	Inscrit	2 640
Rives du lac d'Annecy à Bredannaz (Doussard)	Inscrit	13
Terrains entre la RN 508 et le lac, à Bredannaz	Inscrit	1
Vieux pont de Verthier et ses abords	Inscrit	1
Château d'Héré	Inscrit	22
Château de Ruphy et ses abords	Inscrit	4
Les prés nouveaux (Duingt)	Inscrit	0
Lieu-dit "la Maladière"	Inscrit	24
Maisons anciennes	Inscrit	0
Bois du poète	Inscrit	10



Site	Réglementation	Surface dans le SCoT (ha)
Gorges du Fier	Inscrit	16
Château de Menthon et ses abords	Inscrit	55
Domaine de Taine	Inscrit	19
Pont de Presles sur le Bion	Inscrit	1
Château de Monthoux et son parc	Inscrit	16
Château et hameau de Proméry et leurs abords	Inscrit	14
Bois et rocher de la montagne de Chère	Inscrit	15
Cascade inférieure d'Angon, Nant d'Oy et leurs abords	Inscrit	5
Chapelle de Saint Germain à Talloires	Inscrit	4
Clos de Chère et abbaye de Talloires	Inscrit	13
Port de la Balmette	Inscrit	0,5
Plateau des Glières, de Dran et montagne des Auges	Inscrit	2698
Rives du lac d'Annecy Veyrier	Inscrit	21
Terrains et maisons des Pensières	Inscrit	0,1
Abbaye de Tamié et ses abords (Seythenex)	Inscrit	1
Terrains en contrebas de la D 12, Saint-Jorioz,	Inscrit	4,5
TOTAL	5 Classés, 30 Inscrits	6484,5

- Les **sites classés** (tableau 6) sont les sites naturels et monuments présentant un intérêt général, sur les plans artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. C'est une protection forte, l'état du site ne peut être modifié sans autorisation spéciale du préfet ou du ministre.
- Les **sites inscrits (tableau 6)** sont moins contraignants. Les modifications du site doivent faire l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France.
- Le **plateau des Glières** est un site exceptionnel, pour son patrimoine historique, agricole, géologique et géomorphologique, sa diversité d'espèces et d'habitats (15 habitats d'intérêts communautaires Natura 2000). Des discussions sont en cours pour valoriser et gérer le site (vocation pédagogique forte). La charte, en projet, propose cinq orientations :
 - donner au site l'excellence qu'il mérite (organisation générale de la fréquentation du « cœur du plateau »),
 - renforcer un tourisme compatible avec la préservation du site et générateur de retombées économiques pour les communes,
 - préserver et gérer l'environnement à l'échelle « Massif des Glières »,
 - développer un projet culturel transversal « patrimoine des Glières »,
 - confirmer la vocation des Glières comme un site départemental voué à la citoyenneté.



Les enjeux principaux sont donc la mise en valeur du site et la maîtrise des pics de fréquentation, la gestion concertée des accès aux sites et la limitation du recours à la voiture individuelle.



Le parc naturel régional du massif des Bauges

Douze communes du SCoT sont concernées par le Parc Naturel Régional, pour une surface d'environ 19 200 ha. Si le Parc va bien au-delà de mesures de protection du patrimoine, certains objectifs sont opposables aux documents d'urbanisme des communes dans ce sens.



La maîtrise foncière publique et par les associations

- Un nombre important d'organismes peuvent acquérir des espaces naturels ou agricoles en vue de leur conservation. Les principaux sont :
 - le Conseil Général, aussi bien sur les espaces naturels sensibles que sur la « nature ordinaire »,
 - les **communes** possèdent des espaces naturels (surtout boisements et alpages),
 - le SILA (très faibles surfaces dans les marais du lac d'Annecy),
 - le **Conservatoire du littoral et des rivages lacustres** possède 82 ha autour du lac dans des zones protégées,
 - le conservatoire départemental des espaces naturels possède des propriétés sur les zones naturelles autour du lac d'Annecy.
- Sur le territoire, peu d'espaces naturels (hormis forêts communales) ou agricoles appartiennent aux collectivités. Ces propriétés concernent pour l'essentiel le tour du lac et les zones de montagne.



Lynx

En résumé :

- Environ 55 % des ZNIEFF de type I du SCoT sont couvertes par une des cinq protections fortes ou une mesure opérationnelle de gestion (Natura 2000, réserves, Arrêté de protection de Biotope, Site Classé). Ces cinq protections / gestions « fortes » couvrent environ 10 934 ha au total, soit 14 % du territoire du SCoT du bassin annécien.
- Seulement 82 zones humides inventoriées (sur 282) sont inventoriées en ZNIEFF de type I, et seulement 28 % font l'objet de mesure de protection ou de gestion.
- C'est le Nord – Nord Ouest qui souffre le plus de manque de connaissance, de protection et de gestion « *Carte patrimoine naturel protégé, réglementé et/ou géré* ». Les plus grandes entités sont pour l'essentiel bien connues (aux alentours du lac d'Annecy).
- Enfin, les zones xérophiles à haute valeur patrimoniale (classées en ZNIEFF I) au nord de Faverges entre forêt et vallée, ne sont pas protégées et sont convoitées par l'urbanisation.





2.1.3. DYNAMIQUE ET FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES

Définitions et méthode

- Les espaces naturels ne peuvent pas fonctionner durablement de manière isolée :
- Les espaces utilisés par les populations d'espèces animales et végétales, pour la reproduction, les déplacements, l'alimentation, forment un **réseau écologique**.
- La fragmentation de ce réseau écologique empêche les échanges vitaux (d'individus, de gènes) entre les populations et conduit à leur appauvrissement voire leur disparition.
- Cette fragmentation est induite par l'artificialisation de l'espace (destructions de biotopes, aménagements [routes, urbanisation, chenalisation des cours d'eau...] et la dégradation de la qualité des milieux et de leur fonctionnalité.
- Un réseau écologique se compose de plusieurs continuums (continuum des milieux boisés, continuum des milieux secs, continuum des milieux humides, continuum des milieux aquatiques...). Chaque continuum contient :
 - **des zones cœur** : zones sources de dispersions, caractéristiques du continuum et identifiées par la présence d'espèces indicatrices et caractéristiques de ce type de milieu,
 - **des zones d'extension** : zones potentiellement favorables à l'extension des populations depuis les zones cœur et utiles à leurs cycles de vie.
- Les **continuités écologiques** : regroupent les deux zones précédentes : ensemble de milieux favorables à un groupe écologique et composé de plusieurs éléments continus, c'est-à-dire sans interruption physique.
- Lorsque ces continuités sont réduites en surface, on les appelle des **corridors écologiques**. Ce sont les maillons sensibles des réseaux écologiques.

La qualité du corridor dépend de la nature et de la qualité des habitats présents, de sa longueur et de sa largeur.
- La **méthode** utilisée (ASTERS/SCoT sur la base méthodologique de Berthoud et *al.*, 2004) évalue pour des groupes d'espèces à l'écologie différente (forestières, espèces des pelouses sèches, espèces des milieux humides) la facilité de passage en fonction des milieux traversés. Sur la carte sont également positionnés les passages et collisions sur route pour confirmer le modèle (en partenariat avec la fédération de chasse et le Conseil Général), et les corridors potentiels formés par des réductions des continuités en surface ou en qualité.

Résultats

- Le **réseau écologique du SCoT demeure encore très fonctionnel pour les espèces forestières**, excepté dans le secteur de l'agglomération et autour des grands axes de circulation.
- La matrice agricole peu intensive et les nombreux cours d'eau sont des atouts majeurs pour permettre la diffusion des espèces dans le territoire : **78 % des zones d'extension** des espèces forestières sont des espaces agricoles (dont 63 % des prairies), qui sont indispensables au maintien de nombreuses espèces. Le maintien des haies et des ripisylves est un facteur améliorant de cette trame.
- La régression des populations d'espèces des zones agricoles est symptomatique de l'évolution de l'urbanisation et du morcellement des habitats (source LPO 74). Une certaine intensification de l'agriculture (**apports de fertilisants, fauches précoces et nombreuses...**), pour partie liée à la consommation de foncier agricole, est aussi défavorable à ces espèces.



- Les milieux secs et surtout les zones humides sont très morcelés et les liens fonctionnels sont peu nombreux et fragilisés entre les zones. Au sud, la suppression de quelques prairies sèches suffirait pour rompre la continuité formée dans le secteur de Faverges.
- Outre l'intérêt pour la biodiversité, le réseau écologique peut offrir des liaisons douces pour l'homme, une qualité paysagère, un intérêt agricole et d'autres services (épuration des eaux, réduction des crues, etc.).

Identification des zones d'enjeux du réseau écologique

« Carte de synthèse des enjeux du réseau écologique » page suivante

Risque de ruptures de grandes liaisons inter-massifs et de grands ensembles naturels

- Au Sud, cinq zones de passages d'intérêt régional entre Bornes et Bauges ;
- Risque de fermeture à court terme de la continuité entre la Mandallaz et la montagne d'Age ;
- Lien entre Mandallaz et Bornes (axe Est-Ouest) : réseaux formés par les zones humides, rivières, et trame agricole des communes de Charvonnex, Les Ollières, St Martin Bellevue, Groisy ;
- Rupture de continuités au sud de l'agglomération (communes Seynod/Montagny) ;
- Connexions Vuache / Le Salève / Pré-Alpes : zones du Col d'Evires et du Mont Sion, chaînon collinaire de Fier et Usses

La pérennité des effets de lisière en bordure de grands massifs

- Les versants de grands massifs sont importants pour la complémentarité des fonctions entre zones ouvertes et forêts : Les versants sud du Salève, ouest du massif des Glières, ouest du Semnoz, et versants des Montagne d'Age et Mandallaz subissent une pression de fragmentation.
- La conservation de secteurs de forte fonctionnalité des zones humides :
 - Zones humides remarquables de la Plaine de Doussard (tendance à l'isolement),
 - Certaines zones humides sont bien connectées : plateau des Bornes, certains secteurs des zones humides de l'Albanais (Seynod/Montagny), sud du lac d'Annecy/Eau Morte, zones humides de la rive gauche du lac d'Annecy,
 - Dans une moindre mesure, on peut mentionner les zones humides attenantes du Fier et entre Montagne d'Age/Mandallaz. Les connexions y sont ténues, voire certaines zones en cours de déconnexion.

La conservation de secteurs de forte fonctionnalité des prairies sèches

Intérêt spécifique pour les coteaux abritant des milieux secs, au Nord et au Sud de Faverges, à Lathuile et sur certains secteurs isolés du nord du territoire. La déconnexion de ces zones (par l'urbanisation ou boisement) serait rapide en cas de suppression de certaines prairies sèches.

Le risque de fragmentation de continuités d'intérêt

- L'isolement en cours du Roc de Chère par l'urbanisation et la réduction des surfaces agricoles situées à proximité.
- Au niveau des rives et des zones humides attenantes du Fier et traversant la plaine des Fins jusqu'à la Mandallaz, dans la zone aval de l'agglomération d'Annecy au Nord-Ouest et Nord-Est.
- Sur les rives du lac d'Annecy et zones attenantes, en particulier sur la rive Gauche.

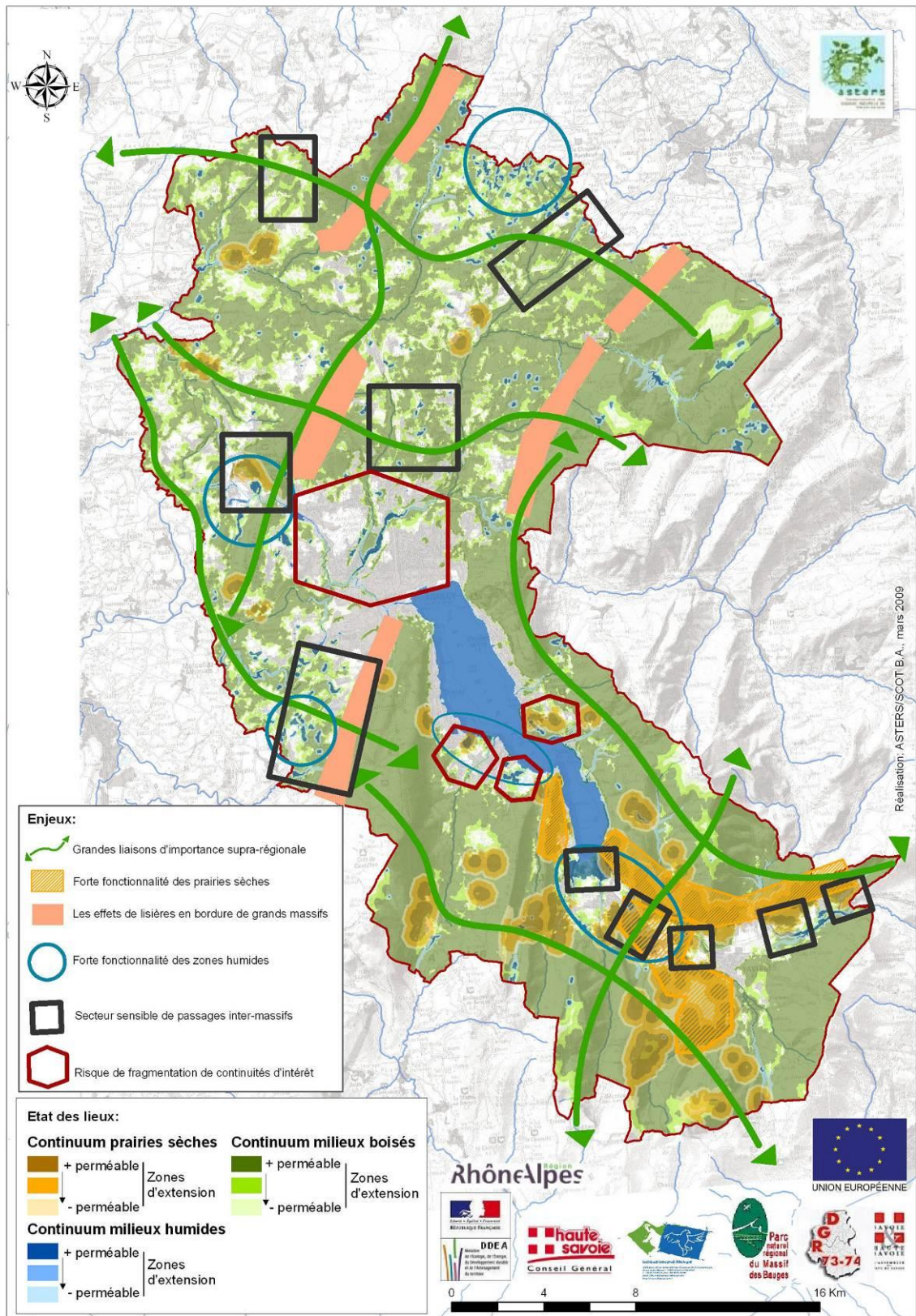


Des secteurs bien fonctionnels et bien connectés entre et autour de grands massifs

- Le col de Leschaux (liaisons des Bauges), le col de Bluffy (massif des Bornes)
- Une grande partie du pays de Fillière, à dominante agricole et forestière, en complémentarité du massif des Glières
- Deux secteurs complémentaires autour de la Mandallaz : d'un côté le nord du chaînon en continuité avec les Petites Usses, sur les communes de la Balme de Sillingy, Mésigny, Choisy ; de l'autre les coteaux du versant sud de la Mandallaz. La trame agricole et le réseau écologique y sont bien préservés, mais le risque de mitage par l'urbanisation est fort.

Autres enjeux spécifiques à des groupes d'espèces : Rivières d'intérêt pour les poissons migrateurs avec des obstacles infranchissables, et fragmentation d'habitats pour les galliformes de montagne (Tétras, Bartavelle).

- Nombreux obstacles aux déplacements des poissons sur le Fier et la Fillière
- Sur la rivière de l'Eau Morte, importance de la conservation de l'intégrité écologique des milieux rivulaires pour le passage d'espèces (notamment castors).
- D'autres facteurs de fragmentation concernent certaines espèces ou groupes d'espèces : Gallinacés de montagne (Tétras, Bartavelle) touchés par les câbles de télésièges traversant leurs domaines vitaux.



Carte de synthèse des enjeux du réseau écologique (ce travail a bénéficié du fonds européen de développement rural)



2.2. ENJEUX DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Grande diversité des conditions de milieu (exposition, type de sols, altitude, substratum...). ■ Réseau de zones humides (ZH) d'intérêt réparties sur tout le territoire, et grandes ZH liées au lac d'Annecy ■ Rôles et qualités importants de la trame agricole. ■ Grande diversité d'espèces d'oiseaux migrateurs (couloir de migration de la cluse du lac). ■ Grands espaces de montagne (surtout au Sud/Sud-Est), vastes réservoirs de biodiversité. ■ Bonne qualité générale des eaux du lac et des rivières. ■ Près de 50 % du territoire en espace d'intérêt patrimonial reconnu, essentiellement situé au Sud. ■ 19 % du territoire en protection "forte" ■ 55 % de la surface des ZNIEFF I protégée ■ Identification dans un grand nombre de PLU des haies et boisements ■ Rôle majeur du réseau hydrographique et de leur ripisylve, des petits boisements et des espaces agraires peu intensifs (surtout au nord du territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Espaces contraints par l'anthropisation (Nord et Nord-Ouest) : <ul style="list-style-type: none"> - Régression des espèces inféodées aux espaces agricoles. - Intensification des pratiques agricoles face au manque d'espace : nombre de coupes de fauche, suppression de haies, vergers. - Milieux fractionnés au Nord Nord-Est et en bord de lac. - Connexions ténues entre certains grands massifs (Bornes/Bauges, Mandallaz/Semnoz). Déconnexion en cours Est/Ouest et Nord/Sud du territoire. ■ Milieux xérophiles délaissés par l'agriculture et prisés pour l'habitat (Sud et Sud-Est). ■ Des portions de cours d'eau encore de mauvaise qualité. ■ Baisse des populations d'oiseaux sur le lac d'Annecy en lien avec le manque de zones de quiétude sur les rives. ■ Diversification de la fréquentation des espaces naturels. Incidences localisées de la surfréquentation de montagne sur les populations de Tétras. Report de la demande du fait de la faible capacité d'accueil des espaces publics sur le lac d'Annecy. ■ Progression d'espèces allochtones en milieu aménagé et d'espèces invasives. La proximité des remblais et jardins, l'entretien excessif des milieux, leur sont favorables. ■ Peu d'espaces reconnus au Nord/Nord-Ouest, y compris zones humides. ■ Des aménagements hydrauliques défavorables à la migration des poissons



Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les démarches engagées sur les pratiques agricoles (prairies fleuries du PNR) et les politiques AOC impulsent une dynamique favorable à une agriculture peu intensive. ■ Plans de gestion sous l'impulsion CDRA Usses et Bornes, CG74, CCFU (Mandallaz/Montagne d'Age) ■ Préservation des grands réservoirs de biodiversité ■ Gestion et suivi d'espaces de références ■ Dynamique de préservation des espaces de nature ordinaire portée par les PLU ■ Potentiel de valorisation et de conservation de milieux humides et de rivières de grande qualité ■ Potentiel de maintien important d'une agriculture peu intensive permettant de conserver une biodiversité importante 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction progressive des milieux des coteaux secs. ■ Banalisation des espaces au Nord Nord-Ouest, fractionnement des milieux, manque de gestion de la nature ordinaire ■ POS anciens parfois peu qualitatifs quant au traitement des espaces agricoles/naturels ■ Évolution non maîtrisée de la fréquentation des espaces naturels ■ Développement des espèces invasives avec la tendance actuelle de diffusion de l'urbanisation et de poursuite de dépôt de remblais à proximité des cours d'eau ■ Urbanisation des lits majeurs et vallons pouvant impliquer un renforcement des berges du lit mineur ■ Isolement des milieux avec une fragilisation des écosystèmes dans la tendance actuelle d'urbanisation diffuse dans l'espace agricole

Enjeux
<p>En matière de biodiversité (diversité des milieux, espaces reconnus et protégés, fonctionnement du réseau écologique et de la nature ordinaire), l'attention doit être portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La pérennité voire la restauration du réseau écologique, riche en biodiversité (les liaisons entre espaces, les réservoirs de biodiversité) : l'importance de la nature ordinaire et en particulier des espaces agricoles pour connecter les espaces naturels ■ Le bon fonctionnement de milieux remarquables mais peu protégés/gérés : <ul style="list-style-type: none"> - les zones humides et la morphologie naturelle des cours d'eau (en lien avec les aspects qualité de l'eau, prévention des risques), - la pérennité des coteaux secs et de leurs connexions. ■ La pression de la fréquentation sur les grands espaces naturels : la question de la gestion des accès aux espaces naturels récréatifs, qui sont également des réservoirs de biodiversité ■ La connaissance et la gestion des espèces invasives : des espèces (surtout la Renouée du Japon) dont le développement, gagnant nature ordinaire et milieux remarquables (surtout cours d'eau), est mal connu et dont la gestion n'est pas mise en place. ■ L'évolution des pratiques d'aménagement des espaces verts (privatifs et collectifs) plus favorables à la biodiversité (haies paysagères, pelouses, traitements...).



3. GESTION DE L'EAU

3.1. ÉTAT INITIAL : UN PATRIMOINE RICHE, DES PROBLEMES DIFFUS DE QUALITE ET DE QUANTITE D'EAU

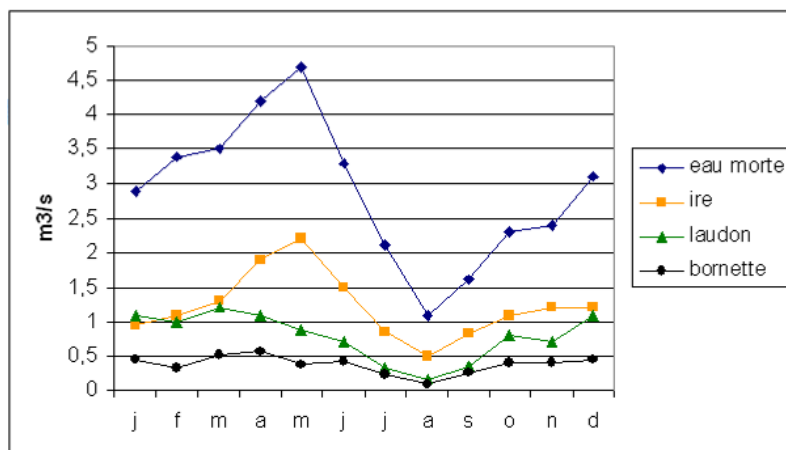
3.1.1. QUALITE DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau constitue incontestablement une des grandes richesses du territoire. Historiquement, c'est la **relation à l'eau** des rivières et du lac d'Annecy qui a permis le développement de l'économie locale et de l'agglomération d'Annecy.

Masses d'eau superficielles (masses d'eau représentées dans la carte « Masses d'eau »)

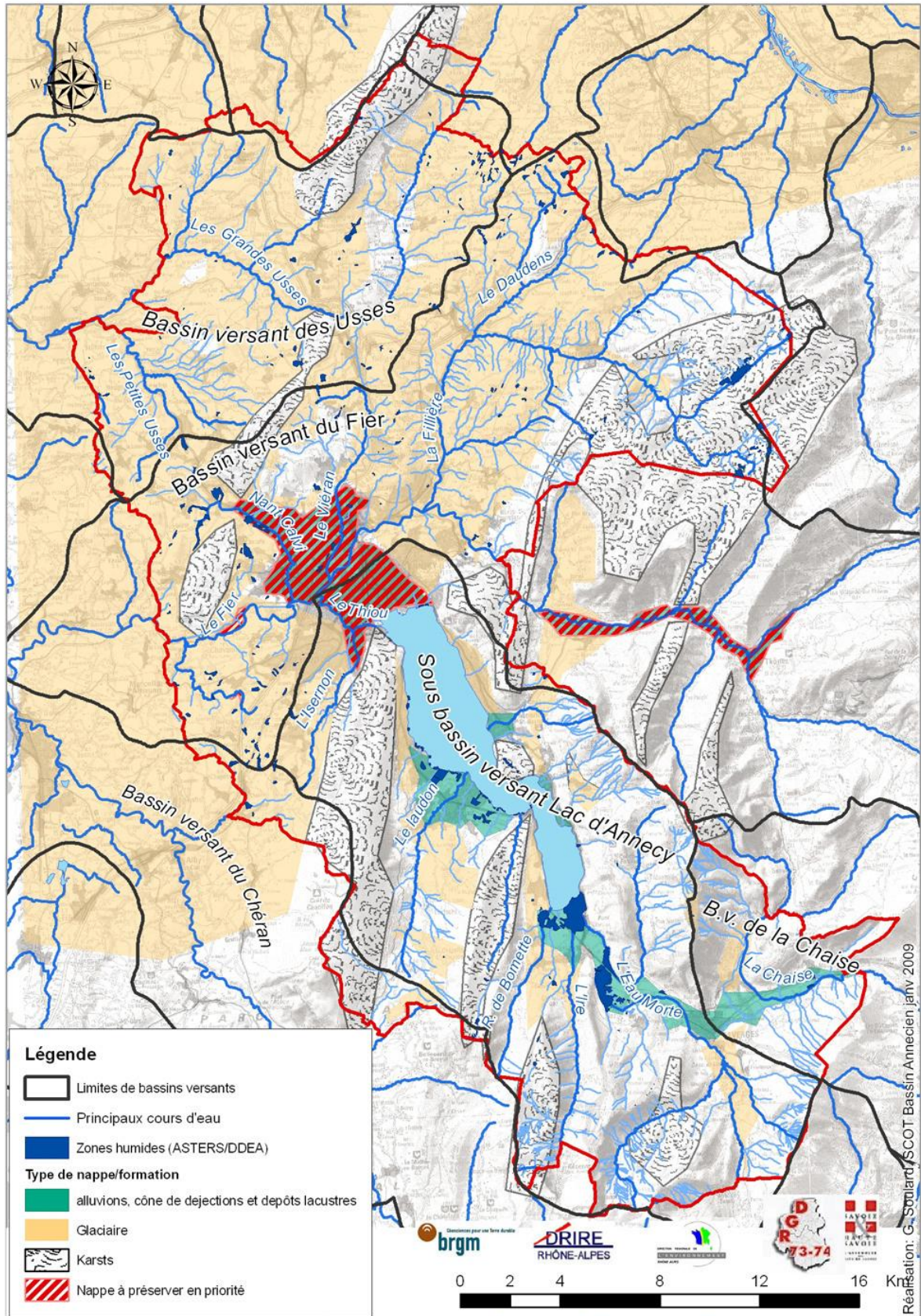
- Le cours d'eau principal est le **Fier**, qui rejoint le Rhône et dont le bassin versant déborde au-delà du territoire. Les affluents principaux en sont le Thiou, la Fillière, le Viéran²⁰. Un deuxième bassin versant se situe au nord, avec les Grandes Ussets et son principal affluent : les petites Ussets. Le **lac d'Annecy** constitue un vaste bassin de rétention naturel des eaux.
- Les **débits sont importants** et une **saisonnalité forte aux étiages très marqués** est observée, en particulier sur les Ussets et la Fillière (cf. *graphe ci-dessous*).

Débits moyens mensuels des affluents principaux du lac d'Annecy, sur la période de temps de 1976 à 1996 et 1988 à 1996 pour la Bornette.

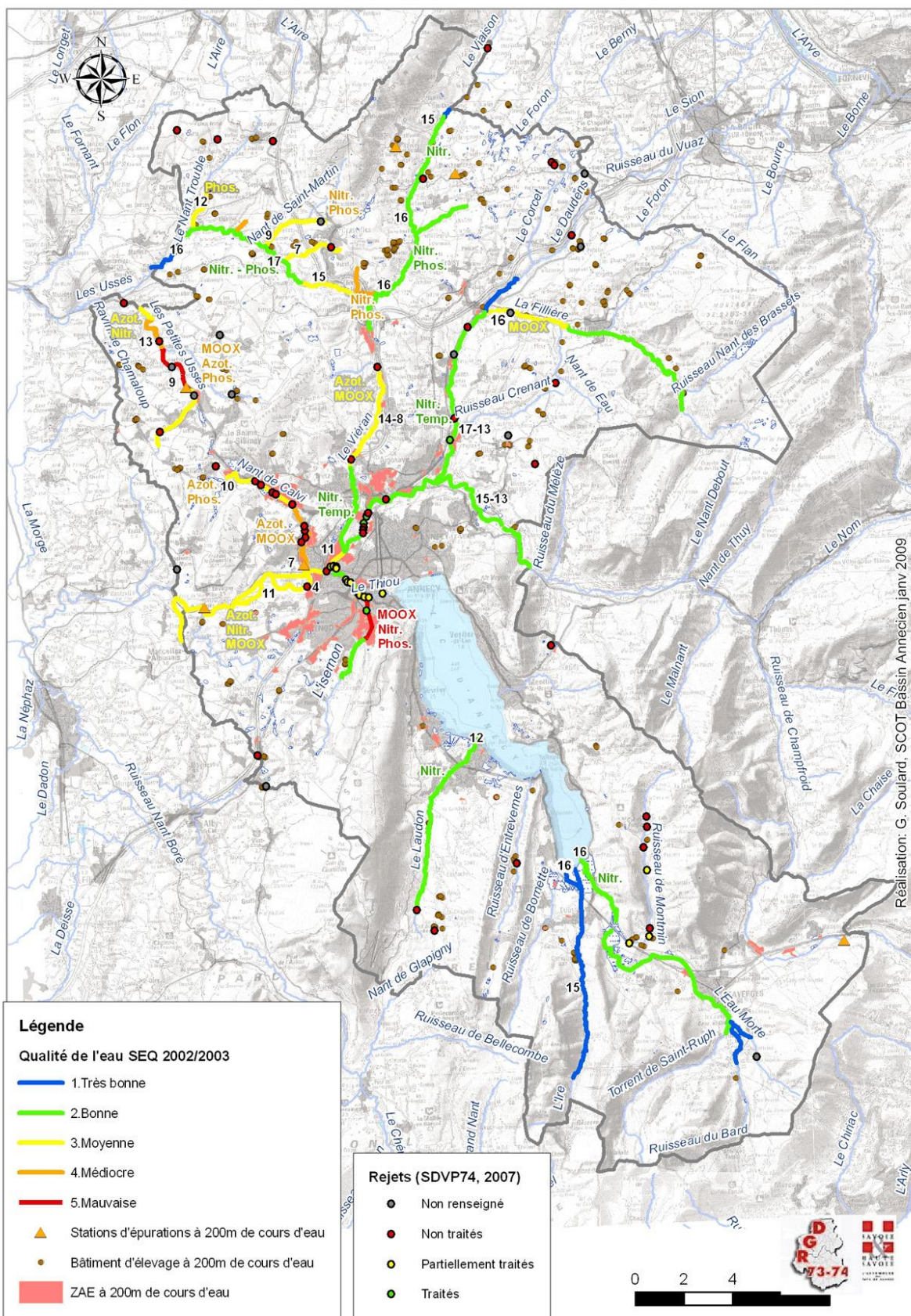


- Les formes des torrents ont gardé pour l'essentiel des **zones de divagation et des morphologies naturelles**. Toutes les irrégularités naturelles des cours d'eau sont favorables au maintien d'une bonne qualité de l'eau, à la biodiversité et à l'équilibre des flux sédimentaires dans les cours d'eau.
- La **qualité de l'eau** (cf. carte « Qualité des eaux de surface ») est bonne sur une grande partie du territoire, surtout en tête de bassin versant.
- La morphologie naturelle des cours d'eau, les prairies et boisements jouant le rôle de filtre, sont des facteurs favorables à la qualité d'eau.
- Les ruisseaux sont tous classés en **catégorie 1 piscicole** (zone à salmonidés), de même que le lac d'Annecy qui présente une qualité de l'eau excellente. Ces spécificités impliquent de nombreux usages qu'il faut concilier (*recensés sur la carte « Usages de l'eau »*) : pêche, sports d'eau vive, prélèvements.

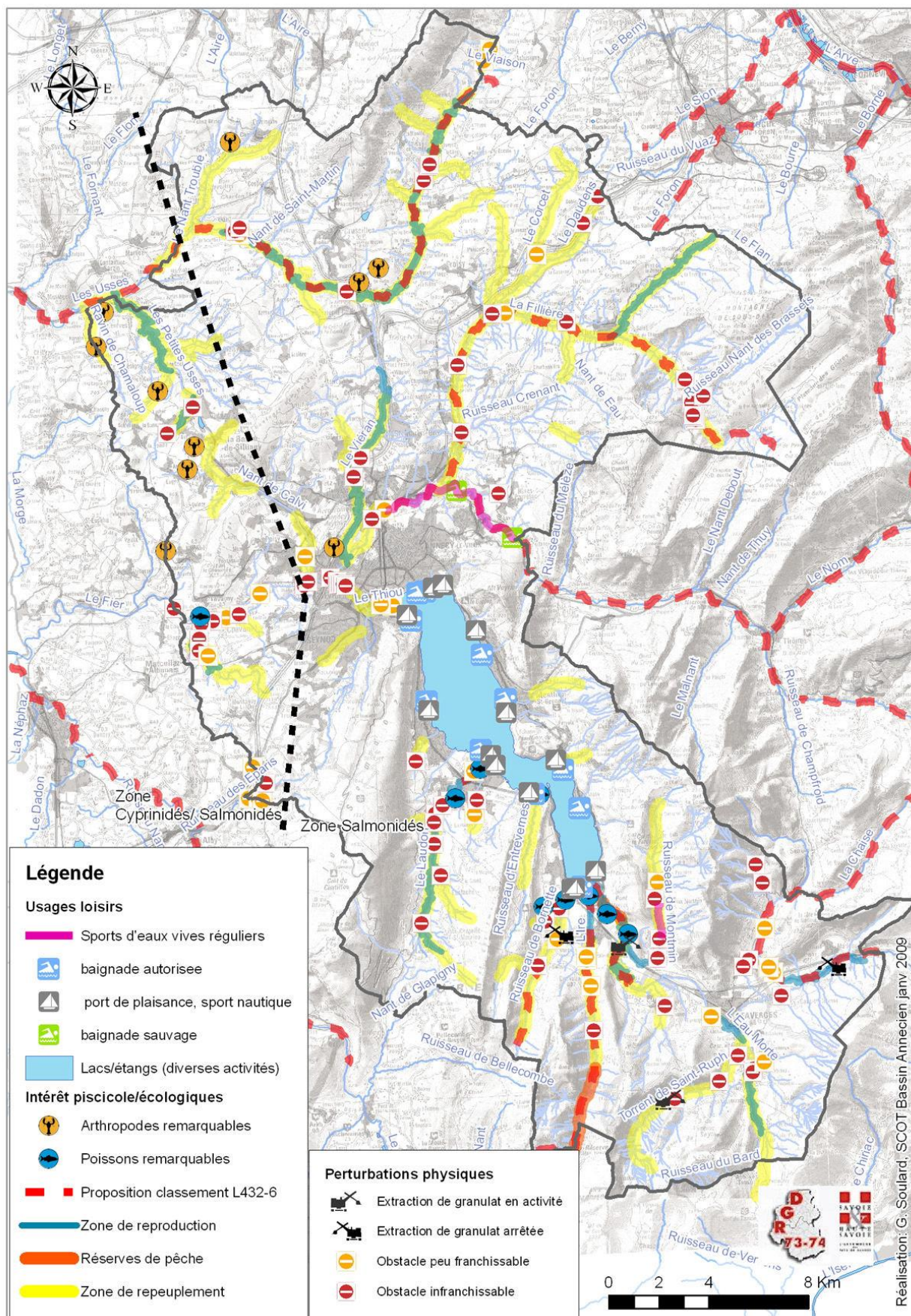
²⁰ Le Chéran est l'autre affluent majeur, drainant les Bauges, mais qui ne se trouve pas sur le territoire du SCoT.



Masses d'eau de surface et souterraines (Hydrogéologie extrait de la carte des enjeux identifiés par la DRIRE, BRGM, DIREN – représentation schématisée (plan départemental des carrières 2005).



Qualité des eaux de surface (indice de synthèse SEQ-Eau, note IBGN sur 20 années 2002, 2003 ou 2006 et facteurs déclassants: Ntr -nitrate- Phos. -Phosphates MOOX -Matière organique et oxydable, Azot. Ammoniac, nitrite, Temp. Température), et facteurs probables, à titre d'illustration, de pollution. Sources : CG74 2004, 2007 ; Fédération de pêche - SDVP 2007.



Carte des usages de l'eau pour les loisirs et l'intérêt écologique (source : SDVP74, DIREN, CG74, 2007). NB : l'article L432-6 (Code de l'environnement) : mesures pour maintenir ou recréer des circulations des poissons migrateurs.



- Il existe toutefois des problèmes de qualité d'eau :
 - problèmes bactériologiques, surtout en montagne (les karsts –roche calcaire dégradée– ne retiennent pas les éléments),
 - qualité moyenne à médiocre des affluents des Usses (milieux à haute valeur écologique et faible capacité auto-épuratrice) liée aux pratiques agricoles, **aux pollutions urbaines diffuses, aux stations d'épuration ne traitant pas/peu les phosphates, aux périodes d'étiages forts**²¹. Paradoxalement dans ces conditions d'étiage, la dilution avec les eaux de pluie peut être un atout pour la qualité de l'eau. Le raccordement à une seule grosse station en aval sur la Fillière, s'il permet d'améliorer le traitement de l'eau, prive les cours d'eau d'une alimentation importante en période d'étiage,
 - **températures de l'eau** excessives sur la Fillière et parfois sur les affluents du lac d'Annecy, à cause d'étiages forts, d'aménagements ponctuels et de manque d'ombrage²² (CG74, 2007). Ces températures sont défavorables aux truites fario de souche méditerranéenne autochtones,
 - mauvaise qualité localisée due aux métaux. Ce phénomène est lié **aux industries, au lessivage des hydrocarbures, aux pollutions domestiques. Le Nant de Gillon, l'Isernon et le ruisseau de l'Herbe sont les points noirs de la qualité de l'eau** sur le territoire (présence de métaux). Des études visent actuellement à identifier précisément leur origine,
 - qualité passable due aux bactéries, matière organique, nitrates et phosphates à l'aval de **l'agglomération d'Annecy et des stations d'épuration** (Petites Usses – La Balme, Allonzier, ancienne STEP de Thorens Glières²³). Les grosses stations d'épuration, bien qu'aux normes, rejettent des quantités importantes d'eau traitée par rapport aux capacités des milieux récepteurs, ce qui explique les qualités d'eau moyenne en aval²⁴,
 - **l'urbanisation diffuse** en zone rurale, provoquant une diffusion des risques de pollution liée à un mauvais assainissement, une diffusion des sources de pratiques « à risque » dans les jardins privés, réduisant les chances d'identifier ces sources.

Masses d'eau souterraines

- Du fait de la configuration karstique des terrains (grande perméabilité et bonne productivité), le territoire est riche en aquifères prompts à fournir de l'eau potable, mais également sensible aux pollutions.
- La qualité des eaux souterraines est globalement bonne. Des pollutions chroniques sont toutefois notées en zones karstiques (bactéries), sur le Pays de Cruseilles, et surtout dans les communes de montagne au sud du territoire²⁵.
- Sur les Usses, le rechargement de la nappe est faible.

²¹ Conseil Général, 2004, Etude d'opportunité contrat de rivière des Usses.

²² Conseil Général, 2008. Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques, bassin versant du Fier.

²³ Op.cit. Conseil Général, 2008.

²⁴ Op. cit. Conseil Général, 2008.

²⁵ Contaminations chroniques (Entrevernes, Montmin, une partie de St-Ferreol, Seythenex, Cons-Ste-Colombe, une partie de Marlens), ou épisodiques (Lathuile, Giez, Chevaline, Talloires, et en zone collinaire : Cernex, Copponex, Andilly, Menthonnex-en-Bornes).



Tableau 36 : Typologie et particularité des aquifères dans le SCOT (d'après SAGE, 1998)

Types	Particularités
Alluvions limoneuses de la plaine de l'Eau Morte	Productivités /sensibilités moyennes, peu exploitées. Une exploitation forte aurait des impacts importants sur les zones humides.
Alluvions du Fier	Importantes réserves (surtout plaine des Fins), bonne qualité bactériologique. Secteur concerné par l'implantation d'activités industrielles et de l'agglomération d'Annecy.
Séries alternant calcaires, marnes, argiles, grès	Ressource compartimentée à productivité moyenne.

Les organismes gestionnaires de bassins versants

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée. Les finalités (nommées « orientations fondamentales » -OF) étudiées dans le cadre du futur SDAGE et qui seront applicables au territoire sont :

- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source. Intégrer les connaissances actuelles sur la ressource dans les projets d'aménagement.
- OF 2 : **Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques.**
- OF 3 : **Intégrer les dimensions sociales et économiques.**
- OF 4 : **Organiser la synergie des acteurs.** On trouve notamment dans cette orientation : « préconiser la limitation du développement de l'urbanisation notamment dans les secteurs saturés ou sous-équipés pour ce qui concerne les rejets ou dans les secteurs en déficit chronique de ressource en eau » ; et « prendre en compte une analyse prévisionnelle » sur l'imperméabilisation des sols, l'assainissement, la ressource, le remblaiement des milieux naturels.
- OF 5 : **Lutter contre les pollutions et la protection de la santé.**
- OF 6 : **Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.**
- OF 7 : **Atteindre l'équilibre quantitatif.**
- OF 8 : **Gérer les risques d'inondation.**

Les objectifs cartographiés pour le bassin annécien sont :

- Atteindre le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines pour 2015.
- Atteindre le bon état (chimique, écologique) des masses d'eau superficielles : d'ici 2015 pour le bassin versant des Usses, le sud du lac (Eau Morte, etc.), le lac d'Annecy, une partie de la Fillière ; d'ici 2021 à 2027 pour le Fier, le Laudon, le Nant de Graz, le torrent la Chaise. Les objectifs sont « *moins stricts* » pour l'Isernon et le Nant de Calvi.

Deux contrats de milieu existent sur le territoire :

- Le contrat de rivière des Usses, porté par le Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usses, a été approuvé le 04 septembre 2013 et signé le 29 janvier 2014. Le Syndicat porte désormais le nom de « Syndicat d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses ».
- Le Contrat de bassin « Fier et Lac d'Annecy » est en cours d'élaboration.

Ces contrats sont des accords techniques et financiers entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.



Ces contrats aboutissent à un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement des échéances des travaux, etc...)

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux ...).

L'assainissement

L'état initial de l'environnement a été finalisé en 2009. Le projet de SCoT a été développé sur cette base, avec une mise à jour ponctuelle de certaines données. Ces évolutions de données ne sont pas de nature à remettre en cause les enjeux qui ont servi de base à l'établissement du PADD et du DOO.

- L'assainissement a été **très tôt pris en compte par les collectivités locales**, et tout particulièrement par le Syndicat Intercommunal du lac d'Annecy (réseau complet et séparatif à partir des années 1950). Cette action de long terme et exemplaire, outre qu'elle a permis de préserver les richesses du lac d'Annecy, a réuni et fédéré les acteurs locaux autour du thème de l'eau, qui est sans conteste une des grandes richesses du territoire.
- On trouve sur le territoire deux schémas de gestion différenciés :
 - la Communauté de commune de Cruseilles, qui gère l'assainissement par de petites et moyennes stations d'épuration (souvent pièges à macrophytes ou lits bactériens). Plusieurs nouvelles stations doivent voir le jour d'ici 2015, de même que la mise en séparatif du réseau et la mise aux normes de la station de Cruseilles,
 - la gestion du SILA sur le reste du territoire, principalement via deux **grosses stations d'épuration** (SILOE et de Poisly). Les boues et matières de dégrillage de la totalité du territoire du SCoT sont incinérées au SILA (cf. partie Déchets, sols, air).
- Une partie sud du territoire qui ne se trouve pas dans le bassin du Fier est rattachée à la station de Marlens. L'eau rejetée rejoint la Chaise qui ne fait pas partie du bassin versant du Fier.

Tableau 37 : Estimation du taux de raccordement (SILA, 2006 et C.C. Cruseilles, 2006 et population INSEE 2006)

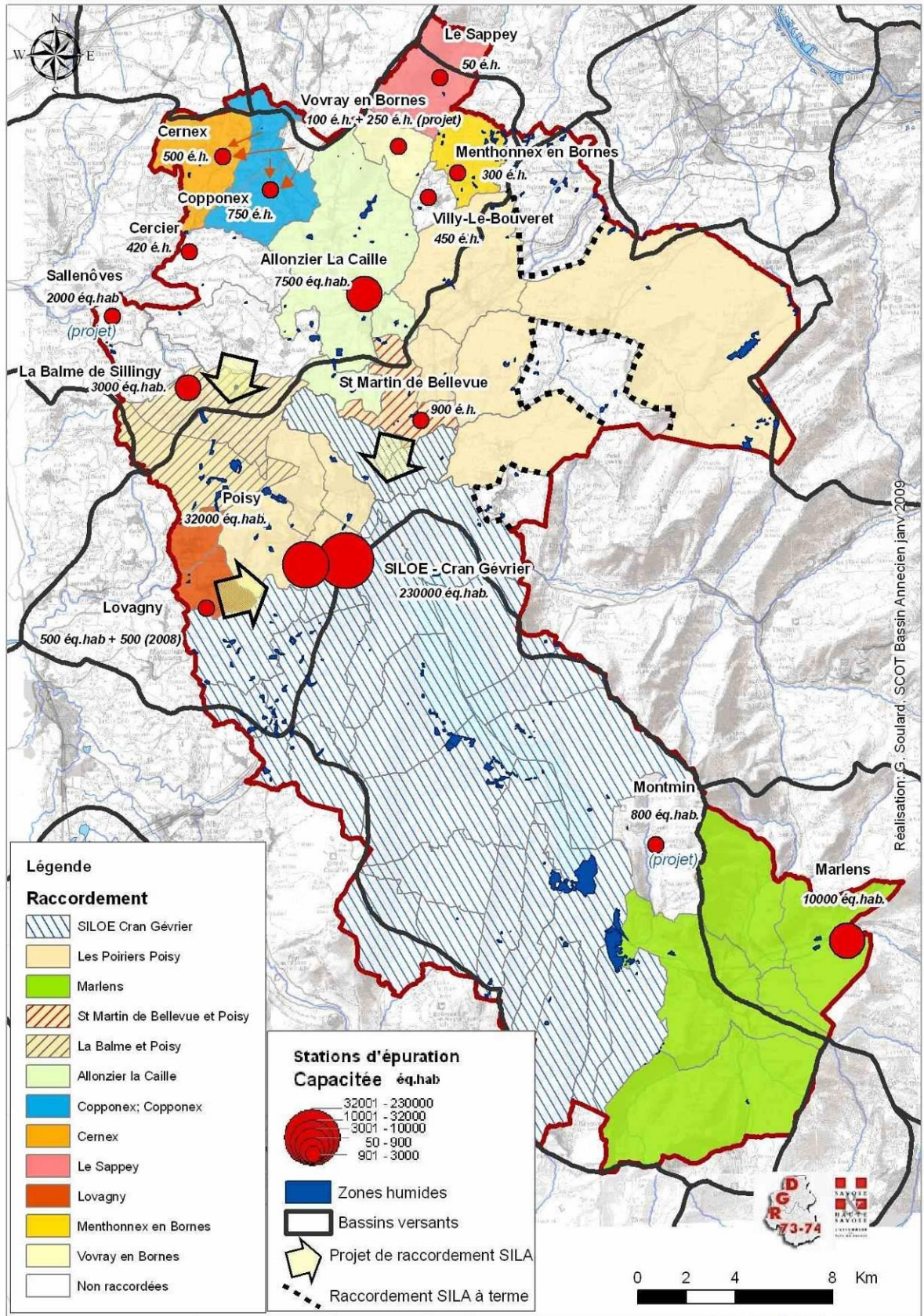
	Population raccordable	Population totale	Taux de raccordement
C2A	130 475	134 793	97 %
C.C. Fillière	3 429	14 997	23 %
C.C. Fier et Usses	6 630	12 073	55 %
C.C. Faverges	12 017	14 255	85 %
C.C. Tournette	5 338	5 821	92 %
C.C. Rive Gauche	9 776	11 485	85 %
C.C. Cruseilles	2 379	11 517	21 %
Total SCoT	170 044	204 941	83 %



Tableau 38 : Estimation des capacités totales et en projet à court terme des stations d'épuration

	Capacités en équivalent habitant
C.C. Cruseilles	9.900
SILA	277.700

- Plusieurs communes ne sont pas encore raccordées au réseau d'assainissement collectif, mais bénéficieront à court ou moyen terme d'un raccordement ou de la création d'unité de dépollution : Naves-Parmelan et Aviernois (raccordement à SILOE), Evires (raccordement à SILOE ou UDEP), Montmin (projet d'UDEP), Sallenôves (UDEP réalisée), Mésigny et Choisy (UDEP et raccordement), Villy-Le-Bouveret (UDEP), St Blaise (raccordement) (cf. carte « Stations d'épuration »).



Stations d'épuration. Données : Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse, site Internet 2007, SILA, 2006, CC Cruseilles, 2006 et communications personnelles.



- Les taux de raccordement sont importants sur le territoire, mais inégaux entre agglomération / bassin versant du lac d'Annecy et zones rurales au Nord. La Rive Gauche est en cours de raccordement du Sud de son territoire pour arriver à un raccordement quasiment intégral.
- Pour les zones du nord du territoire où l'habitat diffus est marqué, **l'assainissement restera très certainement non collectif** pour une bonne part (estimé aux 1/3 des hameaux) une fois tous les zonages d'assainissement terminés (Conseil Général, 2004). De plus, certains hameaux sont collectés mais non traités avec des rejets domestiques directs dans le milieu. Leurs **impacts sont forts pour de petits cours d'eau aux capacités d'auto-épuration faibles** (intercommunalités de Fillière, Cruseilles, Fier et Usses, montagne). Les actions ayant un impact favorable sur le milieu :
 - L'UDEP de Thorens-Glières a été supprimée et un collecteur pour le transfert des eaux usées du secteur de la Fillière vers SILOE a été réalisé, ce qui a contribué à restaurer les eaux de la Fillière.
 - Le SILA a opté pour la mission de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, ce qui a favorisé la réalisation d'opérations groupées de réhabilitation.
- Si la tendance actuelle se prolonge, la croissance de population **devrait toucher tout particulièrement les zones rurales du nord du territoire**. Ce sont ces zones qui aujourd'hui ont le plus de difficultés à équiper les **petits hameaux, historiquement nombreux et dispersés**, en assainissement performant (mauvaises capacités des sols pour l'assainissement individuel –soit trop perméables, soit trop imperméables et coût des services collectifs).
- Les **coûts globaux d'assainissement sont en augmentation régulière**. Une partie majeure du financement du service est basée sur la redevance usager à partir des consommations d'eau potable²⁶. Si celles-ci diminuent (baisse encouragée à juste titre par les incitations-messages publics), ce sont les recettes permettant de financer le service qui diminuent.
- De même, le fonctionnement des stations d'épuration nécessite une certaine quantité de matière pour être en équilibre budgétaire.
- Il y a donc un paradoxe entre d'une part la volonté de réduire les émissions d'eaux usées et les consommations d'eau potable, et d'autre part l'existence de ces **seuils financiers et techniques** qui figent en partie les collectivités à un certain niveau **pour garantir le fonctionnement du service**.

3.1.2. L'ALIMENTATION EN EAU

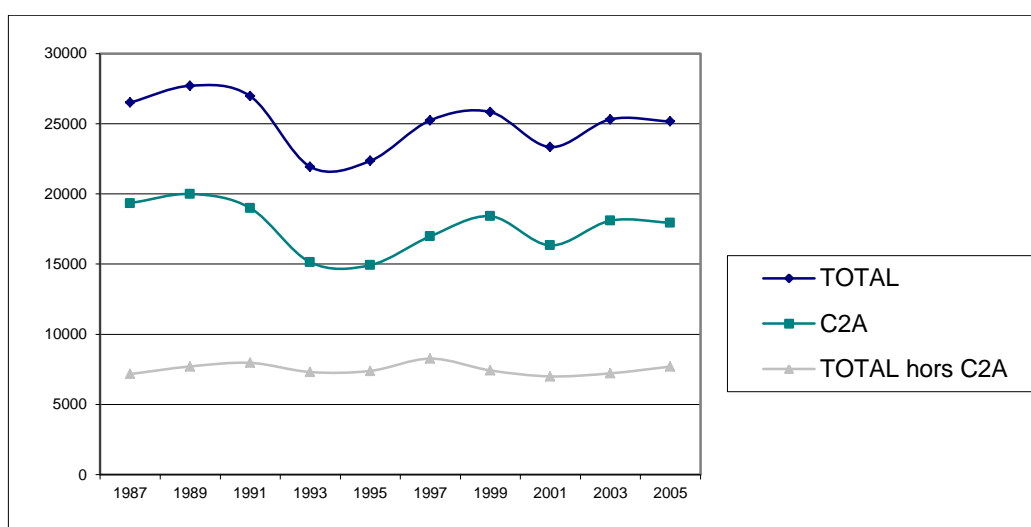
- Les consommations sont essentiellement dues à la distribution d'eau potable pour les ménages (de l'ordre de 82 %, l'industrie représentant 18 % mais l'agriculture utilisant aussi le réseau de distribution public ; d'après CG74, 2007). Toutefois, les besoins pour l'agriculture sont relativement faibles, de l'ordre de 500.000 m³/an²⁷.
- Au niveau quantitatif, la ressource en eau potable est globalement suffisante pour les besoins du territoire.

²⁶ L'assainissement représente environ 50 % de la facture TTC d'eau potable sur le territoire.

²⁷ Les données étant incomplètes, estimation selon les rapports : 1 L de lait nécessite 4 L d'eau et 1 500m³/ha/an sont nécessaires pour les vergers.



- On recense sur le territoire 103 points de captage, pour une production d'environ 25.000.000 m³ d'eau captée par an.
- Le schéma ci-dessous présente l'évolution des prélèvements depuis 1987. Les consommations n'augmentent pas significativement en proportion de l'augmentation démographique. Suivant la tendance nationale des consommations ménages depuis 1990 (MONTGINOUL, 2002), on remarque plutôt des fluctuations, voire des diminutions depuis 2000 dans certaines intercommunalités. Cette tendance s'explique par la sensibilisation, les impacts des sécheresses, le prix de l'eau, mais aussi par la réfection des réseaux.



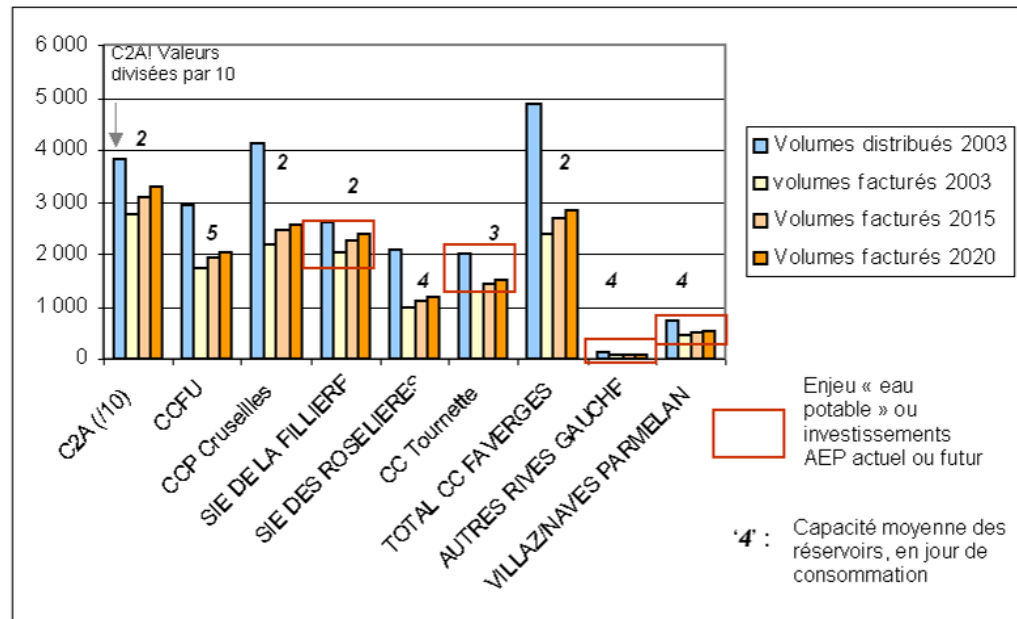
Évolution des prélèvements sur le territoire du SCoT. D'après l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. En milliers de mètres cubes, échelle de temps tous les deux ans.

- Toutefois, plusieurs menaces sont susceptibles de venir perturber cet équilibre :
 - l'augmentation de la population, surtout en milieu rural²⁸, additionnée aux besoins de l'activité économique. C'est dans les communes rurales que le coût de l'alimentation en eau potable est le plus élevé ;
 - l'ouverture des réserves du lac d'Annecy à un territoire plus vaste,
 - les périodes de plus forte consommation (accentuées par l'activité touristique) correspondent aux périodes d'étiage (étiage d'hiver pour les communes de montagne),
 - le réchauffement climatique pourrait accentuer les périodes de sécheresse (GIEC, 2007).
- A noter une situation spécifique sur le bassin versant des Ussets (Cercier, Copponex) s'il est constaté une insuffisance des capacités de retenue collinaire par rapport aux besoins pour les vergers (source : CG74, Étude d'opportunité contrat de rivière des Ussets, juillet 2004).

²⁸ Les communes rurales représentent plus de 40 % de la croissance démographique du SCoT.



- Les données du graphe ci-dessous sont incomplètes (les volumes prélevés et achetés sont parfois sous estimés, certaines communes n'ont pas été prises en compte sur la Rive Gauche du lac). Toutefois, ces données montrent les difficultés existantes ou potentielles en cas de sécheresse prolongée (année référence 2003). Certaines communes ont dû acheter de l'eau, souvent provenant du lac d'Annecy (transferts par camions).



Comparaison entre volumes distribués (produits+achetés-vendus) **et volumes facturés** (m³/j), en 2003 (année de sécheresse). Sources : Conseil Général 2003, Agence de l'Eau. Estimations avec population pondérée : population permanente +1/4 de population touristique, et évolution suivant taux observés entre 1999 et 2006.

NB : Données prélèvements issues des modes de calcul des redevances et des prélèvements. « Leur utilisation dans un autre contexte, notamment pour évaluer la pression exercée par les différentes activités sur le milieu naturel, doit faire l'objet d'une certaine prudence et reste de l'entière responsabilité de l'utilisateur ».

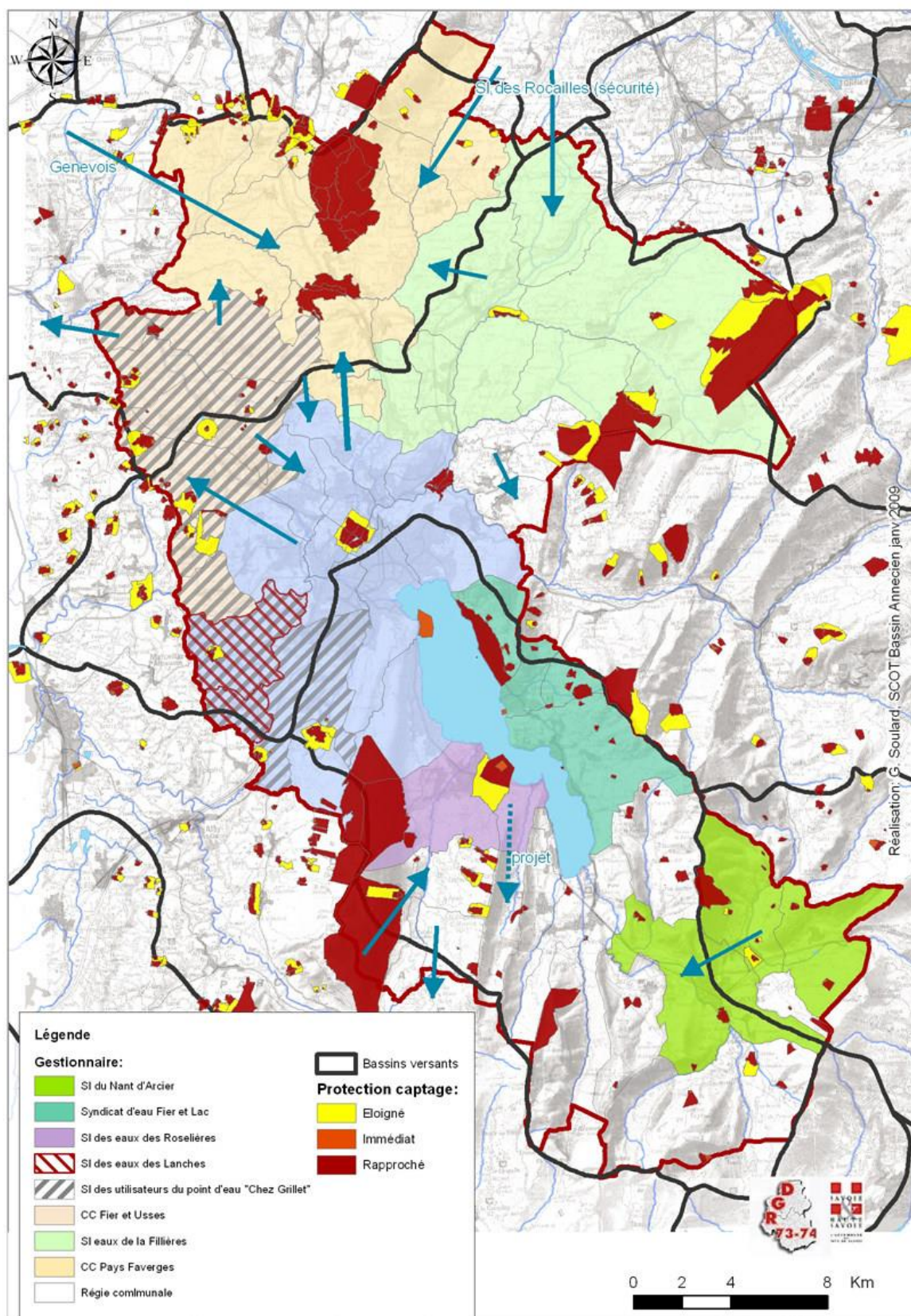
- Les manques potentiels d'eau à l'horizon 2020 en cas de sécheresse sont sur Bluffy et Talloires (besoin de travaux importants), Entrevernes (projet de connexion au Syndicat des Roselières), certaines communes de montagne, et dans une moindre mesure le Syndicat de la Fillière et la C.C. Fier et Usses (réouverture de nombreuses petites sources).
- En outre, les rendements des réseaux sont globalement bons (entre 48 et 78 %, moyenne de 61 %). Il est par contre difficile de tirer des conclusions sur les capacités des réservoirs, qui doivent faire l'objet d'attention plus précise au niveau des communes.
- A eux seuls, les prélèvements estimés dans le lac d'Annecy représentaient 15.883.900 m³ en 2005, soit 62 % des prélèvements totaux sur le territoire du SCoT. Il faut comparer ces volumes aux 1,125 milliards de m³ totaux du lac : les prélèvements représentent 1,4 % du volume total annuel du lac.



- Si les consommations ménages tendent à stagner, l'eau du lac est de plus en plus sollicitée, avec une augmentation de 37 % des prélèvements de 1995 à 2005 (Conseil Général 74, 2007).
- Les prélèvements dans les nappes en amont du lac peuvent affecter leurs niveaux d'eau (Doussard, etc.).
- Globalement, le **nombre de captages est en diminution**, avec **l'abandon de petits captages** peu productifs, difficilement protégés et parfois contaminés.
- La **mise en réseau des captages** compense ces fermetures. Des maillages de secours, surtout au nord du territoire avec le Syndicat des Rocailles ou le Genevois, existent pour sécuriser l'approvisionnement.
- Si le nombre de captages reste assez élevé, il existe une dépendance quantitative à la ressource du lac d'Annecy.
- La plupart des captages sont protégés par des périmètres. Certains **périmètres de captage se trouvent en zone urbaine** (Veyrier, Cruseilles et Meythet/Metz Tessy - Grand Epagny). Il est **très difficile d'imposer des contrôles des rejets** dans ces zones. (cf. carte « Gestionnaires d'alimentations en eau potable »).
- Les transferts d'eau potable permettent de se prémunir des périodes longues de sécheresse, de pollution ou de risques incendies. Toutefois, **les transferts qui dépassent les limites de bassins versants** (entre les Usses et le Fier, le Fier et la Chaize, les Rocailles et Cruseilles) posent la question de leur perturbation hydraulique. Ces éléments sont très peu analysés et leurs impacts restent non évalués.
- L'ensemble du territoire est couvert par des schémas directeurs d'alimentation en eau potable effectifs ou en projet à court terme, à l'exception des communes de Giez, Chevaline, Seythenex, Faverges, Montmin, Cons-Ste-Colombe, Saint Ferréol, Lathuile.

Une difficile mais nécessaire analyse consommations/ressources :

- Une **analyse de type consommations/ressources est actuellement très difficile à mener à l'échelle du territoire** : manque de connaissance scientifique, détermination de niveaux acceptables de prélèvements par rapport aux prévisions de consommation mais aussi par rapport à leurs impacts sur les milieux aquatiques et usages de l'eau. Cette analyse est toutefois souhaitable à l'échelle des communes dans leurs documents d'urbanisme.
- Les capacités d'accueil de la population doivent tenir compte de la ressource en eau potable.



Gestionnaires d'alimentations en eau potable, périmètres de protection de captage et principaux transferts d'eau potable sur le territoire. (A noter : le syndicat d'eau Fier et Lac doit être dissous (syndicat d'étude), la gestion revenant aux communes).



3.1.3. GESTION DES EAUX PLUVIALES

- La gestion des eaux pluviales est mal connue sur le bassin, mais on peut dire que les schémas de gestion sont globalement peu avancés. Il n'en n'existe pas à l'échelle intercommunale.
- Les problèmes d'écoulement des eaux pluviales posent des problèmes de risques naturels, de perturbation des régimes hydrauliques des cours d'eau, de recharge des nappes phréatiques, d'accélération de l'eau vers l'exutoire et donc d'un manque d'infiltration. Ils ont aussi un impact sur le lessivage de particules polluantes dans les masses d'eau et les sols, mais qui est mal connu.
- L'extension de l'urbanisation sans schéma de gestion des écoulements (nouvelles constructions gênant les écoulements, larges surfaces imperméables) est **un élément négatif pour la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels et la protection contre les risques naturels.**
 - La collecte séparative des eaux usées et pluviales (tableau 10) permet de mieux traiter les eaux usées et de restituer l'eau pluviale au milieu naturel sans passer par un traitement. Toutefois, les eaux collectées de manière unitaire permettent de maintenir les étiages de certains cours d'eau lors de leur rejet.
 - L'augmentation des surfaces artificialisées (routes, parkings, toits...) accélère la circulation de l'eau vers l'aval, avec des conséquences en matière de risques naturels et de diffusion de pollutions.

Tableau 39 : Pourcentage de réseaux en collecte séparative des eaux pluviales / eaux usées (SILA, 2006 ; C.C. Cruseilles 2008)

C2A	70 – 100%
C.C. Fillière	? (majoritairement unitaire)
C.C. Fier et Usses	100 %
C.C. Faverges	20 – 30 %
C.C. Tournette	100 %
C.C. Rive Gauche	100 %
C.C. Cruseilles	? (majoritairement unitaire*)

**(unitaire : les eaux usées et pluviales sont mélangées)*



3.2. ENJEUX LIES A L'EAU

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonne qualité globale des eaux de surface (en particulier têtes de bassins versants/affluents, excellente qualité sur le lac d'Annecy) et souterraines ■ Assainissement performant mis en place très tôt et étendu ■ Agriculture extensive, ripisylves, zones humides, morphologies naturelles des cours d'eau ■ Lancement des contrats de rivière ■ Constante amélioration des traitements des effluents d'élevage ■ Lac d'Annecy : ressource importante, 62 % des prélèvements totaux, 16M m³ d'eau ■ Relative stabilisation des consommations d'eau malgré l'augmentation de population ■ Nombre important de captages, périmètres de protection sur leur quasi-totalité. Qualité relativement bonne ■ Réseau des captages développé ■ Assez bons rendements des réseaux d'eau potable (50 à 78 %) ■ Taux élevés en collecte séparative eau de pluie/eau usées pour: C2A, Fier et Usses, Tournette, Rive gauche 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Karsts très perméables (qualité des sources de montagne), molasses très imperméables (migration rapide des pollutions) ■ Etiages : prélèvements forts et envoi direct des eaux usées vers les grosses stations d'épuration en aval, difficultés d'assainissement des hameaux : problèmes surtout en montagne, les Usses et la Fillière ■ Qualité médiocre en aval de l'agglomération et sur les cours d'eau traversant des zones d'activités ■ Méconnaissance de l'impact sur les milieux aquatiques d'une augmentation des prélèvements dans le lac ■ Assèchement de zones humides et recul des roselières sur le lac d'Annecy ■ Qualité d'eau et biodiversité menacées par la température excessive sur la Fillière ■ Réduction des surfaces agricoles => concentration plus forte des épandages sur certains secteurs ■ Déplacement de masses d'eau inter bassins ■ Certains captages situés en zone urbaine : sensibilité aux rejets (aquifère du Fier et lac) ■ Volume total des retenues collinaires insuffisant au nord, déficit d'eau pour arboriculture en été. ■ Eaux pluviales peu traitées et surtout enjeux d'infiltration et de traitement peu connus. ■ Faibles pourcentages en collectes séparatives sur Fillière, C.C. Cruseilles, C.C. Faverges.



Opportunités

- Poursuite du maillage des communes et des captages
- Mise en place de contrats de rivière et gestion des eaux pluviales dans ce cadre
- Amélioration de la connaissance de la ressource en eau à moyen terme
- Réflexion dans le cadre d'écoquartiers
- Création/restauration de zones humides pour la gestion des eaux pluviales
- Valorisation et confortement des zones humides, cours d'eau et espaces associés
- Politique de restauration des roselières du lac d'Annecy

Risques

- Des sécheresses plus fortes à prévoir en été
- Incertitudes de l'impact des consommations sur les milieux naturels, notamment le lac d'Annecy : augmentation des prélèvements dans la nappe du lac sur Faverges/Doussard (notamment période de tourisme)
- Risque de dépendance à une source (lac) en cas de crise grave
- Poursuite de l'imperméabilisation des sols, difficultés et coûts pour gérer les eaux pluviales dans un contexte d'étalement urbain
- Poursuite de l'urbanisation des hameaux éloignés avec risques de déficit en période d'étiages forts, augmentation du linéaire de tuyaux AEP, surcoûts et difficultés d'assainissement

Enjeux

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques, les eaux pluviales et la ressource en eau potable requièrent une attention sur :

- **La sécurisation de la ressource** : l'interconnexion des réseaux, la diversification des ressources,
- **L'enjeu des étiages sévères en période de forts prélèvements** (surtout zones de montagne, La Fillière, Les Ussets) : la maîtrise des prélèvements dans les secteurs sensibles,
- **Le calibrage de l'urbanisation en fonction des capacités d'assainissement et des milieux récepteurs** (en particulier l'incidence des petites stations d'assainissement et assainissement non collectif dans les zones d'urbanisation diffuse),
- **La gestion concertée des eaux pluviales dans un contexte d'étalement urbain** : une meilleure connaissance des enjeux, la maîtrise de l'imperméabilisation des sols, la mise en place de stocks tampons, la collecte séparative des eaux pluviales,
- **Le maintien du réseau écologique**, qui remplit des fonctions majeures dans la gestion de l'eau (cf. partie biodiversité).

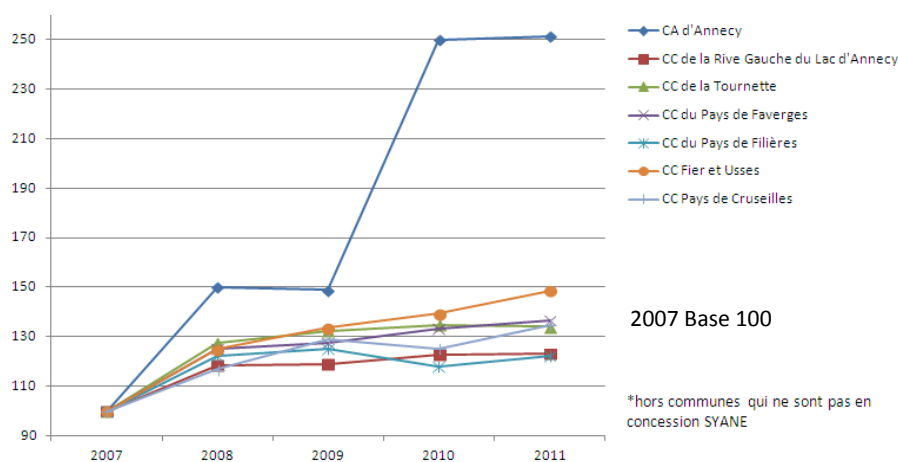


4. ÉNERGIES ET CLIMAT

4.1. ÉTAT INITIAL : LA PLACE PREPONDERANTE DU BATIMENT ET DES TRANSPORTS, PEU DE PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

4.1.1. LA CONSOMMATION ÉNERGETIQUE DU SCoT DU BASSIN ANNECIEN

- Le SCoT du bassin annécien se caractérise par une consommation d'énergie relativement variable selon les années mais dont la hausse globale entre 2000 et 2011 est assez forte. Cet accroissement est particulièrement marqué à l'échelle de la Communauté d'agglomération d'Annecy où la consommation d'énergie a plus que doublé entre 2007 et 2011.



	2007 en (M Wh)	2011 en (M Wh)	Évolution 2007-2011	Part de la consommation totale
CA d'Annecy	373 533	938 636	151%	76%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	54 845	67 502	23%	5%
CC de la Tournette	34 549	46 368	34%	4%
CC du Pays de Faverges	66 838	91 278	37%	7%
CC du Pays de Fillière	27 535	33 665	22%	3%
CC Fier et Usse	4 747	7 049	48%	1%
CC Pays de Cruseilles	37 163	50 127	35%	4%
Total général	599 211	1 234 625	106%	100%

Graphique et tableau illustrant l'évolution de la consommation d'énergie à l'échelle du SCoT du bassin annécien²⁹ entre 2007 et 2011, Source : SYANE

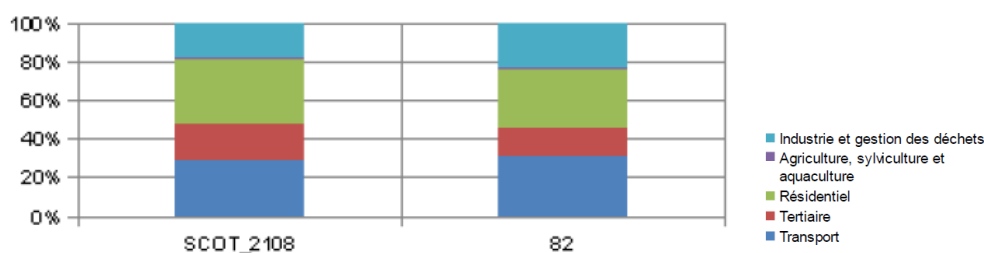
²⁹ hors communes qui ne sont pas en concession SYANE : Allonzier-la-Caille, Argonay, Charvonnex, Choisy, Cuvat, Evires, Groisy, La-Balme-de-Sillingy, Les Ollières, Pringy, Quintal, Sallenoves, Seynod, Sillingy, Saint Martin Bellevue et Mésigny.



	2009 en (M KWh)	2011 en (M KWh)	Évolution 2009-2011	Part de la consommation totale
CA d'Annecy	620 971	1 011 271	63%	72%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	65 145	67 502	4%	5%
CC de la Tournette	45 781	46 368	1%	3%
CC du Pays de Faverges	85 328	91 278	7%	7%
CC du Pays de Fillière	68 880	68 655	0%	5%
CC Fier et Ussets	49 632	51 174	3%	4%
CC Pays de Cruseilles	64 161	66 740	4%	5%
Total général	999 898	1 402 988	40%	100%

Tableau illustrant l'évolution de la consommation d'énergie à l'échelle du SCoT du bassin annécien³⁰ entre 2009 et 2011, Source : SYANE- Société d'Économie Mixte Énergie et Service de Seyssel

- La consommation d'énergie à l'échelle du SCoT du bassin annécien provient essentiellement du secteur des transports avec 34,2 %, suivi du résidentiel (27,6 %). Le tertiaire et l'agriculture représentent quant à eux une partie plus faible.



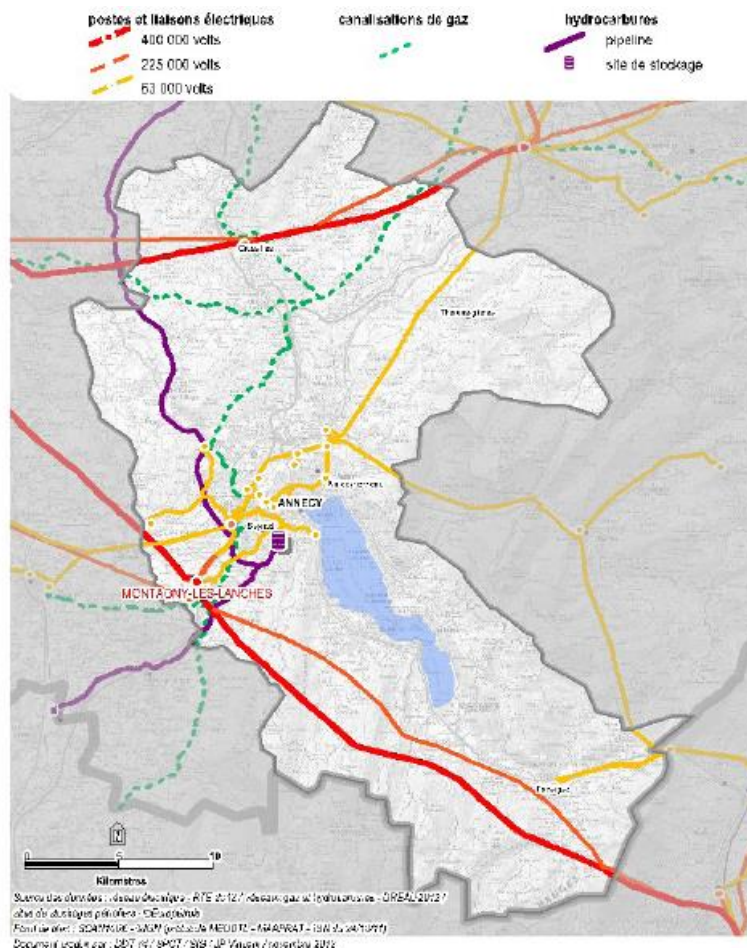
Typologie de la consommation d'énergie à l'échelle du SCoT du bassin annécien et en Région Rhône-Alpes, Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012

Consommation en ktep	SCoT du bassin annécien	Rhône-Alpes
Transport	138	4 693
Tertiaire	92	2 074
Résidentiel	150	4 523
Agriculture, sylviculture et aquaculture	4	246
Industrie et gestion des déchets	89	3 457
Total	483	14 993

³⁰ Toutes les communes

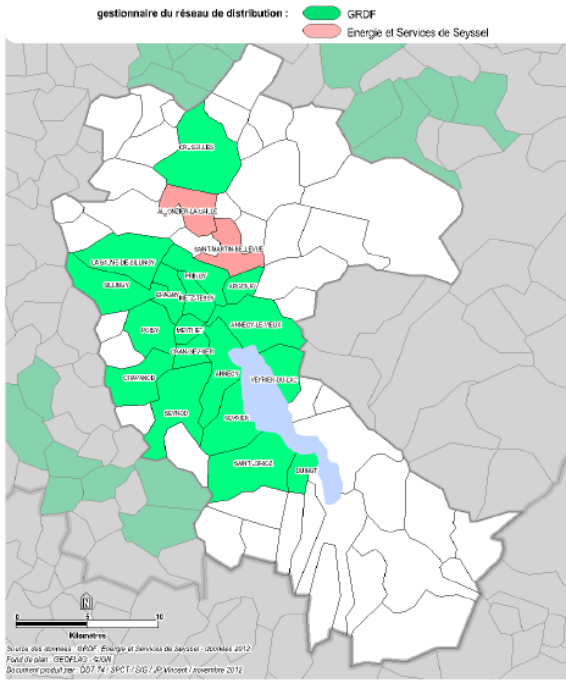


4.1.2. INFRASTRUCTURES ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE



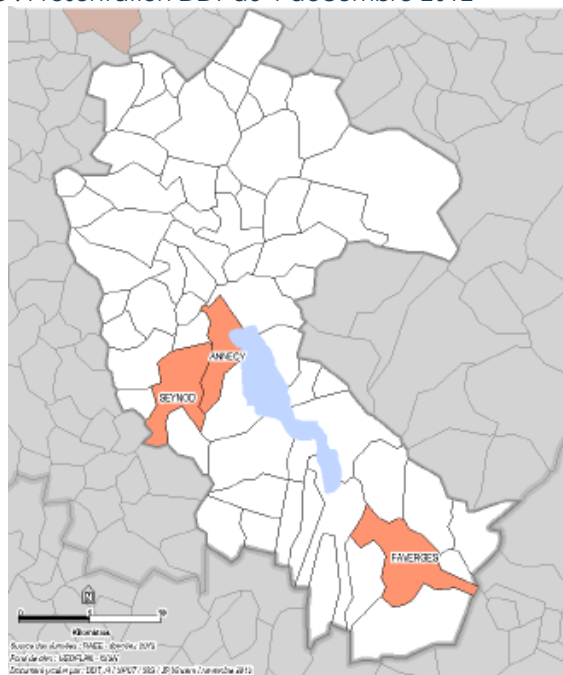
Réseau de transport d'énergie sur le territoire du bassin annécien, Source :
Présentation DDT du 4 décembre 2012

- Le territoire du bassin annécien se caractérise par une répartition équilibrée des réseaux de transport d'énergie.
- Des différences d'approvisionnement sont à noter. On remarque que le Sud du territoire, et notamment la région de Faverges, n'est pas du tout desservi en canalisations de gaz. La carte ci-dessous illustre l'isolement de ce territoire en matière de desserte par un réseau de gaz naturel. De la même façon, les réseaux de chaleur ne concernent que 3 communes du bassin annécien : Annecy, Seynod et Faverges, avec respectivement l'équivalent de 3 000 / 3 500 et 700 logements desservis.



Communes desservies par un réseau de gaz naturel sur le territoire du bassin annécien,

Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012



Communes desservies par un réseau de chaleur sur le territoire du bassin annécien,

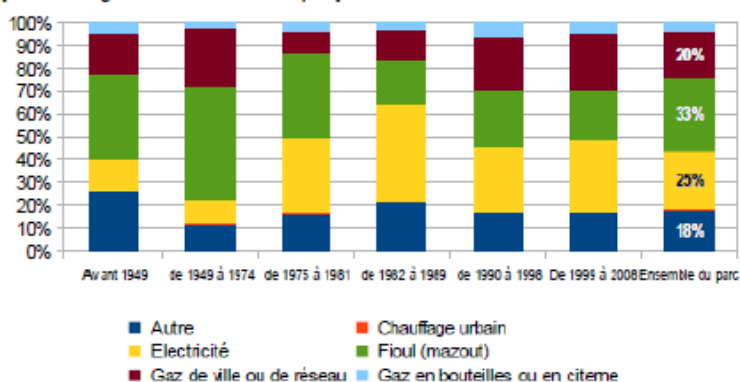
Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012



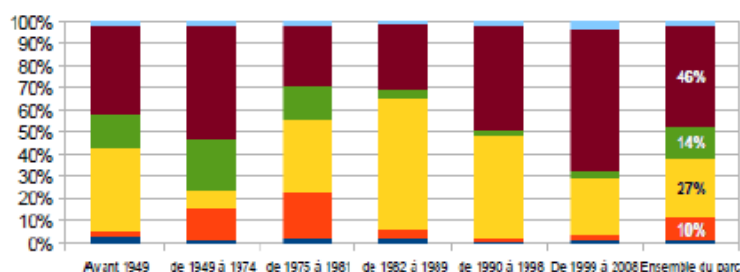
4.1.3. BATIMENTS ET URBANISME (CF. EGALEMENT PARTIE « FORMES URBAINES »)

- Sur le département, on observe une **tendance assez forte à la hausse des consommations d'énergie** (données 1999-2011), et plus particulièrement à l'échelle de la Communauté d'agglomération d'Annecy. Le **secteur résidentiel figure parmi les plus consommateurs en énergie** et concerne pour l'essentiel le **chauffage** (environ 75 % des consommations dans le cycle de vie d'un bâtiment).
- Les énergies utilisées pour les logements divergent selon qu'ils soient collectifs ou individuels, mais aussi grandement selon leur date de construction.
- Dans le cas des maisons individuelles, l'énergie la plus utilisée est le fioul (33 %) malgré les efforts fournis depuis 1974 (date de la première réglementation thermique) en faveur de l'utilisation de l'électricité. L'utilisation du fioul est suivie du gaz de ville avec une part de 20 %.
- Concernant les logements collectifs, le gaz de ville est l'énergie la plus utilisée (46 %) notamment par les logements les plus récemment construits, suivi de l'électricité à 27 %, et du fioul à 14 %. L'utilisation de ce dernier est quasiment inexistante dans les logements collectifs construits à partir de 1990.

Type d'énergie utilisée selon l'époque de construction en maison individuelle



Type d'énergie utilisée selon l'époque de construction en logement collectif



Type d'énergie utilisée selon l'époque de construction du logement, source présentation DDT du 4 décembre 2012

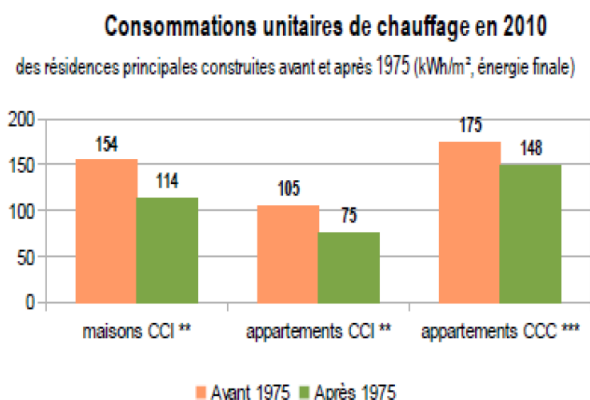


- Les diagrammes ci-dessus montrent que le type d'énergie utilisée varie selon la date de construction des logements.
- Par ailleurs, et à titre d'exemple, la répartition des consommations de chauffage des résidences principales sur le territoire de la C2A est la suivante³¹ :
 - gaz (47,3 %),
 - électricité (24,8 %),
 - fioul (15,5 %),
 - chauffage urbain (8,3 %),
 - autres, comme le bois par exemple (2,9 %),
 - gaz en bouteille ou citerne (1,1 %).
- Le contexte international d'épuisement des ressources doit amener à mettre en place des mesures de réduction des consommations d'énergie.

³¹ Source : Document de synthèse « qualité de l'air » Communauté d'agglomération d'Annecy, 3 janvier 2012
INSEE 2007



- Le secteur du bâtiment, et particulièrement celui du résidentiel, est un secteur où les avantages coûts / bénéfices d'une action d'amélioration thermique sont très élevés. Les causes d'importantes consommations d'énergie sont :
 - Avant tout, la **mauvaise isolation / ventilation des bâtiments** et le faible taux de renouvellement des logements (1 % du parc français total est renouvelé annuellement).
 - **L'ancienneté des bâtiments** est un facteur important des consommations d'énergie pour le chauffage. On remarque qu'une part importante des résidences principales existantes en 2009 a été construite entre 1949 et 1974 (33 %), 12 % avant 1949 tandis que 14 % d'entre elles ont été construites plus récemment entre 1999 et 2008³².
 - 55 % du parc total a été construit après 1974, date de la première réglementation thermique. Ainsi, une part importante d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre est à réaliser dans la **rénovation du bâti ancien**, notamment dans les immeubles des années 1949-1974. Ce dernier type de rénovation peut rencontrer de sérieuses difficultés dans les **prises de décision de la copropriété**.
 - L'utilisation de matériaux peu vertueux tout au long de leur cycle de vie (produire du béton, etc.).



Histogramme illustrant les consommations unitaires de chauffage en 2010 des résidences principales construites avant et après 1975 (kWh/m², énergie finale)

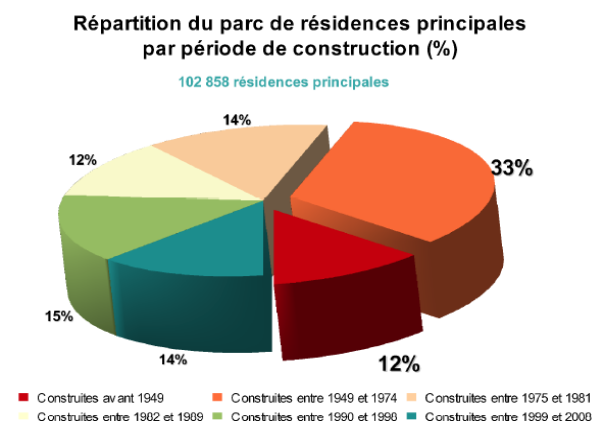
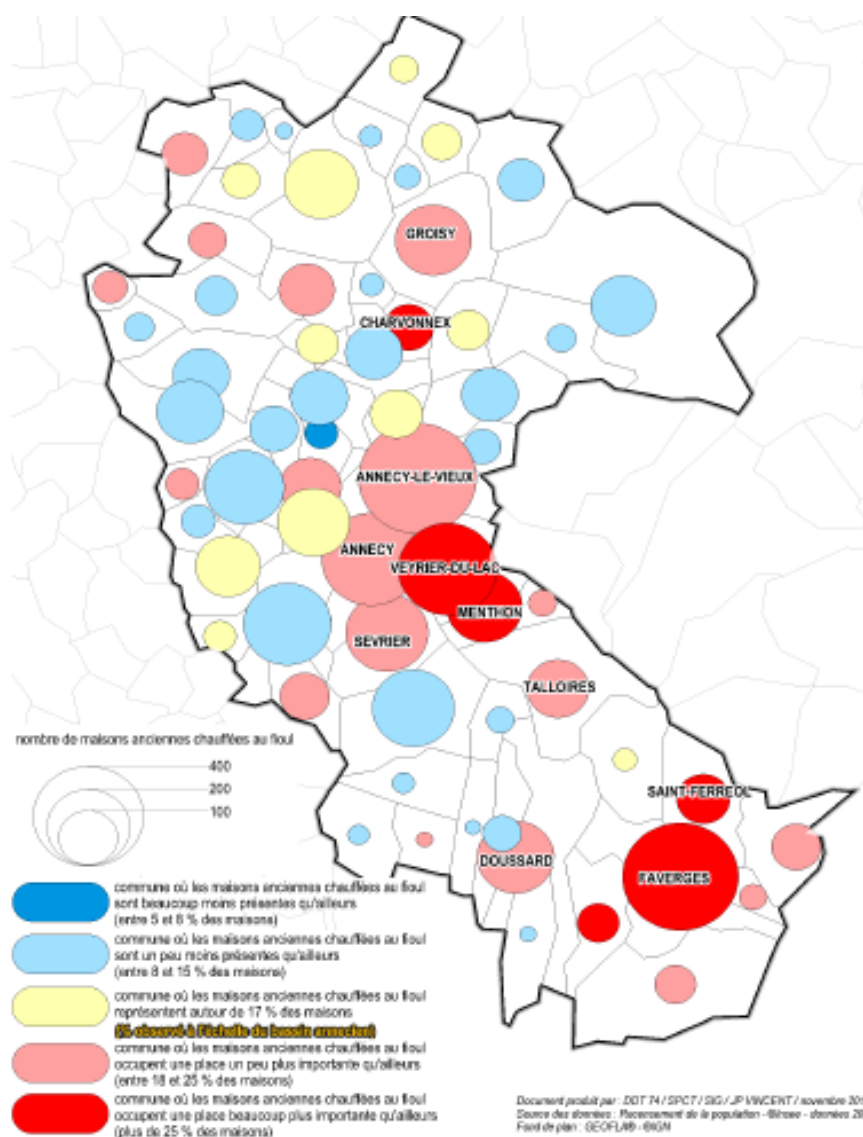


Diagramme circulaire représentant la répartition du parc de résidences principales par période de construction (%)

Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012

- Les modes de chauffage pas ou peu renouvelables. On remarque, par exemple, qu'une part non négligeable des maisons anciennes situées sur le territoire du Bassin se chauffe au fioul.

³² Source : présentation DDT, 4 décembre 2012



Les maisons anciennes chauffées au fioul, Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012

- Les **formes urbaines** pavillonnaires individuelles sont également défavorables aux économies d'énergie : les collectifs ou les formes individuelles groupées permettent des économies importantes de chauffage (réduction de la surface d'enveloppe et de l'emprise au sol).
- L'orientation des bâtiments par rapport au soleil, qui ne peut être pensée que dans le cadre de procédures, conditionne aussi les économies d'énergie.
- Les coûts très élevés du foncier sur le territoire sont très défavorables à l'investissement dans la performance environnementale (surinvestissement en général estimé à 10-15 %, mais rentabilisé et permettant des « bénéfiques » par la suite). Le **foncier public est donc un atout puissant** pour imposer aux promoteurs des conditions environnementales.

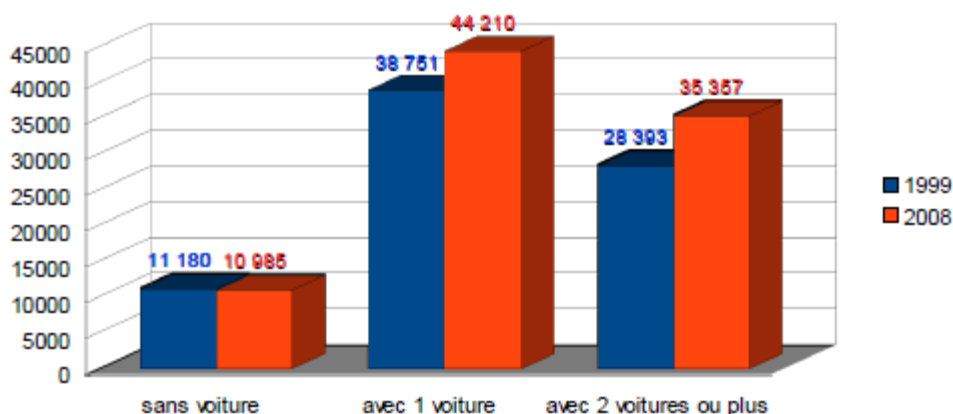


4.1.4. DEPLACEMENTS

- Si la mobilité individuelle semble se stabiliser, on constate néanmoins une augmentation du nombre global de déplacements en lien avec la croissance de la population sur le territoire du bassin annécien. Par ailleurs, les distances parcourues domicile-travail s'allongent.

Les chiffres suivants montrent que la voiture au pétrole est le mode de transport dominant sur le territoire :

- En 2005, le nombre de véhicules par habitant était évalué à 0,59 dans le département (0,50 au niveau national). D'après la préfecture (observatoire départemental), on note une augmentation de 33 % des immatriculations entre 1995 et 2004.

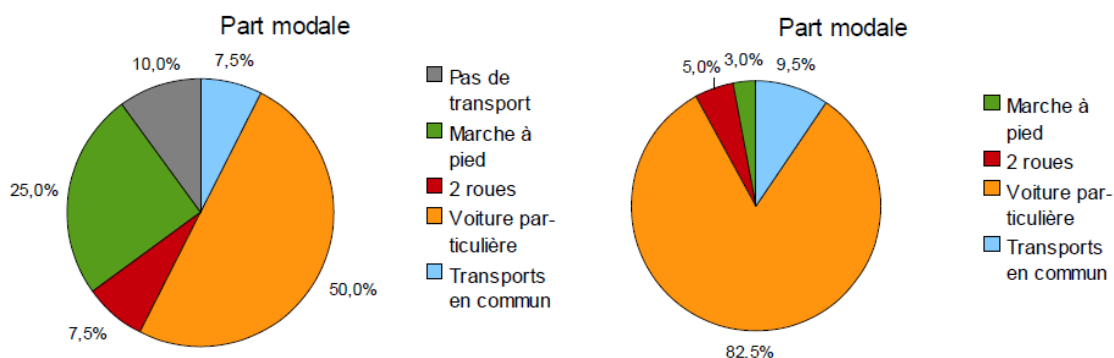


*Représentation du nombre de voitures par ménage à l'échelle du bassin annécien,
Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012*

- Tandis que le nombre de ménages augmente globalement entre 1998 et 2008 (+15,6 %), ceux qui ne possèdent pas de voiture sont plus nombreux de 3 % (ils passent de 12 % des ménages en 1999 à 15 % en 2008). Ceux possédant deux voitures et plus sont encore plus nombreux (+24,5 %), ils représentaient 38 % des ménages en 1999 contre 39 % en 2008.
- La majorité des déplacements en voiture est effectuée par un conducteur seul.
- A l'échelle du territoire du SCoT, les déplacements en voiture doivent représenter une part encore plus importante que dans l'agglomération, les zones rurales disposant de peu de transports collectifs. Le pourcentage doit dépasser les **80 %** (cf. schémas ci-dessous).
- Pour les actifs travaillant et habitant au sein de la communauté d'agglomération d'Annecy, les distances faibles, la part non négligeable de transports en commun dans l'ensemble de la communauté d'agglomération d'Annecy et la topographie favorable au recours au vélo, favorisent le report modal intercommunal autour de la marche à pied (25 %), des deux-roues (7,5 %) et des transports en commun. L'utilisation de la voiture particulière représente 50 %, ce qui est relativement faible par rapport à d'autres territoires.



- **L'urbanisation diffuse ne favorise pas l'organisation de transports en commun** efficaces et incite les habitants à utiliser leur voiture (augmentation des distances domicile-travail.) A l'urbanisation diffuse s'ajoutent, notamment dans le cas de l'agglomération d'Annecy, une situation géographique contrainte (avec la présence des montagnes et du lac) et les difficultés de circulation liées à l'utilisation massive de la voiture autour de l'agglomération. C'est le cas par exemple des actifs travaillant dans une commune de la communauté d'agglomération d'Annecy en dehors de leur commune de résidence. Seuls 9,5 % des déplacements internes sont effectués en transports en commun.
- Selon le Conseil économique et social (BOISSON, 2005), les émissions de GES des ménages du rural-périurbain seraient trois fois supérieures à celles des ménages travaillant et habitant en ville. De plus, à distance de transport égale, un conducteur urbain consomme quatre fois plus d'énergie qu'un individu empruntant le bus.

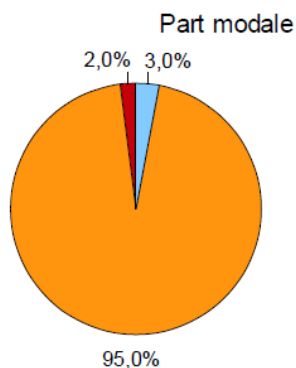


Modes de déplacement des actifs travaillant dans leur commune de résidence

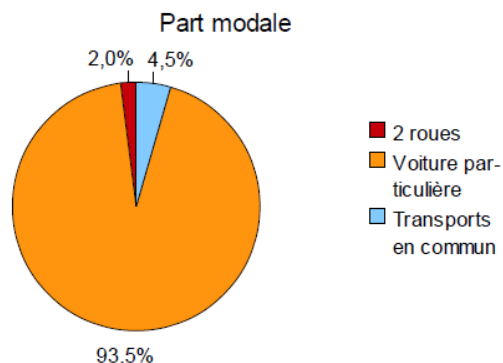
Modes de déplacement des actifs travaillant dans une commune de la C2A mais en dehors de leur commune de résidence (dans l'agglomération et sur la rive ouest)

Source C2A :

- **Le manque de transports en commun vers l'extérieur et l'importance des distances à parcourir** dissuadent les actifs travaillant dans la Communauté d'agglomération d'Annecy et résidant en dehors de cette dernière et inversement, à utiliser les deux-roues ou les transports en commun. Dans le cas des flux sortants par exemple, **93,5 % des déplacements sont effectués en voiture** aux dépens d'une desserte pourtant performante de la Communauté d'agglomération d'Annecy en train et en cars interurbains. Il faut toutefois noter que 80 % des actifs habitant dans la Communauté d'agglomération d'Annecy travaillent en son sein et que les actifs de la Communauté d'agglomération annécienne ne dépendent de fait que très peu de l'emploi extérieur.



Modes de déplacement des actifs travaillant dans la C2A mais résidant à l'extérieur de la C2A



Modes de déplacement des actifs résidant en C2A mais travaillant à l'extérieur de la Communauté de communes (dans l'agglomération et sur la rive ouest)

Source C2A :

- Les **alternatives** au « tout voiture » existent et tendent à se développer : présence de grandes lignes de **transports en commun** (cars, lignes ferroviaires) mais sous-utilisées, projets de transports en site propre, utilisation du vélo en développement sur l'agglomération...
- S'ils peuvent favoriser l'investissement des ménages dans des consommations plus écologiques, les revenus élevés n'incitent pas directement à réduire les factures d'énergie et de déplacement. C'est donc par une action volontaire (ou par des obligations réglementaires) que les ménages se tournent vers l'utilisation d'autres modes de transport.
- On estime à 80 % la part des déplacements ayant pour origine ou destination le domicile de l'utilisateur. Face à une offre lacunaire, les ménages périurbains utilisent plus souvent la voiture ainsi que pour des trajets plus longs. Ce constat confirme les enjeux que représentent la mixité urbaine et fonctionnelle mais également la densification autour des arrêts de transports en commun.³³
- Concernant les déplacements extérieurs, **l'aéroport de Meythet** a connu entre 1997 et 2006, comme la plupart des petits aéroports provinciaux, une réduction du nombre de passagers (-1,87 %, avec 56 000 passagers) suite, dans ce cas de figure, à la mise en faillite de la compagnie exploitant la ligne Anecy-Paris³⁴. Toutefois, le nombre de passagers nationaux semble repartir à la hausse depuis 2003 (après le 11 septembre 2001 notamment). En termes d'émissions de gaz, on peut estimer qu'un voyageur émet autant de GES en avion court courrier que s'il faisait le même nombre de kilomètres seul en poids lourd semi-remorque (source : J.M. JANCOVICI, ADEME, 2001-2007. Bilan Carbone® Entreprises et collectivités, Guide des émissions).

³³ Source : DDT, présentation du 4 décembre 2012

³⁴ Source : Rapport d'observations définitives, CCI de la Haute-Savoie, Aéroport d'Annecy-Meythet, Exercices de 2001 à 2005.



4.1.5. ÉNERGIES RENOUVELABLES

- La Région Rhône-Alpes a adopté en 2010 un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), institué par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, visant à décrire les efforts à produire pour respecter le Facteur 4 dont l'objectif est de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ainsi, la Région Rhône-Alpes envisage de réduire, par rapport à 1990, de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, et de diviser par 5 les émissions de GES d'ici 2050. Au-delà de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SRCAE prévoit le développement des énergies renouvelables. Il porte une attention particulière à la qualité de l'air et à l'adaptation aux effets du changement climatique.
- Les installations d'énergies renouvelables et les constructions écologiques restent très marginales.
- **Les projets d'aménagements (ZAC, lotissements...) écologiques sur le territoire sont peu nombreux.** Le Sillon Alpin et le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) recherchent actuellement des sites potentiels pour l'installation de tels projets. Une étude de sensibilisation en direction des élus est également lancée par la Direction départementale de l'équipement.
- Dans la **construction**, l'utilisation du bois (20 à 25 % des constructions neuves en Haute-Savoie) permet de stocker du carbone et est un matériau renouvelable consommant peu d'énergie grise³⁵. Ce type de construction peut représenter un créneau de développement à privilégier pour les filières du territoire.
- En outre, la construction en paille ou à partir d'autres matériaux issus de l'agriculture tend à se développer en France. Des exemples existent sur le territoire.
- Les **énergies renouvelables** (tableau 11) représentent moins de 7 % des consommations énergétiques de l'habitat et sont donc encore assez marginales.
- On peut noter quatre pistes importantes, qui sont sous-développées : l'hydroélectricité et les pico-barrages, le solaire thermique, voire photovoltaïque, la méthanisation (une étude est lancée par le Conseil Général) et enfin le bois énergie.
 - Un nombre important de maisons est doté de toitures susceptibles d'accueillir des panneaux solaires.³⁶
 - Par ailleurs, le territoire du bassin annécien se caractérise par une diminution des déclarations de forages géothermiques et aquathermiques entre 2007 et 2012, après avoir connu un pic en 2010 avec environ 35 déclarations (voir carte ci-dessous).
 - Le potentiel en biogaz agricole est relativement faible à l'échelle globale du territoire et se situe entre 0 et 5 000 000 kWh et entre 5 000 000 et 10 000 000 kWh dans le nord-est du territoire du bassin (voir carte ci-dessous).
 - Le potentiel hydroélectrique concerne une partie infime du territoire et est par ailleurs assez difficilement mobilisable. Il existe à l'heure actuelle 3 centrales hydroélectriques (voir carte ci-dessous).

³⁵ Toute l'énergie nécessaire à la durée de vie d'un matériau, du transport à la production, etc.

³⁶ Source DDT, présentation du 4 décembre 2012



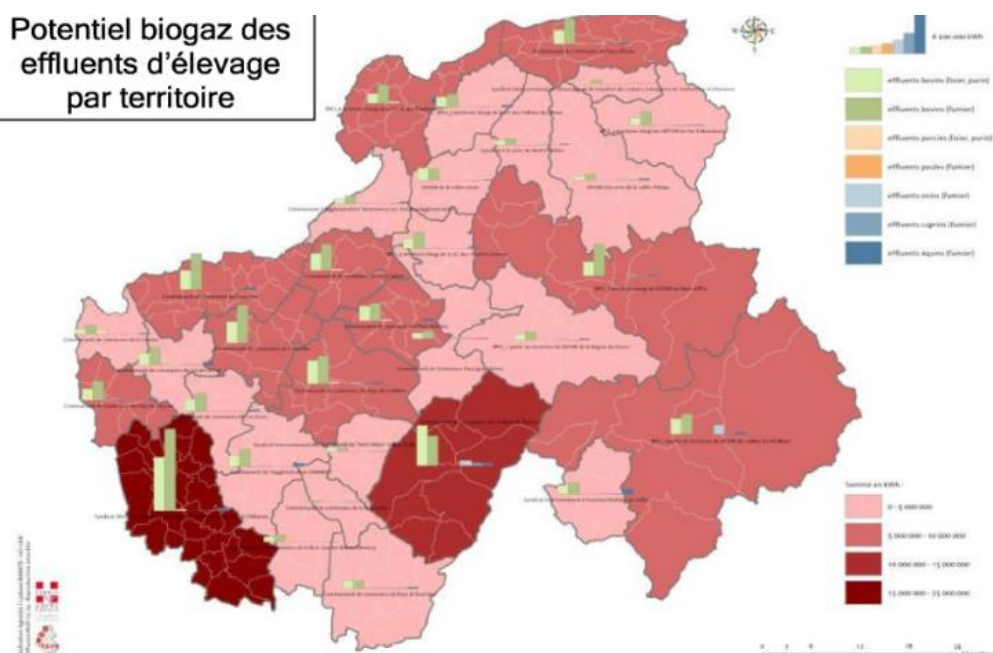
- Selon la DDT, quelques communes appartenant au bassin annécien ont été classées « zones favorables » à l'installation d'éoliens, à l'exemple d'Annecy, Rumilly, Quintal, Sévrier ou Seynod (voir carte ci-dessous).

Tableau 40 : Energies renouvelables estimées

	Production énergie (MWh/an)	
	Chaleur	Électricité
5 barrages hydroélectriques du Fier (3 sur le territoire)	-	290 000
Pico-barrages (surtout montagne)	-	80
Solaire thermique	1 547	-
Solaire photovoltaïque ³⁷	-	177
Combustion matière organique/réseau de chaleur	89 900	-
Bois énergie	17 636	-
Bois bûche	Non évalué	-
Géothermie basse température	Non évalué	-
Eolien	-	0

(Sources données : Conseil général 2007 – Contrat bassin versant du Fier ; Explicit 2008 - CDRA bassin annécien Plan énergie climat territorial).

Potentiel biogaz des effluents d'élevage par territoire



Potentiel biogaz des effluents d'élevage par territoire

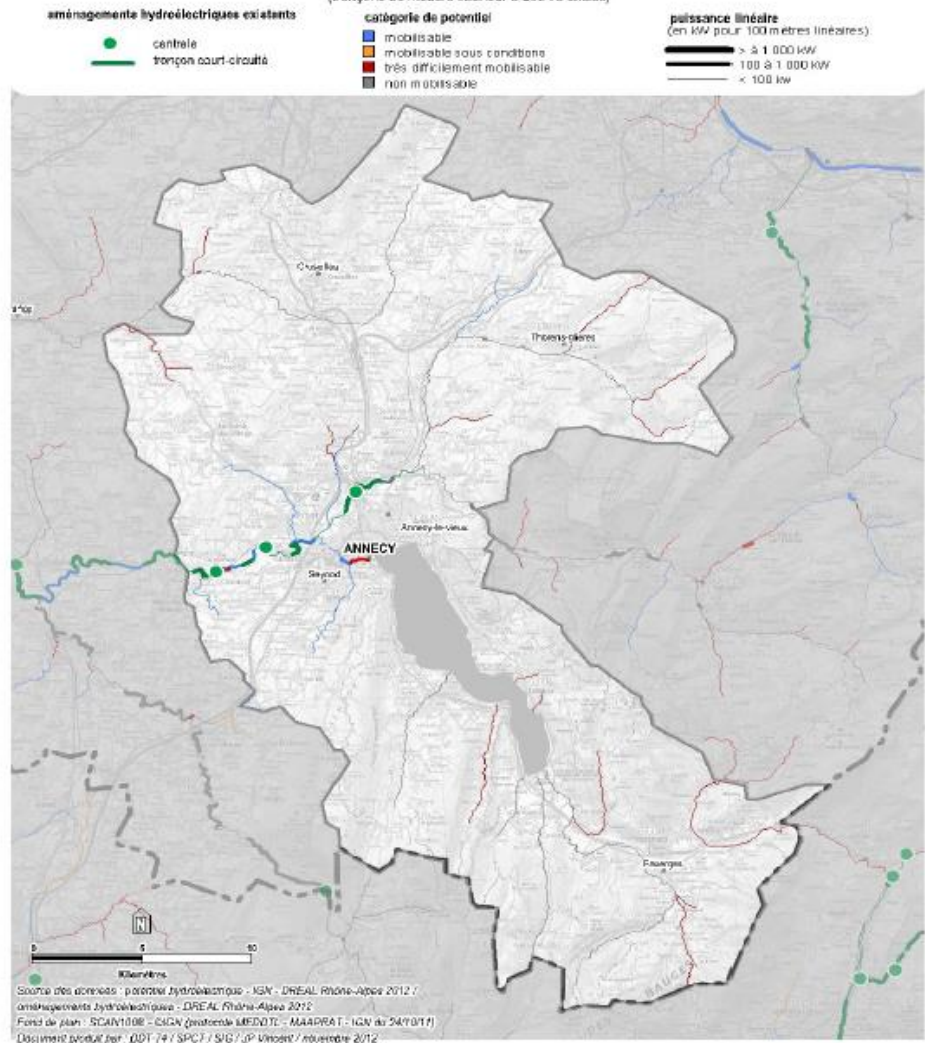
Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012

³⁷ Gisement solaire estimé à 1220/1350 kWh/m²/an par l'Ademe

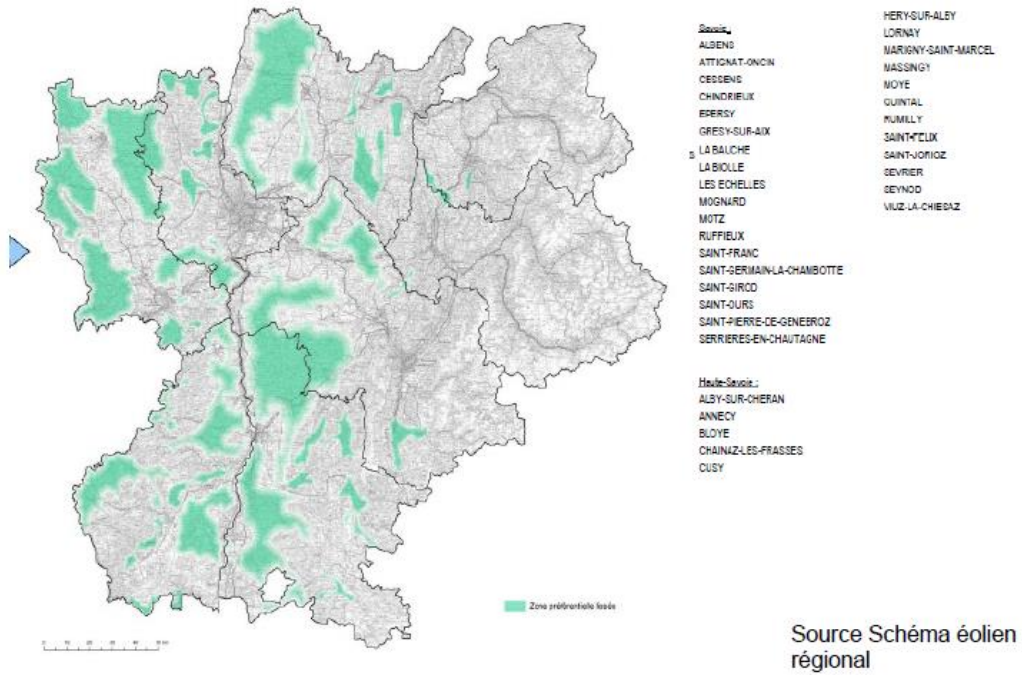


Potentiel hydroélectrique résiduel sur le réseau hydrographique du bassin annécien

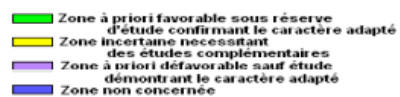
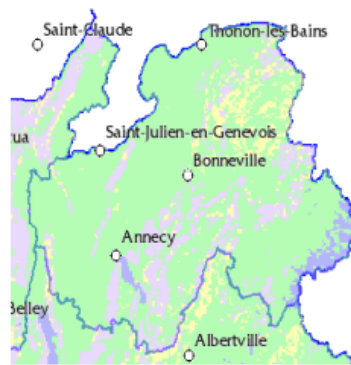
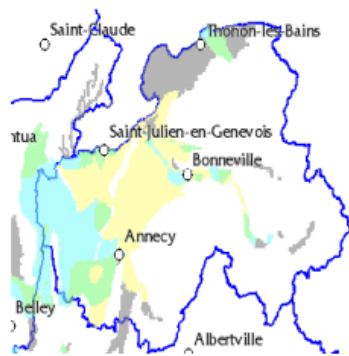
(traversons de module inférieur à 200 l/s exclus)



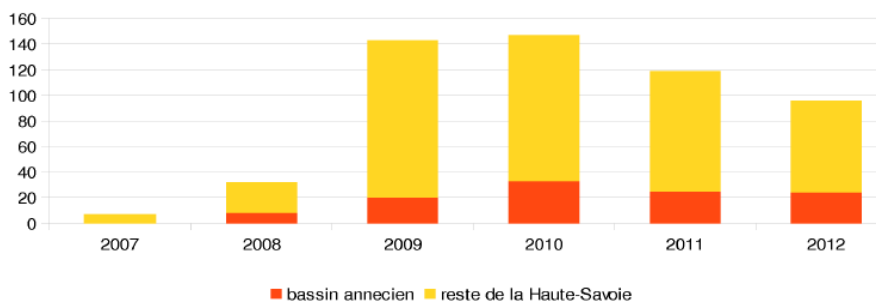
Potentiel hydroélectrique résiduel sur le réseau hydrographique du bassin annécien
Source SRACAE



Zones favorables à l'installation d'éoliens
 Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012

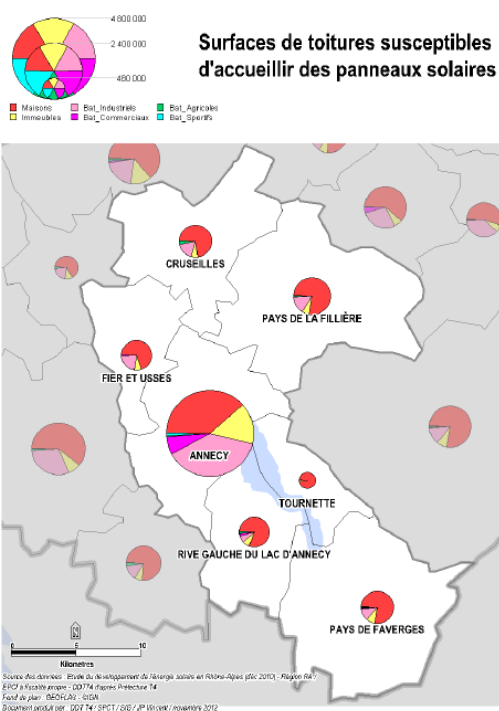


Potentiel géothermique de la Haute Savoie
 Source : présentation DDT du 4 décembre 2012



Déclaration de forages géothermiques et aquathermiques en Haute-Savoie sur la période 2007-2012 (au 1^{er} octobre 2012)

Source : Présentation DDT du 4 décembre 2012



Surfaces de toitures susceptibles d'accueillir des panneaux solaires

Source : DDT, présentation du 4 décembre 2012

■ **Le bois énergie :**

- Le bois énergie est de plus en plus associé au développement des énergies renouvelables et a pour avantage de favoriser le développement local, la création d'emploi ou encore le maintien de la filière bois construction.
- Les logements utilisant le bois énergie comme combustible sont en proportion moins nombreux à l'échelle du SCoT du bassin annécien que dans les territoires environnants.³⁸

³⁸ Source : présentation DDT du 4 décembre 2012



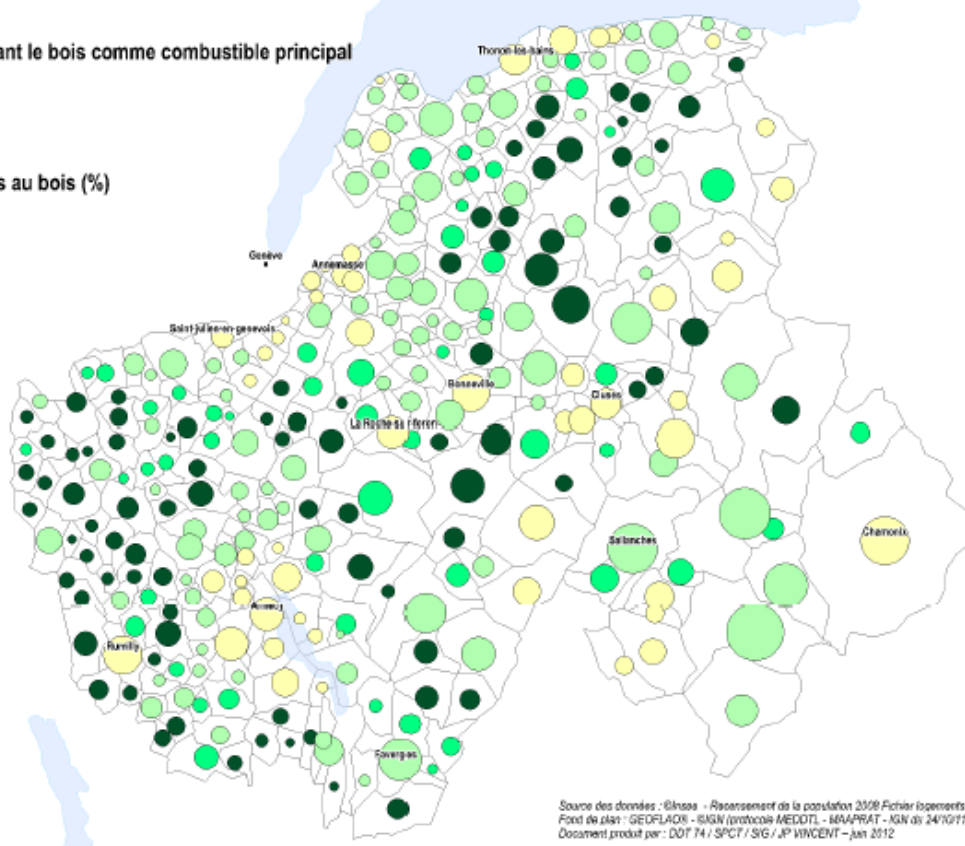
- Il existe deux chaudières collectives sur le territoire, à Thorens et Faverges. Des projets sont en cours à Pringy, Les Ollières, La Balme de Sillingy et Villaz. Seule une demande importante pourra tirer le développement de la filière : les filières d'approvisionnement en bois existent et pourraient tripler leur production, mais **manquent de débouchés** (CG74, FIB74 2009 et Prioriterre 2007).
- Les forêts privées, très morcelées, sont essentiellement utilisées en bois bûche et bois d'agrément³⁹, mais pourraient être utilisées comme bois de chauffage de manière plus efficace. Pour rentabiliser l'achat d'une chaudière à bois (ou tout autre chaudière), il est préférable de les mettre en place dans des logements groupés.
- Selon le Conseil Général et FIB 74 (2009), l'emprise des routes d'accès aux forêts est souvent limitée par une urbanisation trop proche.
- Les installations bois énergie peuvent présenter l'inconvénient de consommer du foncier : une chaudière de quelques centaines de kW nécessite une surface minimum de 20/30 m² pour la chaufferie et 20 m² pour le stockage (source : AGEDEN).
- Enfin, les chartes forestières sont des outils pouvant impulser des dynamiques de valorisation (une charte dans les Bauges).

Logements utilisant le bois comme combustible en Haute-Savoie

Nombre de logements utilisant le bois comme combustible principal



Part des logements chauffés au bois (%)



Source des données : Glnsa - Recensement de la population 2008 Fichier logements
 Fond de plan : GEDFLAOR - IGN (protocole MEDDTL - BRAPPAT - IGN du 24/02/11)
 Document produit par : DDT 74 / SPCT / SIG / JP VINCENT - juin 2012

³⁹ Doit présenter une part importante en zone rurale mais non estimée



4.2. ENJEUX DES ENERGIES / CLIMATS

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none">■ Parc de logements assez récent par rapport à la moyenne nationale (54 % du parc date d'avant la première réglementation thermique 1974).■ Pourcentage important de constructions bois : faibles consommations d'énergie pour la production de matériaux.■ Concentration d'habitats collectifs sur l'agglomération, potentiel d'amélioration thermique.■ Réseau SIBRA avec bonne performance.■ Présence de l'axe voie ferrée Aix - La Roche, desserte de communes rurales, ligne directe Annecy - Paris.■ Croissance de la part modale du vélo sur l'agglomération.■ Initiatives TC : Rives Bus, stations de ski...■ Filière bois structurée et sécurisation par pluriactivité.■ Ressource en bois conséquente : haies, boisements.■ Une consommation d'énergie qui évolue modérément grâce à la forte utilisation du gaz naturel et de l'électricité.■ Présence de 5 barrages hydroélectriques sur le Fier dont 3 dans le territoire. Production de 290 000 MWh/an.■ Valorisation énergie de l'incinérateur de déchets, 4 réseaux de chaleur.■ Potentiel géothermie basse température.■ Consommation bois bûche a priori importante en zone rurale.■ Initiatives locales de développement de chaudières bois multipliées.■ Ensoleillement favorable au solaire.	<ul style="list-style-type: none">■ Assez peu de projets d'éco-quartiers en réflexion.■ Importance des maisons individuelles diffuses sur déperdition de chaleur bâtiments.■ Une part encore trop importante de maisons anciennes chauffées au fioul.■ Absence de formation, déficit de l'offre pour technologies alternatives.■ Peu de ressources foncières publiques pour impulser des choix plus durables.■ Déficit d'information sur les parkings relais et les possibilités d'utilisation des TC, sous-utilisation des TC notamment pour cause de coût élevé, cadencements insuffisants, cadencements ferrés faibles.■ 80 % des déplacements en voiture individuelle avec pour cause : étalement urbain, insuffisance des alternatives crédibles et contraintes liées à la voiture individuelle.■ Pas de diagnostic sur le transport de marchandises.■ Production d'énergie renouvelable encore très peu développée :<ul style="list-style-type: none">- Potentiel géothermie haute température non évalué et caractérisé par un nombre de forages en diminution, potentiel éolien sur certaines communes mais contraintes d'aménagement fortes.- Filière bois encore peu développée. Problèmes de desserte, morcellement foncier, pentes, manque de projets chaudières collectives.■ Certains PLU sont des freins potentiels à la mise en place de panneaux solaires.■ Manque important de formation entraînant un déficit de l'offre pour des technologies alternatives.



Opportunités

- Développement des éco- quartiers.
- Programmes de rénovation thermique encouragés par l'Etat et les collectivités.
- Mise en place de parkings relais.
- Projets de TCSP à l'étude.
- Développement prévisible de nouvelles technologies, notamment vélos électriques.
- Projet de méthanisation du département.
- Contraintes réglementaires à venir / encouragements fiscaux.
- Développement des acquisitions foncières des collectivités dans le bois.
- Exploitation des haies par convention entre collectivités et agriculteurs.
- Poursuite d'installations de nouvelles sources d'énergies renouvelables.
- Projet envisagé de TCSP : rive gauche, axe de la RD 1508 et plaine d'Annecy.

Risques

- Poursuite de l'étalement urbain.
- Éventuelle insuffisance de parkings relais du fait du covoiturage et développement des TC.
- Méthanisation : difficultés pour récupérer la matière organique triée, besoin de surfaces agricoles (en régression) pour épandre les produits du process.

Enjeux

Trois axes de réflexion se dégagent sur les problématiques d'énergie, fortement liées aux formes urbaines et à l'organisation du territoire en polarités, ainsi qu'un axe de « gouvernance » :

- **Le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie dans les opérations d'urbanisme, en tenant compte de leur intégration paysagère, urbanistique et architecturale** (volumes, matériaux et isolation, orientation et énergies renouvelables).
- **L'organisation du territoire et des flux de déplacement plus sobres en énergie**, en gérant :
 - le nombre des déplacements et l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle,
 - les TC et modes doux,
 - les filières courtes (déchets, matières premières, marchandises).
- **La production et la diversification des énergies en fonction des potentiels locaux réellement mobilisables :**
 - les filières bois énergie et construction, en tenant compte des équilibres fonctionnels de la forêt et de l'occupation des sols agricoles, face à la demande en biomasse-énergie (boisements de courte rotation, place des haies bocagères) ;
 - le développement des énergies renouvelables dans les opérations d'urbanisme ;
 - l'énergie solaire, hydroélectrique (pico micro centrales), la valorisation des matières organiques, la géothermie et l'éolien.
- **Les interfaces avec les orientations des plans climats territoriaux.**



5. QUALITE DE L'AIR

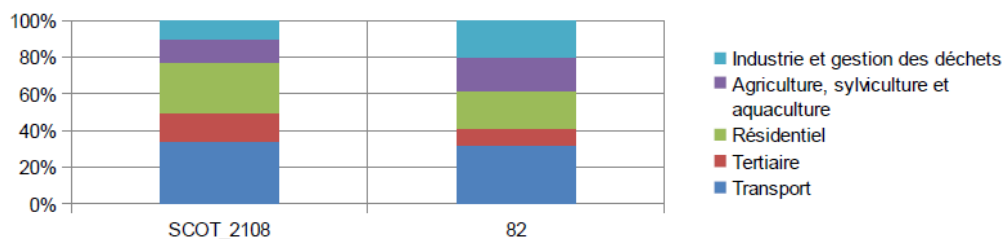
5.1. ÉTAT INITIAL : LE POIDS DES DEPLACEMENTS EN VOITURE INDIVIDUELLE

5.1.1. POURQUOI S'EN PREOCCUPER ?

- Une étude de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (05/05/2004) montre que la pollution de l'air par les particules fines serait responsable de 6 500 à 9 000 décès en 2002 par cancer du poumon et maladies cardio-respiratoires. Certaines substances cancérigènes (HAP) se fixent en effet sur ces particules.
- Par ailleurs, il existe une corrélation entre teneur en particules et apparition de bronchites.
- L'oxyde d'azote entraîne des altérations des fonctions respiratoires. Il augmente chez l'enfant la sensibilité des bronches aux infections microbiennes.
- L'ozone entraîne des irritations oculaires, des migraines, de la toux et une altération pulmonaire surtout chez les enfants et les asthmatiques. L'ozone agit également défavorablement sur le développement des végétaux.
- Enfin, le dioxyde de soufre peut altérer les fonctions respiratoires. Par ailleurs, il forme de l'acide sulfurique qui contribue au dépérissement de la végétation.

5.1.2. DIAGNOSTIC ET CAUSES

- Les principales sources d'émissions à l'origine de la pollution de l'air sont : les **combustions, le trafic routier et les logements avec le chauffage urbain pour un tiers chacun** et, dans une moindre mesure, l'activité industrielle.



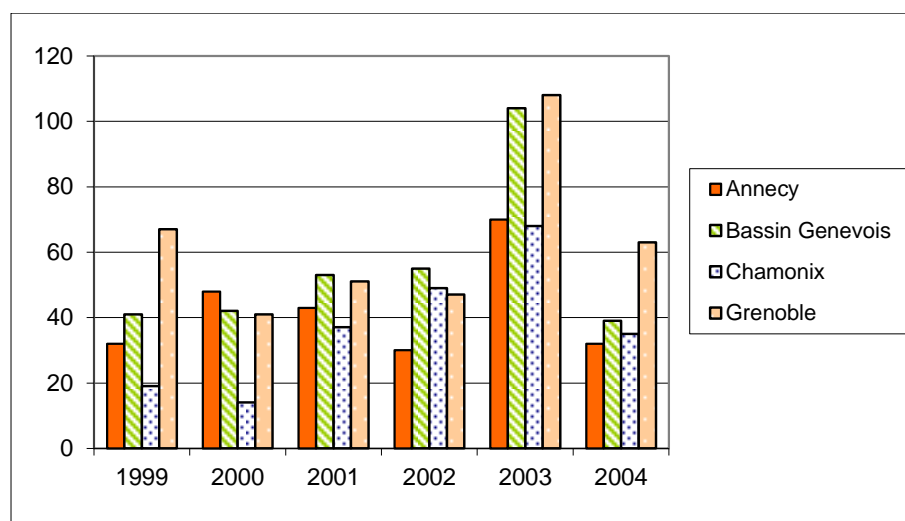
Emissions en kteqCO2	SCOT du Bassin Annécien	Rhône-Alpes
Transport	411	13773
Tertiaire	182	4124
Résidentiel	332	8874
Agriculture, sylviculture et aquaculture	158	7824
Industrie et gestion des déchets	117	8632
	1201	43227

Typologie des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du SCOT du bassin annécien et de la Région Rhône-Alpes

Source : présentation DDT du 4 décembre 2012



- Soucieux des enjeux environnementaux et face à la hausse continue des émissions d'énergie, la C2A et les communes membres ont fixé un objectif de réalisation de bilan carbone.
- Globalement, le territoire du bassin annécien est assez peu touché par une mauvaise qualité de l'air, mais les comparaisons sont très difficiles à établir entre différentes villes. L'indice ATMO, qui est calculé à partir des concentrations de différents polluants de l'air et exprimé sur une échelle de 1 à 10, permet de montrer la qualité générale de l'air sur l'agglomération d'Annecy (cf. graphique ci-dessous).



Nombre de jours où l'indice ATMO a été supérieur ou égal à 6 (6 : médiocre sur une échelle de 1 à 10, excellent à exécration), comparaison par rapport à d'autres territoires des Alpes

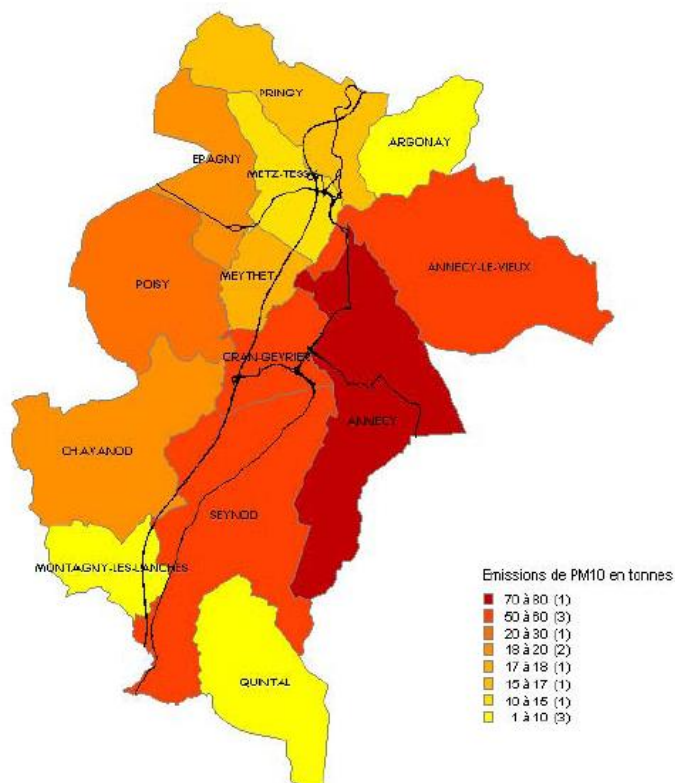
Sources : ASCOPARG, COPARLY, L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie)

- La localisation des emplois, majoritairement sur l'agglomération d'Annecy, et le report toujours plus important de populations vers les zones rurales, favorisent des déplacements journaliers importants et des pics de pollution.
- De plus, les transports en commun sont insuffisants en dehors de l'agglomération, notamment : RD 1508 en direction de Sillingy/La Balme, RD 1508 en direction de Faverges, D14 en direction de Thônes, axe Annecy-Cruseilles-Genève et axe Annecy-Thônes (notamment saison de ski).
- L'impact de la **vitesse automobile** est considérable. Une diminution de 20 km/h sur autoroute représenterait des réductions de 20 % des émissions en monoxyde de carbone, de 11 % celles de monoxyde d'azote et de 48 % celles d'oxyde de soufre.
- Les bouchons ont aussi un impact significatif, en particulier dans la pollution de l'habitacle des voitures.



5.1.3. ANALYSE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

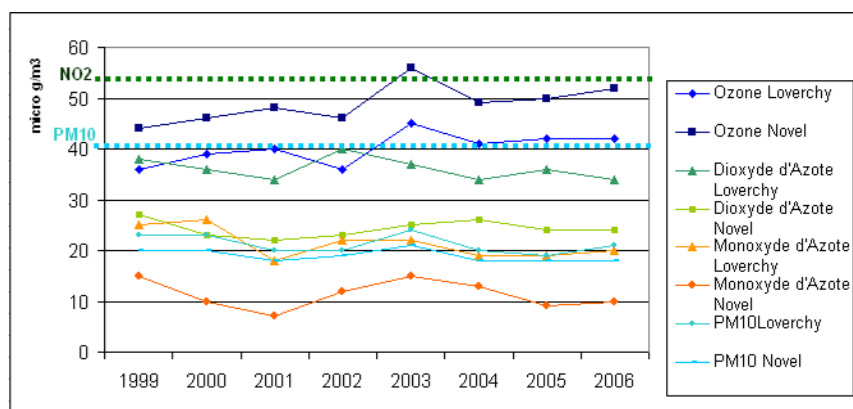
- La carte ci-dessous illustre nettement les impacts de la circulation sur les émissions de PM10. On remarque que la région autour d'Annecy est la plus fortement touchée par la présence de ces particules.



Répartition 2008 des émissions de PM10 (inventaire 2008, version janvier 2011)

Source : Bilan des émissions polluantes et de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération d'Annecy (document de travail)

- Deux stations de relevés se trouvent sur l'agglomération d'Annecy (Novel et Loverchy). Comme nous nous en doutons, les déplacements interurbains provoquent des émissions importantes. Toutefois, la progression des polluants depuis 1999 n'est pas très significative (cf. graphique ci-dessous). On note même de légères diminutions et seul l'ozone augmente de 17 à 18 % sur les deux stations.



Evolution des principaux polluants dans l'agglomération

Sources : Association Air APS). Normes : les traits sont les valeurs limites. Pour l'ozone, l'objectif de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3 \text{s}$ s'exprime en moyenne horaire

- L'ozone a la particularité de se former en ville et de se déplacer dans les zones rurales et particulièrement en altitude. C'est donc bien **un problème global qui intègre, dans les causes (migrations pendulaires) et les conséquences (déplacement des pollutions), la ville autant que les zones rurales.**

	NO _x (t)	PM10 (t)	PM2,5 (t)	CO (t)	SO ₂ (t)	COVNM (t)	HAP (kg)
Agriculture/nature	22,6	6,64	4,15	25,6	1,53	309	0,326
Industrie	183	136	74,8	73,1	173	988	66
Résidentiel	135	81,4	79,7	865	65,5	522	605
Tertiaire	101	8,4	8,19	59,5	36,7	5,21	72,2
Transports	1184	112	89,7	2972	7,59	408	1077
Agglomération d'Annecy	1626	344	257	3995	284	2232	1821
Total Haute Savoie	10009	3838,4	3149,4	33682	1556,5	29144,6	24081,3
Total Région	113922	34046	26774	300887	28534	243172	203694
% Département	16	9	8	12	18	8	8
% Région	1	1	1	1	1	1	1

Émissions annuelles en tonnes sur le périmètre de l'agglomération d'Annecy (inventaire 2007 – version janvier 2011).

- Le tableau ci-dessus fait un état des lieux des émissions dans l'agglomération d'Annecy suivant les secteurs d'activités sur l'année 2007. Avec 73 % des polluants émis, les transports constituent le secteur le plus émetteur, suivi du secteur résidentiel qui est une source non négligeable de particules.
- A noter au titre des émissions ponctuelles, l'incinérateur de Chavanod concernant la dioxine, métaux lourds, le mercure entre autres particules.
- Même si **les concentrations émises sont très fortement réduites grâce aux nouvelles normes et à des travaux / études en cours, les concentrations se cumulent dans les chaînes alimentaires.**
- Il est donc primordial de réduire les déchets à la source pour éviter leurs effets sur la santé (reproduction, système nerveux, cancers, « anomalies chromosomiques et autres malformations majeures », etc. - *INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE, 2003*).



5.1.4. ACTIONS ENTREPRISES

- **Pour lutter contre le changement climatique et adapter le territoire aux impacts de ce dernier**, la ville d'Annecy a adopté un Plan Climat Energie territorial en mars 2012. Afin d'optimiser la mise en application du PCET, un « Club Climat de la Ville » a été mis en place et une charte « S'unir pour le climat » a été signée le 2 juillet 2012. La Communauté d'agglomération d'Annecy s'est lancée à son tour dans l'élaboration de son PCET en septembre 2012.

5.2. ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none">■ Absence d'industries lourdes polluantes.■ Agglomération de taille modérée.■ Territoire de montagnes, nombreux espaces naturels et forestiers éloignés des axes de communication.	<ul style="list-style-type: none">■ Forte prédominance de la voiture individuelle pétrole dans les moyens de déplacement, favorisée par une bonne performance des infrastructures routières et autoroutières.■ Le transport routier et les logements urbains avec le chauffage, émetteur significatif de polluants.■ Quelques entreprises polluantes.■ Émissions de l'incinérateur Chavanod.■ Pollution de l'air intérieur (comme "partout" en France) mais pas de diagnostic global à ce sujet.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">■ PDU sur l'agglomération en cours d'élaboration.■ Études fines lancées sur les émissions de l'incinérateur de déchets. Actions pour réduire les concentrations en dioxines, etc.■ Obligations pour réduire la partie incinérée des déchets dans le projet de Loi Grenelle de l'Environnement.	<ul style="list-style-type: none">■ Maintien d'une part importante de déplacements en voiture individuelle.■ Maintien d'un équilibre économique dépendant de la quantité de déchets incinérés.
Enjeux	

Cf. enjeux liés à l'énergie dans les transports.



6. DECHETS

L'état initial de l'environnement a été finalisé en 2009. Le projet de SCoT a été développé sur cette base, avec une mise à jour ponctuelle de certaines données. Ces évolutions de données ne sont pas de nature à remettre en cause les enjeux qui ont servi de base à l'établissement du PADD et du DOO.

6.1. ÉTAT INITIAL : UNE GESTION MISE EN PLACE, MAIS UN MANQUE DE VALORISATION MATIÈRE ET DE GESTION DES DECHETS INERTES

6.1.1. DECHETS MENAGERS⁴⁰

Tableau 41 : Bilan des valorisations des déchets ménagers et assimilés, comparaisons départementale et régionale

Indicateurs (kg/hab./an et %)	SCoT	Rhône Alpes	Hte Savoie
Tonnages collectés en ordures ménagères collecte traditionnelle	314	398	421
Tonnages collectés en collecte sélective (tri, déchetterie tout inclus)	232	192	239
Tonnages collectés en déchetterie (inclus déchets redirigés vers incinération)	160	176	143
Part de déchets incinérés avec valorisation énergie	49%	32%	59%
Taux de valorisation matière -hors matière organique- (tonnages valorisés en déchetterie et collecte sélective/tonnages globaux collectés)	33%	22%	23%
Compostage	5%	10%	13%
Taux de déchets non valorisés (enfouissement+incinération sans valorisation énergie)	14%	36%	5%
Taux de valorisation total	86%	64 %	95%

(Sources : SINDRA 2007 ; SILA/intercommunalités 2005/2006, complétées par SILA 2007)

- Sur le territoire du SCoT, le ramassage (porte à porte, apport volontaire, déchetterie, gestion) est assuré par les intercommunalités⁴¹. Le SILA assure le traitement des déchets par l'incinération, le tri de déchets issus du tri sélectif et des déchets verts pour certaines collectivités. Le SILA a engagé un programme de requalification de son usine SINERGIE, en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Le projet prévoit la diminution de la capacité d'incinération, un traitement optimisé des rejets et une augmentation significative de la valorisation (production d'électricité). La valorisation matière est pour l'essentiel assurée *in fine* par des entreprises privées.
- **Entre 1992 et 2001, on note une hausse générale des tonnages (+1,5 % par an – DRIRE, 2005⁴²)** due à des habitudes de consommation différentes (emballages, baisse du nombre d'individus par ménage, recours à l'importation nécessitant des emballages...).





⁴⁰ Déchets des ménages et des entreprises collectés dans les mêmes conditions.

⁴¹ Sauf sur la rive gauche, où la gestion de la déchetterie et du tri sélectif est assurée par le SILA.



- La quantité d’ordures ménagères produites est sensiblement équivalente à la moyenne nationale (353 kg/hab./an en 2004, d’après l’ADEME).
- Les communautés de communes de la Tournette, Faverges ou celles de Rive gauche et C2A dans une moindre mesure se démarquent par des quantités par habitant importantes. Le tourisme explique en partie cette tendance.
- La **saisonnalité est marquée pour les intercommunalités touristiques** (les pics les plus significatifs sont visibles pour Faverges, Rive Gauche, la Tournette), avec une hausse continue à partir d’avril et un pic en août, pouvant multiplier par un facteur de 1,4 à 1,7 les quantités observées le restant de l’année.

Tableau 42 : Quantités d’ordures ménagères, en collecte sélective et déchetteries (les chiffres déchetteries n’intègrent pas les déchets redirigés vers d’incinération)

	OM tonnes	OM en Kg/hab 	Collecte sélective tonnes  	Tri en Kg/hab/an 
C.C. Fier et Usses	3 030	289	543	47
C.C. Faverges	4 782	362	5 159	374
C2A	42 096	316	29 720	216
C.C. Rive Gauche	4 163	400	3 438	302
C.C. de Fillière	3 524	261	3 129	215
C.C. de Cruseilles	2 961	286	2 212	199
C.C. Tournette	2 340	422	215	38
Total SCoT	62 896	334	44 416	216

Données OM : C.C. Fillière : 2004, C.C. Faverges : 2005, CCFU : 2003, C.C. Cruseilles : 2005.

Données tri : SILA, intercommunalités 2005 et 2006 pour C.C. Fier et Usses.

- Le bilan matière total sur le territoire souligne l’importance de l’incinération des déchets : en intégrant tous les déchets du territoire (y compris les boues d’épuration 19 843 tonnes/an), jusqu’à 60 % du poids des déchets entrants sont transformés en émissions de gaz en fin de traitement (principalement en CO₂).
- L’incinérateur produit 5.582.000 kWh (électricité) et 37.415.000 kWh (réseau de chaleur 2 200 logements et alimentation de l’usine).
- Les capacités maximales du centre d’incinération sont quasiment atteintes : Il traite 104.000 tonnes pour une capacité de 110.000 tonnes d’ordures ménagères et traite 22.000 tonnes pour une capacité de 30.000 tonnes de boues.
- On note 11 déchetteries autorisées, 5 décharges remises en état ou en cours d’étude, 4 décharges non remises en état et de nombreux sites de petits remblais/dépôts sauvages (cf. carte « Sites aux sols pollués, carrières et déchetteries » dans le chapitre 1.3 déchets). La C.C. Fier et Usses utilise la déchetterie d’Epagny (C2A) mais a un projet de création de déchetterie.
- Il n’y a pas sur le territoire de Centre d’enfouissement technique de classe II (réservé aux déchets ménagers et assimilés) ni dans le département.

La collecte sélective par apport volontaire a été mise en place dans toutes les intercommunalités du territoire, souvent récemment (2004 à 2006). Les déchets en collecte sélective sont en constante augmentation sur l’ensemble des intercommunalités.



Déchets d'équipements électriques et électroniques

- Ils proviennent des ménages (pour plus de 50 % d'après DRIRE 2005) et des entreprises. Ils sont difficilement valorisables car composés de matériaux recyclables liés à des matériaux classés dangereux par le décret n°2002-540 du 18/04/2002.
- Depuis le 13 août 2005, les vendeurs d'appareils électriques (électroménager, hifi-vidéo, ordinateurs, téléphonie...) ont obligation de reprendre les anciens matériels à l'achat d'un équipement neuf.
- Sur le territoire, il existe une entreprise de récupération d'écrans, matériels électroménagers, à Pringy recensée par l'ADEME (SINOE, 2006).

Déchets organiques

- Éléments de synthèse (7 EPCI du SCoT) :
 - 15 600 T/an de déchets verts aujourd'hui triés et valorisés en amendement des sols.
 - 20 000 T/an de boues d'épuration toutes incinérées.
 - 19 000 T de fractions fermentescibles des ordures ménagères collectées en mélange avec les ordures et incinérées.
- La valorisation matière de la fraction organique est aujourd'hui d'environ 30 % du total produit. La matière organique des ordures ménagères représente des tonnages importants (30 % de la masse d'ordures ménagères après tri des emballages) qui ne sont pas aujourd'hui valorisés. Les déchets verts continuent à être mélangés avec les encombrants dans certaines déchetteries. Il existe un gros manque de centres d'utilisation et de traitement sur le territoire.
- Il existe deux une filières de traitement possibles :
 - la méthanisation produisant du méthane (énergie valorisée en électricité et chaleur) et un « digestat », sorte de compost valorisé pour la fertilisation des sols.
 - Le compostage (de quartier, individuel, intercommunal industriel), produisant du compost valorisé pour la fertilisation des sols.
- Certaines initiatives de valorisation de la matière organique existent pourtant :
 - Compostage sur Perrignier (Chablais) des déchets verts collectés par les adhérents du SILA (environ 11 500 T/an en 2007, hormis 1 100 T de la C.C. de Faverges).
 - La communauté de communes du pays de Faverges composte localement environ 50 % de ces déchets verts (1 100 T/an) par épandage sur la station de ski de Seythenex.
 - Broyage des déchets verts des paysagistes par Mauris Diffusion (Balme de Sillingy), 3 000 T/an, utilisé en frais, comme amendement des sols agricoles.
 - Compostage par les ménages possédant un jardin (nombreux jardins à Annecy notamment). Certaines intercommunalités sensibilisent et proposent des composteurs (C.C. Cruseilles, Fier et Usses, Faverges, C2A).
 - Projet de méthanisation du Conseil Général, à l'étude.
- Pour le moment, peu de matière organique non agricole est épandue sur les zones agricoles (uniquement compost de déchets verts). La valorisation de ces matières organiques nécessite de disposer de terrains d'épandage.
- La Chambre d'Agriculture, dans le cadre du plan de gestion départemental de la matière organique (2006), estime le bilan entre les besoins globaux des cultures du territoire (en azote et phosphore) et les apports par les matières organiques épandus actuellement sur les sols (fumier, lisier, compost déchets verts). Ce bilan montre que le territoire du SCoT est globalement saturé avec les apports actuels. La communauté de communes de la Rive Gauche apparaît même en situation tendue par rapport aux surfaces disponibles. Ces



situations sont accentuées par la réduction de surfaces agricoles du fait de l'urbanisation (entraînant l'exportation de matière organique ou la surfertilisation des sols).

Conclusion sur la valorisation des déchets ménagers

Au total, la valorisation est globalement satisfaisante sur le territoire, avec la présence d'un équipement performant et le tri sélectif mis en place dans toutes les communautés de communes récemment. Les évolutions montrent que la valorisation est en hausse grâce aux comportements des ménages qui accompagnent l'effort des collectivités.

- Toutefois le taux de valorisation matière organique s'élève aujourd'hui sur le territoire du SCoT à 33 % pour un objectif réglementaire à venir (Grenelle) de 45 % à l'échéance 2015. L'urbanisation extensive est défavorable à la mise en place d'une collecte efficace. Un rapport du Parlement (MIQUET G., POIGNANT S., 1999) indique que les **coûts de collecte sont multipliés de 1,3 fois (ordures ménagères résiduelles) à 2,7 fois (collecte sélective porte à porte) dans les zones d'habitat individuel par rapport à l'habitat collectif.**
- **La part des déchets incinérés** reste majoritaire, avec une sous-valorisation des déchets organiques. Le traitement des **déchets inertes** est également insuffisant (nombreux petits remblais, manque de site de stockage/valorisation).

6.1.2. DECHETS DES ENTREPRISES

- L'élimination de tous les déchets autres que ménagers relèvent des producteurs. Les déchets banals des entreprises sont principalement constitués d'emballages et de chutes de matériaux. Ils peuvent être traités dans les mêmes filières que les déchets ménagers, mais se pose le problème de la saturation des équipements collectifs.
- Dans de nombreuses déchetteries, ces déchets sont interdits. D'autres ouvrent le service à certaines activités, comme pour les campings à Faverges. Le SILA admet également des déchets banals des entreprises pour l'incinération, en quantité limitée. Il existe sur le territoire six récupérateurs privés.
- L'origine des déchets peut être plus large que le seul territoire et totalise plus de 55 000 tonnes par an. Ce chiffre n'intègre pas les tonnages dirigés dans les circuits en théorie réservés aux déchets ménagers.

6.1.3. DECHETS INERTES ET BTP

Tableau 43 : Estimation gisements et capacités de stockage en tonnes

Estimation gisement : (base 1,8m ³ /hab./an, INSEE 2006)	Volumes reçus annuels en CET3 autorisés sur le SCoT	Volumes captés par décharges autorisées	Capacités disponibles CET3 sur le territoire
738.000	120.000	16%	1.700.000

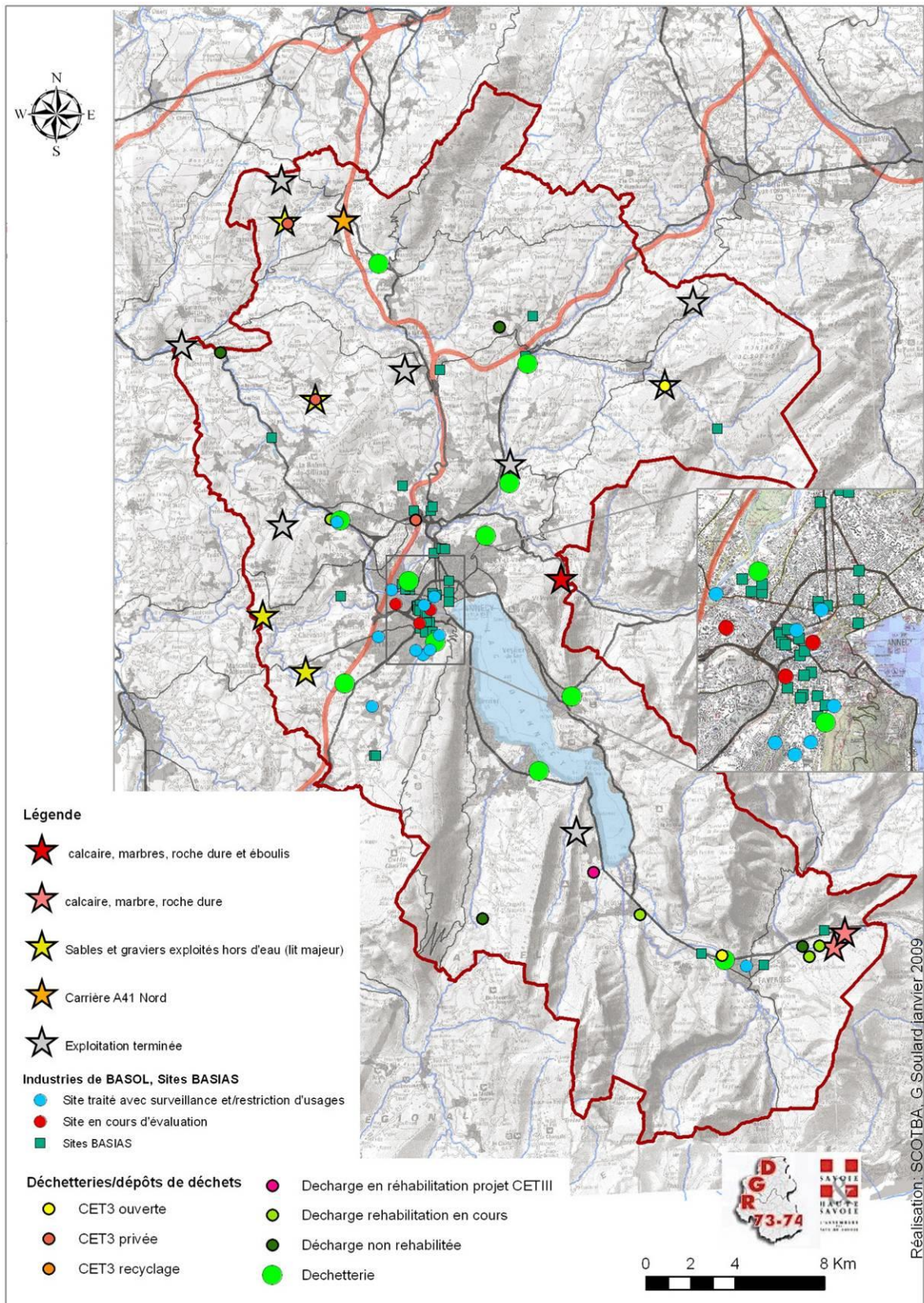
Source : DDE74, 2004 (données 2001)

(Dans les capacités disponibles CET III sur le territoire ont été ajoutés : 57 500 m³ autorisés au titre du Code de l'Environnement depuis 2004 sur 3 à 6 ans suivant les sites, DDEA communication personnelle)

- Les **déchets inertes** doivent trouver une valorisation et des sites de stockage suffisants sur le territoire. Il y a actuellement un important déficit d'équipement (**capacité pour 3 ans de stockage, tableau 14**) : quelques entreprises et collectivités stockent leurs déchets dans d'anciennes carrières, les exportent hors du territoire, ou dans des remblais sauvages.



- Les gestions communales de ces déchets, au gré des opportunités et des documents d'urbanisme, ne sont pas toujours favorables à une bonne intégration des enjeux de recyclage et d'économie d'échelle par la mise en place d'équipements performants.
- Des lieux de stockage répondant aux demandes des entreprises devront tenir compte de la protection du patrimoine, de la proximité des habitations, de la qualité des sols et sous sols, de l'accessibilité. Sur la C.C. Cruseilles, des réflexions sont menées pour créer un ou des sites CET 3.
- Des entreprises ont mis en place des solutions de recyclage/concassage (location ou acquisition de matériel). La carrière de Marlens a développé une activité recyclage importante (capacité de recycler 50 à 60 % des matériaux de démolition), en partenariat avec le Pays de Faverges.



Sites aux sols pollués, carrières, déchetteries (données : Conseil Général 74, et C.C. Faverges, SILA 2005, BASOL (base de données des sites et sols potentiellement pollués), BASIAS (inventaire historique régional) du BRGM, 2005, SDVP74, schéma départemental des carrières 74, DRIRE 2004, DDE 74, 2001.



6.2. ENJEUX DE LA GESTION DES DECHETS

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecte sélective mise en place partout et part de recyclage matière en augmentation ■ Taux de valorisation supérieur aux moyennes nationale et régionale ■ Valorisation énergétique de l'incinérateur ■ Proposition de composteurs individuels par certains EPCI ■ Traitement des déchets verts par compostage et valorisation en amendement des sols (agriculture, pistes de ski, espaces verts) ■ 6 récupérateurs privés de déchets des entreprises ■ SILA accueille et incinère les Déchets Industriels Banals en quantité limitée ■ Développement important des filières de recyclage des déchets BTP ■ CET III sur Faverges, Aviernoz et recyclage des déchets par la carrière de Marlens (demande de CET III en cours) ■ Vigilance d'associations et de communes quant aux décharges sauvages de matériaux inertes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de l'augmentation des emballages et des tonnages totaux de déchets ■ Incinération dominant la valorisation, faible taux de valorisation des déchets organiques ■ Exportation des déchets CET II hors département ■ Coût élevé de la collecte dans l'habitat dispersé (2 fois plus élevé qu'en moyenne nationale) ■ Urbanisation diffuse contraignant l'épandage agricole, facteur de conflits d'usages surtout en zone périurbaine ■ Manque de connaissance globale des filières de traitement des déchets industriels ■ Des problèmes localisés de surplus de déchets industriels banals, cartons (Fillière) ■ Absence de gestion globale des déchets inertes du bassin de vie, carences en sites CET III : nombreux remblais sauvages (non évalués), souvent en rivière et zones humides ■ Utilisation partielle d'anciennes carrières/décharges en CET III qui ne favorise pas toujours un recyclage optimal des déchets inertes
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du recyclage matière ■ Projet de méthanisation du CG 74 ■ Contraintes réglementaires futures tendant à la réduction de la part incinérée et à l'augmentation de la valorisation matière ■ Poursuite de promotion du compostage de quartier/individuel ■ Potentiel des anciennes carrières et décharges pour le stockage de déchets inertes performant ■ Potentiel d'innovation de matériaux alternatifs dans le bâtiment pour réduire la demande en matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation des besoins en surfaces épandables si augmentation de la valorisation matière organique ■ Risque potentiel de dépôts sauvages de déchets d'entreprises si la collecte est insuffisamment organisée ■ Augmentation des déchets inertes prévisible avec les enjeux de rénovation des bâtiments, de réhabilitation de quartiers ■ Décharges réhabilitées parfois sans réutilisation CET III ou avec un manque de recyclage des inertes, du fait du coût pour les communes



Enjeux

Les enjeux liés aux déchets ménagers, aux déchets industriels et du bâtiment travaux publics sont surtout importants dans l'effort de valorisation matière à poursuivre, avec :

- **La valorisation matière** des déchets ménagers à proximité des lieux de production
 - Valorisation de la fraction organique, optimisation des collectes sélectives en place, traitement de proximité des déchets – compostage...)
 - La prise en compte du **besoin de surfaces pour l'épandage** de matière organique
 - La perte de foncier agricole, les contraintes des cahiers des charges AOC, la perspective de valorisation matière organique non agricole, laissent penser que les surfaces pourront être à terme inférieures aux besoins pour l'épandage.
 - **La gestion des déchets inertes** pour répondre au déficit de stockage et améliorer le recyclage
 - Le recyclage des matériaux inertes
 - La promotion de formes urbaines et bâtiments économes en ressources et utilisant des matériaux durables et sains, pour répondre aux enjeux de déficit en matériaux de construction.
 - Le stockage, l'organisation de la collecte, la résorption des remblais.
 - Une **meilleure connaissance** pour une bonne maîtrise à l'échelle du territoire, **des flux et des filières de déchets industriels** (déchets industriels banals et spéciaux) permettrait de mettre en place des filières mieux adaptées.
-



7. CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

7.1. ÉTAT INITIAL : UN DEFICIT IMPORTANT EN MATERIAUX

La demande en matériaux est très forte en Haute-Savoie du fait du nombre important de constructions. Le schéma départemental des carrières (DRIRE, BRGM, 2004) affirme la volonté d'utiliser préférentiellement des matériaux de carrières à des matériaux d'alluvions, ainsi que le recyclage, pour limiter l'impact environnemental.

La demande :

- En 2004, la zone du bassin annécien est la deuxième consommatrice de Haute-Savoie, avec 37 % des consommations de granulats du département.
- La consommation annuelle de granulats est de **7,7 tonnes par habitant** dans le département (contre 6,5 tonnes/hab. au niveau national), hors besoins exceptionnels (autoroutes...) en 1999. S'il exporte aussi des matériaux, le solde du département est déficitaire avec une **importation de 460.000 tonnes** en 1996.
- Les consommations totales du grand bassin annécien représentent **environ 2 millions de tonnes par an** et sont en forte progression.
- On remarque depuis une dizaine d'années une augmentation de la demande des habitations en bois.

La ressource : (cf. carte « Sites aux sols pollués, carrières, déchetteries », dans le chapitre 6.1.3.)

- Les sables et molasses des vallées et Préalpes, utilisés massivement, tendent à être progressivement **remplacés par les calcaires concassés**. Si les ressources sont quasi « inépuisables » dans le département, leur exploitation est très coûteuse (60 à 70 % plus cher que les matériaux alluvionnaires), a un impact élevé sur les paysages et provoque des nuisances lors de l'exploitation (soulèvement de voisinage restreignant la ressource).
- D'un point de vue purement géologique, le Plan départemental de 2005 indique certains secteurs particulièrement intéressants en termes de ressources : chaînon montagne d'Age/Mandallaz, Salève, Semnoz, Est du Veyrier, Roc des Boeufs, vallée de Fillière, quelques secteurs localisés sur Chavanod, Sillingy, Lovagny, La Balme, Faverges, Choisy, Cercier.
- Sur le territoire, la quantité produite par chaque carrière est inférieure à 100.000 tonnes par an, sauf pour Marlens (150.000 t/an, projet de remplacement après 2018 avec des rendements de 250.000 t/an). Ces carrières, parfois bien placées au niveau des paysages et des transports, pourraient mériter un prolongement d'autorisation. L'enjeu est ici de limiter les déplacements en camion pour l'approvisionnement du territoire.

Tableau 44 : Estimations consommations / ressources en tonnes pour 2000-2010 (d'après DRIRE, BRGM, 2004)

Consommations grand bassin annécien	Ressources naturelles	Ressources recyclage matériaux de démolitions (déchets 600 kg/hab./an, à 30 % recyclés)	Bilan consommation /ressource
2.000.000 t	Alluvionnaires : 910.000 t	40.000 t	- 340.000 t
sur la période 2000-2010	Roches calcaires : 710.000 t		
TOTAL : 1.660.000 t			



- Le **manque de ressources et le recours à l'importation** aura des conséquences de plus en plus importantes sur le plan des transports et des coûts.
- Les ressources autorisées estimées de l'ordre de 10 à 20 ans pour la Haute-Savoie, n'intègrent pas la demande croissante de la Suisse.
- Il y a plusieurs possibilités, combinables, **si les décideurs souhaitent réduire les importations** : réduire la consommation en construisant moins et/ou mieux, trouver des alternatives technologiques, ouvrir de nouvelles carrières, améliorer les filières de recyclage.

Les déplacements :

- Ils se font **quasi exclusivement en camion**, il existe un peu d'importation en train depuis le Rhône et l'Ain. De plus, la **production du béton et du ciment** à partir des granulats est **très énergivore** et émet **beaucoup de gaz à effet de serre**.

Les remises en état :

- La carrière de Lathuille a un impact paysager fort dans le site exceptionnel de la cluse du lac. Le site a fait l'objet de tirs de mines pour recréer un éboulis naturel. Mais le **calcaire s'oxydant lentement** et la végétation évoluant peu, l'impact paysager reste fort.
- De tels sites peuvent comporter des intérêts à terme pour la biodiversité.
- D'autre part, les anciennes carrières sont très souvent utilisées pour le stockage de déchets inertes.

Nouveaux matériaux et formes urbaines :

- Les matériaux et constructions très vertueux en environnement ont encore peu de succès en France par rapport à nos voisins européens. Les nouveaux matériaux de construction offrent pourtant des potentiels importants sur les **économies d'énergie et sur l'emploi local**.
- Les **formes urbaines** ont également un impact sur la consommation de matériaux. D'après le schéma directeur des carrières de 2004 (DRIRE, BRGM, 2004), **les logements individuels consomment 2,0 tonnes/m², alors que les logements collectifs en consomment 1,4 tonne/m²**.



7.2. ENJEUX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET CARRIERES

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des filières de recyclage des déchets BTP ■ Présence d'une carrière recyclant les déchets inertes (Marlens) ■ Utilisation du bois dans la construction (20 à 25 % des constructions en maison individuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coût environnemental élevé du concassage de roche massive, recours à l'importation : transports... ■ Peu de formations, marché du bâtiment saturé et donc peu de besoins de diversification ■ Absence d'équipement/lieu central structurant pour le recyclage des déchets inertes. ■ Forte présence de l'habitat individuel libre (consommation plus forte de matériaux)
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte production de déchets inertes, potentiels d'amélioration du recyclage ■ Potentiel d'innovation important dans le domaine BTP et nouveaux matériaux. ■ Nouveaux matériaux : potentiel pour attirer les jeunes dans le secteur du BTP ■ Besoin en recyclage à venir avec perspective de rénovation de quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Demande croissante de la Suisse en matériaux ■ Contraintes environnementales fortes : abandon programmé des exploitations en alluvionnaires, report de la demande sur roche massive ■ Peu de formations initiales actuelles laissent présager une faible capacité d'adaptation pour les nouveaux matériaux dans l'avenir
Enjeux	

Le déficit en matériaux du territoire amène à formuler un enjeu intimement lié aux problématiques des déchets inertes (potentiel de recyclage), au secteur du BTP (nouveaux matériaux, formes urbaines), à la production locale de ressources :

- La recherche d'un **rééquilibrage entre l'offre et de la demande locale** en matériaux :
 - La maîtrise de la demande : formes urbaines et bâtiments économes en matériaux, utilisant des sources de matériaux durables,
 - La diversification de l'approvisionnement local en intégrant les contraintes environnementales de tous ordres : énergie, patrimoine naturel,
 - L'amélioration du recyclage des matériaux du BTP.



8. QUALITE DES SOLS

8.1. ÉTAT INITIAL : L'IMPERMEABILISATION FAVORISE UNE POLLUTION DIFFUSE, DES SITES POLLUES SONT EN COURS DE REHABILITATION

8.1.1. QUALITE GLOBALE DES SOLS

- Il existe très peu d'études au sujet de l'état des sols. Ils sont pourtant d'une importance majeure dans le fonctionnement des écosystèmes, la nourriture des hommes, le stockage des polluants. Des contaminations diffuses peuvent être mentionnées mais ne sont pas évaluées sur le territoire (par exemple plomb et hydrocarbures aromatiques polycycliques, en bordure des routes et parkings). **L'imperméabilisation des sols facilite le lessivage de particules par les eaux pluviales dans les sols** (cf. partie gestion des eaux pluviales).
- Un apport excessif de matière organique est également défavorable aux sols. Le bilan de la Chambre d'Agriculture fait état d'une situation générale assez tendue en matière de bilan matière organique épandue/besoin des cultures (cf. partie déchets organiques). La régression des surfaces d'épandage provoque la concentration des intrants agricoles sur certaines parcelles.
- Entre autres émissions ponctuelles, on notera les retombées de l'incinérateur de Chavanod, avec la présence de traces de dioxine et autres substances dans le sol, la végétation (en cours d'évaluation plus précise). Ces éléments sont très surveillés, bien traités et bien encadrés.
- On note également la présence de PCB⁴³ (faibles quantités) dans les sédiments lacustres du lac d'Annecy. Des recherches sont en cours pour en déterminer l'origine.

8.1.2. SITES ET SOLS POLLUES

- Le territoire du SCoT a une longue tradition industrielle. Les sites aux sols pollués (eau et air du sol) sont relativement nombreux (20 sites industriels potentiellement pollués, 14 sites pollués dont 11 réhabilités), dans ou à la périphérie des agglomérations importantes. D'autres sites plus diffus peuvent avoir des incidences locales non négligeables (petits garages et stations service). Les principaux polluants sont des hydrocarbures, des solvants, des chlores. Le site de Faverges est l'ancienne décharge municipale de 5 ha, qui a fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2001 (étanchéisation et revégétalisation, utilisation pour remblais inertes des services communaux et quelques entreprises privées).
- Pour chaque site, les bases de données BASOL (base de données sur les sites et sols pollués) et BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et activités de services) donnent l'état des lieux, le passé des sites et leur niveau de réhabilitation (cf. site <http://www.drire.gouv.fr/rhone-alpes/>). Les sites inventoriés sont représentés sur la *carte « Sites aux sols pollués, carrières, déchetteries » dans le chapitre 6.1.3.*

⁴³ Polychlorobiphényles, utilisés dans de nombreux procédés industriels (condensateurs, transformateurs...), s'accumulant dans les graisses, à longue durée de vie et nuisibles pour la santé humaine.



8.2. ENJEUX LIÉS À LA QUALITÉ DES SOLS ET DES SITES POLLUÉS

Atouts

- Pollutions assez localisées et bon état global des sols (peu de grandes cultures, peu d'industries polluantes disséminées sur le territoire, vastes espaces naturels)
- Sites aux sols pollués localisés et peu de sites très problématiques

Opportunités

- Amélioration technique continue de l'incinérateur (maîtrise toujours plus grande des rejets)
- Gestion des sites aux sols pollués

Handicaps

- Incinérateur ayant un impact sur la présence de dioxine dans les végétaux, le sol. Évaluations précises en cours pour étayer les informations.
- Présence de traces de PCB (quantités faibles) dans les sédiments lacustres du lac d'Annecy
- Forte consommation des surfaces agricoles : avenir des possibilités d'épandage dans les espaces agricoles et dépendances vertes
- Présence d'anciennes entreprises polluantes à proximité ou dans les zones de forte population

Risques

- "Intensification" localisée des pratiques agricoles (concentration autour des exploitations...) par la réduction des surfaces agricoles.

Enjeux

Les sols forment une partie fondamentale pour le fonctionnement des grands équilibres écologiques. En plus des **enjeux liés à la gestion des eaux pluviales** (cf. chapitre 3 : gestion de l'eau) qui peuvent aussi affecter la qualité des sols, on peut distinguer :

- **L'avenir des anciens sites de décharges** communales, en lien avec les enjeux d'amélioration du traitement des déchets inertes : la poursuite de la réhabilitation de ces anciens sites de manière cohérente.
- **La connaissance des sites pollués** et l'anticipation sur leur aménagement.

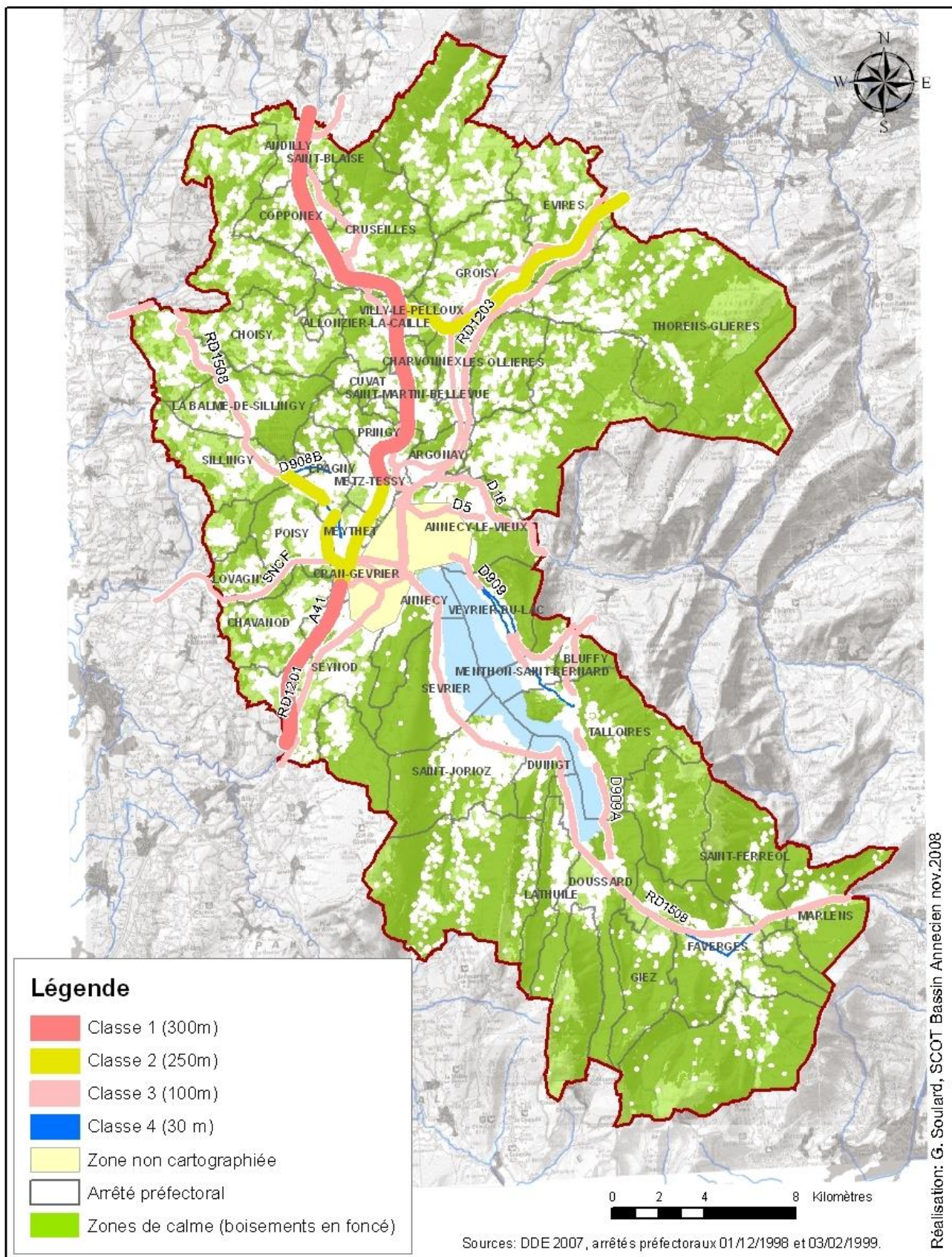


9. AMBIANCES SONORES

9.1. ÉTAT INITIAL : L'IMPORTANCE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE, LA PRESENCE D'ESPACES DE TRANQUILLITE

- Le bruit d'un camion dans la rue correspond à peu près à 65 dB. Ce même bruit fenêtres fermées correspond à 40 dB. Une voiture particulière se déplaçant à 50 km/h génère entre 60 et 80 dB et, à une vitesse inférieure, entre 45 et 55 dB. Or pour des activités routinières, le maximum tolérable est estimé à 45 – 55 dB.
- Le bruit peut causer, hormis **les dégradations de l'audition, des troubles nerveux, cardiovasculaires ou digestifs**. Il est surtout un facteur de « mal-être » considéré comme important par les experts de la santé. Le bruit affecte différemment de nuit ou de jour et dépend du nombre de personnes présentes sur la zone de nuisance. Le coût social externe du bruit est évalué à un pourcentage oscillant entre 0,2 et 2 % du PNB national en Allemagne⁴⁴.
- Les nuisances sonores sont essentiellement dues aux **transports automobiles**. La vitesse et le type de véhicule influe très fortement sur le bruit.
- Les zones très calmes, comme les espaces naturels et de montagne, peuvent accueillir des personnes qui recherchent cette qualité.
- Enfin, les barrières au bruit sont les reliefs, les bâtiments et la **végétation**, mais en premier lieu la distance à la source d'émission. Les mesures préventives (murs antibruit, réduction du volume de transports, les modes de transports non motorisés, les restrictions d'urbanisation...), l'isolation des logements, sont des possibilités d'action de la collectivité.
- Le lac d'Annecy est une véritable caisse de résonance répercutant les bruits des voies situées autour du lac.
- Si les bruits concernent essentiellement les transports, la question du voisinage peut également être soulevée. **La résidentialisation de zones rurales**, où il existe d'autres activités (agricoles, infrastructures) peut entraîner des nuisances et des conflits.
- **Le Plan d'Exposition au Bruit** de l'aérodrome d'Annecy - Meythet a été approuvé en 2010. Des limitations d'activités (restriction de tours de pistes) existent : en semaine le midi et le soir, et toute la journée du dimanche (Conseil national du bruit, 2006).
- La DDT réalise actuellement la carte appliquant **la Directive 2002/49/CE** concernant les nuisances sonores (délai : 2008 pour les voies de plus de 16 000 véhicules/jour, 2012 pour les autres). 15 communes dont 11 sur le territoire de la C2A doivent également appliquer cette directive à l'ensemble de leur voirie pour 2012 en application du décret du 24 mars 2006 : réalisation d'une carte du bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement.
- La ville d'Annecy a été très tôt impliquée dans des mesures de réduction du bruit, avec diverses restrictions : utilisation d'outils moins bruyants par les services techniques, au niveau des conteneurs à verre, etc.

⁴⁴ d'après Jean-Claude MULLER et Holger SCHARLACH, université de la Ruhr



Classement des voies en fonction du bruit, d'après arrêtés préfectoraux de 1998 et 1999. Zones de « calme » considérées : au-delà de 100 mètres autour des bâtiments 2004, 100 mètres autour des zones tampons des infrastructures (sans tenir compte du relief ou de la végétation).



9.2. ENJEUX DE L'AMBIANCE ET DES NUISANCES SONORES

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreux boisements constituant des barrages au bruit ■ Classement des voies routières bruyantes disponible (DDE 74) et contraintes sur les bâtiments concernés dans les zones tampons ■ Certains espaces naturels ou urbains isolés de la circulation automobile avec des niveaux sonores faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le lac d'Annecy, caisse de résonance des bruits occasionnés par la circulation ■ Importance des déplacements en voiture individuelle ■ Urbanisation à proximité de l'aéroport ■ Problèmes de voisinage entre usages résidentiels et économiques
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Obligation d'un plan de prévention du bruit pour 11 communes du centre urbain ■ Actualisation du diagnostic par la DDE ■ Croissance de la part modale des modes doux et alternatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien de la voiture individuelle comme mode de déplacement dominant ■ Poursuite des potentiels problèmes de voisinage entre zones productives et résidentielles

Enjeux

L'ambiance sonore, qui joue sur la santé humaine, est une partie importante de la qualité de vie du bassin annécien. Les choix, qui sont fortement liés aux problématiques des transports et de qualité de l'air, pourront influencer sur :

- **Le nombre et les modes de déplacement** : maîtrise des déplacements, part des transports en commun et l'organisation du territoire,
- **Le développement urbain à proximité des infrastructures routières** : atténuation de l'impact pour les habitants.
- **Le voisinage d'activités économiques et résidentielles, notamment en zone rurale** : la proximité voire l'imbrication des activités économiques et des zones résidentielles posent la question de la gestion et de la répartition des différents usages en termes de nuisances sonores.
- **La pérennité de zones de quiétude** avec peu de bruit : espaces naturels et agricoles, lac, etc.



10. RISQUES

- La notion de risque croise un **aléa**, qui est la probabilité d'occurrence d'un incident d'intensité donnée, et une **vulnérabilité** (ou enjeu), qui est le niveau et le type d'occupation humaine : population, activités, patrimoine, biens matériels.
- Toute la politique de prévention des risques est fondée sur les objectifs suivants :
 - éviter de créer des enjeux sur des zones d'aléas,
 - ne pas provoquer de nouveaux aléas dans des zones d'enjeux,
 - dans les zones où se croisent enjeux et aléas, informer la population, mettre en place des périmètres de protection.

10.1. ETAT INITIAL : DES RISQUES BIEN PRESENTS, L'IMPORTANCE DE LA TRAME AGRI- ENVIRONNEMENTALE POUR PREVENIR LES RISQUES NATURELS

10.1.1. RISQUES NATURELS

La quasi totalité des risques naturels de France sont représentés sur le territoire du SCoT. La liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de catastrophe naturelle (préfecture, par commune) concerne un grand nombre de communes (**tableau 16**).

Tableau 45 : communes concernées par un arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle

Arrêté portant sur :	Communes concernées par des arrêtés
Risque sismique 1b faible	Séisme 1996 : toutes les communes sauf Nonglard, Lathuile, La Chapelle St Maurice, Chevaline, Seythenex, Cons Ste Colombe, Marlens, Evires, Vovray, Le Sappey.
Inondations, crues torrentielles, coulées de boues	Toutes les communes sauf Choisy, Mésigny, Sallenôves, La Balme, Villy-le-Pelloux, Meythet, Montagny, Quintal, La chapelle st Maurice, Chevaline, Seythenex.
Mouvements de terrains, éboulements rocheux	Toutes les communes sauf Seythenex, Cons Ste Colombe, Marlens, La Chapelle St Maurice, Lathuile, Chevaline, Quintal, Montagny, Nonglard, La Balme de Sillingy, Sillingy, Meythet, Villy le pelloux, Le Sappey, Evires, Vovray en Bornes.

Le département de la Haut-Savoie est doté d'un dossier départemental des risques majeurs (DDRM), lequel comprend notamment un tableau des risques majeurs par commune.

Les séismes

Ils correspondent à une fracture sur des failles généralement préexistantes. Le territoire peut être affecté par plusieurs failles de l'arc alpin. Le lac d'Annecy est situé sur une faille, qui a provoqué en 1996 un séisme d'épicentre Epagny, de magnitude 4,9 (échelle 1 à 9). Les dégâts sont relativement faibles et restent majoritairement matériels.

Le territoire du SCoT est en zone de sismicité moyenne (4), sauf pour les communes d'Andilly, Cernex, Mesigny et Sallenôves (zone de sismicité modérée (3)).



Les inondations

- Une inondation est une augmentation du niveau de l'eau qui immerge des zones à sec en temps normal. Elles sont provoquées par une augmentation des débits des cours d'eau et peuvent être accélérées par des facteurs : bouchons formés par des embâcles (branches...), pente, forme du bassin versant, imperméabilisation des sols.

Deux types d'inondation concernent le territoire :

- Le **ruissellement en secteur urbain** (Annecy, Seynod, Annecy-le-Vieux), provoque en cas de fortes pluies une saturation des réseaux d'évacuation d'eau. Ce type d'inondation provoque des dégâts matériels pouvant être considérables (inondation des caves...), mais assez peu de dommages humains. Les surfaces de toiture, de parking, de routes, accélèrent et accentuent le phénomène.
- Les **crues torrentielles** sont, en zone montagneuse, provoquées par de fortes pluies. L'eau est accélérée par la pente.

Les mouvements de terrains

- Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal de sol ou de sous sol. Dans les zones alluvionnaires et morainiques (nord du territoire), ils peuvent être provoqués par des épisodes de sécheresse et/ou de fortes pluies, qui déstructurent les formations géologiques :

- **les glissements de terrains** : ce sont les phénomènes relativement lents. Ils provoquent des dommages sur les routes, les maisons (fissures...),
- **les éboulements rocheux** : surtout en zones de montagne et de falaises. Les zones de falaises calcaires sont propices à ce risque,
- **les coulées de boues** : Elles accompagnent parfois des glissements de terrains à l'aval. Il s'agit de déplacements de matières, souvent lors de crues torrentielles. Elles sont accentuées par des surfaces de terre nues, par une végétation peu importante et par l'imperméabilisation des sols.

- La meilleure parade pour ces risques est d'éviter l'urbanisation dans les zones d'aléas importants. Il existe toutefois des méthodes préventives, telles que le boisement, des filets et digues, la suppression des blocs instables ou leur fixation. L'impact paysager de tels aménagements est très fort.

Les avalanches

Dans les zones de montagne en hiver, elles sont provoquées par différents facteurs : l'abondance des chutes de neige, la pluie, le vent, le redoux, des roches lisses, des pentes fortes et convexes, des herbes longues et couchées, le passage de skieurs (facteur déclencheur de trois avalanches sur quatre).

Les plans de prévention des risques en cours ou approuvés couvrent une partie importante du territoire (Cf. carte « Etat d'avancement des PPR et niveaux d'aléas des cartes d'aléas »). De plus, en l'absence de PPR, une procédure simplifiée (DCS, document communal synthétique déclinant le dossier départemental des risques majeurs) permet d'informer les communes et les citoyens des aléas présents sur la commune. Les DCS n'ont pas de valeur réglementaire mais permettent d'anticiper sur la création des PPR. La carte « Etat d'avancement des PPR et niveaux d'aléas des cartes d'aléas » et le tableau 17 illustrent le niveau de risques connus sur le territoire.



Tableau 46 : Estimation des bâtiments 2004 et des zones NA/AU concernés par des aléas

	Aléa fort	Aléa moyen	Aléa faible
AU/NA numérisés (ha)	34	59	134
Bâtiments 2004	359	556	2 120

(pas de données sur les communes de Doussard, La chapelle St Maurice, Saint Eustache, Leschaux, Montagny les Lanches, Menthon St Bernard, Veyrier du Lac, Cuvat, Vovray en Bornes, Le Sappey).



10.1.2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques sont de différents types et occasionnent différents dommages environnementaux et humains. On peut citer : les risques d'explosion provoquant des brûlures, des ondes de surpression, des fuites toxiques de gaz ou dans les cours d'eau.

Les risques technologiques sont assez faibles sur le territoire :

- Site SEVESO seuil haut: Stockage de produits pétroliers d'Annecy-Vovray. La surface couverte par le risque en cas d'explosion est en cours de transmission à la DRIRE. Le périmètre d'information minimal (correspondant à une explosion avec inflammation de gaz liquide « *Boil Over* ») est de 272 mètres (source : brochure site Internet de la Préfecture 74). Le site fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), approuvé en avril 2011.. A noter hors périmètre : dépôts pétroliers de Saint-Julien-en-Genevois.
- 3 Barrages hydroélectriques (risque de rupture rare, mais lâchers d'eau fréquents).
- Transport de substances dangereuses.
- Installations classées pour l'environnement – 87 entreprises, la plupart des industries dans l'agglomération.

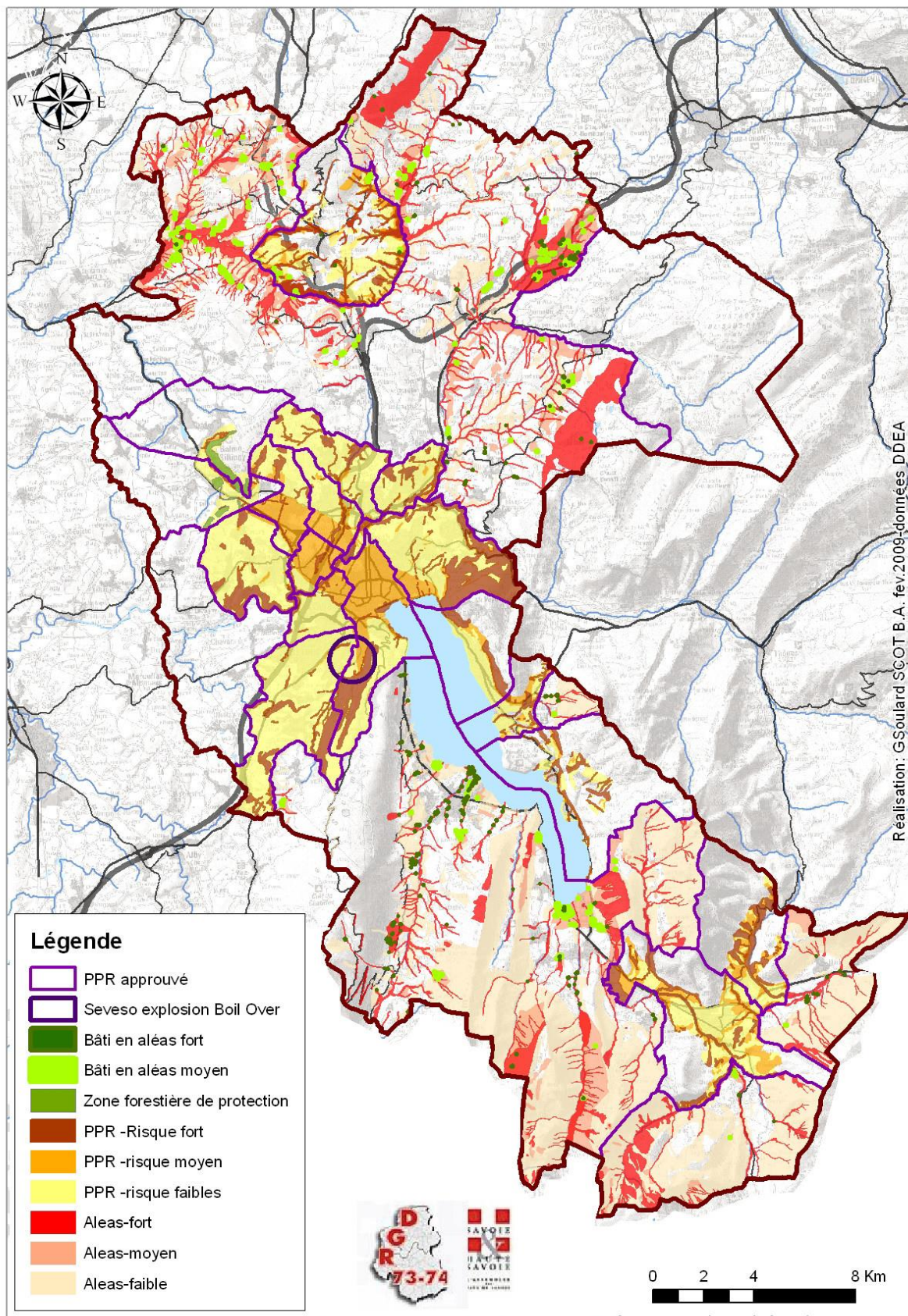
10.2. ENJEUX DE LA GESTION ET PREVENTION DES RISQUES

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Zones de forts enjeux connus et couverts par des PPR ■ Importante trame bleue avec ses espaces de divagation des cours d'eau, ses ripisylves, ses zones humides permettant de réduire la vitesse de l'eau. ■ Peu de risques technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Différents risques pouvant se cumuler ■ Réflexion peu avancée sur la gestion des eaux pluviales, imperméabilisation toujours croissante des sols ■ Difficulté d'entretien des boisements, manque d'entretien sur certains cours d'eau (surtout Usse, Fillière)
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorations possibles dans la gestion des eaux pluviales ■ Poursuite de la mise en place des PPR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de l'imperméabilisation des sols ■ Urbanisation des lits majeurs et vallons pouvant impliquer un renforcement/rectification des berges du lit mineur

Enjeux

Les risques sont bien présents sur le territoire au niveau naturel et ne doivent pas être aggravés. En fonction des décisions futures, on peut donc réduire ou encourager :

- **L'imperméabilisation des sols aggravant les risques naturels** : empêche l'infiltration des eaux pluviales et accélère la circulation de l'eau.
- **La qualité et l'entretien des boisements** : qui peuvent former des « bouchons », en particulier en tête de bassins versants et sur les bords de cours d'eau.
- **La morphologie naturelle des cours d'eau et zones humides** : leur maintien permet de limiter les risques de crues et d'inondations.
- **La prise en compte des aléas** dans la dynamique d'urbanisation et d'aménagement.



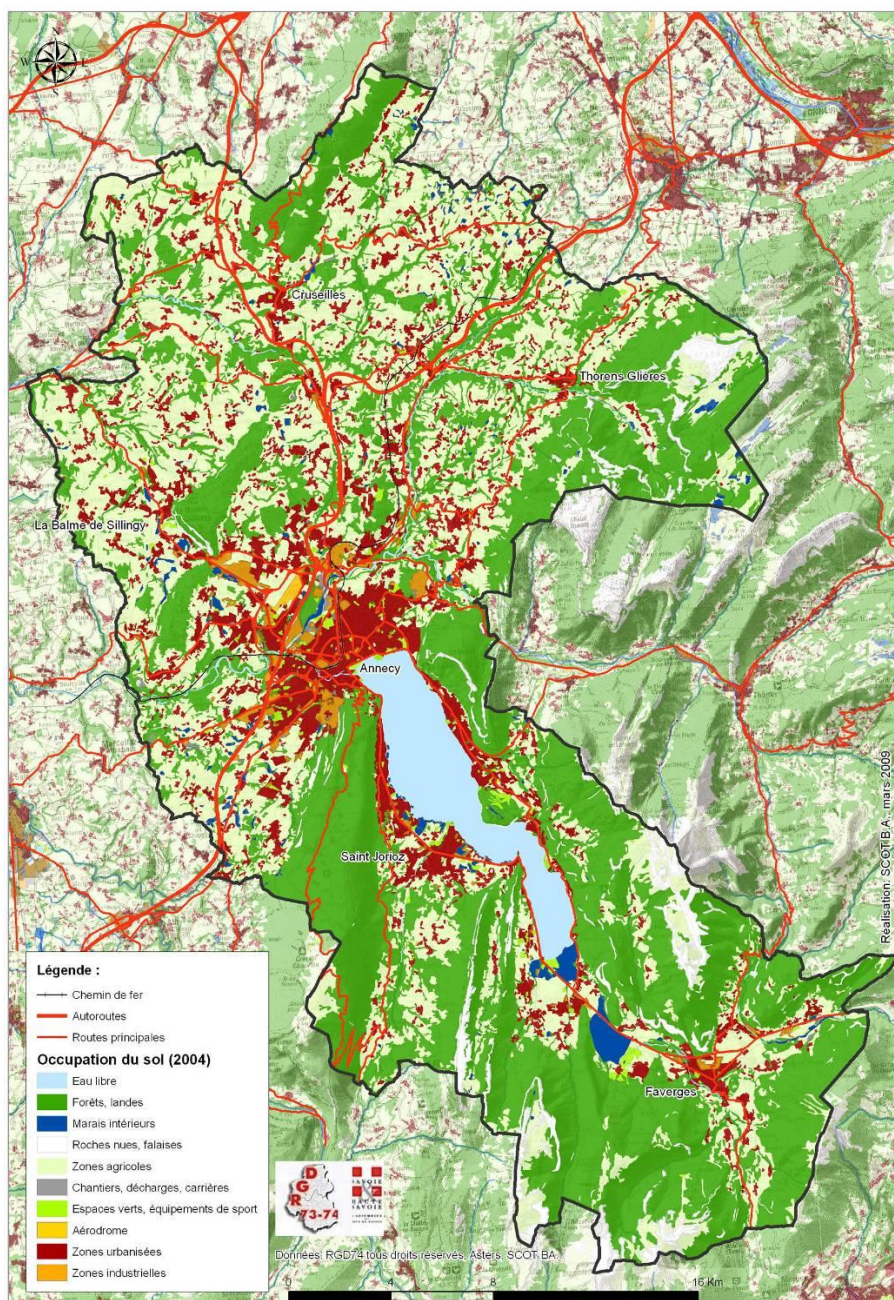
*État d'avancement des PPR, niveaux de risques des PPR et niveau d'aléas des cartes d'aléas.
(Source : DDEA, 2009). Attention seules les cartes présentées dans les PPR des communes ont une portée réglementaire.*



B. OCCUPATION DU SOL, CONSOMMATION D'ESPACE ET FORMES URBAINES

11. OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION D'ESPACE

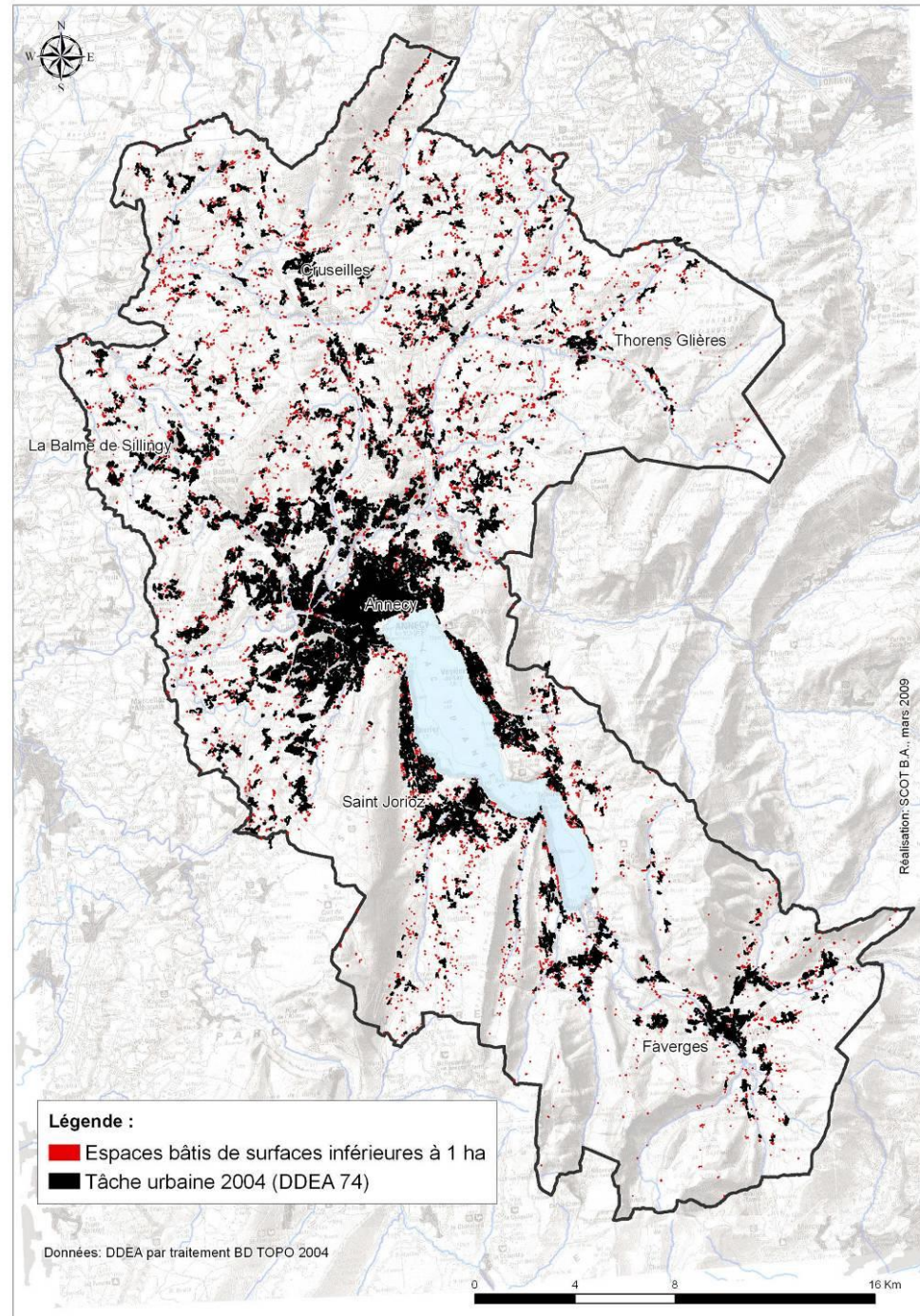
11.1. L'OCCUPATION DES SOLS EN 2004



Occupation des sols en 2004.



- En 2004, les espaces urbanisés couvraient environ 11 % de la surface totale du SCOT (évaluation CETE / DDE 74 2008, confirmée par données RGD, 2009 – carte « Occupation des sols »). Parmi eux, ceux dont la surface était inférieure à 1 ha représentaient 17 % des surfaces bâties (même 28 % dans le nord du territoire hors agglomération – Source CETE Lyon / DDEA 74) : représentés en rouge sur la carte ci-dessous (Carte « Tache Urbaine »), ils mettent en évidence l'état de « mitage » du territoire par des constructions diffuses.



Tâche urbaine, réalisée par la DDEA à partir du bât existant en 2004.



11.1.1. L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

Une tendance lourde à la périurbanisation...

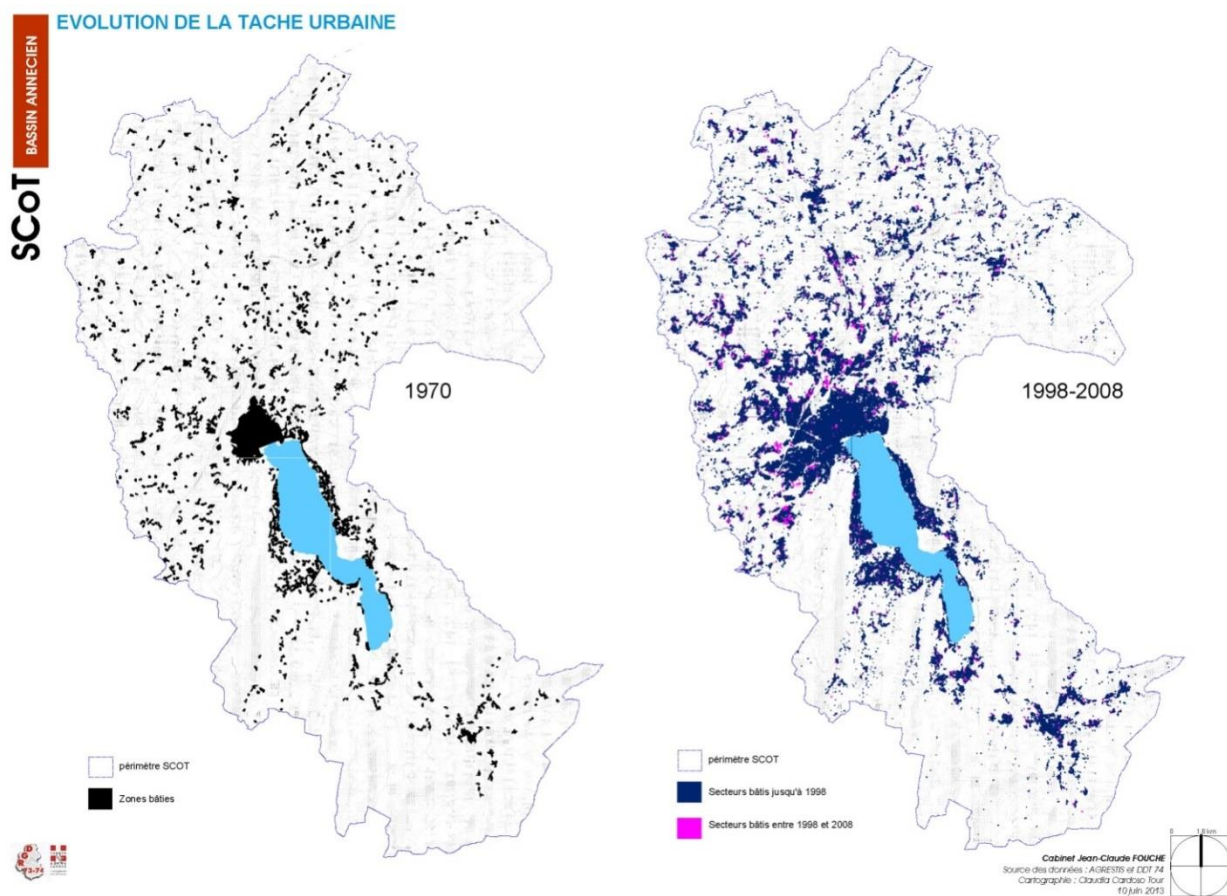
- Alors que sur la période 1982-1999 la population de la ville d'Annecy augmentait de 0,8 %, celle de l'agglomération augmentait de 17 % et celle de l'ensemble du territoire du SCoT de 25 %. Sur la période 1999-2009, la population de la ville d'Annecy a diminué de 0,1 %, celle de l'agglomération a augmenté de 6,2 % et celle de l'ensemble du territoire du SCoT de 10,7 %.

Le phénomène de périurbanisation semble donc s'amplifier depuis les années 1980.

- Le mouvement de périurbanisation amorcé dans les années 70 se poursuit encore aujourd'hui, soutenu par :
 - un souci croissant des ménages pour leur cadre de vie,
 - la persistance de l'intérêt pour l'habitat pavillonnaire,
 - le phénomène de décohabitation,
 - et un niveau de vie qui augmente, encourageant ainsi une augmentation concomitante des demandes en surface habitable et les possibilités de déplacement des ménages.

... associée à un étalement urbain considérable.

- Entre 1970 et 2009, la tâche urbaine s'est considérablement agrandie, avec toutefois des dynamiques différentes (*Carte « Evolution de la Tache Urbaine »*).





La croissance, maximale dans les zones périphériques les mieux desservies, est plus modérée au sud.

- Au centre, on note un développement important de la couronne périurbaine, autour de l'agglomération, notamment dans sa partie sud-ouest (proximité d'accès à la voie rapide et à l'autoroute) et dans sa partie est (accès facile à la voie rapide). La tache urbaine est désormais quasiment continue dans ce secteur.
- Au nord et à l'est d'une ligne allant de Thorens à Quintal, le très fort développement de l'urbanisation demeure discontinu, voire éclaté. L'urbanisation est toutefois plus marquée à proximité des grandes voies de communication, mais s'est également étendue bien au delà.
- Au sud de cette même ligne, l'urbanisation, très forte également, est spatialement limitée par des contraintes naturelles.
- Sur les bords du lac : le « colmatage » se poursuit d'Annecy à Doussard, sur la rive gauche, et d'Annecy au hameau de Balmettes, sur la rive droite, hormis quelques rares coupures d'urbanisation qui subsistent.

11.2. CONSOMMATION FONCIERE

Vision d'ensemble

- Les espaces urbanisés sont passés d'environ 9 % de la surface du territoire du SCoT dans les années 90 à 11 % aujourd'hui.
- De la même façon, la surface bâtie a crû de 13,1 % entre 1998 et 2008, tandis que la consommation foncière par nouvel habitant représente 445 m².

La périurbanisation sous forme d'étalement urbain, le développement d'infrastructures et de zones d'activités sont à l'origine ces dernières décennies de la forte consommation foncière, de l'ordre de 103 ha⁴⁵ par an, presque exclusivement soustraite à l'espace agricole. Cette consommation excessive est tirée par une forte poussée de l'habitat individuel dans les espaces à dominante rurale. Les espaces urbanisés sont passés d'environ 9 % de la surface du territoire du SCoT dans les années 1990 à 11 % aujourd'hui. Les espaces agricoles quant à eux sont fortement réduits.

⁴⁵ Entre 1998 et 2008, Source DDT



Une consommation d'espace excessive tirée par l'habitat individuel

- C'est le logement qui représente la part la plus importante de la consommation de l'espace.
- Schématiquement, on peut distinguer 3 types de « formes urbaines »
 - L'individuel : c'est le premier tissu urbain en termes de présence sur le département. C'est aussi celui qui représente la plus faible densité : de 5 (individuel libre, par addition successive de pavillons produits individuellement) à 10 logements (en lotissements) par hectare.

Tableau 19 : Evolution de la typologie de l'habitat dans le CCG

EPCI	TYPOLOGIE HABITAT						POPULATION		Conso par nouvel hab. (m ²) 99-2009
	Logements		Maisons		Appartements		Evolution population 99 - 2009	Evolution population 99-2009 en %	
	2009	Evolution 1999-2009 en %	2009	Evolution 1999-2009 en %	2009	Evolution 1999-2009 en %			
CA d'Annecy	69 520	14%	13 047	20%	55 635	14%	7 872	6%	363
CC Pays de Fillière	6 924	32%	5 253	18%	1 624	138%	2 848	22%	545
CC Pays de Cruseilles	5 718	31%	4 073	16%	1 612	127%	2 556	26%	478
CC Fier et Usses	5 444	41%	3 852	29%	1 580	111%	3 179	31%	412
CC Rive Gauche	6 301	21%	3 816	11%	2 424	50%	1 353	13%	532
CC Tournette	3 917	12%	2 549	-0.3%	1 349	86%	567	10%	647
CC Pays de Faverges	7 889	27%	4 672	17%	3 173	55%	1 973	15%	525
Total	105 713	18%	31 816	17%	67 398	22%	20 348	11%	445

- L'individuel groupé, souvent sous forme de petites opérations insérées dans le tissu urbain, de l'ordre de 20 à 30 logements par hectare.
- Le collectif ou l'ensemble de collectifs, qui prend la forme de bâtiments de tailles et volumes plus importants : de l'ordre de 70 à 100 logements par hectare.
- Ainsi, un logement individuel consomme entre cinq à dix fois plus de foncier qu'un logement en immeuble collectif.
- Pendant la période 1999-2009, sur l'ensemble du territoire du SCoT, environ 34 % des nouveaux logements construits étaient des logements individuels.



- Néanmoins, la part des logements collectifs sur la totalité des logements est en constante croissance avec une part qui était de 61,9 % en 1999 et qui est passée à 63,8 % en 2009.

11.2.1. ANALYSE PAR POLE ENTRE 1998 ET 2008

Pôle urbain

Une consommation foncière raisonnable

- La surface bâtie du Pôle Urbain a crû de la même façon que la surface bâtie à l'échelle du SCoT avec 12,9 %.
- La consommation foncière par nouvel habitant, quant à elle, est de 356 m². Il s'agit de l'évolution la plus faible en comparaison avec les autres typologies.
- La part de maisons parmi tous les logements augmente sensiblement en passant de 20,9 % à 21,5 %. Toutefois, des efforts sont fournis dans la production de collectifs.

A titre d'exemple :

- Pringy a vu son nombre de logements collectifs plus que doubler (en passant de 228 à 502) ;
- Metz-Tessy a vu son nombre de logements collectifs tripler.

... mais le phénomène de décohabitation est présent ici aussi

- La production de logements a faiblement crû comparé aux autres pôles (+14,5 %), mais son évolution est proportionnellement plus importante que l'évolution de la population (+6,6 %), d'où le constat de l'apparition du phénomène national de décohabitation.

(Annecy)

Un territoire moins dynamique démographiquement au bénéfice de la consommation foncière

- La population d'Annecy a baissé de 0,1 % entre 1999 et 2009.
- En parallèle, la surface bâtie croît très légèrement (+ 2,9 %) et la consommation foncière par nouvel habitant est de - 2 429m² entre 1998 et 2008.
- Concernant les logements, ils n'ont crû que de 6,2 %. Il s'agit là de la plus faible évolution parmi toutes les communes réunies dans le SCoT.
- On remarquera enfin que la part des maisons parmi tous les logements a légèrement augmenté à Annecy, en passant de 4,2 % à 4,6 %.

Pôle 2 Faverges

Une consommation foncière importante...

- La surface bâtie a augmenté de manière relative au sein du pôle 2 avec + 9,1 % entre 1998 et 2009. En revanche, la consommation foncière par nouvel habitant est de 756 m². A cela s'ajoute le constat d'un accroissement de la part des maisons dans le pôle 2 : il est passé de 45,2 % en 1999 à 46,1 % en 2009.

... amplifiée par le phénomène de décohabitation

- La population a faiblement augmenté entre 1999 et 2009 avec + 5,6 %, tandis que le nombre de logements a crû de 20,9 %. Dès lors, le phénomène de décohabitation est ici



particulièrement important : la croissance démographique est de 15 points plus faible que l'évolution du nombre de logements.

Pôle 3

Un pôle très dynamique

- La surface bâtie du pôle 3 a crû de manière relativement forte entre 1998 et 2008 (+ 16,83 %).
- La consommation foncière par nouvel habitant représentait 368 m², ce qui reste raisonnable. Le pôle 3 se décline en deux parties :
 - les communes consommatrices de foncier – La Balme-de-Sillingy et Sillingy avec respectivement + 24,5 % et + 27,3 % de surface bâtie ;
 - et les deux autres communes, Cruseilles et Groisy, dont la croissance de surface bâtie n'a pas dépassé les 10 %.
- Concernant l'évolution démographique, elle a été particulièrement importante en comparaison aux autres pôles avec + 26,6 % entre 1999 et 2009.
- Le nombre de logements a considérablement augmenté (+ 33,5 %), proportionnellement plus fortement que l'évolution démographique.
- La part des maisons dans le pôle 3 régresse et passe de 69,8 % en 1999 à 63,3 % en 2009. Le nombre de logements collectifs est passé de 1 305 à 2 389. Des efforts sont fournis dans la production de logements collectifs, particulièrement à Groisy où la part du collectif a crû de 13,7 points.

Communes périurbaines d'Annecy + Evires (sauf pôle)

Une consommation foncière importante

- Elles représentent un territoire à la croissance de la surface bâtie relativement forte entre 1998 et 2008 avec + 16,6 %.
- La quasi-totalité de cette surface est hors ZAE.
- La consommation foncière par nouvel habitant est de 547 m² (elle est similaire à celle du SCoT). La consommation foncière de Leschaux est la plus importante parmi toutes les communes du SCoT avec 7 650 m² / nouvel habitant.
- Le nombre de logements, quant à lui, a considérablement augmenté (+ 28,7 %) face à une évolution démographique proportionnellement moins forte (+ 14,8 %).

Des efforts notables dans la production de logements collectifs

- Des efforts sont perceptibles dans la volonté d'optimiser l'usage des sols. En effet, la part du collectif a considérablement augmenté à l'échelle des communes périurbaines d'Annecy et d'Evires et est passée de 15,3 % à 27,3 % parmi la totalité des logements entre 1999 et 2009.

Communes périurbaines de Genève - Annemasse

Une forte hausse de la consommation foncière accompagnée d'une hausse de la population

- La SB a crû de 16,6 %. Cette évolution est plus forte que l'évolution à l'échelle du SCoT.
- La surface est essentiellement hors ZAE.
- La consommation foncière par nouvel habitant n'est pas moindre avec 591 m².
- La population connaît sa plus forte croissance parmi les autres typologies avec + 28,4 % au sein des communes périurbaines de Genève - Annemasse. Contrairement à ce qui a pu être fréquemment constaté ci-dessus, le nombre de logements a crû fortement, de 25,4 %, mais proportionnellement moins fortement que l'évolution démographique.



Des efforts dans la production de collectifs

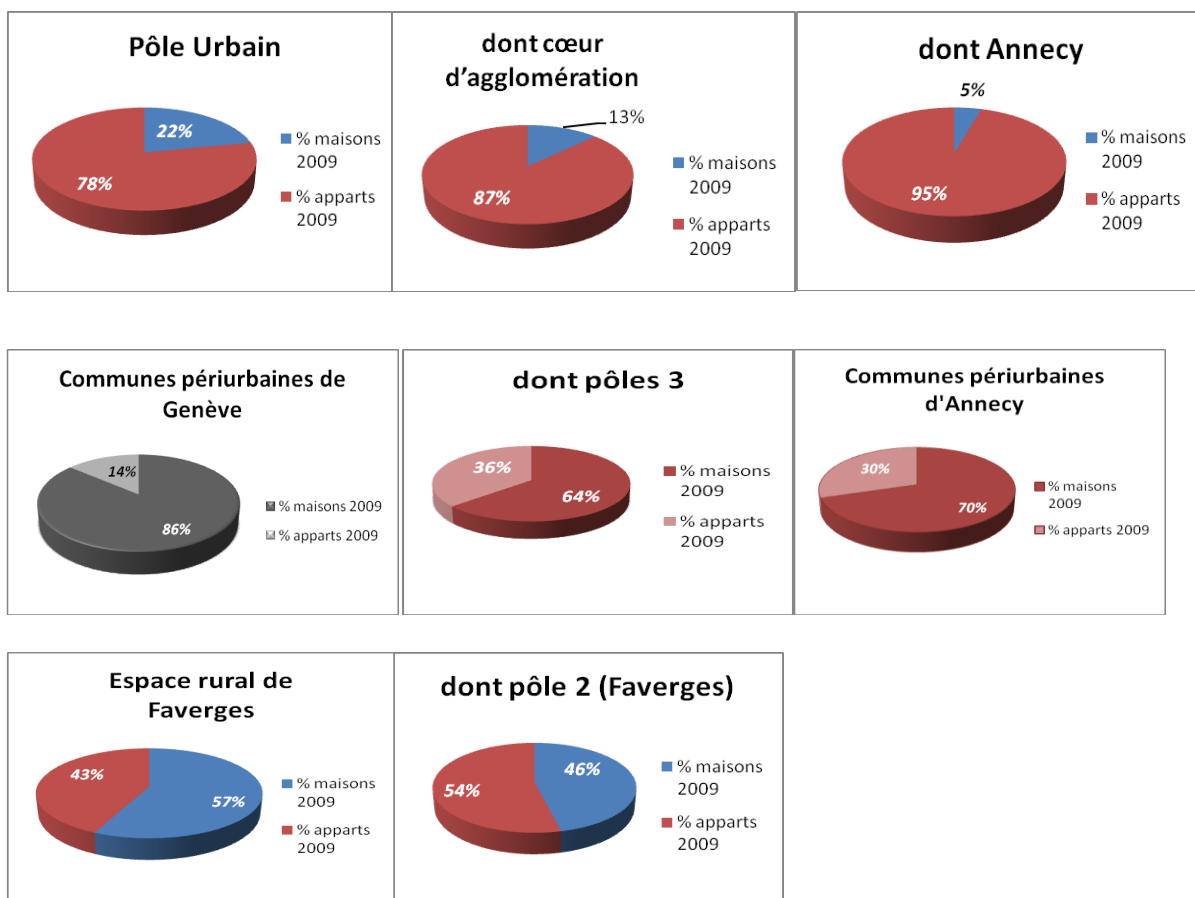
- Bien que le logement individuel soit encore prédominant, des efforts dans la production de logements collectifs sont notables avec une part d'appartements qui est passée de 6,9 % à 13,8 % entre 1999 et 2009.

Communes sous influence Faverges et communes rurales

Une consommation foncière raisonnable et des efforts dans la production de collectifs

- L'évolution de la surface bâtie à l'échelle de ce pôle (12,5 % entre 1998 et 2008) est similaire à l'évolution de la surface bâtie à l'échelle globale du SCoT
- La consommation foncière par nouvel habitant, de 549 m², est importante.
- L'évolution démographique (+ 20,7 %) est un peu plus forte que celle du nombre de logements avec + 26,2 %.
- Parmi les logements, la part du collectif ne cesse de croître et passe de 9,5 % à 22,8 % entre 1999 et 2009. En valeur absolue, le nombre de logements collectifs a triplé.
A titre d'exemple, des communes comme Cons-Sainte-Colombe ne comptaient pas de logements collectifs en 1999, et en ont construit 13 en l'espace de 10 ans, faisant passer la part du collectif de 0 % à 9,1 %.

Part du logement individuel⁴⁶ dans le parc existant selon les pôles en 2009



⁴⁶ Le logement individuel comprend les maisons individuelles et les maisons individuelles groupées.



Tableau 20 : Évolution de la surface bâtie par secteurs

Type territoire	SURFACE BATIE						POPULATION		Conso par nouvel hab. (m ²) 99-2009
	Surface Bâtie 1998 (en ha)	Surf. Bâtie hors ZAE 1998 (en ha)	Surf. Bâtie 2008 (en ha)	Surf. Bâtie hors ZAE 2008 (en ha)	Evolution Surface bâtie 1998-2008 (en ha)	Evolution Surf. Bâtie 1998-2008 (en %)	Evolution population 99 - 2009	Evolution population 99-2009 en %	
Pôle urbain	3 811	3 358	4 239	3 700	428	11 %	+ 9 045	+ 7 %	378
Dont cœur d'agglomération	2 127	1 853	2 301	2 000	174	8 %	+ 3 364	+ 3 %	436
Communes périurbaines d'Annecy	3 057	2 979	3 526	3 416	469	15 %	+ 9 193	+ 23 %	475
Dont pôles de rang 3	782	744	914	865	132	17 %	+ 3 302	+ 26 %	368
Espace rural de Faverges	550	531	609	588	60	11 %	+ 907	+ 10 %	629
Dont Faverges	297	287	324	314	27	9 %	+ 352	+ 6 %	794
Communes périurbaines de Genève	432	432	503	503	72	17 %	+ 1 203	+ 28 %	591
TOTAL SCoT	7 849	7 300	8 878	8 206	1 028	13 %	+ 20 348	+ 11 %	445

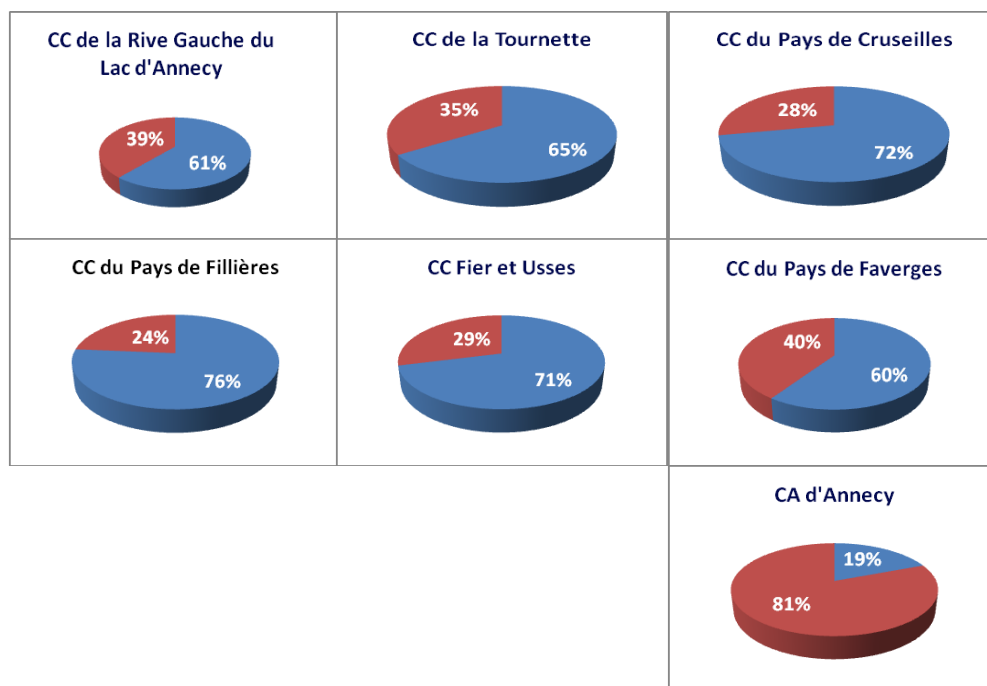
Source : DDT 74, mise à jour octobre 2012

Les calculs ont été faits compte tenu des données disponibles, sur la base des populations INSEE et sur la base des surfaces bâties DDT 74, mise à jour d'octobre 2012.



11.2.2. ANALYSE PAR EPCI ENTRE 1998 ET 2008

- Dans tous les EPCI, à l'exception de la C2A, les maisons individuelles représentent plus de 50 % des logements existants, voire plus de 70 % dans trois d'entre eux (schéma ci après).



Part du logement individuel⁴⁷ dans le parc existant en 2009

Source : DDT 74, mise à jour octobre 2012, INSEE 2009

CC du Pays de Fillière

Une croissance de la surface bâtie relativement haute

- La Communauté de communes du Pays de Fillière est caractérisée par une croissance de la surface bâtie légèrement supérieure à la hausse de la surface bâtie à l'échelle entière du SCoT (+ 14,9 % contre + 13,1 %).
- La ville de Saint-Martin-Bellevue se démarque de la tendance avec une croissance de la consommation de la surface bâtie de + 27,6 %.
- L'essentiel de la surface bâtie repose sur du hors ZAE.

Une démographie dynamique

- Concernant la population, son évolution est bien supérieure à celle à l'échelle globale du SCoT avec une hausse de + 21,9 % contre + 10,7 % à l'échelle du SCoT.
- Les évolutions sont très variables selon les communes de l'EPCI. Certaines communes comme Nâves-Parmelan ont vu leur population croître de 3,3 %, d'autres de 39,9 % à l'image de Charvonnex.

⁴⁷ Le logement individuel comprend les maisons individuelles et les maisons individuelles groupées.



L'apparition du phénomène de décohabitation

- Le phénomène de décohabitation se répercute sur la forte hausse de la demande de logements dans la Communauté de communes.
La part de production de logements croît plus vite que n'évolue la population (+ 31,7 % contre + 21,9 %)
A titre d'exemple :
 - la croissance démographique de Villaz est de 25,2 points moins importante que l'évolution du nombre de logements sur la même période ;
 - la croissance démographique de Charvonnex est de 34,3 points moins importante que l'évolution du nombre de logements sur la même période.
- A la hausse du nombre de logements s'ajoute une consommation foncière par nouvel habitant relativement élevée (545 m²/nouvel habitant). Elle atteint des chiffres assez conséquents dans certaines communes, avec par exemple 1 543m²/nouvel habitant à Nâves-Parmelan.

Des efforts fournis dans la production de logements collectifs

- Si la part des maisons reste majoritaire (79,4 % en 2009), la part des logements collectifs a augmenté de 10 points entre 1999 et 2009. En valeur absolue, le nombre de logements collectifs a plus que doublé en dix ans en passant de 683 en 1999 à 1 624 en 2009.

CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy

Une consommation de la surface bâtie raisonnable

- La surface bâtie a augmenté de 77,2 hectares soit + 10,1 % entre 1998 et 2008, soit moins fort que l'évolution à l'échelle du SCoT. Certaines communes ont connu une hausse encore plus infime avec + 4,3 % à La Chapelle-Saint-Maurice.

Une faible évolution démographique

- La Communauté de communes de la Rive Gauche d'Annecy a vu sa population croître de 13,3 %, soit légèrement plus que l'évolution démographique à l'échelle du SCoT.
- Seule la commune d'Entrevernes a connu une évolution de plus de 20 %.

Une consommation foncière élevée mais des efforts d'optimisation de l'usage des sols

- La consommation foncière en m² par nouvel habitant est assez conséquente en comparaison du SCoT avec 532 m² contre 478 m² de surface consommée par nouvel habitant.
La commune de Leschaux atteint un chiffre très haut avec 7 650 m² consommés/nouvel habitant où la population n'a crû que de 4 habitants.
- Face à cette forte consommation foncière par nouvel habitant, la croissance du nombre de logements est en revanche faible (+ 20,8 %), excepté à Entrevernes avec + 35,6 %.
- Concernant la typologie des logements dans la CC de la Rive Gauche du lac d'Annecy, la part des maisons a diminué de 7 points (68 % des logements en 1999 contre 61,2 % en 2009).
- En allant plus dans les détails des communes, certaines d'entre elles concentrent une grande majorité de maisons à l'image de Saint Eustache où la part de maisons en 1999 était de 95,8 % et est passée à 88,5 % en 2009. D'autres toutefois connaissent des baisses de la part des maisons de presque 20 points, à l'image de Duingt dont la part des maisons est passée de 78,1 % à 59,7 %.



CC Fier et Ussez

La plus haute croissance de surface bâtie parmi les EPCI du SCoT...

- La surface bâtie a crû de 141,3 hectares, ce qui représente une évolution de 22,1%. Il s'agit de l'évolution la plus haute en pourcentage parmi tous les EPCI du SCoT.

... dans un EPCI démographiquement dynamique

- La population de la CC Fier et Ussez a augmenté de 31 % alors que la hausse à l'échelle du SCoT est de 10,7 %.
Le nombre d'habitants a même crû de 58,1 % à Lovagny.

Une consommation foncière raisonnable mais une hausse notable du logement collectif

- La consommation du foncier par nouvel habitant est assez raisonnable avec 412 m² hormis à Nonglard où la consommation représente 2 463 m²/ nouvel habitant.
- Le nombre de logements a beaucoup crû avec + 40,7 %, tandis que la population a crû de 31 %. Le phénomène de décohabitation est donc identifié.
- Concernant la typologie des logements, la CC Fier et Ussez compte une majorité de logements individuels avec une part qui est passée de 79,9 % en 1999 à 70,9 % en 2009. On notera que le nombre de logements collectifs a doublé en 10 ans et que des efforts sont donc fournis dans la production de logements collectifs.

CC de la Tournette

Une faible évolution de la surface bâtie

- La surface bâtie a évolué de +37,6 hectares, ce qui représente une très faible augmentation (+ 7,9 % entre 1998 et 2008).
- Une infime partie est en ZAE (2,6 hectares).

Conjuguée à une faible évolution de la population

- La population croît faiblement avec + 11 %, mais la commune de Bluffy se démarque avec une hausse de la population de 31,5 %.

Des efforts importants dans la construction de logements collectifs

- Face aux faibles augmentations de la population et de la surface bâtie, le nombre de logements croît lui aussi très doucement avec + 12,2 % contre + 18,2 % à l'échelle du SCoT.
- La consommation foncière par nouvel habitant, en revanche, atteint 647 m², ce qui est supérieur à la consommation foncière par nouvel habitant à l'échelle du SCoT.
- De plus, la CC de la Tournette se tourne de plus en plus vers la construction de logements collectifs. Leur nombre a presque doublé en dix ans tandis que le nombre de maisons a même diminué. Dans certaines communes, le nombre de logements collectifs a même été multiplié par 4 (Talloires). La part des maisons parmi la totalité des logements est passée de 77,9 % en 1998 à 65,4 % en 2008.



CC du Pays de Faverges

Une évolution modérée de la surface bâtie

- La surface bâtie a crû de 107,8 hectares, ce qui représente une hausse raisonnable de + 12,6 %. Cette évolution est encore plus faible dans certaines communes comme Chevaline (+ 1,9 %).
- Toutefois, la consommation foncière par nouvel habitant est de 525 m² et est donc supérieure à l'évolution à l'échelle du SCoT.

L'apparition du phénomène de décohabitation

- La population a faiblement crû entre 1998 et 2008 (+ 15,3 %).
- La croissance du nombre de logements (+ 26,6 %) est donc proportionnellement supérieure à l'évolution démographique.
- On notera néanmoins que l'augmentation de logements dans la CC est inférieure à celle du SCoT avec + 26,6 % contre + 31 %.

Une hausse importante du logement collectif

- La tendance à la production de logements collectifs se démarque peu à peu malgré une majorité encore de maisons dont la part passe de 66 % à 59,6 % entre 1998 et 2008. A titre d'exemple, le nombre de logements collectifs, lui, a été multiplié par 4,5 dans la commune de Giez.

CA d'Annecy

Des croissances de la surface bâtie et de la consommation foncière raisonnables

- La surface bâtie a crû de 367,3 hectares, ce qui représente une hausse de 11,5 %. Cette évolution est donc inférieure proportionnellement à celle du SCoT.
- La consommation foncière, sur la période 1998-2008, représentait 363 m² par nouvel habitant. Il s'agit de la plus faible hausse de la consommation foncière par nouvel habitant parmi tous les EPCI.

Une faible hausse de la population

- La CA d'Annecy connaît également la plus faible hausse de la population parmi tous les EPCI avec + 6,2 %. La population d'Annecy, quant à elle, régresse de - 0,1 %.

L'apparition du phénomène national de la décohabitation

- Le phénomène de décohabitation apparaît dans la CA d'Annecy – en effet le nombre de logements évolue plus vite que la population. A l'échelle de la CA, le nombre de logements croît doucement, mais proportionnellement plus vite que la population avec + 13,9 % entre 1999 et 2009.
A titre d'exemple :
 - la population d'Annecy régresse (- 0,1 %) alors que le nombre de logements a crû de 6,2 % ;
 - la croissance démographique d'Epagny est 11,8 points plus faible que l'évolution du nombre de logements ;
 - la croissance démographique de Metz-Tessy est 26,6 points moins importante que l'évolution du nombre de logements.
- Enfin, contrairement à la tendance, la part des maisons a légèrement crû en passant de 18,2 % à 19 %.



CC du Pays de Cruseilles

Une évolution de la surface bâtie plus élevée que l'évolution à l'échelle du SCoT

- La surface bâtie a crû de 132,1 hectares, ce qui représente une évolution de 16,3 % contre + 13,1 % à l'échelle du SCoT.
- La consommation foncière par nouvel habitant est de 478 m², soit légèrement au dessus de la consommation à l'échelle du SCoT.

Une forte croissance démographique et de logements

- La population a elle aussi fortement augmenté par rapport au SCoT et par rapport aux autres EPCI avec + 26,3 %.
- Le nombre de logements a beaucoup augmenté avec + 31 %.

Des efforts conséquents dans la production de logements collectifs

- Des efforts considérables sont effectués par la CC dans la production de logements collectifs. Le nombre de ces derniers a plus que doublé en l'espace de 10 ans.
- La part des maisons dans la CC a diminué de presque 12 points en passant de 83,2 % en 1999 à 71,7 % en 2009.

11.2.3. UNE CONSOMMATION D'ESPACE NON SOUTENABLE

- La consommation d'espace par l'urbanisation peut être considérée comme irréversible.
- Le phénomène national de décohabitation se confirme sur le territoire du bassin annécien. On constate en effet que la hausse du nombre de logements (+ 18,2 % entre 1999 et 2009) est plus importante proportionnellement que l'évolution démographique (+ 10,7 %).
- En projetant dans le futur les tendances observées jusqu'en 2009 (croissance démographique annuelle de + 1 % entre 99 et 2009, consommation d'espace par habitant de 445 m²/habitant), on obtiendrait à l'horizon 2025 :
 - Une augmentation de population de l'ordre de 39 293 habitants.
 - Une augmentation des surfaces urbanisées de l'ordre de 2 200 ha. Elle passerait de 8 877 ha à environ 11 000 ha soit une augmentation d'environ 24 %.
 - Une augmentation des surfaces urbanisées de l'ordre de 2 200 ha, soit environ 1,5 fois la surface actuelle de la partie « urbanisée dense » de l'agglomération (Annecy + Cran-Gevrier + Meythet + Annecy-le-Vieux pour partie + Seynod pour partie).
 - Une réduction des terrains agricoles d'environ 1 748ha.

Toujours en projetant les tendances actuelles (d'après l'étude CILSE-DDE 2006), le besoin en logements pour accueillir la population nouvelle, hors besoin de renouvellement et de décohabitation, serait de l'ordre de 1 777 logements par an, soit 35 500 logements en plus entre 2006 et 2025⁴⁸.

Le tableau suivant montre les consommations de surfaces engendrées par le logement, selon que l'on favorise ou pas le logement collectif par rapport à l'individuel.

⁴⁸ NB : ces chiffres s'appuient sur des taux de croissance estimés supérieurs à ceux de la dernière période intercensitaire.



Tableau 47 : Projection de consommation d'espace en fonction des formes urbaines sur la période 2006/2025

Tendance actuelle	individuel	Indiv groupé	collectif	TOTAL
logements par ha	7	25	75	
taux	31 %	6 %	63 %	100 %
nb logements	11005	2130	22365	35500
surface	1572	85	298	1956

Effort sur le collectif	individuel	Indiv groupé	collectif	TOTAL
logements par ha	7	25	75	100
taux	15%	15%	70%	100
nb logements	5325	5325	24850	35500
surface	761	213	331	1305

- La réduction de la part des maisons individuelles dans la production de logements et/ou la réduction de la taille des terrains destinés à la construction de maisons individuelles constituent donc un gisement d'économies de foncier tout à fait considérable.
- Enfin, le logement représente 70 à 75 % de la consommation totale d'espace. Toutefois, l'optimisation de l'utilisation de l'espace peut également être recherchée dans les opérations à vocation d'équipements, de services, d'économies ou de commerces.



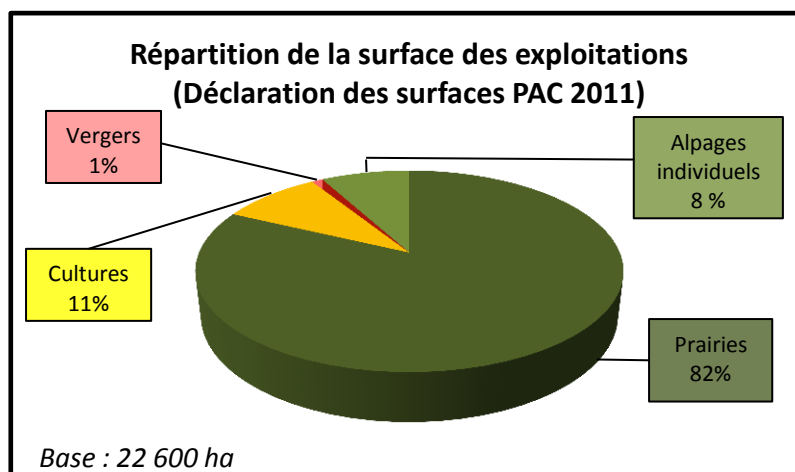


11.3. AGRICULTURE ET CONSOMMATION D'ESPACE

Dans le cadre du SCoT, le principal enjeu pour le maintien de l'agriculture est la maîtrise de la consommation du foncier (matière première de l'agriculture). Ce chapitre est tiré de l'étude Blezat Consulting, 2008.

11.3.1. ÉTAT INITIAL : UNE AGRICULTURE DE QUALITE, MENACEE PAR LA CONSOMMATION D'ESPACE

- Du fait des spécificités de l'agriculture locale (production laitière pérenne, de qualité avec besoin important de surfaces toujours en herbe), **les terrains agricoles ont une forte valeur dans leur ensemble**. Cette valeur est renforcée pour les **terrains plats et mécanisables, les parcelles de proximité des exploitations, les grands tènements agricoles d'un seul tenant, les zones labellisées**.
- Sur un territoire contraint par le relief et les espaces naturels (45 à 50 % « utilisable » pour l'agriculture et l'urbanisation), la consommation de l'espace agricole par l'urbanisation depuis 20 ans génère une forte tension sur l'activité agricole.
- La forêt a également progressé sur les pentes (C.C. Faverges), mais l'enfrichement n'est pas un phénomène majeur.
- De plus, les agriculteurs ne sont plus propriétaires des terrains qu'ils exploitent (seuls 5 à 8 % des terrains agricoles sont la propriété d'exploitants) : les exploitants ne maîtrisent donc plus le foncier.



Répartition de la surface des exploitations



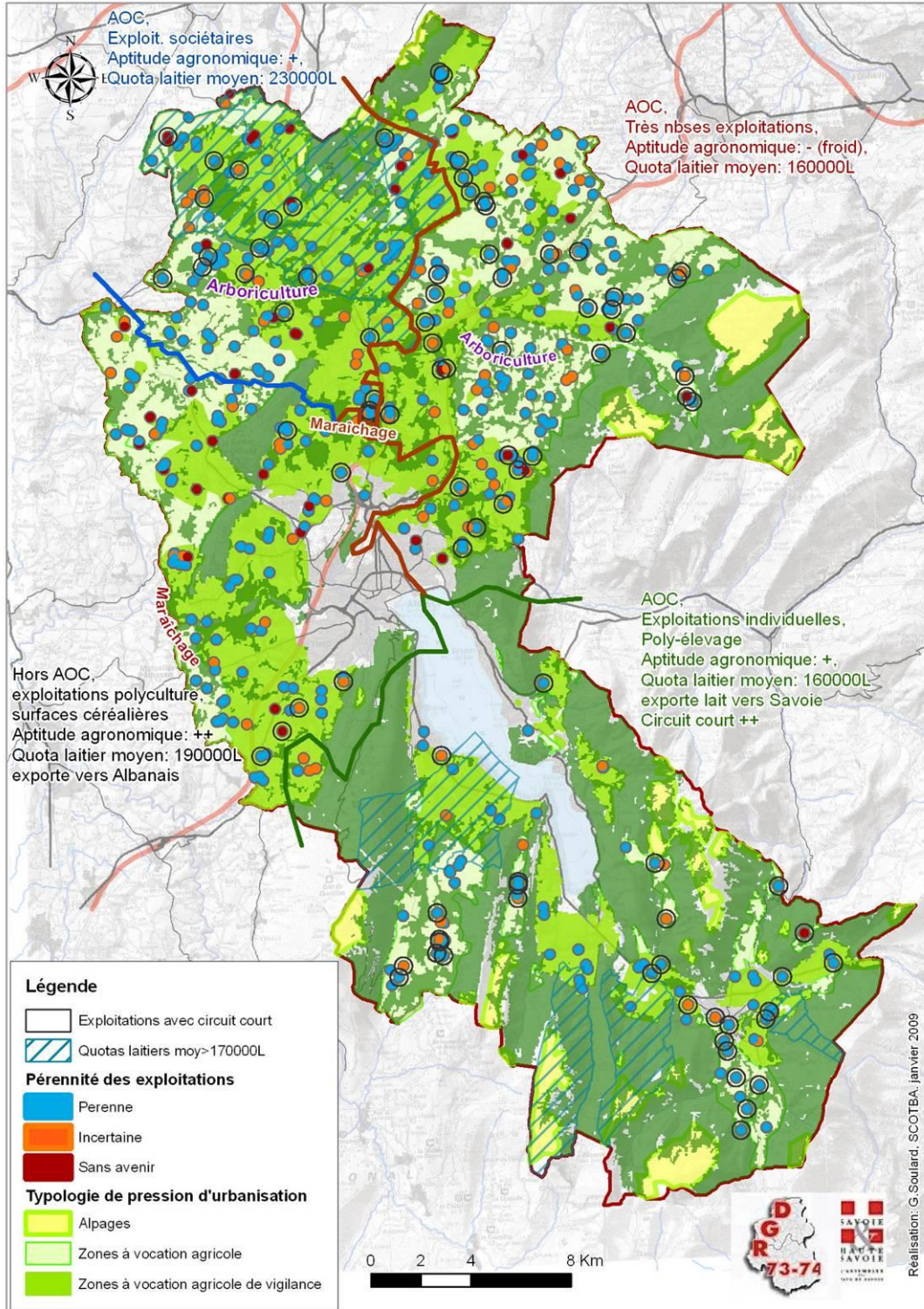
- Cette pression de l'urbanisation ne s'exerce pas de la même manière sur tout le territoire. La carte suivante illustre une représentation des acteurs sur la pression d'urbanisation sur le territoire. On peut distinguer de grands secteurs dans lesquels on trouve des espaces agricoles plus ou moins soumis à pression (*Carte « Pérennité des exploitations et carte de pression d'urbanisation »*) :



- **1. Des alpages** : Espace très spécifique, pression d'urbanisation quasi absente.
- **2. Des zones à vocation agricole** : zones à forte valeur agricole, avec des grands tenements d'un seul tenant. Il y a peu de pression d'urbanisation.
- **3. Des zones à vocation agricole de vigilance** : Forte valeur agricole, mais à proximité de zones urbaines en développement. Intérêt fort à la fois pour l'agriculture, mais également souvent pour le développement urbain et le cadre de vie en présentant des coupures d'urbanisation.
- Une forte proportion des surfaces agricoles (**plus de 50%**) est identifiée comme **nécessitant une grande vigilance** quant à l'évolution de l'urbanisation à proximité des grands axes et zones urbanisées. De nombreuses zones sont concernées par des projets à court terme.
- Dans les surfaces NA/AU⁴⁹ des PLU/POS estimées du territoire, **1 240 ha sont des parcelles agricoles recensées dans la base de données** (recensement PAC/complété par Blezat Consulting, 2007, mais il en existe sans doute davantage).



⁴⁹ Estimation ne tenant pas compte des communes de Doussard, La chapelle St Maurice, Saint Eustache, Leschaux, Montagny les Lanches, Menthon St Bernard, Veyrier du Lac, Cuvat, Vovray en Bornes, Le Sappey



Pérennité des exploitations et carte de pression d'urbanisation (d'après Blezat Consulting, 2008 et SCOT BA. Données : Basagri 2003-2005).



11.3.2. ENJEUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ Entreprises agricoles modernes, pérennes et jeunes ■ Production sous signe officiel de qualité à forte valeur ajoutée. ■ Outils de transformation/commercialisation performants. ■ Forte capacité d'initiative 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Territoire contraint géographiquement et parcellaire morcelé, dispersé et pour partie en pente ■ Faible maîtrise foncière ■ Dépendance forte à la production de Reblochon et à la filière laitière : production peu diversifiée ■ Peu de circuits courts ■ Utilisation de la quasi-totalité des surfaces, sans marge de manœuvre pour en exploiter de nouvelles ■ Filières secondaires en difficulté (fruits...)
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un bassin de consommation important sous-utilisé ■ Développement de circuits courts, biologiques ■ Reconnaissance du rôle paysager 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreuses parcelles agricoles en zone d'urbanisation future (NA/AU) dans les DUL actuels, diminution des surfaces agricoles. ■ Incertitudes sur le prix du lait et devenir des quotas laitiers sur le plus long terme ■ AOC : chance mais aussi frein à l'adaptation

Enjeux

Les enjeux agricoles, en lien avec l'évolution de l'occupation des sols, sont de deux ordres :

- **L'avenir des espaces nécessaires pour pérenniser des systèmes d'exploitation laitière peu intensifs**, bien répartis dans le territoire. Les répercussions positives sur la biodiversité, le paysage etc. sont très fortes.
- **La diversification et le développement des circuits courts** : pour s'adapter aux changements économiques, répondre à une forte demande sociale (limitation des transports, lien social producteurs-consommateurs, agriculture biologique).



12. EVOLUTION DES FORMES URBAINES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

12.1. LES FORMES D'URBANISATION DEVELOPPEES AU COURS DU DERNIER DEMI-SIECLE

La forme urbaine désigne l'ensemble des bâtiments et des espaces ouverts qui lui sont associés (voiries, espaces publics et privés, espaces verts, agricoles ou naturels...). Les formes urbaines induisent donc des notions de densité, apparente ou réelle, de qualité urbaine favorisant la communication tout en préservant la vie privée, de qualité architecturale et environnementale, ainsi que de mixité sociale et/ou fonctionnelle.

Dans les espaces à dominante rurale : une forte poussée de l'habitat individuel

- Le développement de l'habitat individuel (cf. chapitre 11) s'est principalement localisé autour de l'habitat historique, le long des routes, ainsi que sous forme de lotissement et d'habitat dispersé.
- Une rupture dans les logiques d'occupation des sols :
 - l'habitat individuel s'est développé le plus souvent en rupture typo-morphologique avec le bâti d'origine rurale,
 - les logiques agricoles d'utilisation de l'espace ont cédé la place à des logiques résidentielles (la recherche de tranquillité, d'ensoleillement, de vues...).
- L'usage résidentiel produit très peu d'espaces collectifs autres que ceux utiles à la circulation automobile (cf. chapitre 1.2.4 Paysage, espaces collectifs). Cet usage génère une tendance à l'hétérogénéité et à la banalisation dans les bourgs, villages et hameaux du fait de constructions mal intégrées.
- La logique de cette banalisation est connue :
 - diversification des techniques de construction et matériaux utilisés,
 - diversification des références culturelles en termes d'habitat,
 - aménagement des abords et cloisonnement des propriétés,
 - généralisation de l'usage de l'automobile (voies d'accès, imperméabilisation des sols).

Plus récemment, des opérations de diversification de l'offre en logements ont été initiées (habitat collectif ou semi-collectif, individuel groupé), recherchant une articulation avec les formes urbaines traditionnelles et travaillant la qualité des espaces publics (cf. chapitre 12.2. Nouvelles formes d'urbanisation et développement durable).

- Des bourgs se dotent de centres-bourgs, des villages de centres-villages, regroupant autour des équipements administratifs, scolaires et culturels souvent préexistants un nombre de logements significatif.





Dans la ville centre et sa première couronne urbaine : la constitution d'une armature urbaine multipolaire d'agglomération, actuellement en cours d'affirmation



- De nouveaux quartiers urbains ont contribué à l'extension du tissu urbain continu et à la constitution du cœur d'agglomération depuis 1970 :
 - les plus marquants se situent à Annecy aux portes de la ville historique, à Meythet, Seynod, Cran-Gevrier et dans la plaine d'Annecy-le-Vieux, Affichant une volumétrie forte, cubique, souvent répétitive,
 - dans des compositions équilibrées, en îlots ouverts ou semi-ouverts,
 - mais en rupture de forme et d'échelle avec le bâti préexistant,
 - dotés d'équipements de proximité et d'espaces collectifs.

- Mais aussi, une croissance spontanée qui tend à produire des espaces publics de qualité médiocre : habitat collectif ou maisons individuelles avec peu d'espaces publics de qualité. C'est en particulier le cas des sites collinaires et coteaux de l'agglomération (cf. chapitre 1 Paysages).
 - Des formes urbaines spécifiques aux zones d'activités : peu qualifiées en termes d'espace public, d'accès, de qualité paysagère, et situées en entrée des zones urbaines.

Dans la cluse du lac d'Annecy : un développement résidentiel structuré mais gros consommateur d'espace et qui occupe les coteaux

- L'évolution urbaine des soixante dernières années y reflète la rencontre et la superposition de logiques différentes :
 - une logique "résidentielle" constituant l'essentiel de l'urbanisation, en habitat de faible densité et éclectique en termes d'architecture. Les jardins entourant les résidences participent à l'équilibre de composition paysagère des rives,
 - une logique "touristique" (hôtels, centres de vacances, campings...),
 - une logique d'exploitation des espaces agricoles,
 - avec une prégnance du "socle" naturel, comme support parfois contraignant pour l'occupation humaine.

Chaque commune tend à constituer, structurer, conforter son ou ses centres, en développant, notamment sur la rive droite, une image de village, en mettant en valeur le bâti ancien, en veillant à préserver une trame verte, en veillant à l'intégration architecturale des nouvelles opérations.



12.2. NOUVELLES FORMES D'URBANISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- De nouvelles formes d'urbanisation prennent place depuis une vingtaine d'années : elles sont plus économes en foncier, intègrent autant que possible des services et des commerces de proximité et produisent des espaces collectifs de bonne qualité.
- C'est une première inflexion vers le développement durable, mais d'une part ces opérations ont encore un caractère pionnier, d'autre part elles n'intègrent que timidement les problématiques énergétiques, de gestion de l'eau, etc.
- L'urbanisme durable⁵⁰ ne se réduit pas à des notions d'environnement, de densité, ou encore de consommation d'énergie. Il s'agit au contraire de penser l'urbanisme comme un « tout » qui intègre et croise plusieurs exigences économiques, sociales et environnementales, et tient compte des réalités de chaque contexte local.
- Par définition, une forme urbaine durable ne peut pas être un « plaquage » à partir d'un catalogue de solutions « idéales ». C'est plutôt la gestion du projet dès le départ qui détermine la qualité du résultat.

On peut résumer la démarche « urbanisme durable » à dix grands principes :

1. procède d'une culture de planification intégrée
2. utilise des nouvelles méthodes de participation citoyenne
3. met en œuvre des concepts de mobilité et de déplacements innovants et porteurs d'avenir
4. dispose d'un approvisionnement d'énergie renouvelable et minimise les consommations
5. favorise la qualité environnementale, le confort d'usage, la santé et le cadre de vie des bâtiments
6. renforce l'économie régionale
7. conçoit un habitat et des espaces de vie adaptés aux besoins réels en préservant les équilibres et la justice sociale
8. complète les règlements et prescriptions par des mesures d'accompagnement
9. échange les expériences
10. a le courage de solutions novatrices

L'urbanisme durable permet ainsi :

- D'éviter des coûts de gestion futurs et indirects induits par l'étalement urbain incontrôlé (réseaux, consommations d'énergie, etc.), d'optimiser les coûts d'investissements.
- D'améliorer la qualité de vie par des espaces publics et privés de qualité et une maîtrise de la consommation des paysages agraires et naturels.
- De favoriser l'émergence de réseaux et d'entreprises développant de nouvelles compétences et techniques en matière de construction, moteur d'emploi.

⁵⁰ Issu de « L'étude sur de nouvelles formes de développement urbain durable pour le Bassin Annécien », réalisée pour le compte de la DDEA par les architectes urbanistes et paysagistes Dellinger – Common – Thielman, 2009.



A l'échelle des quartiers : les formes urbaines durables

Si les documents du SCoT et du PLU peuvent favoriser - ou contraindre - l'émergence de nouvelles formes urbaines de qualité, les enjeux décisifs se situent aussi à l'échelle inférieure du projet d'aménagement.

Quelques exemples démontrent la variété de formes urbaines durables selon le choix des critères prioritaires et les spécificités du site.



Ecolonia (Pays-Bas). Conception du plan d'aménagement participatif, vivre au bord de l'eau, fonctions écologiques du plan d'eau. Logements écologiques collectifs, intermédiaires et individuels, diversité architecturale. (Urbaniste Lucien Kroll)



Cœur d'îlot d'un éco-quartier à Tübingen (Allemagne). Division de l'îlot en petites parcelles et l'obligation de groupement des accédants en auto-promotion avec au moins une activité. (Photo H. THIELMIN).

Eco-quartier dense (COS =1) de SCHAFBRÜHL, sans voiture à l'intérieur, rivière artificielle alimentée par les eaux pluviales (Allemagne, architecte Eble). Le style architectural apparemment « traditionnel » est le résultat d'études thermiques et climatiques poussées. (Photos : H. Tielman)





A l'échelle des bâtiments : l'architecture durable

- A l'échelle du bâtiment, comme pour la forme urbaine, la qualité d'une architecture durable se définit par sa réponse à des exigences multiples.
- De nombreux systèmes d'indicateurs et d'assurance de qualité environnementale existent (HQE®, Minergie®, etc.).
- Si on part d'un seul critère, comme la performance thermique et énergétique, actuellement au centre des préoccupations, on constate bien sûr une influence imposée par la contrainte technique sur la volumétrie (compacité), l'enveloppe (isolation par l'extérieur et ouvertures au sud), le système constructif (suppression des ponts thermiques), les systèmes techniques (capteurs, récupérateurs et ventilation motorisée).
- Mais en aucun cas, cette contrainte ne génère un style d'architecture unique : les opérations restent très variées.



- En résumé, la prise en compte des nouvelles contraintes de l'architecture durable constitue une « obligation d'innovation ». Enfin, un élément crucial de la « compétitivité » des logements collectifs et intermédiaires par rapport à la maison individuelle sera l'attractivité et l'importance des espaces extérieurs, espaces tampons et jardins d'hiver associés aux appartements.

Des exemples existants sur le territoire mais insuffisants

- Des exemples d'urbanisme durable existent sur le bassin annécien ou sont en cours de projet. On peut citer :
 - Des opérations « anciennes », qui n'intégraient pas toujours spécifiquement l'enjeu énergétique : Le Prieuré II (Lovagny), quartier de la gendarmerie et Vieugy (Seynod), Proméry (Pringy), etc.
 - Des opérations récentes et en projet : petits collectifs Très Haute Performance Energétique de Metz (Metz Tussy), projets sur Epagny Label « Minergie », Ecoquartier d'Annecy, Cran Gévrier, Meythet...
- Ils sont majoritairement situés dans l'agglomération d'Annecy ou en zone périurbaine proche.
- Une des difficultés majeures pour encourager et développer ces opérations est le manque de formation à tous les niveaux : promoteurs immobiliers, professionnels du bâtiment, propriétaires, élus.
- La maîtrise foncière publique permet à la collectivité d'imposer plus facilement des choix aux aménageurs.
- Les élus ont des difficultés à faire émerger et avancer ces projets par manque d'appui technique pour intégrer l'urbanisme durable dans leurs opérations.



13. GESTION DE L'URBANISME : DES MOYENS A PROTEGER, ADAPTER ET DEVELOPPER

De nouvelles problématiques

- La montée en puissance des nouvelles problématiques climatiques et énergétiques redynamise la production architecturale et impose au SCoT de réfléchir à son niveau au dispositif d'animation et de réglementation de la production architecturale.
- La demande générale, stimulée par une offre foisonnante de solutions techniques, bouscule les réflexions des architectes et urbanistes.



<http://www.capt->

[en.com/userfiles/image/PV_INTEGRE_PARTICULIERS/Capteur](http://www.capt-en.com/userfiles/image/PV_INTEGRE_PARTICULIERS/Capteur)



[solaire-photovolta%C3%AFque_1980Wc.jpg](http://www.solaire-photovolta%C3%AFque_1980Wc.jpg)

- Les démarches « Haute Qualité Environnementale » et « Approche Environnementale de l'Urbanisme » constituent **des opportunités** de renouvellement urbanistique et architectural, mais aussi des risques de mauvaise intégration des nouvelles opérations.
- Dans cette situation dynamique, les dispositifs qui cadrent la production architecturale ordinaire sont remis en question. La redéfinition de ces cadres est un enjeu important. Il est abordé ici sous trois aspects : les règlements de PLU, la culture architecturale locale et les compétences auprès des élus.

Un dispositif menacé : le règlement de PLU

- La réglementation de l'architecture par les PLU est actuellement accusée au moins d'inefficacité, au pire de stériliser et de banaliser la production architecturale, et les défis climatiques qui se posent désormais nécessiteraient de faire sauter certains verrous, notamment l'article 11.
- Le règlement d'un PLU ne suffit pas à garantir la qualité de l'architecture mais il en donne le cadre, à l'intérieur duquel chaque projet doit s'inscrire. Lorsqu'il est très général, ce cadre n'apporte pas grand chose, mais lorsqu'il relaie une réflexion d'aménagement menée lors de l'élaboration du PLU, secteur par secteur, articulant des approches pluri-thématiques et à plusieurs échelles, et lorsqu'il est **associé à une orientation d'aménagement, il acte un choix urbanistique clair pour le développement du projet architectural**. Selon le programme et les



moyens mobilisés pour le projet, ce cadre évite le pire éclectisme et la pire banalisation, ou bien il stimule la création.

- Tous les règlements en cours de validité ne répondent certainement pas à ces conditions d'efficacité.
- Il n'y a en revanche aucune raison pour que la forme réglementaire, qui a permis de gérer au cours des quarante dernières années les évolutions de la construction et de l'architecture, soit aujourd'hui incapable de gérer le recours au bois, aux panneaux photovoltaïques...

La nécessité d'une culture architecturale locale mieux partagée...

- Mais la qualité architecturale de la production locale ne dépend pas que des textes réglementaires. Elle se dessine aussi à travers la sensibilité architecturale et par le discours des élus, des techniciens et de la population, qui nécessite pour cela le partage d'une culture architecturale locale.
- Les études paysagères et architecturales, dès qu'elles sont menées sur un mode participatif, constituent des moments privilégiés d'échanges et de constitution de cette culture partagée.

... et d'appuis techniques en urbanisme et en architecture auprès des élus

- Enfin, l'urbanisme et l'architecture réclament des compétences diverses et en constante évolution. Sur ce point, les communes urbaines et les communes rurales ne disposent pas des mêmes moyens pour négocier avec un aménageur ou un promoteur.
- De nombreux exemples montrent que la qualité des opérations est fortement corrélée aux exigences que la collectivité est capable d'imposer et de faire valoir auprès de ses partenaires aménageurs et promoteurs.



14. ENJEUX DE L'OCCUPATION DU SOL, DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DES FORMES URBAINES

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'existence d'une armature dense de pôles urbains ■ Des quartiers et villages patrimoniaux de qualité. ■ Un demi-siècle d'opérations d'urbanisme de qualité constituant un corpus d'expériences à exploiter 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'étalement « urbain » trop important et mal maîtrisé autour des villages et hameaux, et sur les coteaux, notamment autour du lac ■ Les espaces collectifs sans qualité peu favorables aux liens sociaux dans de nombreuses opérations, notamment des opérations de maisons individuelles
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des opportunités foncières dans l'agglomération pour poursuivre le renouvellement urbain ■ Le développement de réflexions intercommunales d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation excessive d'espaces agricoles et urbains par des formes urbaines inadaptées ■ Habitants éloignés des équipements ■ Augmentation des déplacements motorisés individuels ■ Déréglementation des PLU
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ■ La réduction de la consommation d'espace ■ La maîtrise de l'étalement urbain pour faciliter les transports collectifs ■ La définition de limites claires à l'urbanisation ■ L'aménagement de quartiers de densité optimisée, adaptés aux situations locales, apportant des réponses qualitatives aux besoins de logements, contribuant à la diversification de l'offre de logements, la qualité et l'équilibre des espaces publics et privés, la qualité environnementale ■ La protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain local ■ L'approfondissement et le partage d'une culture paysagère, urbanistique et architecturale ■ L'organisation d'un appui technique auprès des élus en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture 	



C. ENJEUX TRANSVERSAUX

Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Les **enjeux majeurs de qualité du territoire** sont regroupés de manière synthétique sous la forme de trois grands thèmes :

Enjeu transversal 1 : La consommation d'espace et le rôle majeur de la nature ordinaire dans le fonctionnement écologique et la lisibilité des paysages du territoire

La trame composée des espaces agricoles et naturels remplit de nombreuses fonctions. Elle est menacée par l'urbanisation diffuse des espaces agricoles, en particulier au nord du territoire. Les questions qui se posent portent sur :

- **La réduction de la consommation d'espace** en tant que ressource rare non renouvelable et la définition de limites d'urbanisation.
- **La pérennité du réseau et des paysages formés par la « nature ordinaire »**, et en particulier les espaces agricoles, enjeu majeur, surtout dans les zones de collines, de plaines, de vallées et de cols (de Bluffy, de Leschaux, du Mont Sion, d'Evires). Les questions portent sur :
 - L'avenir des espaces nécessaires pour pérenniser des systèmes d'exploitation laitière peu intensifs,
 - La pérennité, éventuellement la restauration, du réseau écologique, riche en biodiversité (en particulier les relations entre espaces morcelés au nord)
 - La lisibilité et la perception des paysages diversifiés à dominante agricole (espaces ouverts, et naturelle (réseau de cours d'eau et de vastes boisements) : maintien des espaces ouverts, lisibilité des limites urbaines, préservation des points de vue de bords de route...
 - Les services rendus par les espaces naturels (zones humides, boisements, haies...) pour la bonne qualité et le cycle de l'eau,
 - La prise en compte des besoins en surface pour l'épandage de la matière organique,
 - La prise en compte des risques naturels, qui sont accentués par l'imperméabilisation des sols et par l'altération des morphologies naturelles des cours d'eau et zones humides,
- La gestion et le fonctionnement de milieux remarquables, au sein des espaces de « nature ordinaire » :
 - Il s'agit surtout des zones humides (surtout avant-pays) et des coteaux secs (surtout au sud).
- **La pression sur les grands espaces naturels résultant de la fréquentation** : la gestion des accès aux espaces naturels récréatifs (Glières, Salève - Mandallaz - Montagne d'Age, Bauges, sites naturels du lac d'Annecy, développement de plans de gestion...).



Enjeu transversal 2 : La gestion à une échelle de territoire pertinente (économique, sociale, environnementale) des ressources nécessaires à la croissance (population, économie) et des déchets et pollutions qu'elle engendre.

La gestion des ressources (air, eau, sol, énergies) et des déchets doit être optimisée à des échelles adaptées. Il est nécessaire d'être attentif sur les points suivants :

- L'organisation du territoire et des flux de déplacement plus sobres en énergie, pour maîtriser les nuisances sonores, les émissions de gaz à effets de serre, de polluants qui affectent la santé humaine :
 - l'organisation du territoire pour maîtriser les besoins de déplacements,
 - l'offre en transports en commun et modes doux,
 - le développement de filières courtes pour réduire le transport (déchets, matières premières, marchandises) et aussi pour répondre à une forte demande sociale en croissance dans le domaine alimentaire (lien social producteurs-consommateurs, agriculture biologique).
- Le développement de formes urbaines sobres en énergie doit se faire dans une démarche de composition paysagère, urbanistique et architecturale.
- L'impact du développement sur la ressource en eau doit être pris en compte :
 - l'interconnexion des réseaux, la diversification des ressources,
 - les étiages sévères en période de forts prélèvements (surtout zones de montagne, La Fillière, Les Usses) supposent la maîtrise des prélèvements et des équipements adaptés dans les secteurs sensibles,
 - le calibrage de l'urbanisation en fonction des capacités d'assainissement et des milieux récepteurs (surtout en zone d'urbanisation diffuse, au nord avec des rejets dans de petits cours d'eau),
 - la gestion concertée des eaux pluviales dans un contexte d'étalement urbain.
- La production et la diversification des énergies en fonction des potentiels locaux réellement mobilisables :
 - le territoire pourrait développer les filières bois-énergie et construction en tenant compte des équilibres fonctionnels de la forêt,
 - le développement des énergies renouvelables dans les opérations d'urbanisme, en tenant compte de leur intégration paysagère, urbanistique et architecturale.
- La valorisation de la matière organique des déchets ménagers à proximité des lieux de production :
 - la valorisation matière de la fraction organique est l'enjeu majeur pour la réduction des tonnages de déchets incinérés du territoire, en accord avec les objectifs réglementaires à venir.
- La gestion concertée et interdépendante de l'approvisionnement en matériaux de construction et de la gestion des déchets inertes :
 - le développement de formes urbaines et de bâtiments plus économes en matériaux,
 - la diversification de l'approvisionnement local en matériaux de construction, en intégrant les contraintes environnementales (limitation des transports, protection du patrimoine naturel),
 - l'amélioration du recyclage des matériaux inertes (contribuant à produire des matériaux) : l'organisation de la collecte, en lien avec la résorption des remblais « sauvages », l'identification de sites de stockage d'inertes et la réhabilitation des anciennes décharges.



Enjeu transversal 3 : L'évolution des caractéristiques typiques du territoire et les répercussions sur la qualité et l'image du cadre de vie

La répartition et la qualité des espaces urbanisés, agricoles et naturels, influent très fortement sur le ressenti de qualité de vie. Il existe une dualité entre le fonctionnement « urbain » du territoire et son « caractère rural ». A travers l'image, c'est la question de l'affirmation de l'identité du bassin annécien qui est soulevée :

- La pérennité des paysages agraires et naturels (enjeu transversal 1).
- Un travail sur le paysage des centres urbains :
 - le confortement des centres bourgs et des centres urbains,
 - le renforcement de l'image de la ville (surtout dans l'agglomération),
 - la requalification d'espaces stratégiques (par exemple papeteries de Cran, Barral Loverchy Pont Neuf, Secteur des Ilettes, etc.) dans une perspective d'éco-quartiers,
 - la recherche d'équilibres de composition autour du lac et la restructuration des espaces urbains autour du lac.
- L'aménagement de quartiers de densité optimisée, adaptés aux situations locales, visant à :
 - la diversification de l'offre et la réponse quantitative aux besoins en logements,
 - la qualité environnementale,
 - la qualité et l'équilibre des espaces publics et privés.
- L'offre d'espaces collectifs, qui permet de partager le territoire et contribue à son identité :
 - la perméabilité espaces publics/privés sur les coteaux habités et l'accès à des vues dégagées (souvent des zones agricoles),
 - la prise en compte des principaux espaces collectifs actuels et à venir, et la présence de liaisons douces pour les relier,
 - la pérennité de zones calmes, la maîtrise de la fréquentation des sites naturels et la gestion des accès aux grands sites naturels (surtout montagne : Glières, Bauges, Salève, etc.),
 - la valorisation des sites patrimoniaux : patrimoine bâti, fenêtres paysagères depuis les routes...
- L'organisation d'une culture paysagère, urbanistique et architecturale locale, partagée et confortée par un appui technique auprès des élus.
- L'impact des diverses nuisances mentionnées dans l'enjeu transversal 2 sur l'image du territoire (qualité d'air, etc.).



C O N C L U S I O N

Conclusion générale



A l'issue de ce diagnostic, le Syndicat Mixte du SCoT aborde son PADD et les orientations stratégiques qui guideront l'élaboration de son projet de territoire avec des enjeux décrits et argumentés tout au long de ces pages.

Sans procéder à une répétition des enjeux transversaux relatifs à l'organisation, à la compétitivité et à la qualité du bassin annécien, c'est l'interdépendance étroite entre tous ces enjeux qu'il importe de relever ici.

Le développement démographique et économique du bassin annécien est une tendance lourde, l'aspect économique important d'autant plus que la croissance démographique est inéluctable. Au vu des évolutions passées et des risques de dysfonctionnement dans le futur, la viabilité de ce développement dépendra complètement des décisions qui seront portées par les élus du territoire :

- **La maîtrise de la consommation d'espace** sera au centre de toutes les préoccupations. Avec **l'articulation étroite à opérer entre transports en commun et urbanisation**, ce seront les conditions indispensables pour :
 - **limiter au maximum la perte de terres agricoles,**
 - **respecter les fonctionnements écologiques** autant par la nature ordinaire, les espaces agricoles que par les milieux naturels plus riches,
 - **garantir des paysages de qualité.**

Le maintien de **l'attractivité du territoire** résultera de la combinaison de ces choix.

- **La structuration du bassin annécien** sera la seconde entrée pour le PADD ; il sera proposé qu'elle s'appuie sur une **offre de logements, de services et équipements**, dans tous les pôles, Annecy, Faverges, Groisy, Cruseilles, La Balme de Sillingy / Sillingy, et dans le cœur d'agglomération autour du pôle de rang 1 Annecy, en prenant en compte des localités desservies par les transports en commun. Qualité et attractivité du territoire devront également intégrer le partage d'une **culture de l'architecture et de l'urbanisme** avec les élus autour d'une **nouvelle appréhension de la densité et des espaces publics**, et d'un **urbanisme durable** à diffuser auprès des différents acteurs.

La **solidarité économique** appuyée sur un **réseau hiérarchisé de zones d'activités** ainsi que sur une économie de la connaissance en rapport avec les spécificités du territoire, sera abordée pour compléter cette structuration.



Sur le plan territorial, il y aura lieu d'apporter une attention particulière à trois entités :

- **Annecy et son cœur d'agglomération**, chef-lieu départemental et centre économique rayonnant au-delà du bassin annécien, est le **centre vital** du territoire. Les choix qui seront faits dans le PADD devront renforcer cette fonction globale : **accessibilité** combinant routes et transports en commun, que ce soit l'accessibilité externe ou l'accessibilité interne, niveau élevé **d'équipements et de services**, **qualité** des projets et des espaces, offre d'accueil en foncier et immobilier, ...
- **Le lac d'Annecy**, entouré des montagnes, emblème du territoire, est LE CAPITAL de l'identité du Bassin, de son attractivité touristique et économique. Il doit être traité dans toutes ses dimensions : qualité des eaux, accessibilité touristique, dégagement des vues depuis les montagnes, maîtrise de l'urbanisation sur les coteaux, accessibilité tous modes pour les habitants, et pour les usagers (actifs, pratiquants de loisirs de proximité, touristes).
- **Le nord du territoire** dont le fonctionnement agricole et environnemental est le plus menacé. L'enjeu de maîtrise de la consommation d'espace y prend un sens tout particulier.



INDEX des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population de 1990 à 2009 par EPCI	20
Tableau 2 : Soldes naturel et migratoire entre 1999 et 2009	23
Tableau 3 : Solde migratoire et évolution de la population entre 1999 et 2009	25
Tableau 4 : Revenus des ménages en 2007	25
Tableau 5 : Évolution et répartition de la population selon les types de territoire	26
Tableau 6 : Poids respectif des entités du territoire du SCoT en 2009.....	27
Tableau 7 : Nombre et évolution du parc de logements	28
Tableau 8 : Répartition des logements par typologie et par EPCI	32
Tableau 9 : Répartition des logements par typologie et par EPCI	32
Tableau 10 : Evolution des logements et de la population depuis 1999	33
Tableau 11 : Nombre d'habitants par résidence principale	34
Tableau 12 : Prix du neuf en 2005-2006.....	35
Tableau 13 : Evolution du nombre de logements sociaux et répartition	36
Tableau 14 : Estimation des besoins en logements et logements sociaux.....	38
Tableau 15 : Nombre de lits selon les établissements en 2007	41
Tableau 16 : Répartition des établissements artisanaux par type d'activité et par territoire en octobre 2008	61
Tableau 17 : Migrations alternantes au sein du bassin annécien.....	63
Tableau 18 : Migrations alternantes avec les territoires voisins	64
Tableau 19 : Evolution du nombre de travailleurs frontaliers par EPCI	66
Tableau 20 : Evolution du nombre de travailleurs frontaliers selon les territoires.....	66
Tableau 21 : Analyse comparée des transports en commun en 2004	73
Tableau 22 : Part modale dans la C2A	73
Tableau 23 : Répartition des emplois par type d'activités pour 2009 sur l'ensemble du territoire	88
Tableau 24 : Emplois salariés et évolution	89
Tableau 25 : Consommation annuelle de foncier économique par EPCI	91
Tableau 26 : Répartition des zones d'activités par EPCI.....	91
Tableau 27 : Les projets de ZAE par intercommunalité.....	93
Tableau 28 : Fréquentation en nuitées entre 2000 et 2005.....	97



Tableau 29 : Evolution du nombre d'établissements hôteliers	100
Tableau 30 : Surfaces du SCoT en ZNIEFF (évaluation SIG)	128
Tableau 31 : Autres inventaires (évaluation par SIG)	128
Tableau 32 : Les réserves naturelles.....	129
Tableau 33 : Les sites d'intérêt Européen	131
Tableau 34 : Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.....	132
Tableau 35 : Les sites classés ou inscrits	132
Tableau 36 : Typologie et particularité des aquifères dans le SCoT (d'après SAGE, 1998)	146
Tableau 37 : Estimation du taux de raccordement (SILA, 2006 et C.C. Cruseilles, 2006 et population INSEE 2006)	147
Tableau 38 : Estimation des capacités totales et en projet à court terme des stations d'épuration	148
Tableau 39 : Pourcentage de réseaux en collecte séparative des eaux pluviales / eaux usées (SILA, 2006 ; C.C. Cruseilles 2008)	155
Tableau 40 : Energies renouvelables estimées.....	170
Tableau 41 : Bilan des valorisations des déchets ménagers et assimilés, comparaisons départementale et régionale.....	182
Tableau 42 : Quantités d'ordures ménagères, en collecte sélective et déchetteries (les chiffres déchetteries n'intègrent pas les déchets redirigés vers d'incinération).....	183
Tableau 43 : Estimation gisements et capacités de stockage en tonnes.....	185
Tableau 44 : Estimations consommations / ressources en tonnes pour 2000-2010 (d'après DRIRE, BRGM, 2004)	190
Tableau 45 : communes concernées par un arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle	198
Tableau 46 : Estimation des bâtiments 2004 et des zones NA/AU concernés par des aléas	200
Tableau 47 : Projection de consommation d'espace en fonction des formes urbaines sur la période 2006/2025	217



15. ACRONYMES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AMAP	Association pour le Maintien de l'agriculture Paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOT	Autorité Organisatrice des Transports
ATMO	Indice ATMO
BASIAS	Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de Données sur les Sites et sols
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C.C.	Communauté de Communes
C2A	Communauté d'Agglomération d'Annecy
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDEC	Commission Départementale d'Equipeement Commercial
CDRA	Contrat de Développement Rhône-Alpes
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Equipeement
Conso	Consommation
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DADS	Déclarations Annuelles des Données Sociales
DCS	Document Communal Synthétique
DDEA	Directions Départementales de l'Equipeement et de l'Agriculture
DDT	Directions Départementales des Territoires
DEPL	PCET Annecy : actions sur les Déplacements
DIREN	Directions Régionales de l'Environnement
DMA	Déchets ménagers assimilés
DND	Déchets Non Dangereux
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
DRAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement
DSL	Digital Subscriber Line
DUL	Document d'Urbanisme Local
EBF	Espace de Bon Fonctionnement
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIE	Etat Initial de l'Environnement
ENR	PCET Annecy : actions sur les Energies renouvelables
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FIFA	Festival International du Film d'Animation
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GIP	Groupement d'Intérêt Public
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDI	Installations de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux



ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LME	Loi de Modernisation de l'Economie
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
MIFA	Marché International du Film d'Animation
NRA	Nœud de Raccordement Abonnés
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
P+R	Parking Relais
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PC	Permis de construire
PCET	Plan Climat-Energie Territoriaux
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
PDPGDND74	Plan Déchets Non Dangereux
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local de l'Urbanisme
PLUI	Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPR	Plan de Prévention des Risques
PTU	Périmètre de Transport Urbain
REHAB	PCET Annecy : action sur la Réhabilitation énergétique des bâtiments
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAEP	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestions des Eaux
SDC	Schéma Départemental des Carrières
SDSL	Symmetric Digital Subscriber Line
SEEE	Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux
SIBRA	Transport urbain de l'agglomération d'Annecy
SIG	Société d'Information géographique
SILA	Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
SINDRA	Syndicat d'Information des Déchets en Rhône-Alpes
SIRENE	Répertoire National d'identification des entreprises
SMECRU	Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usses
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional des Cohérences Ecologiques
SYANE	Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie
TC	Transport en Commun
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TER	Trains Express Régionaux
THD	Très Haut Débit
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TIM	Transport Individuel Motorisé



UGB	Unité de Gros Bétail
UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
URBA 2&3	PCET Annecy : actions sur l'Urbanisme & aménagement
VP	Voiture Personnelle
VPN	Virtual Private Network
ZACom	Zone d'Aménagement Commerciale
ZAE	Zone d'Activité Economique
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZICO	Zone d'Importance Communautaire
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
PIG	Projet d'Intérêt Général
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
SM SCoT	Syndicat Mixte du SCoT
OMA	Ordures Ménagères Assimilées
PMR	Personne à Mobilité Réduite
Teq	Tonne d'Equivalent
UTN	Unité Touristique Nouvelle